



# Pré-rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS  
LOCALES

Edition 2025

*VERSION PROVISOIRE (2 JUILLET 2025)*



Président : André Laignel  
Rapporteur : Jean-Léonce Dupont



En préalable à cette note synthétique sur les finances locales en 2024, le président André Laignel et le rapporteur Jean-Léonce Dupont souhaitent attirer l'attention des lecteurs sur la détérioration des situations financières des collectivités locales et plus particulièrement de celles de départements, source d'une forte inquiétude pour 2025 et les années suivantes.

Les analyses produites et les annexes de ce pré-rapport 2025 documentent entre autres ce constat.

*Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales  
" Les finances des collectivités locales - Edition 2025 "*

Préparé par :

le Département des études et des statistiques locales (DESL), Service statistique ministériel de la DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES (DGCL) : OLIVIER LEON, BENOIT de LAPASSE, GUILLAUME LEFORESTIER, JULIEN DAVID, MAXIME VAYNE

et

l'OBSERVATOIRE DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE LOCALES (OFGL) : THOMAS ROUGIER, CLEMENCE LEGRAND, CLEMENCE BIZAU, CLEMENT GUILLOU

Sous la direction d'ANDRE LAIGNEL, maire d'Issoudun, premier vice-président délégué de l'AMF, président de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales ; et de JEAN-LEONCE DUPONT, président du conseil départemental du Calvados, rapporteur de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Direction de la publication :

JULIEN ROUGE (DGCL), secrétaire du Comité des finances locales.

Coordination éditoriale :

OLIVIER LEON, BENOIT de LAPASSE (DGCL/DESL)

# Pré-rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS  
LOCALES

Edition 2025

*VERSION PROVISOIRE (2 JUILLET 2025)*

Président : André Laignel  
Rapporteur : Jean-Léonce Dupont  
Juin 2025



**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

# Sommaire

---

Avant-propos .....	5
Vue d'ensemble sur 2024 .....	7
Fiches par collectivité .....	22
Les finances du secteur communal .....	22
Les finances des communes .....	23
Les finances des GFP .....	34
Les finances des départements .....	42
Les finances des régions et des CTU .....	56
Dossier : Etat des lieux de la péréquation dans les finances du bloc communal .....	65
<b>Annexes</b>	
Annexe 1 - Les comptes des administrations publiques locales .....	101
Annexe 2 - Les finances des collectivités locales .....	106
Annexe 2A - Les budgets principaux .....	109
Annexe 2B - Les budgets annexes .....	118
Annexe 2C - Consolidation entre budgets principaux et annexes .....	128
Annexe 2D - Consolidation entre collectivités .....	136
Annexe 2E - Estimations 2024 des finances des départements, des régions et des CTU   à venir en juillet .....	143
Annexe 2F - Présentation fonctionnelle .....	144
Annexe 3 - Les collectivités locales ultra-marines .....	152
Annexe 5 - Les disparités des situations communales, départementales et régionales .....	169
Annexe 7 - Les finances des établissements publics locaux (EPL) .....	175
Annexe 8 - La fiscalité locale, les redevances et recettes tarifaires .....	178

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) a pour mission de collecter, d'analyser et de partager les données sur les finances et la gestion des collectivités locales.

Dans le cadre de cette mission, l'OFGL produit un rapport annuel qui dresse un état des lieux des finances locales.

Il permet d'accéder à des données de références, calculées et structurées par le Département des études et des statistiques locales de la DGCL, principalement à partir des données fiscales et des comptes de gestion fournies par la DGFIP, de données de la DGCL et de l'INSEE.

L'un des objectifs est de fournir, au plus tôt, les résultats de l'exercice 2024, pour l'ensemble des collectivités locales mais aussi par niveau de collectivités. Cette production de résultats 2024 présente tout d'abord, une analyse d'ensemble, puis des analyses par niveau de collectivités, enfin, un dossier dédié à la dette des collectivités locales.

Les annexes fournissent des données complémentaires utiles à une vision la plus complète possible des finances locales. De même, la plateforme de partage de données [data.ofgl.fr](http://data.ofgl.fr) sera mise à jour, avec l'ensemble des données individuelles utiles à tous les observateurs pour mesurer les disparités existantes derrière les résultats d'ensemble.

Ce rapport nécessite quelques précisions de lecture :

- les données 2024 sont des premiers résultats, non définitifs ;
- ce rapport poursuit les travaux de consolidation initiés depuis 2018 : entre budgets principaux et annexes, et entre niveaux de collectivités. Ils sont présentés en annexes 2C et 2D. Le commentaire porte le plus souvent sur les données des budgets principaux avant consolidation, mais ils s'attachent à signaler les impacts éventuels de la consolidation sur les résultats obtenus.



# Vue d'ensemble sur l'année 2024

*(Remarque générale : Toutes les données relatives à la vue d'ensemble sont détaillées sous forme de tableaux dans les annexes 1 et 2).*

## Introduction : Le compte des administrations publiques (comptabilité nationale)

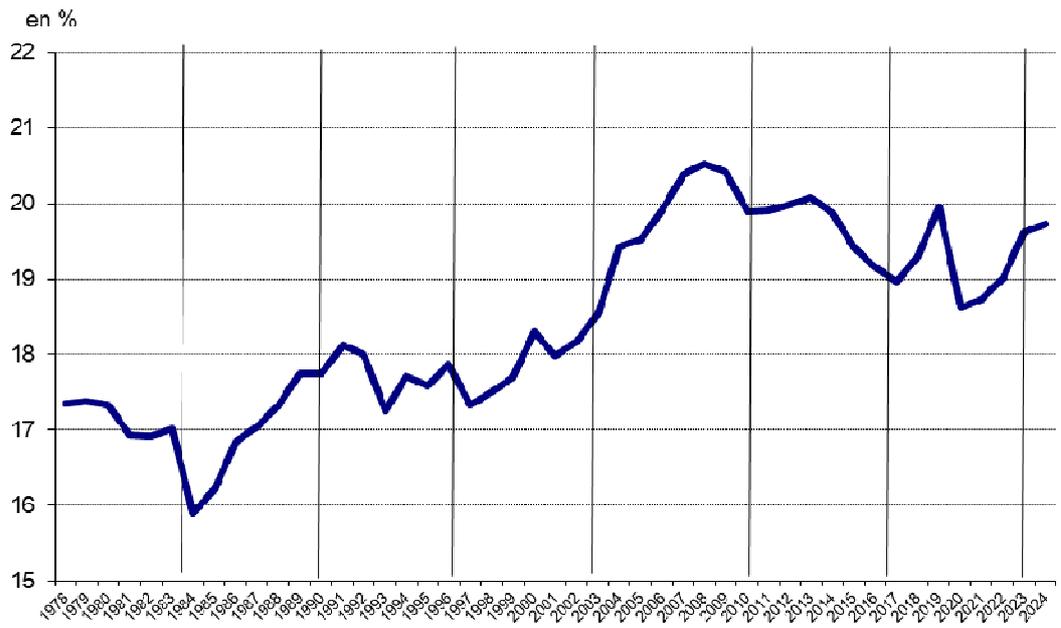
Selon les comptes nationaux publiés par l'Insee fin mai 2025, la croissance de l'économie française a continué de décélérer en 2024 : le PIB (en volume) a augmenté de + 1,2 % en euros constants, après + 1,4 % en 2023. La production a ralenti (+1,2 % après +2,0 % en 2023), et même reculé dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment, dans un contexte de tassement des consommations intermédiaires (+0,9 % après +1,9 %). La croissance de l'économie française est surtout portée par le commerce extérieur, avec des exportations qui restent dynamiques et des importations en recul. À l'inverse, les variations de stocks contribuent négativement à la croissance du PIB, à hauteur de -0,8 point, tandis que l'investissement se replie.

En 2024, le déficit public au sens de Maastricht atteint 168,6 Md€, soit 5,8 % du produit intérieur brut (PIB) après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022, soit une augmentation de 16,9 Md€. Cette dégradation s'explique par un effet cisau : les recettes des prélèvements obligatoires augmentent moins vite que l'activité en valeur, tandis que les dépenses de prestations sociales, soutenues notamment par des revalorisations fondées sur l'inflation 2023, accélèrent à 5,5 %. Ces facteurs sont toutefois atténués par la sortie progressive des mesures exceptionnelles prises face à la hausse des prix de l'énergie. Le déficit de l'État, qui porte l'essentiel de ces mesures, s'établit à 152,5 Md€ (après 151,9 Md€ en 2023) et celui des organismes divers d'administration centrale (ODAC) est stable à 1,7 Md€.

Le déficit des administrations publiques locales (APUL) se dégrade et s'établit à 16,7 Md€ (après 9,5 Md€), porté par le déficit des collectivités locales (11,4 Md€ contre 5,0 Md€ en 2023) et celui des organismes divers d'administration locale (5,3 Md€). Le déficit des organismes divers d'administration locale (comprenant notamment l'opérateur Île-de-France Mobilités et la Société des Grands Projets) augmente à 5,3 Md€ en 2024 après 4,5 Md€ en 2023. Les recettes des APUL progressent de 2,2 % (+3,1 % pour les prélèvements obligatoires, après +2,9 % en 2023), après +4,2 % en 2023. Les prélèvements obligatoires des départements pâtissent, tout comme l'année précédente, du net recul des droits de mutation à titre onéreux (-12,9 %, après -22,0 % en 2023) lié au recul des volumes de transactions immobilières ainsi qu'à la baisse des prix. Les dépenses des APUL (+4,4 %) augmentent plus vite que les recettes (+2,2 %). L'investissement ralentit mais reste dynamique (+7,8 % après +11,1 % en 2023), atteignant 67,9 Md€ (après 63,0 Md€ en 2023).

La dette publique s'élève à 113,2 % du PIB fin 2024, après 109,8 % fin 2023 et 111,4 % fin 2022. La principale contribution à la dette, au sens du traité de Maastricht, d'un sous-secteur est celle de l'État (+170,5 Md€ après 150,0 Md€), qui s'endette en titres de court et de long termes (+171,9 Md€). En parallèle, l'État rembourse des crédits de long terme (-1,4 Md€). La contribution des APUL à la dette publique brute augmente plus fortement en 2024 qu'en 2023 (+13,8 Md€ après +5,2 Md€), principalement sous forme de titres de long terme (+6,1 Md€). Parmi les seules collectivités locales, la contribution des communes, des départements et des régions à la dette publique augmente (respectivement +3,2 Md€, +2,3 Md€ et +3,4 Md€ après +0,9 Md€, -0,2 Md€ et +1,2 Md€ en 2023), tandis que celle des syndicats des collectivités territoriales est stable.

GRAPHIQUE 1 - POIDS DES DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES  
DANS LES DEPENSES PUBLIQUES TOTALES



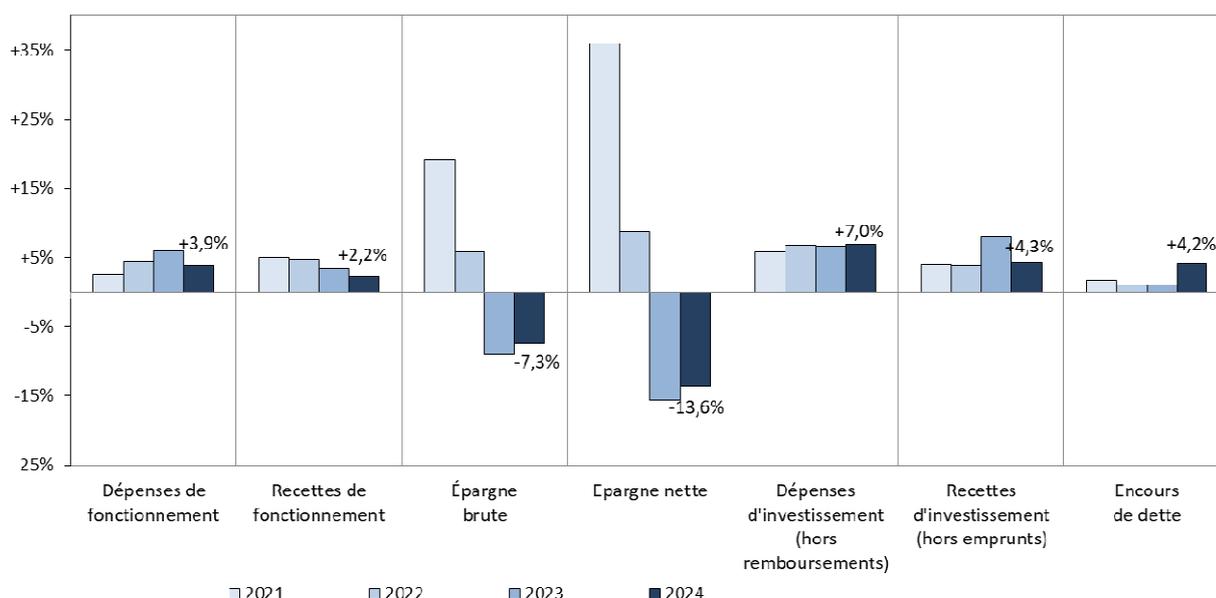
Source : Insee, Comptes Nationaux - Base 2014

# Les collectivités locales en 2024 : une situation financière d'ensemble qui se tend avec des disparités selon les types de collectivités

## Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 3,9 % en 2024

En 2024, les dépenses de fonctionnement enregistrées dans les budgets principaux des collectivités locales progressent de + 3,9%, après une augmentation soutenue l'an dernier de + 5,9 % (*graphique 2*) dans un contexte de ralentissement de l'inflation. En décembre 2024, l'indice des prix à la consommation pour les produits alimentaires est stable par rapport à décembre 2023, après + 7,2 % entre décembre 2023 et le même mois de 2022. Sur les mêmes périodes, les prix de l'énergie progressent de +1,2%, après + 5,7 %. Les dépenses de fonctionnement des budgets annexes ont augmenté de + 3,5 % et celles des budgets principaux des syndicats de + 0,9 %. Ajoutées et corrigées des doubles comptes générés par les flux croisés entre, d'une part, les budgets principaux et les budgets annexes, et, d'autre part, les différentes personnes morales (subventions des régions versées au bloc communal, par exemple), les dépenses consolidées de fonctionnement des collectivités locales affichent alors une augmentation de + 4,1 % en 2024, après + 6,4 % en 2023 (*cf. encadré et annexes 2*).

GRAPHIQUE 2 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES COLLECTIVITES (HORS SYNDICATS)

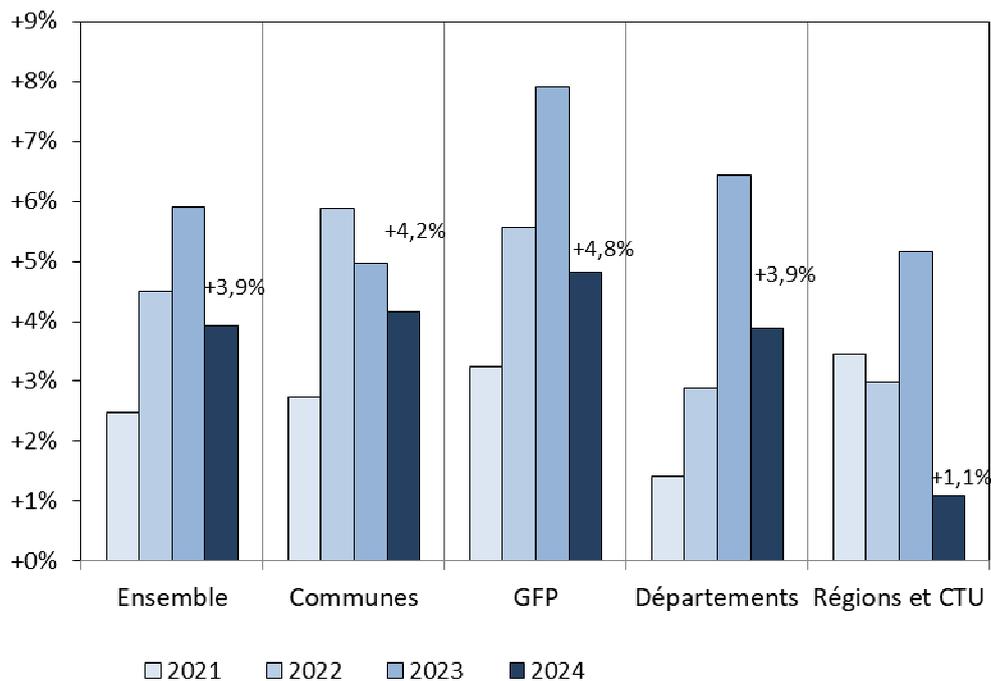


Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

### Évolution selon le niveau de collectivité

En 2024, les dépenses de fonctionnement ont, à la fois, progressé et décéléré pour tous les niveaux de collectivités : + 4,2 % pour les communes après + 5% en 2023 et + 4,8 % pour les EPCI à fiscalité propre après + 7,9 % l'année précédente. Les départements et les régions et collectivités territoriales uniques (CTU) affichent des hausses respectives de + 3,9 % en 2024 après + 6,4 %, et de + 1,1 % en 2024 après + 5,2 % (*graphique 3*).

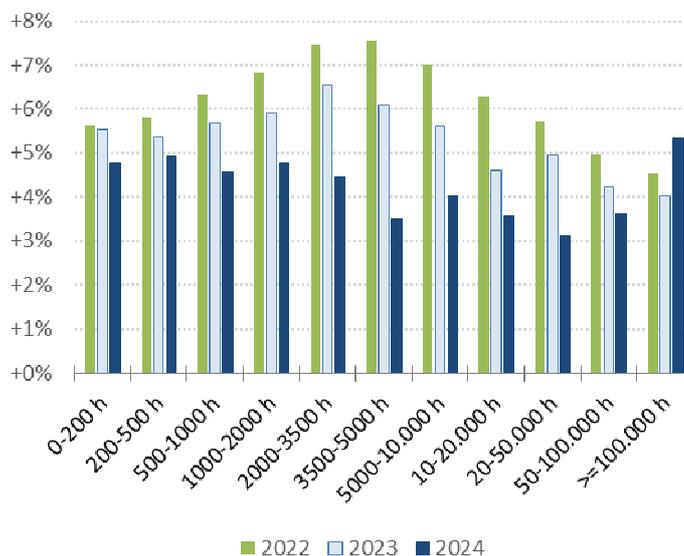
GRAPHIQUE 3 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux. GFP : groupements à fiscalité propre

L'augmentation des dépenses de fonctionnement a été plus soutenue dans les plus grandes communes (+5,3% pour les communes de 100 000 habitants et plus mais +3,6% hors Paris et Marseille) ainsi que les plus petites (+4,8% pour les communes de moins de 500 habitants). Les deux années précédentes, cette augmentation avait surtout touché les communes de taille intermédiaire. (graphique 4).

GRAPHIQUE 4 - TAUX DE CROISSANCE ENTRE 2022 ET 2024 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Évolution selon la nature des dépenses

Les dépenses d'intervention représentent un peu moins de 40 % des dépenses de fonctionnement et ont augmenté en 2024 de + 3,8 % (graphique 5) après + 4,4 % l'année précédente. Cette augmentation est plus vive dans les départements (+4,2%), qui ont structurellement les dépenses d'intervention les plus élevées du fait de leurs dépenses sociales (presque 60 % des dépenses d'interventions des collectivités locales). La hausse des dépenses d'intervention des EPCI à fiscalité propre accélère en 2024 par rapport à 2023 et 2022 (+ 6,4 % après + 5,5 % et + 4,1 %), mais reste stable pour les communes après une

accélération l'année précédente (+ 4,7 % après + 4,7 % et + 3,1 %). Pour les régions, les dépenses d'intervention reculent de - 0,8 % cette année après une année 2023 stable.

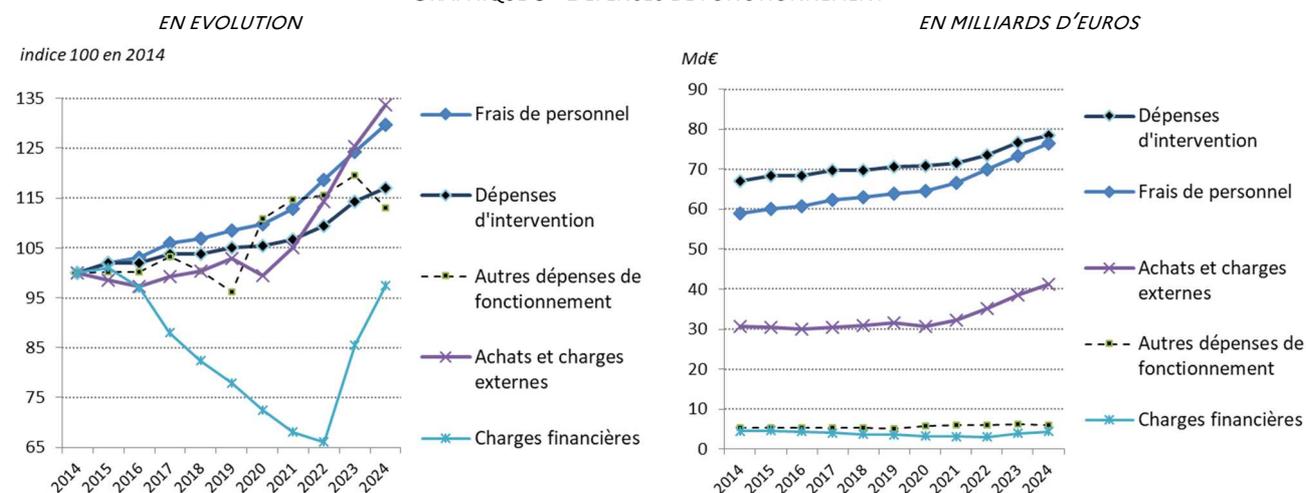
Les frais de personnel représentent 37 % des dépenses de fonctionnement. Ils ont sensiblement progressé en 2024 (+ 4,4 %), légèrement moins vite toutefois qu'en 2023 et 2022 (+ 4,8 % et + 5,1 %). L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique (+ 1,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 après + 3,5 % à la même date l'an dernier) n'est pas la seule raison de cette progression. En effet, la hausse traduit aussi les effets en année pleine des attributions de points d'indice majoré différenciés pour certains indices au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et ceux de l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par ailleurs, si la masse salariale des fonctionnaires a augmenté de + 2,8 % en 2024 après + 3,1 % en 2023, les dépenses liées à certaines autres formes d'emploi ont connu une forte croissance et cela depuis quatre ans. Par exemple, la hausse des dépenses relatives aux apprentis est restée vive (+9,3 % en 2024 après + 12,6 % en 2023), portant l'évolution à + 70% sur trois ans. Les dépenses liées aux personnels non titulaires connaissent aussi une tendance très dynamique (+ 7,7 %, après + 9,4 % en 2023). La forte baisse des dépenses liées aux contrats aidés qui s'était interrompue fin 2020 (- 71 % entre 2016 et 2020, puis + 15,1 % en 2021 et + 11,8 % en 2022) a repris avec -27,1 % en 2023 pour revenir au niveau de 2020, un niveau qu'elle a gardé en 2024 (*graphiques 5, 6 et 7*).

Les achats et charges externes progressent toujours en 2024 (+ 3,6 %) même si un ralentissement s'observe par rapport aux années passées. Leurs progressions étaient de + 9,7 % en 2023 et + 8,8 % en 2022. Ainsi par exemple pour les communes, l'alimentation (+4,6% en 2024) et les transports (+4,8%) progressent toujours mais moins vite qu'en 2023 (respectivement +12,2% et + 9,7%). D'autres postes importants voient leurs dépenses diminuer après des années de hausse marquée. Les dépenses de combustibles reculent de -6,6 % après +5,8 % en 2023 et +27,1 % en 2022, comme celles d'Énergie – Électricité des communes de 500 habitants ou plus, en baisse de -5,8 % après +29,3 % en 2023 et +22,5 % en 2022.

Parmi les achats et charges externes, les primes d'assurance payées par l'ensemble des collectivités locales s'élèvent à 1 Md€ et affichent un net regain de croissance depuis 2 ans : +20,7% en 2024 et +11,6% l'année précédente, en lien avec les difficultés rencontrées par les collectivités sur le marché de l'assurance des biens et du patrimoine.

Dans le contexte de hausse des taux d'intérêt depuis 2023, les charges financières continuent de progresser nettement en 2024 (+13,9%) comme en 2023 (+ 29,4 %) après une petite décennie de baisse, et ce pour tous les niveaux de collectivités. Comme l'an dernier, ce sont les régions et CTU qui voient ce poste de dépenses le plus augmenter cette année (+ 27,2 % après + 52,9 % en 2023). Après ces deux années de fortes augmentations, elles retrouvent quasiment le niveau atteint en 2014 (- 2,5 % depuis 2014). Elles ne représentent que 2,1% des dépenses de fonctionnement (contre 2,7% en 2014), et s'élèvent à 13,6 % de l'épargne brute (contre 17 % en 2014). L'accroissement des taux d'intérêt, sensible depuis 2022 même s'ils se sont stabilisés en 2024, renchérit à la fois les nouveaux emprunts et la partie du stock de dette indexée.

GRAPHIQUE 5 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

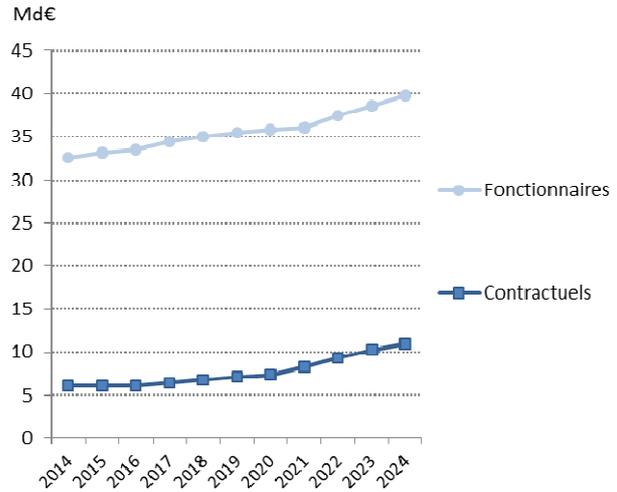
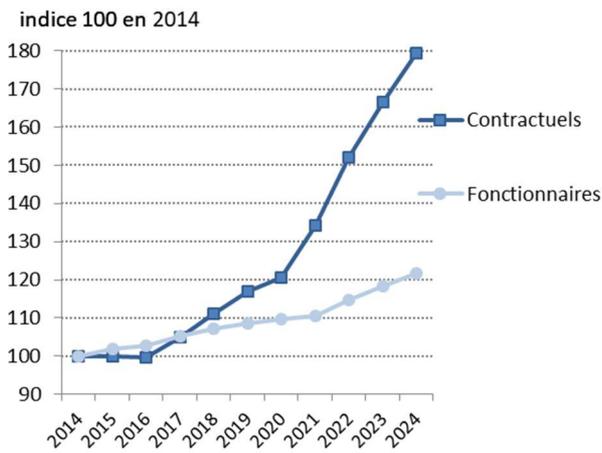


Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 6 - REMUNERATIONS DES TITULAIRES ET DES CONTRACTUELS (HORS CONTRATS AIDES, HORS APPRENTIS)

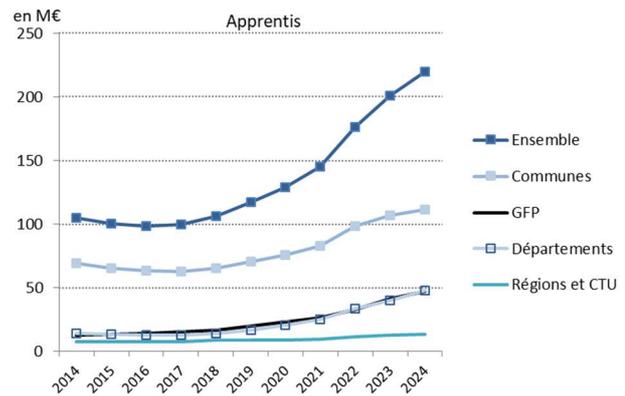
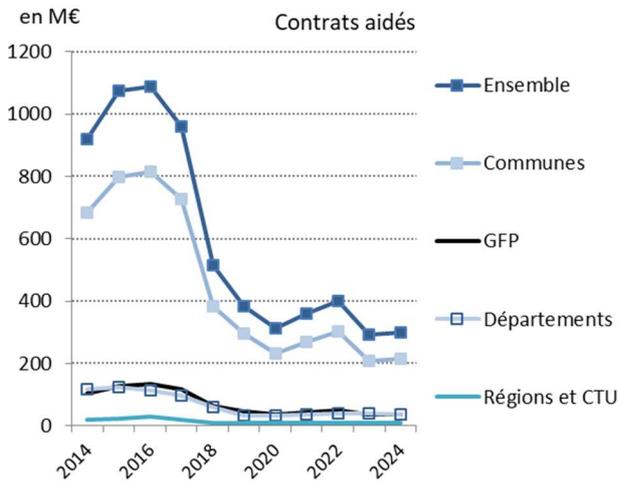
EN EVOLUTION

EN MILLIARDS D'EUROS



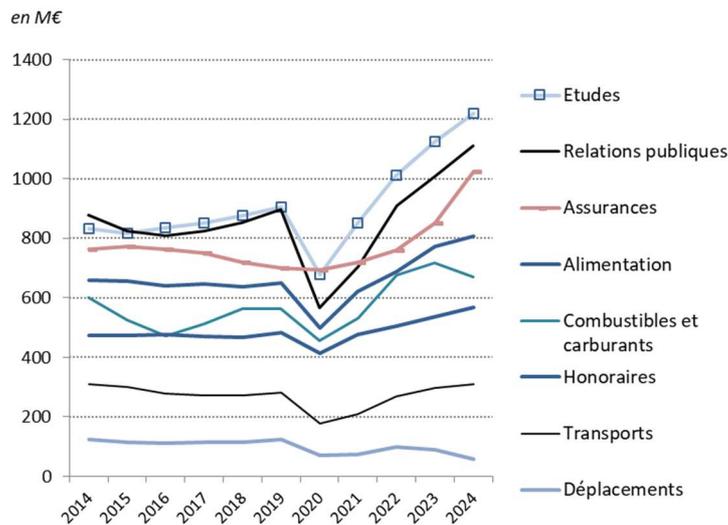
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 7 - REMUNERATIONS DES CONTRATS AIDES ET DES APPRENTIS



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 8 - QUELQUES ACHATS ET CHARGES EXTERNES DES COMMUNES, EN REPRISE DEPUIS 2021

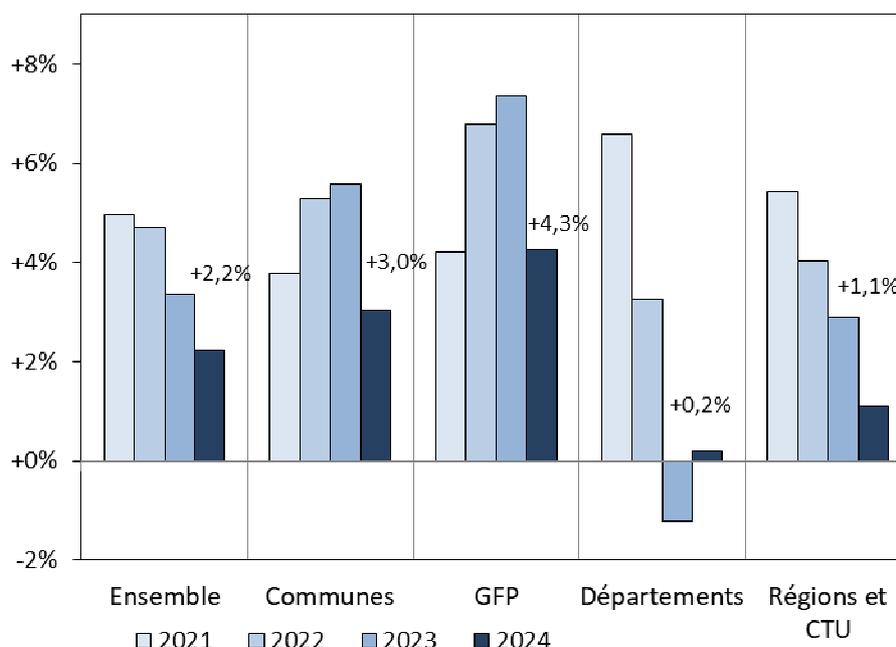


Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

## Des recettes de fonctionnement de moins en moins dynamiques.

En 2024, pour l'ensemble des collectivités locales, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 2,2 % soit un rythme moindre que lors des années précédentes (+ 3,4 % en 2023, + 4,7 % en 2022 et + 5,0 % en 2021) (*graphique 9*). Toutefois, l'augmentation demeure plus marquée pour le bloc communal (+4,3% pour les groupements à fiscalité propre-GFP et + 3,0 % pour les communes), alors qu'elle est plus modérée pour les régions et les CTU (+ 1,1 %) et surtout pour les départements (+0,2 %), après déjà une année 2023 difficile où leurs recettes de fonctionnement s'étaient repliées (-1,2 %).

GRAPHIQUE 9 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

En 2021, les impôts et taxes avaient subi d'importantes modifications.

- Les communes et les groupements à fiscalité propre (GFP) cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH- RP). Les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de TH- RP ; les GFP perçoivent une fraction du produit net de la TVA en compensation de cette perte ; les départements, qui perdent le produit de la TFPB, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; les collectivités à statut particulier (Paris, Métropole de Lyon, collectivité de Corse et collectivités territoriales uniques) qui perdent, pour certaines, le produit de la TH- RP et pour d'autres le produit de la TFPB, voire les deux, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA. Enfin les régions, qui perdent la part des frais de gestion de taxe d'habitation qui leur était allouée, se voient attribuer une dotation de l'Etat.

- Par ailleurs, la baisse de 50% de la valeur locative comptable des établissements industriels touche la TFPB, mais aussi la cotisation foncière des entreprises (CFE), elle est compensée aux communes et intercommunalités par le versement par l'État d'allocations compensatrices.

- Enfin, la suppression de la part régionale de CVAE en 2021 et des parts départementales, communales et intercommunales en 2023 est compensée par de nouvelles fractions de TVA.

Depuis 2023, les impôts et taxes sont plus stables dans leur structure. Ils augmentent globalement de + 1,7 % en 2024, après + 2,9 % en 2023. Depuis 2021, le partage entre les « impôts locaux » (qui incluent ou incluaient la taxe d'habitation, les taxes foncières et la CVAE) et les « autres impôts et taxes » (qui intègrent les différentes fractions de TVA qui les compensent), s'est trouvé bouleversé (*graphique 11*). La fraction de TVA est la ressource la plus importante (52,5 Md€) et évolue modérément (+ 1 %) après deux années très dynamiques (+ 24,2 % en 2023, principalement liée à la compensation de la CVAE, et + 9,2 % en 2022). Par ailleurs, les recettes de DMTO ont continué à fléchir (-13,6 % après -20,8 %)

mettant un certain nombre de départements dans une situation difficile (cf. la fiche sur les départements).

Sur le bloc communal, le produit de foncier bâti progresse, lui, de 5,3 % en 2024 pour atteindre 41,9 Md€, en net ralentissement par rapport à l'année précédente (+9,9% en 2023), avec un effet taux de seulement +0,8 %.

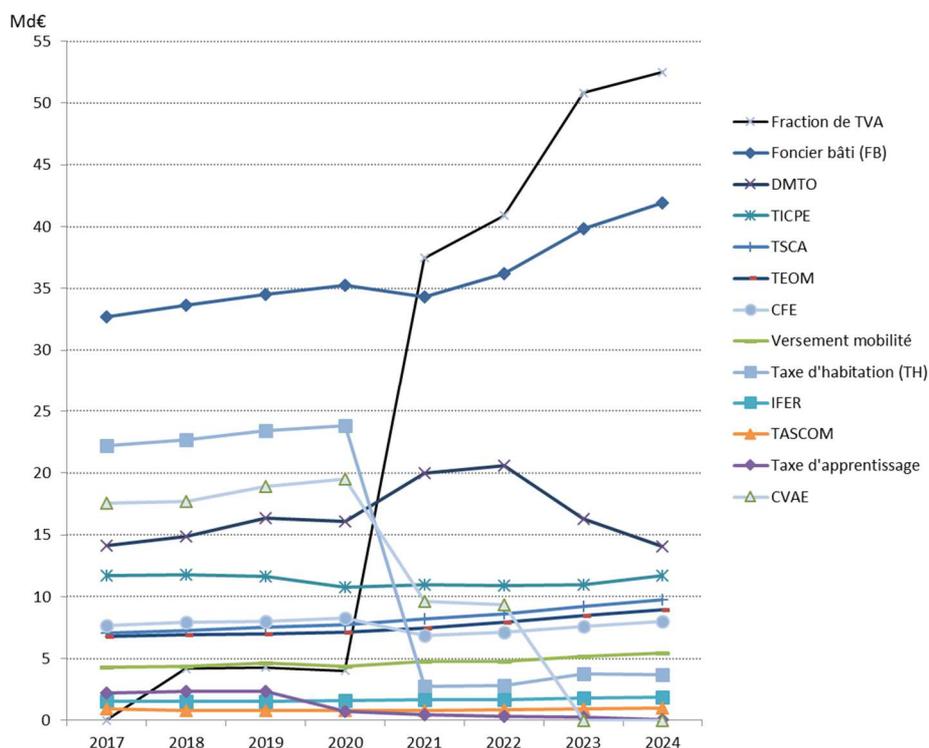
En revanche, le produit des cartes grises perçu par les régions et CTU accentue sa hausse en 2024 (+16,2%) et retrouve un niveau proche de celui de 2018. De même, les produits de TSCA bénéficient d'une progression de + 5,8 % pour les départements.

En 2024, l'enveloppe des concours financiers de l'État a augmenté de +0,7 % à 38,1 Md€ après + 1,9 % en 2023. L'augmentation est la plus forte pour le bloc communal (+3,3 % pour les communes et + 2,4 % pour les GFP) du fait d'un abondement de 320 M€ sur leur DGF et d'une hausse des attributions de péréquations et compensations fiscales. Les concours financiers de l'État sont stables pour les départements (+0,1%) après plusieurs années de baisse. Pour les régions et CTU, ces concours de l'Etat sont devenus marginaux depuis la suppression de la DGF et son remplacement par de la TVA, ils représentent 6 % des recettes

Les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales) augmentent de + 6,3 % après plusieurs années déjà très favorables. A près de 13 milliards d'euros, elles dépassent sensiblement le montant atteint avant la crise sanitaire (presque un quart de plus par rapport au 10,3 Md€ de 2019). Elles ne constituent toutefois qu'une part modérée (5,4%) des recettes de fonctionnement des collectivités locales (*graphique 11*).

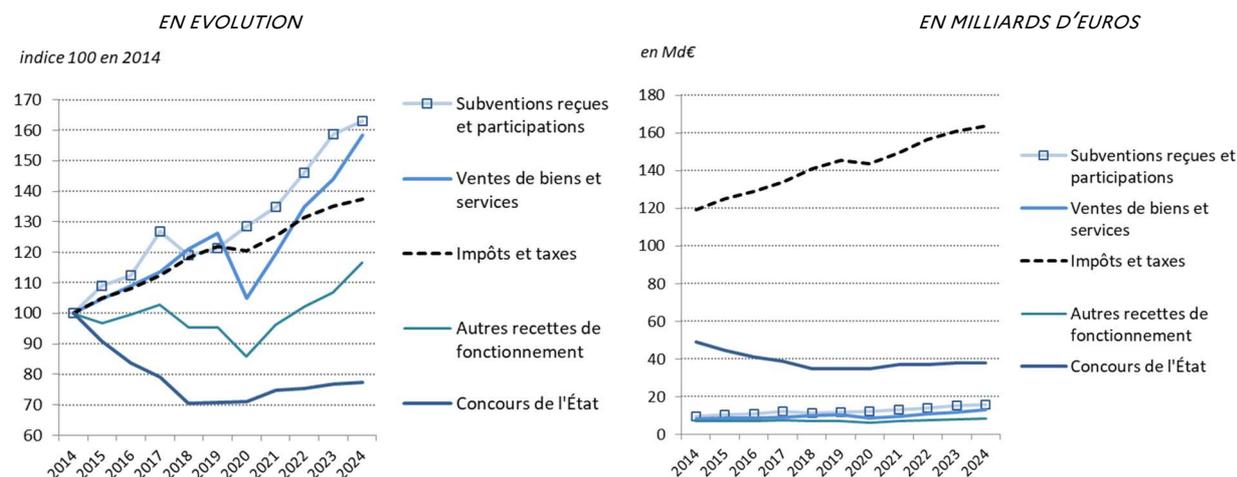
Les subventions reçues représentent, elles aussi, un poids limité des recettes de fonctionnement (*graphique 11*). Si l'évolution reste favorable (+2,7 % en 2024) elles n'ont plus le dynamisme des quatre dernières années (+8,6% en 2023 après + 8,4 % en 2022, + 4,8 % en 2021 et + 6,0 % en 2020).

GRAPHIQUE 10 - PRODUITS DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES



Source : DGCL. Données DGFiP, Recensement des éléments d'imposition (REI) et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes. Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

## GRAPHIQUE 11 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

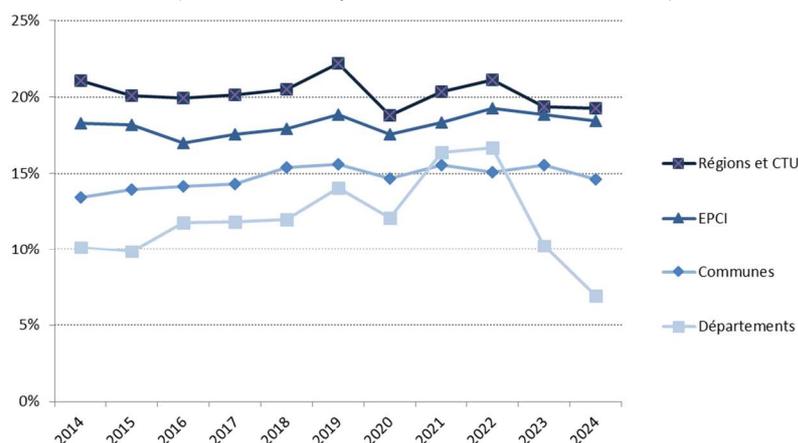
### L'épargne brute des collectivités locales recule surtout pour les départements

L'épargne brute des collectivités locales, solde des recettes et dépenses de fonctionnement, recule en 2024 de - 7,3 % à 32,5 Md€. Cela fait suite à une année 2023 déjà difficile (-9,1 %). Avec cette nouvelle baisse, l'épargne brute se retrouve à un niveau moins élevé de 2,1Md€ par rapport à avant la crise sanitaire du fait d'une augmentation plus forte sur cette période des dépenses de fonctionnement (+31,7 Md€ entre 2019 et 2024) que des recettes de fonctionnement (+29,6 Md€ sur ces cinq ans). L'épargne brute des régions progresse légèrement en 2024 (+1,2 %) après une année 2023 en repli (- 5,6%). Celle du secteur communal recule de -0,3 Md€, mais c'est celle des départements qui subit la plus forte contraction. Elle diminue pour eux de - 2,3 Md€ après déjà une baisse de -4,7 Md€ en 2023. En deux ans, l'épargne brute de l'ensemble des départements a chuté de près de - 60 %.

Les taux d'épargne brute s'inscrivent en retrait pour tous les niveaux de collectivités (*graphique 12*) notamment pour les départements. En deux ans, il est passé pour ce type de collectivités de 16,7 % à 6,9 %, perdant ainsi près de dix points de pourcentage. Cela a mis fin à une quasi-décennie où il se rétablissait à des niveaux proches de ceux des autres types de collectivités. Cette année, le taux d'épargne brute recule aussi nettement pour les communes, perdant presque un point de pourcentage à 14,6 %. Le taux d'épargne brute recule légèrement pour les GFP dans les mêmes proportions que l'année précédente (- 0,4 point de pourcentage en 2023 et 2024). Le taux d'épargne brute des régions est stable (-0,1 point de pourcentage) à un niveau favorable (19,2 %) par rapport aux autres types de collectivités, bien qu'il soit en retrait par rapport à la décennie précédente.

L'épargne nette, égale à l'épargne brute défalquée des remboursements de dette, s'élève à 17,5 Md€, marquant une baisse de -13,6 % en 2024 après déjà - 15,4 % en 2023. Le recul de l'épargne brute et, plus marginalement, la légère hausse des remboursements de dette (+ 1,2 %) expliquent cette évolution. Si les GFP connaissent une orientation favorable de leur épargne nette (+2,5 % soit un niveau de 4,6 Md€), les communes, les régions et CTU et surtout les départements sont dans une situation plus dégradée. Les communes enregistrent une baisse de - 5 % à 7,7 Md€. Pour les régions et CTU, cette baisse est de - 7,5 % à 3,4 Md€. La situation est plus défavorable pour les départements. Leur épargne nette baisse de -55 % à 1,7 Md€ après déjà une chute de même ampleur (-54 %) l'an dernier. En cas de recul d'un montant similaire (-2Md€ entre 2023 et 2024), l'épargne nette se retrouverait négative en 2025.

GRAPHIQUE 12 - TAUX D'ÉPARGNE BRUTE SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉ  
(ÉPARGNE BRUTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

### Des dépenses d'investissement toujours en hausse

En 2024, les dépenses d'investissement ont gardé un certain dynamisme (+7 % à 70,4Md€) dans la lignée des années précédente (+6,7 % en 2023, +6,8 % en 2022 et +5,8 % en 2021) alors même que l'inflation a ralenti (+2 % en variation annuelle en 2024 contre +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022 pour l'indice des prix à la consommation par exemple). La progression des investissements en volume, en déduisant l'effet prix, était donc de moindre ampleur en 2022 et 2023, bien que soutenue par un certain rattrapage après deux années impactées par la crise sanitaire. Comme en 2023, ce sont les dépenses d'équipement qui présentent la plus forte hausse (+ 3Md€) notamment celles des communes (+ 10 % pour la troisième année consécutive) (*graphique 13*).

Pour les départements, les contraintes d'autofinancement signalées précédemment entraînent la nécessité de réduire les investissements (-2,9%), tant sur les équipements directs que sur les subventions versées.

Les autres niveaux de collectivités participent à la dynamique. Les régions (+6,1%) et surtout le bloc communal qui, fort du cycle d'investissement traditionnellement observé à la veille des élections, affiche une croissance de +10,4% en 2024, comparable à celles des deux exercices précédents.

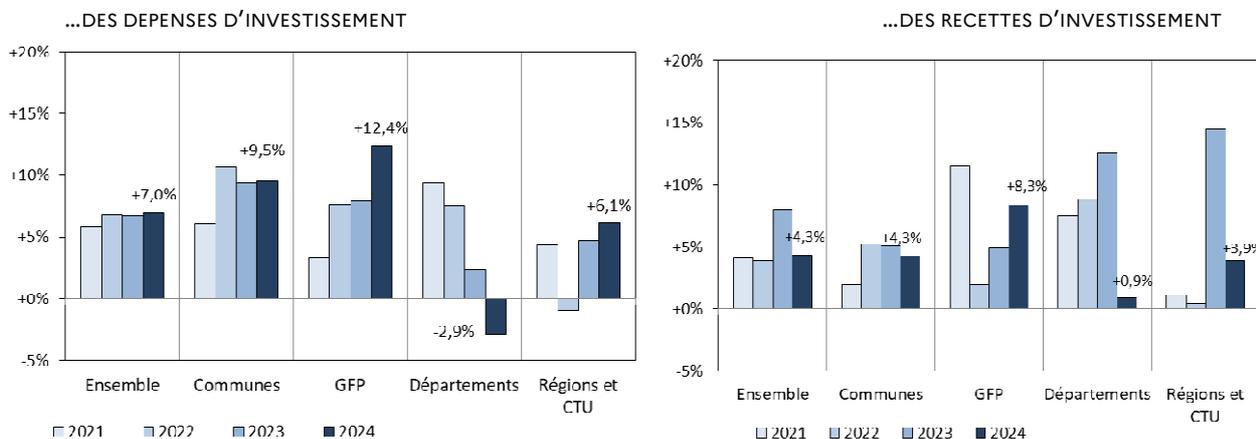
L'investissement porté par les budgets annexes et les syndicats représente 17,7 Md€ en 2024, soit le quart des investissements des budgets principaux des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre (*annexes 2A et 2B*). Les investissements des budgets annexes et des syndicats sont principalement dirigés vers l'environnement (collecte et traitement des déchets, gestion des eaux) et les transports, et leur prise en compte permet une meilleure analyse de la ventilation par fonction des investissements des collectivités locales. Toutes collectivités locales confondues, certaines orientations peuvent alors être dégagées depuis 2013 : la part des dépenses liées à l'aménagement des territoires et à l'habitat a régulièrement augmenté, de même que celles liées à la sécurité et à la salubrité publiques (*graphique 14*). Au contraire, les investissements liés aux transports et à la voirie ont régulièrement perdu de l'importance. Le secteur « santé et action sociale » ne pèse pas beaucoup dans les dépenses d'investissement (2 %) mais ce secteur représente en revanche une part importante, et croissante, des dépenses de fonctionnement, plus d'un quart. (*annexe 2F*).

En 2020, les investissements de « développement économique » avaient brusquement augmenté de + 30 %, grâce aux contributions des régions, notamment au fonds national de solidarité, pour venir en aide aux entreprises les plus touchées par la crise sanitaire. Depuis, ces investissements sont revenus à leur niveau de 2019. (*graphique 14*). Ceux dirigés vers les fonctions environnementales (en particulier en matière de gestion des eaux) avaient fortement progressé en 2021 et 2022 (respectivement +12 % et + 9 %) alors que leur part décroissait régulièrement auparavant. On note toutefois un certain fléchissement en 2023 et 2024. Les dépenses d'investissement dans ce secteur connaissent toujours une hausse (+5% en 2023 et + 4% en 2024) mais moindre que l'ensemble des dépenses d'investissement. Il en est de même pour les dépenses de la fonction « Enseignement, formation et apprentissage ». Les investissements en équipements culturels ou sportifs représentaient 8 % des dépenses en 2024. Enfin, près du quart de l'investissement est non ventilé : 14 % des investissements sont affectés à des fonctions transversales dites non ventilables ou à des « services généraux » et 11 % sont enregistrés dans des comptes ne

permettant pas de spécifier la fonction, à l’instar des budgets des communes de moins de 3 500 habitants, des GFP qui ne regroupent aucune commune de plus de 3 500 habitants, ou dans les budgets principaux des syndicats à vocation multiples, des PETR ou des pôles métropolitains.

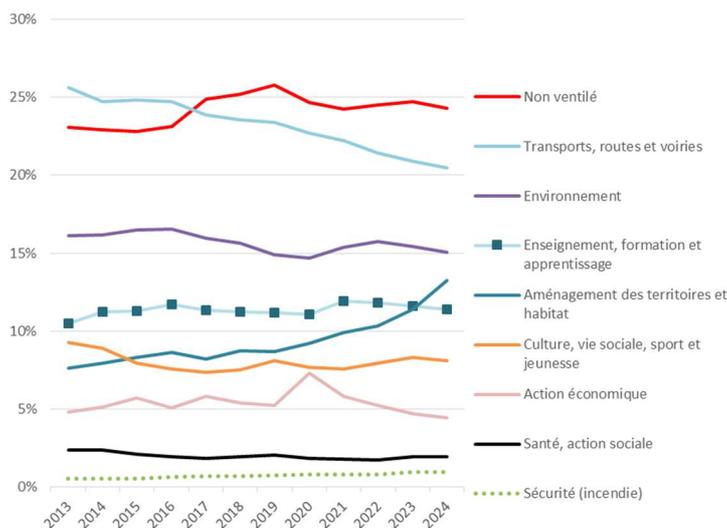
Contrairement à 2023, les recettes d’investissement ont augmenté moins vite que les dépenses cette année avec une hausse de + 4,3 % (*graphique 13*). Elles ont surtout été portées par le FCTVA (+ 9,3 % soit +0,5 Md€) et par les dotations et subventions d’investissement (+ 4,5 % soit +0,7 Md€) en particulier pour les groupements de communes.

GRAPHIQUE 13 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL...



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux. Dépenses et recettes hors opérations sur la dette (remboursements ou emprunts nouveaux)

GRAPHIQUE 14 - VENTILATION FONCTIONNELLE DES INVESTISSEMENTS (HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE)



Non ventilé = administration générale, dépenses non ventilables, ou non ventilées (communes de moins de 3500 h., GFP n'ayant aucune commune de plus de 3500h., budgets principaux des SIVOM, les pôles métropolitains ou PETR).

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux et annexes.

### Un besoin de financement qui s'accroît entraînant une hausse de l'encours de dette et un prélèvement sur le fonds de roulement

Les collectivités locales ont enregistré en 2024 un besoin de financement de - 10 Md€ (solde entre l'ensemble des recettes et des dépenses, avant mouvements sur la dette) et -11,3 Md€ en consolidant avec les syndicats et les budgets annexes. Il est en nette progression par rapport à l'an dernier où il n'était que de -4 Md€ (-5,1 Md€ en consolidation).

Entre 2015 et 2022, hormis l'année très particulière de 2020, l'ensemble des collectivités locales dégagait chaque année une capacité de financement. En 2024 comme en 2023, tous les types de collectivités sont en situation de besoin de financement. Les départements ont le besoin de financement le plus important (- 4,1 Md€), en forte augmentation par rapport à 2023 (- 2,1 Md€) alors qu'ils dégagèrent des capacités de + 2,5 Md€ en 2021 et 2022. Les régions et CTU cumulent depuis 2020 des besoins de financement

(- 2,3 Mds€ en 2024) (*graphique 15*). Et, enfin, le bloc communal présente un besoin de financement le -3,7 Md€ en 2024, dont 1/3 porté par les groupements à fiscalité propre.

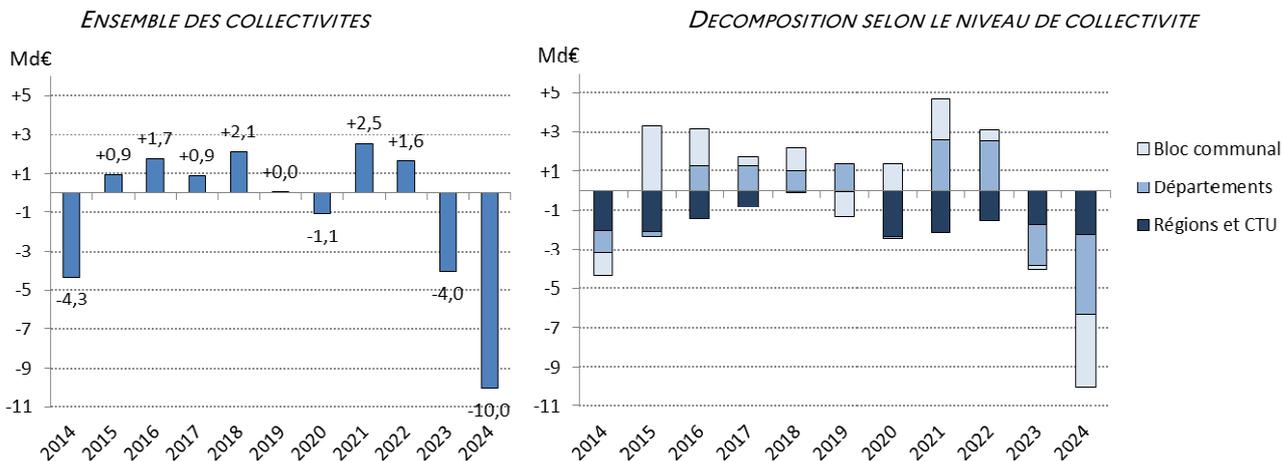
Sur les 10 Md€ de besoin de financement, un tiers (35%) est financé par ponction sur le fonds de roulement, avec notamment une nette diminution du niveau de trésorerie de fin d'année (-10%). Le solde est financé par recours à l'endettement.

En conséquence, le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2024 a fortement progressé (+33,5 %) après une année 2023 en baisse (-2,9 %). Ils atteignent 21,5 Md€ en 2024 soit 58 % de plus qu'en 2019. Même si cette année les remboursements (14,9 Md€) ont progressé (+1,2 %), ils sont restés à un niveau inférieur aux emprunts. Le flux net de dette est donc fortement positif (+ 6,6 Md€), et atteint un niveau jamais observé depuis 2012.

Le stock de dette a alors augmenté pour la cinquième année consécutive (+ 4,2 % en nette accélération par rapport aux deux dernières années) et se retrouve 12 % plus haut qu'avant la crise sanitaire. Il avait stagné entre 2017 et 2019 (*graphique 16*).

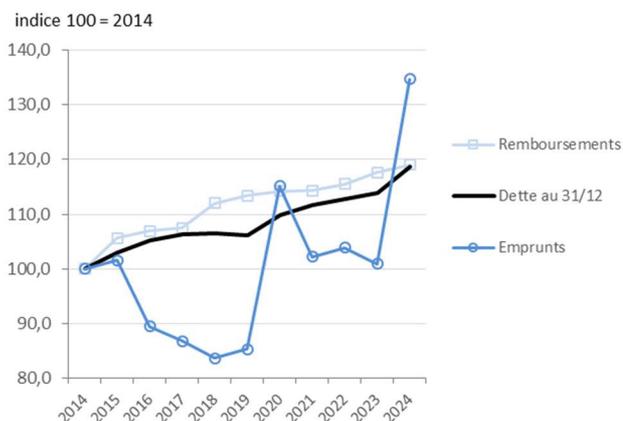
L'augmentation du stock de dette et surtout la baisse de l'épargne brute entraîne une hausse du délai de désendettement des collectivités locales de + 0,6 an, de même ampleur que l'an dernier. La dégradation est particulièrement sensible pour les départements (+2,5 ans, après +1,7 an en 2023) pour atteindre 6,7 ans, soit un niveau jamais atteint depuis 2012. Pour les régions et CTU, la situation n'a pas été aussi défavorable depuis 2014 (*graphique 17*). Par contre, le secteur communal réussit à contenir la détérioration de son délai de désendettement (+0,2 an) qui reste à un niveau le plus favorable depuis 2014.

GRAPHIQUE 15 - CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



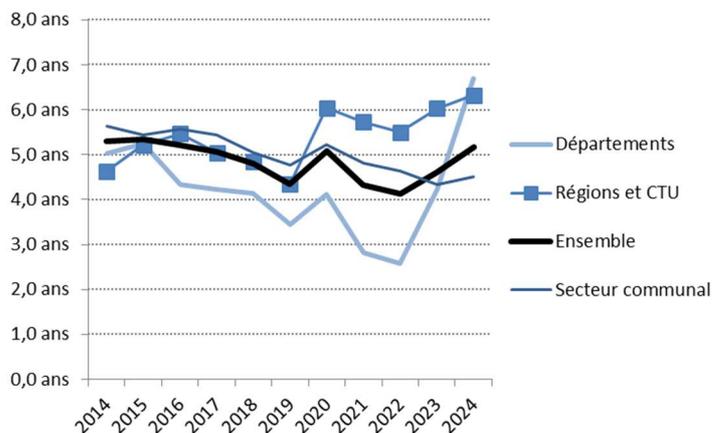
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 16 - ÉVOLUTION DES ELEMENTS DE LA DETTE



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 17 - DELAI DE DESENETTEMENT (DETTE / EB)



### Encadré : la trésorerie des collectivités

Au 31/12/2024, la trésorerie des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre<sup>1</sup> s'élevait à 46,9 milliards d'euros (Md€). Ce montant brut doit être diminué du montant des lignes de trésorerie non remboursées à la fin de l'année 2024, soit 2,4 Md€ de crédits de trésorerie. La trésorerie nette s'élève donc à 44,5 Md€, en recul de -6,3 Md€ par rapport à la fin de l'année 2022 (-12,4 %). L'année 2023 avait déjà connu un recul de -4,7 Md€ alors qu'auparavant, elle progressait continûment depuis 2015, en ayant presque doublé sur cette période. Les lignes de trésorerie non remboursées se sont toutefois beaucoup développées pendant la crise sanitaire. La trésorerie nette au 31 décembre 2013 équivalait à 18 % des dépenses de fonctionnement de 2013. Ce rapport a culminé en 2022 à 29 % pour se réduire à 25 % en 2023 et 21% en 2024. La trésorerie nette en fin 2024 représente 78 jours de dépenses de fonctionnement de cette même année, contre 93 jours en 2023 et 107 jours en 2022.

Une partie de ces dépôts au trésor correspond à des engagements pris par les collectivités, créances et restes à réaliser notamment. Ces derniers ne sont pas mesurables à l'aide des comptes de gestion.

GRAPHIQUE 1 : TRESORERIE DES COLLECTIVITES LOCALES



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Les communes affichent le plus grand stock de trésorerie nette avec 27 Md€ au 31 décembre 2024 déposés au trésor (défalqués des lignes non remboursées) enregistrant une baisse par rapport à l'an dernier (- 8%). Elles sont suivies par les EPCI à fiscalité propre avec près de 10,8 Md€ avec là aussi une baisse de - 8 % sur un an. En revanche et comme l'an dernier, les départements (- 27 % après déjà - 27 % en 2023) et les régions et CTU (- 70,9% après - 43 % en 2023) ont vu leurs trésoreries cumulées baisser fortement sur cette période pour s'inscrire respectivement à 6,4 Md€ et à 0,3 Md€. La trésorerie des régions représente 4 jours de dépenses de fonctionnement alors que ce ratio est de 34 pour les départements, 129 pour les EPCI à fiscalité propre et 118 pour les communes.

TRESORERIE PAR COLLECTIVITE LOCALE – AU 31 DECEMBRE

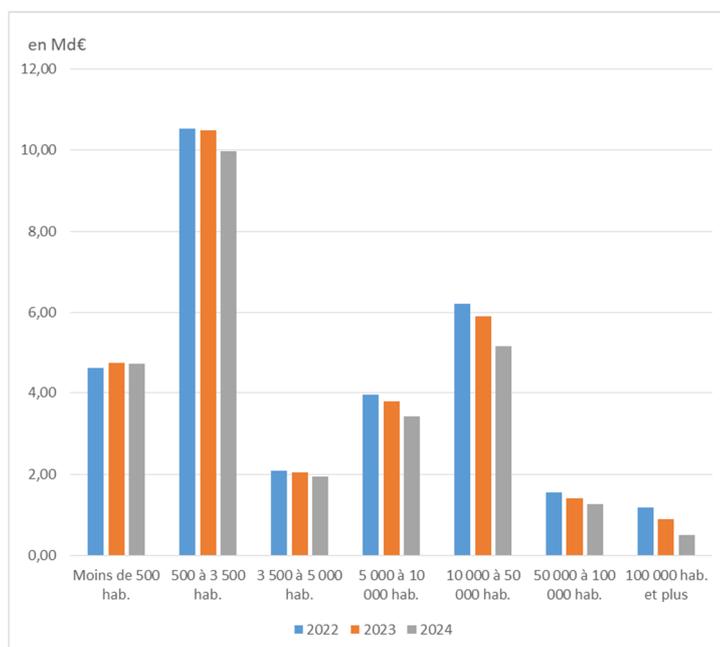
en Md€	Trésorerie au 2024	Concours financiers à court terme	Trésorerie nette 2024	Trésorerie nette 2023	Nombre de jours de dépenses de fonctionnement 2024
commune	28,2	-1,3	27,0	29,3	118
GFP	11,1	-0,3	10,8	11,7	129
departement	6,5	-0,2	6,4	8,8	34
région et CTU	1,0	-0,8	0,3	1,0	4
<b>Total</b>	<b>46,9</b>	<b>-2,4</b>	<b>44,5</b>	<b>50,8</b>	<b>78</b>

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

<sup>1</sup> Solde du compte 515 « compte au Trésor ».

TRESORERIE PAR TAILLE DE COMMUNES

	Trésorerie nette en Md€		Évolution	Nombre de jours de dépenses de fonctionne	En euros par commune	En euros par habitant	Nombre de communes	Population
	2023	2024						
Moins de 500 hab.	4,7	4,7	-0,3%	537	257 202	1 146,43	18 352	4 117 275
500 à 3 500 hab.	10,5	10,0	-5,0%	263	745 496	591,26	13 376	16 865 328
3 500 à 5 000 hab.	2,0	1,9	-5,3%	170	1 985 656	477,31	978	4 068 564
5 000 à 10 000 hab.	3,8	3,4	-9,8%	132	2 854 476	411,24	1 198	8 315 540
10 000 à 50 000 hab.	5,9	5,1	-13,0%	75	5 735 341	283,42	897	18 151 678
50 000 à 100 000 hab.	1,4	1,3	-9,4%	49	14 384 838	214,29	88	5 907 145
100 000 hab. et plus	0,9	0,5	-43,6%	10	12 039 726	49,42	42	10 232 650
Total	29,3	27,0	-7,9%	118	837 756	434,23	34 931	67 658 180



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Si les communes ont le stock de trésorerie nette le plus élevé au 31/12/2024, la situation est bien différente suivant leur taille. Plus les communes sont grandes, plus la trésorerie moyenne est élevée en apparence, mais une fois rapportés à la population ou au reste du compte de gestion, ces montants sont faibles. Ainsi, les 13 400 communes de 500 à 3 500 habitants présentent une trésorerie nette de 10 Md€, ce qui représente 745 000 euros en moyenne par commune et 591 euros par habitant de ces communes. Par rapport au compte de gestion, la trésorerie de ces communes s'élève à 72 % des dépenses de fonctionnement de l'année 2023 et est équivalente au stock de dette accumulé. La situation est tout autre pour les plus grandes communes. Les 42 communes de plus de 100 000 habitants ont une trésorerie nette moyenne de 12 millions par commune mais cela ne représente que 50 euros par habitant ou 3 % de leurs dépenses de fonctionnement et 3 % de leur dette. L'évolution de la trésorerie nette est aussi très différente par taille de commune. Elle fléchit fortement pour les plus grandes (- 43,6 % pour les communes de 100 000 habitants et plus) alors qu'elle résiste pour les plus petites (-0,3% pour les plus petites communes et 5% pour les deux tranches de tailles supérieures).

RAPPORT DE LA TRESORERIE AUX DEPENSES ET RECETTES PAR TAILLE DE COMMUNES

Au 31 / 12 / 24	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Dette
Moins de 500 hab.	1,47	1,13	2,53	4,77	2,12
500 à 3 500 hab.	0,72	0,58	1,42	2,79	0,96
3 500 à 5 000 hab.	0,47	0,38	1,08	2,37	0,66
5 000 à 10 000 hab.	0,36	0,30	0,92	2,04	0,52
10 000 à 50 000 hab.	0,20	0,18	0,66	1,52	0,31
50 000 à 100 000 hab.	0,13	0,12	0,44	0,94	0,16
100 000 hab. et plus	0,03	0,02	0,10	0,39	0,03

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Lecture : Pour les communes de moins de 500 habitants, la trésorerie nette représente en moyenne l'équivalent de 1,47 fois les dépenses de fonctionnement de l'année 2023.

**Encadré : la consolidation des comptes des collectivités locales**

- Aux résultats fournis par les budgets principaux des collectivités locales (+ 3,9 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement à 206,41 Md€), on peut ajouter ceux des syndicats (*annexe 2A*), dont les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 0,9 % en 2024 pour atteindre 11,4 Md€ (*graphique*).

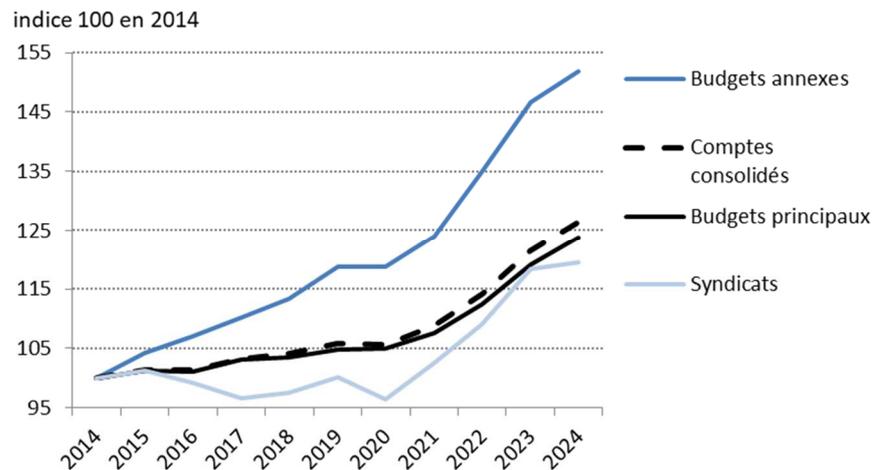
- On peut ajouter aussi les budgets annexes de l'ensemble de ces collectivités, dont les dépenses de fonctionnement (+ 3,5 % soit 23 Md€) augmentaient de 2020 à 2023 plus vite que celles des budgets principaux (*annexe 2B*).

- En sommant les budgets principaux et les budgets annexes de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats), et en neutralisant les flux internes entre les différents budgets (remboursements de personnels, prise en charge des déficits des budgets annexes, subventions de fonctionnement ou d'investissement entre différents niveaux de collectivités, etc.), on obtient un compte consolidé de l'ensemble des collectivités locales (*annexes 2C et 2D*).

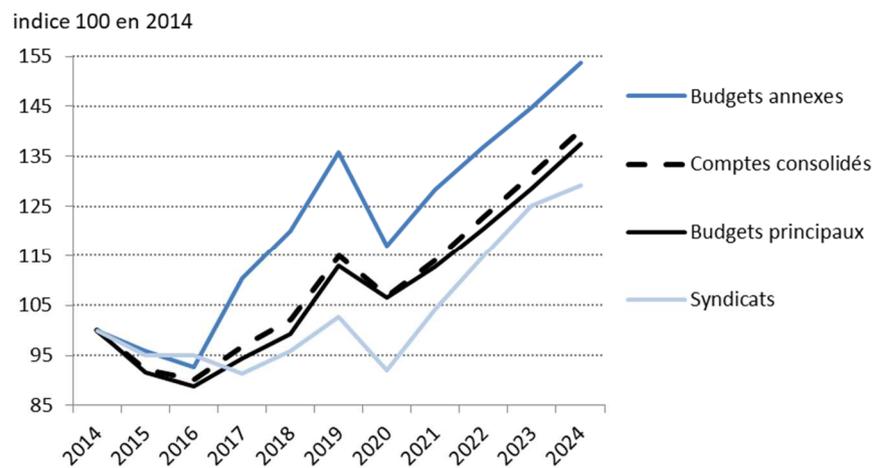
Selon ce compte consolidé, l'ensemble des dépenses de fonctionnement ont en fait augmenté de + 4,1 % en 2024 (au lieu d'augmenter de + 3,9 % pour les seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats). Les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 2,5 % (+2,2 % pour les budgets principaux non consolidés et hors syndicats).

De son côté, l'investissement progresse de + 6,8 % (contre + 7,0 % dans le compte non consolidé). L'ensemble des budgets consolidés dégagent un besoin de financement de - 11,3 Md€. La seule région ou CTU où l'ensemble des collectivités demeurent en capacité de financement selon ces comptes consolidés est la Guadeloupe. Les plus forts besoins sont enregistrés par les collectivités des quatre autres DOM, ainsi que par celles des régions Occitanie et Ile-de-France (*Annexe 2D*).

GRAPHIQUE 1 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DEPUIS 2014



GRAPHIQUE 2 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE) : EVOLUTION DEPUIS 2014

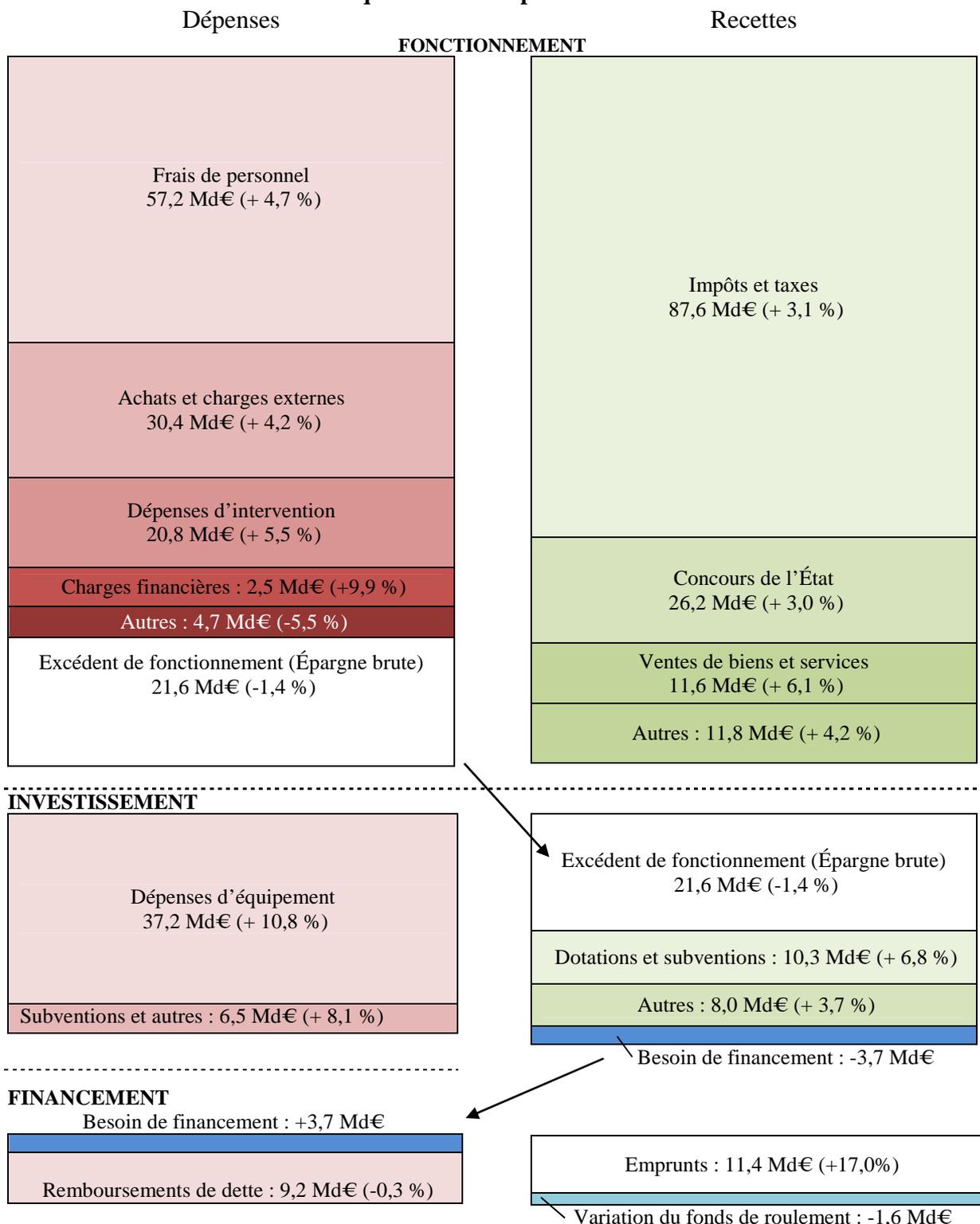


Champ courants, non corrigés des effets de périmètres  
Source : DGCL, comptes consolidés. Données DGFIP, comptes de gestion.

## Fiches par niveau de collectivités

**Les finances du secteur communal** (communes, y compris Ville de Paris dans sa nouvelle configuration à partir de 2019, groupements à fiscalité propre, établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP), et métropole de Lyon)

GUILLAUME LEFORESTIER (DGCL)

L'équilibre des comptes de 2024<sup>(a)</sup>

(a) Y compris la métropole de Lyon, les EPT de la métropole du Grand Paris et la Ville de Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux

Le secteur communal comprend les communes, les groupements à fiscalité propre (GFP : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles), les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris, ainsi que, par convention, la métropole de Lyon. Cette dernière est une collectivité territoriale à statut particulier et exerce, sur son territoire, les compétences d'un département et d'un groupement à fiscalité propre ; dans les analyses menées dans ce rapport, elle est rattachée au secteur communal, de façon cohérente avec ce qui est fait en comptabilité nationale. La création au 1er janvier 2019 de la collectivité à statut particulier Ville de Paris (loi n°2017- 257 du 28 février 2017), en lieu et place de la commune de Paris et du département de Paris, oblige à ne pas l'intégrer dans les calculs des évolutions entre 2018 et 2019, sauf mention explicite.

Au cours de l'année 2023, onze communes nouvelles ont été créées. Celles-ci ont regroupé vingt-quatre anciennes communes dans onze départements différents. Mais dans le même temps, deux communes nouvelles créées respectivement en 2016 et 2019 ont procédé à une opération de « défusion » aboutissant à la restauration de trois anciennes communes. Le total de communes en France métropolitaine et dans les DOM diminue donc de dix unités, à 34 935 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La moitié de la population française réside dans des communes de moins de 10 000 habitants. Ces communes représentent 97 % du nombre des communes. Les 42 communes de plus de 100 000 habitants regroupent 15 % de la population. Les communes en forte croissance durant ces six dernières années (population en hausse de plus de 5 %) sont : Toulouse, Nantes, Montpellier, Villeurbanne, Toulon, Saint-Denis (de La Réunion) et Strasbourg. À l'inverse, la population de cinq communes a diminué d'au moins 2 % en cinq ans : Paris, Le Havre, Limoges, Argenteuil, Mulhouse, Reims et Grenoble.

Depuis la forte réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017 (- 39 %), la carte intercommunale ne connaît que quelques changements marginaux chaque année. Au 1er janvier 2024, on compte 1 254 EPCI à fiscalité propre en France métropolitaine et dans les DOM, soit le même nombre qu'en 2023. Deux communautés de communes se sont transformées en communauté d'agglomération et cinq communes ont changé d'EPCI à fiscalité propre d'appartenance.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, seules quatre communes de France métropolitaine ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité propre, ni de la métropole de Lyon. Toutes sont des îles mono-communales, bénéficiant d'une dérogation législative : l'île d'Yeu, l'île de Bréhat, l'île de Sein et l'île d'Ouessant.

## **I - LES COMMUNES**

### **Baisse de l'autofinancement pour les petites communes et les très grandes, atonie ou croissance pour les autres**

En 2024, les dépenses de fonctionnement augmentent de + 4,2 % (+5,0 % en 2023) et les recettes de fonctionnement de +3,0 % (+5,6 % en 2023). Ces augmentations s'observent pour l'ensemble des strates de taille de communes, mais avec néanmoins des disparités. Plus une commune est grande (hors Paris) moins ses dépenses de fonctionnement augmentent. Les évolutions des dépenses de fonctionnement des strates inférieures à 3 500 habitants sont comprises entre +4,4 % et +5 %. Celles entre 3 500 et 100 000 habitants ont des évolutions plus faibles et varient entre +3,1 % et +4 %. Enfin, l'évolution de la strate des plus de 100 000 habitants est certes la plus forte avec +5,3 %, mais ne serait que de +3,6 % hors Paris et Marseille. Les recettes de fonctionnement augmentent le plus pour les communes de taille moyenne. Les évolutions varient de +1,7 % pour la strate de moins de 200 habitants jusqu'à +4,1 % pour celle de 2 000 à 3 500 habitants. Pour les strates allant de 3 500 à 50 000 habitants, les taux d'accroissement des recettes de fonctionnement diminuent avec la taille : ils s'élèvent à +3,5 % pour la strate de 3 500 à 5 000 habitants et +2,7 % pour celle de 20 000 à 50 000 habitants. La strate de 50 000 à 100 000 habitants augmente plus fortement avec +3,8 %. Avec +1,8 %, la strate des communes de plus de 100 000 habitants a la plus faible évolution des recettes de fonctionnement, du même ordre de grandeur que les plus petites communes. Sans Paris, son évolution serait de +3,2 %.

L'épargne brute, qui évolue négativement de -3,1 %, est en baisse pour les strates inférieures à 1 000 habitants et surtout pour la strate des plus petites communes de moins de 200 habitants avec -6,4 %. Elle est en hausse pour les strates comprises entre 2 000 et 10 000

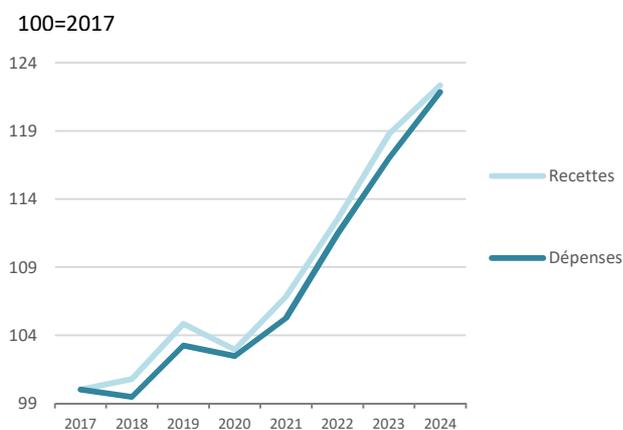
## FICHES PAR NIVEAU - LES FINANCES DU SECTEUR COMMUNAL

habitants avec des évolutions allant de +1,9 % à +3,2 %. Les évolutions sont stables et très faibles pour les strates entre 10 000 et 50 000 habitants, la strate des 50 000 à 100 000 habitants ayant l'évolution la plus forte de toutes les strates avec +5,3 %. Par contre, pour la strate des plus de 100 000 habitants, la baisse de l'épargne brute est très importante avec une évolution de -23 %, mais qui est due essentiellement à Paris puisque hors Paris l'évolution ne serait plus que de -4,9 %.

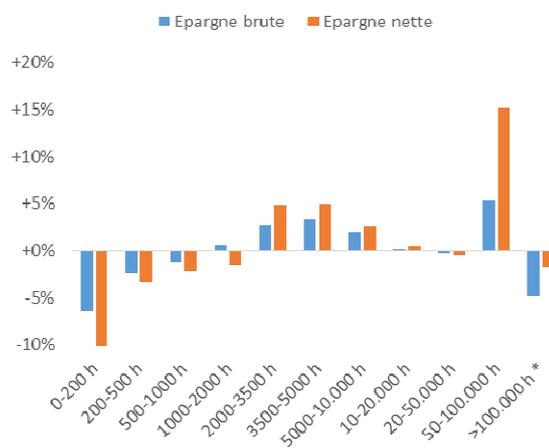
L'épargne nette, qui est l'épargne brute moins les remboursements de dette (hors gestion active de la dette) est en baisse de -5 %. Elle suit les mêmes tendances par strate que l'épargne brute mais avec des évolutions plus fortes. Ainsi, elle chute de -10,3 % pour la strate des communes de moins de 200 habitants, décroît mais moins rapidement dans les strates suivantes jusqu'à 2 000 habitants. Pour les strates de 2 000 à 20 000 habitants, son évolution devient positive et se situe entre +2,6 % et +5 %. Elle atteint son maximum (15,2 %) pour la strate de 50 000 à 100 000 habitants. Enfin, la chute apparaît très forte pour la strate des plus de 100 000 habitants avec -41,9 % (graphique 1B), mais hors Paris, elle n'est plus que de -1,8 % et, hors Paris et Marseille, l'évolution redevient même légèrement positive avec +0,6 %.

GRAPHIQUE 1 – ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

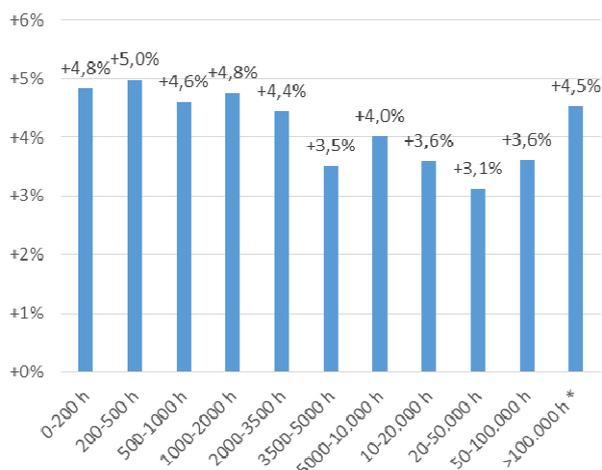
### 1A - ÉVOLUTION DEPUIS 2017



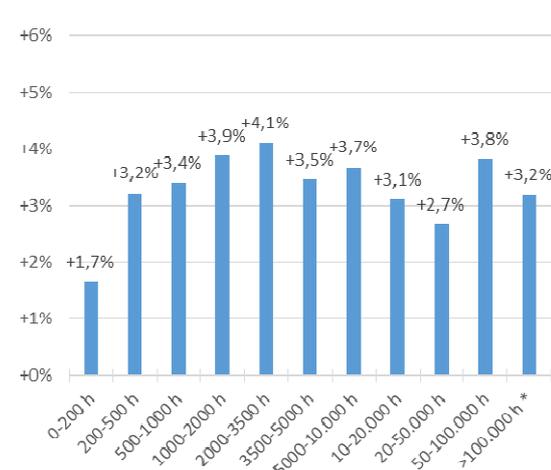
### 1B - ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE EN 2024



### 1C - ÉVOLUTION DES DEPENSES EN 2024



### 1D - ÉVOLUTION DES RECETTES EN 2024



Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

\* Hors Paris. Les dépenses de fonctionnement pour les communes de plus de 100 000 habitants y compris Paris, progressent de 5,3%, les recettes de 1,8%, l'épargne brute recule de -23% et l'épargne nette de -42%.

**Des dépenses de fonctionnement toujours à la hausse pour les communes**

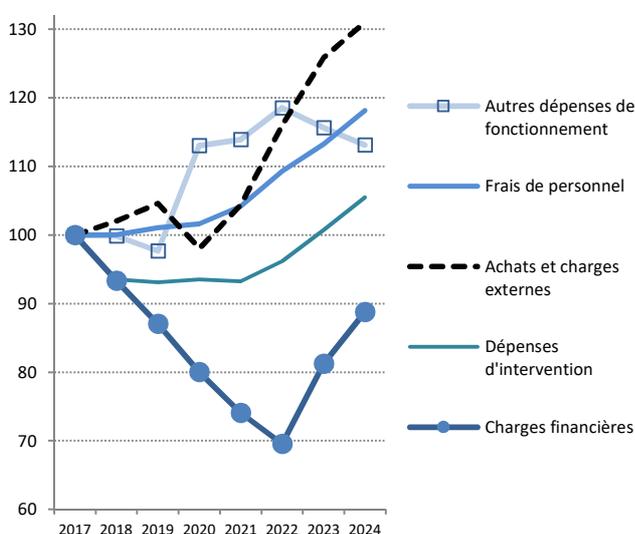
Les dépenses de fonctionnement connaissent une décélération de l'accroissement annuel depuis 2020. Elles augmentent de + 4,2 % en 2024 après + 5,0 % en 2023 et +5,9 % en 2022.

Les frais de personnel continuent de progresser (+ 4,3 % après + 3,6 % en 2023). Les achats et charges externes s'accroissent de +4,1 % soit moitié moins que les fortes hausses enregistrées en 2023 (+8,5 %) et 2022 (+11,1 %). Le poste «énergie» n'augmente plus que de +5,3 % au lieu de +25 % en 2023 et +30 % en 2022 dans un contexte de ralentissement de l'inflation. En revanche, les primes d'assurances réglées accentuent leur dynamisme (+19,9% après +11,4%) pour un total de 729M€. Du côté des charges financières, la forte croissance des deux dernières années replace leur niveau (1,7 Md€) au-dessus de celui de 2019. Les dépenses d'intervention continuent de s'accroître de +4,7 % comme en 2023. Les autres dépenses de fonctionnement augmentent légèrement avec une croissance de +1,5 %.

GRAPHIQUE 2 – LES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

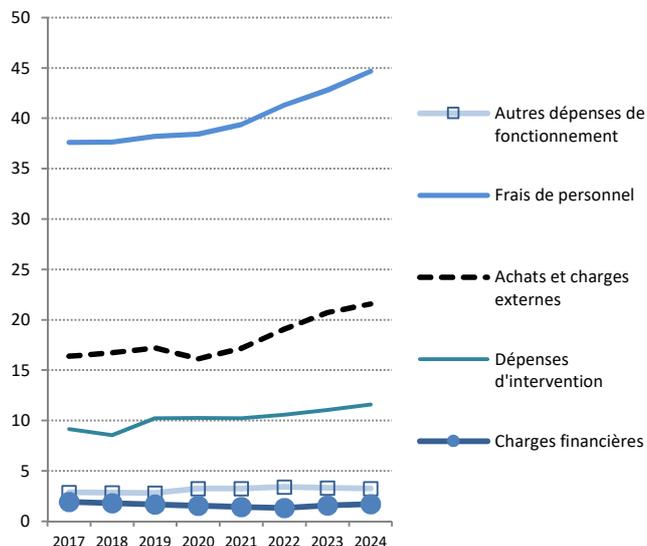
2 a - Évolution depuis 2017 (à champ constant)

indice 100 en 2017



2 b - En Milliards d'euros (à champ courant)

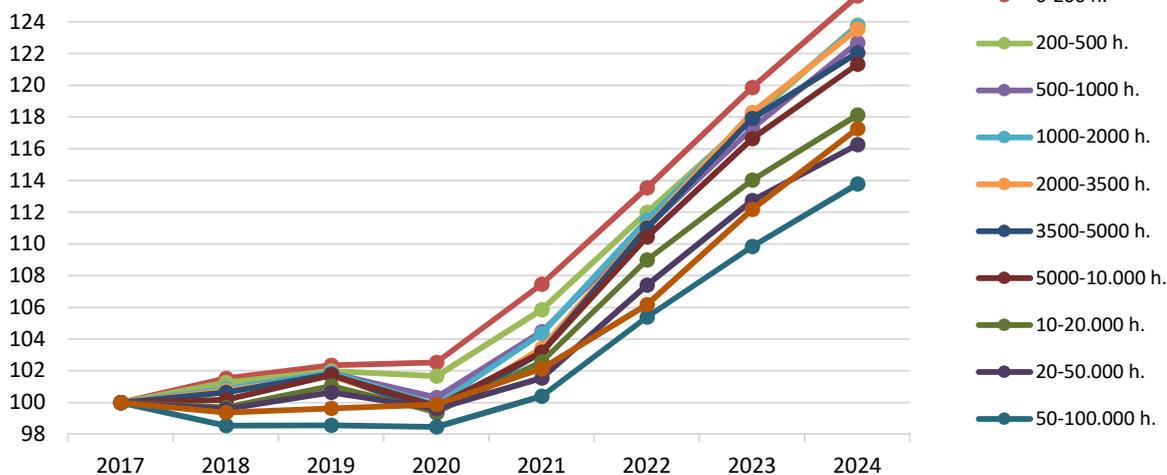
Md€



Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

GRAPHIQUE 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES (hors paris)

indice 100 en 2017



Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

La Ville de Paris, du fait de ses compétences élargies aux compétences départementales sera souvent traitée à part dans les comparaisons par strate de population.

**Impôts directs en hausse et baisse sensible des impôts indirects**

En 2024, les impôts directs augmentent de + 4,3 % après +7,5 % en 2023. Cette hausse concerne toutes les strates de taille de communes avec une augmentation comprise entre +5,5 % et +6,2 % pour les strates inférieures à 5 000 habitants. Pour les strates supérieures à ce seuil, des évolutions dont l'intensité diminue avec la taille de la strate s'observent, allant de +4,8 % pour la strate des 5 000 à 10 000 habitants jusqu'à +3,3 % pour les deux strates supérieures à 50 000 habitants.

Les produits de la taxe foncière progressent en 2024 de 5,2%, ceux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 0,6%.

Les impôts indirects connaissent une baisse sensible de -6,4 % qui s'explique essentiellement par la chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en lien avec le recul des transactions immobilières en 2024. Toutes les strates sont concernées par cette baisse des impôts indirects, surtout les strates des petites communes de moins de 1 000 habitants, avec des évolutions entre -12,9 % et -10,8 %. Les strates supérieures ont des évolutions comprises entre -4,4 % et -9,1 % (graphique 4). Cette baisse des impôts indirects pour toutes les strates est corrélée à celle des DMTO. En effet, la baisse des DMTO est importante quelle que soit la strate de population et varie de -19,4 % pour celle des communes de moins de 200 habitants, à -12,6 % pour celle des plus de 100 000 habitants.

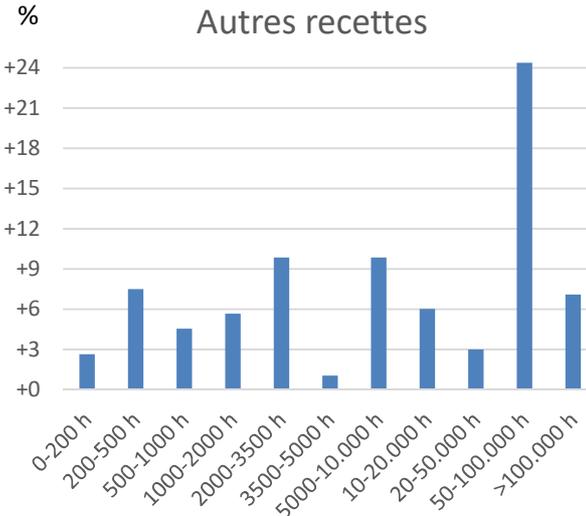
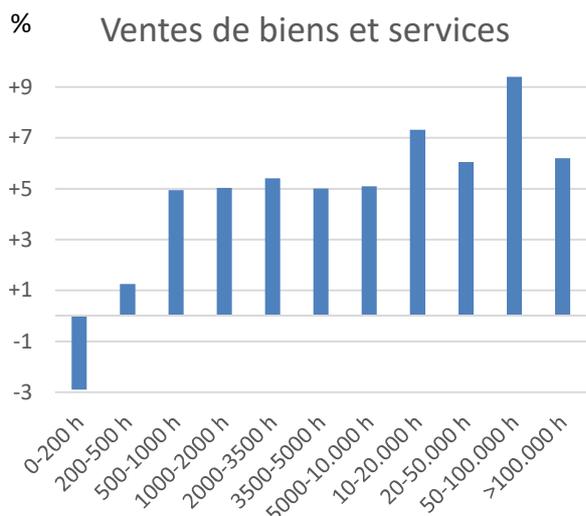
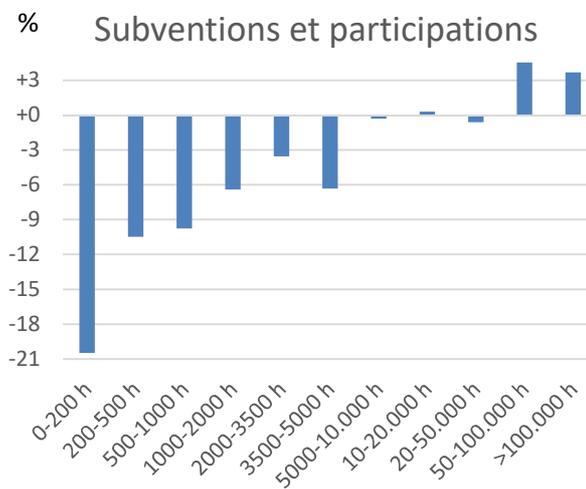
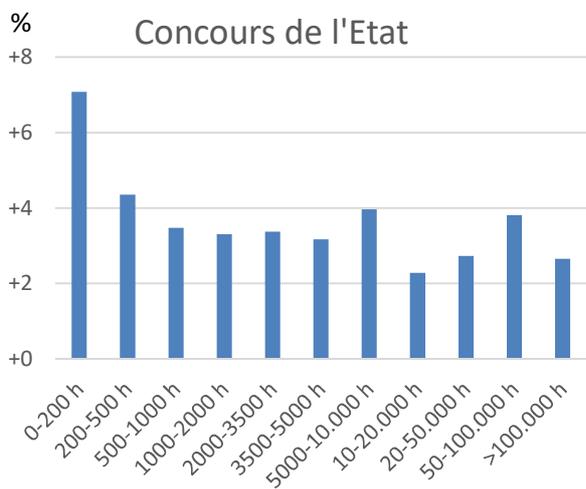
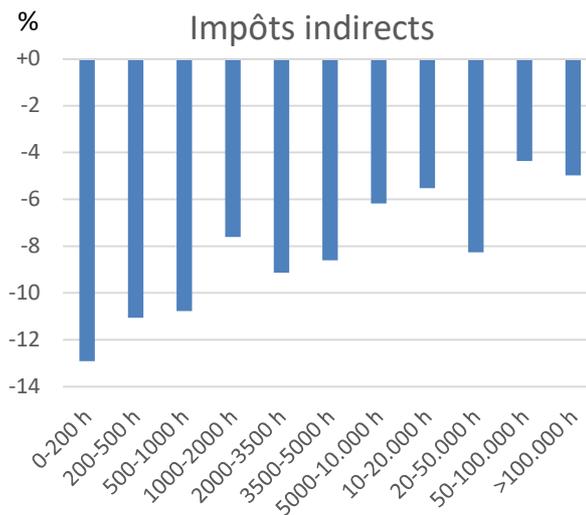
Les concours ou contributions de l'Etat augmentent pour toutes les strates des communes avec une progression sensible pour les communes de moins de 200 habitants (+7,1 %). Les autres strates de communes ont des évolutions allant de +2,3 % à +4,4 %. Ces évolutions sont notamment soutenues par un abondement de la DSR et de la DSU pour 150 M€ chacune et par celui de la DPEL (dotation particulière élu local) pour 15 M€.

Les « ventes de biens et services » et certaines « autres recettes de fonctionnement » retracent les recettes relatives aux activités périscolaires, sociales, sportives ou culturelles des communes, mais aussi certaines redevances (stationnement, funéraires, etc.), ou encore les produits des locations d'immeubles ainsi que les ventes de terrains aménagés, d'eau ou de bois. En 2024, les ventes de biens et services augmentent de + 5,9 %, soit du même ordre de grandeur qu'en 2023. Les ventes de biens et services augmentent pour toutes les strates de communes sauf pour la strate des moins de 200 habitants où elles baissent de -2,9 %. L'évolution reste faible, quoique positive, pour la strate des 200 à 500 habitants avec +1,3 %. Elle est la plus forte pour la strate de 50 000 à 100 000 habitants avec +9,4 %. Pour les autres strates, l'évolution est comprise entre +5 % et +7,3 %.

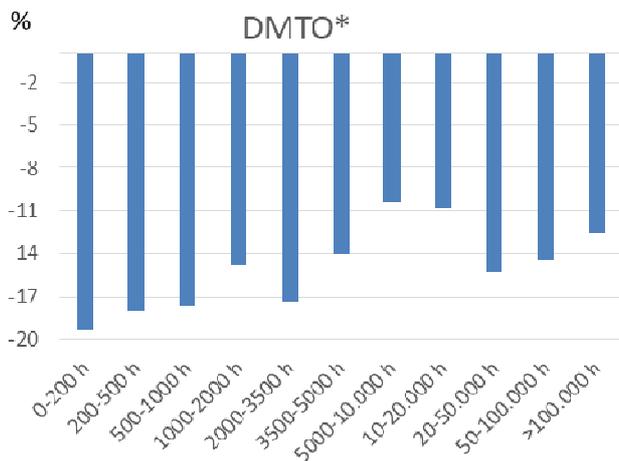
Les subventions reçues et participations sont globalement stables, en léger repli de -0,3 %. Elles chutent fortement pour les strates de petites communes avec -20,5 % pour les moins de 200 habitants, restent en évolution négative mais moins sensible pour les strates comprises entre 200 et 5 000 habitants. En revanche, elles sont stables entre 5 000 et 50 000 habitants et n'évoluent positivement que pour les deux strates supérieures à 50 000 habitants.

Les autres recettes de fonctionnement, qui sont principalement composées des revenus des immeubles, des autres produits divers de gestion courante et des redevances versées par les fermiers et concessionnaires, augmentent pour toutes les strates de communes. Mais elles progressent particulièrement pour la strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants avec +24,4 %, principalement du fait de deux communes ayant multiplié par cinq et par neuf leurs autres recettes de fonctionnement. Hormis ces deux communes, la progression de cette strate de 50 000 à 100 000 habitants ne serait que de +9,2 %, soit un peu supérieure à l'évolution moyenne de l'ensemble des strates (+7,4 %).

GRAPHIQUE 4 – TAUX DE CROISSANCE EN 2024 DES DIFFERENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

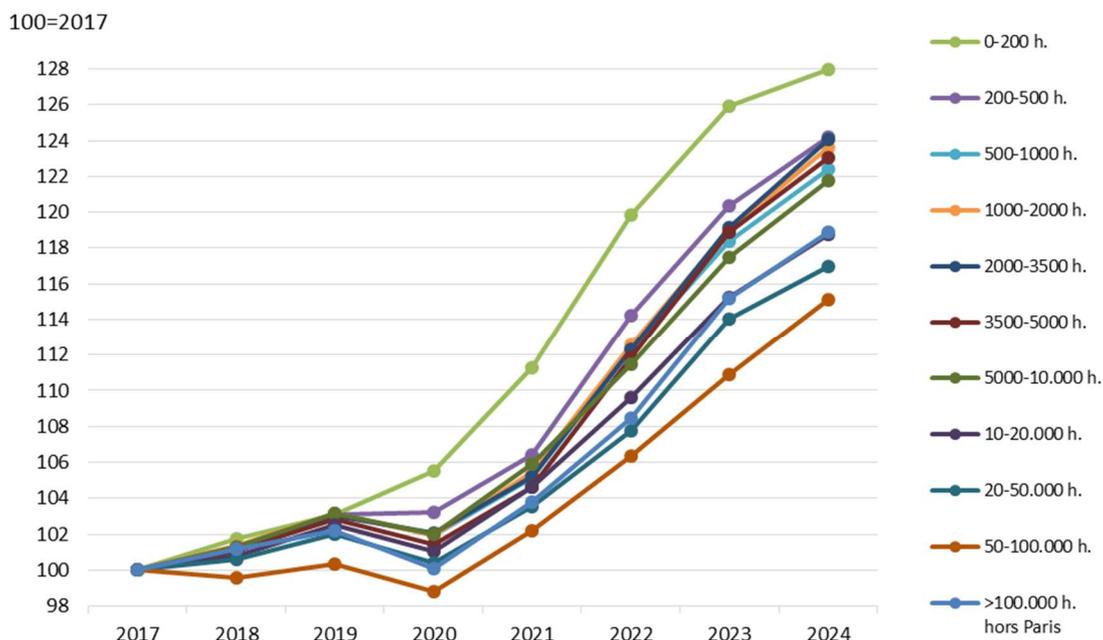


## FICHES PAR NIVEAU - LES FINANCES DU SECTEUR COMMUNAL



\* Droits de mutation à titre onéreux et fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 habitants  
 Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

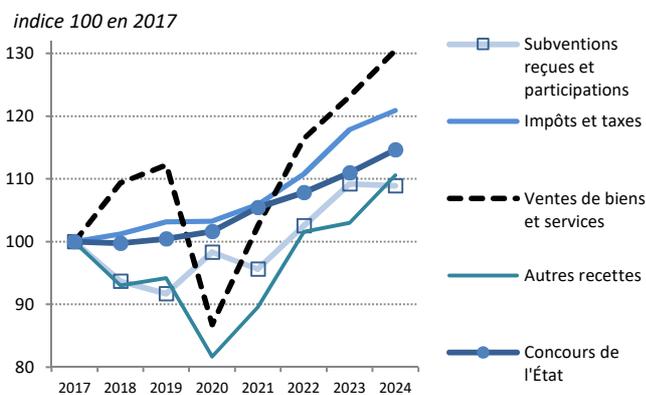
GRAPHIQUE 5 – ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES (hors paris)



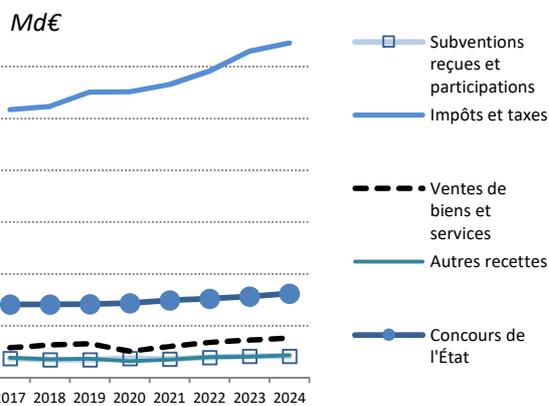
Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

GRAPHIQUE 6 – LES DIFFÉRENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

6 a - Évolution depuis 2017 (à champ constant)



6 b - En Milliards d'euros (à champ courant)

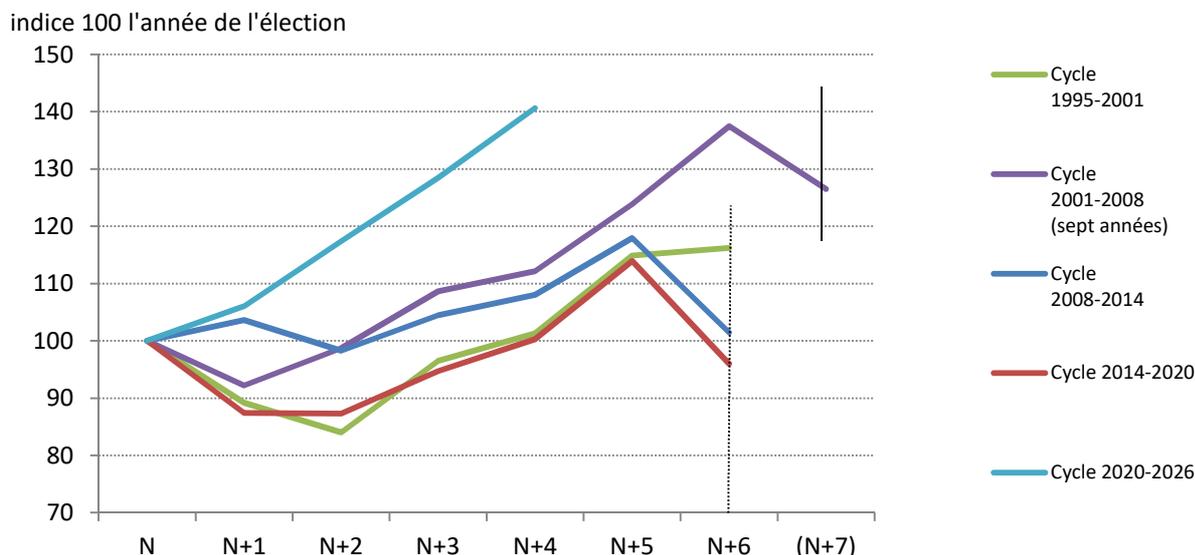


Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

**Dynamisme des dépenses d'investissement, quelle que soit la strate de population pour les communes**

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) restent dynamiques pour la quatrième année consécutive. Elles ont augmenté en 2024 de + 9,5 % après + 9,4 % en 2023 alors même que l'effet prix, très marqué en 2022 et 2023, s'est nettement réduit en 2024. Comparativement à la même année située dans le cycle électoral précédent (2018) où l'accroissement était de +5,9 %, cet accroissement est important en intensité.

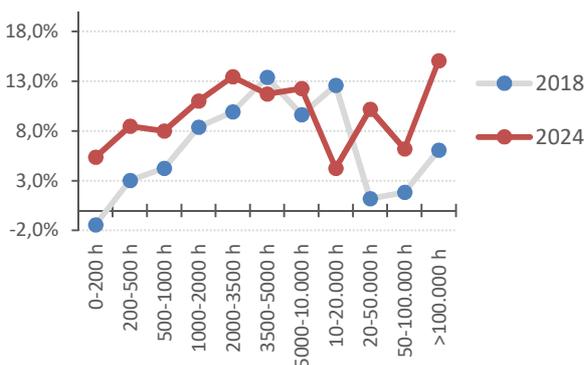
GRAPHIQUE 7 – EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES (hors remboursements de dette) SELON LA POSITION DANS LE CYCLE ELECTORAL



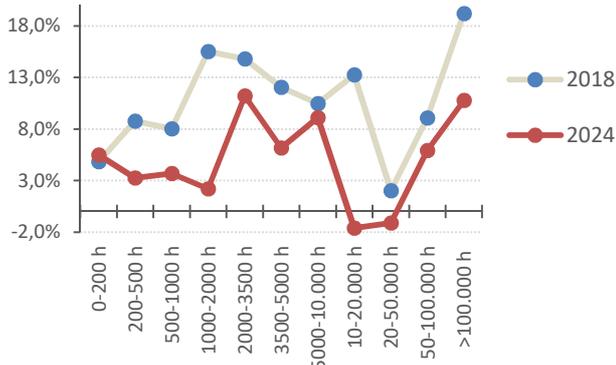
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 8 – TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE (hors Paris)

8 a - Dépenses (hors remboursements de dette)



8 b - Recettes (hors emprunts)



Lecture : En 2024, les dépenses d'investissement des communes de 20 000 à 50 000 habitants ont augmenté de + 10,2%. En 2018 (donc au même stade du cycle électoral, dans le cycle précédent) elles avaient augmenté de + 1,2%.

Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux

En 2024, en excluant Paris, les dépenses d'investissement (hors remboursements) sont en hausse quelle que soit la strate de taille des communes. C'était déjà le cas en 2018, année comparable du cycle électoral précédent (graphique 8), à l'exception de la strate des communes de moins de 200 habitants qui affichait des dépenses d'investissement en légère baisse. Cependant, en 2024, l'évolution des dépenses d'investissement (hors remboursements) est supérieure à l'évolution de 2018, pour toutes les strates, sauf pour la strate de 3 500 à 5 000 habitants où elles sont approximativement du même ordre, et pour

## FICHES PAR NIVEAU - LES FINANCES DU SECTEUR COMMUNAL

celle de 10 000 à 20 000 habitants où c'est l'inverse, avec une évolution sensiblement moins forte en 2024 qu'en 2018.

Les recettes d'investissement (hors emprunts) ont en 2024 des évolutions assez parallèles à celles de 2018, mais restent sensiblement inférieures. Elles évoluent même légèrement négativement pour les strates entre 10 000 et 50 000 habitants. En 2024, les recettes d'investissement (hors emprunts) s'accroissent sensiblement plus pour les strates allant de 2 000 à 10 000 habitants, pour celles de moins de 200 habitants et de plus de 50 000 habitants, que pour les autres strates.

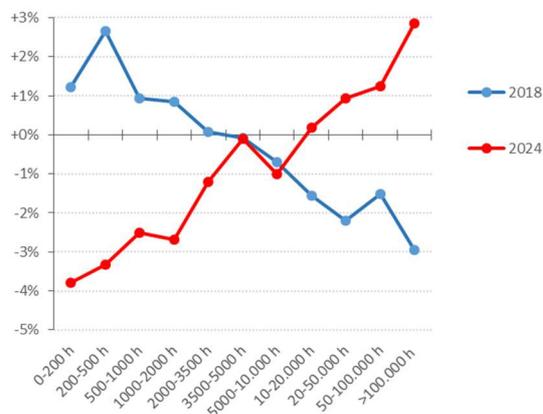
Les recettes d'investissement hors emprunts augmentent de +0,54 Md€ soit un montant supérieur à la baisse de l'épargne nette (-0,4 Md€ entre 2023 et 2024). Comme les dépenses d'investissement (hors remboursements) progressent sensiblement (+9,5 %, +2,6 Md€), au final, la capacité de financement des communes reste négative à -2,54 Md€ en 2024 (-0,03 Md€ en 2023), et devient donc un besoin de financement (les données hors Paris seraient de -1,4 Md€ en 2024 et +0,6 Md€ en 2023). Seules les strates inférieures à 1 000 habitants conservent une capacité de financement, toutes les autres sont en situation de besoin de financement. Y compris Paris, la strate des plus de 100 000 habitants connaît un fort besoin de financement de -1,6 milliards d'euros (au lieu de -0,4 Md€ hors Paris).

Pour autant, l'encours de la dette augmente faiblement dans les communes, en moyenne de +1,4 % en 2024 après une très légère baisse de -0,1 % en 2023. Cette évolution est très liée à la taille : plus une commune est petite, plus elle se désendette en 2024. Plus elle est grande, plus la dette s'accroît, à l'inverse de 2018. Ainsi l'encours de la dette diminue pour toutes les strates inférieures à 10 000 habitants mais augmente pour les strates supérieures à ce seuil, surtout pour les communes de plus de 100 000 habitants. Y compris Paris, la dette des communes de plus de 100 000 habitants enregistre une forte augmentation de +5,8 % (+2,9 % hors Paris).

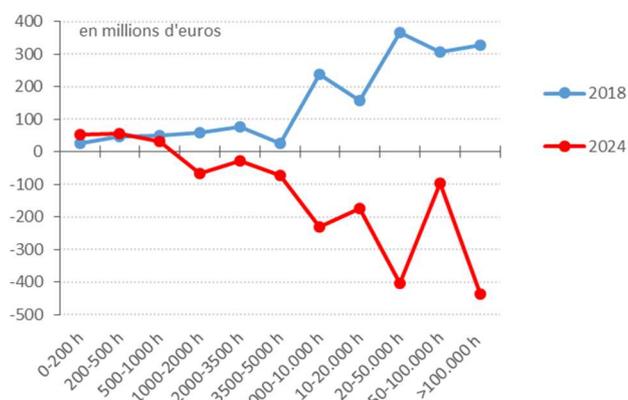
Cette modération dans l'accroissement de la dette est rendue possible par une réduction du fonds de roulement dans toutes les strates excepté dans la strate de 50 000 à 100 000 habitants et celle de moins de 500 habitants, où la variation du fonds de roulement est nulle.

GRAPHIQUE 9 – TAUX DE CROISSANCE DE LA DETTE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT SELON LA TAILLE DES COMMUNES (hors Paris)

9 a - Taux de croissance de la dette



9 b - Capacité ou besoin de financement



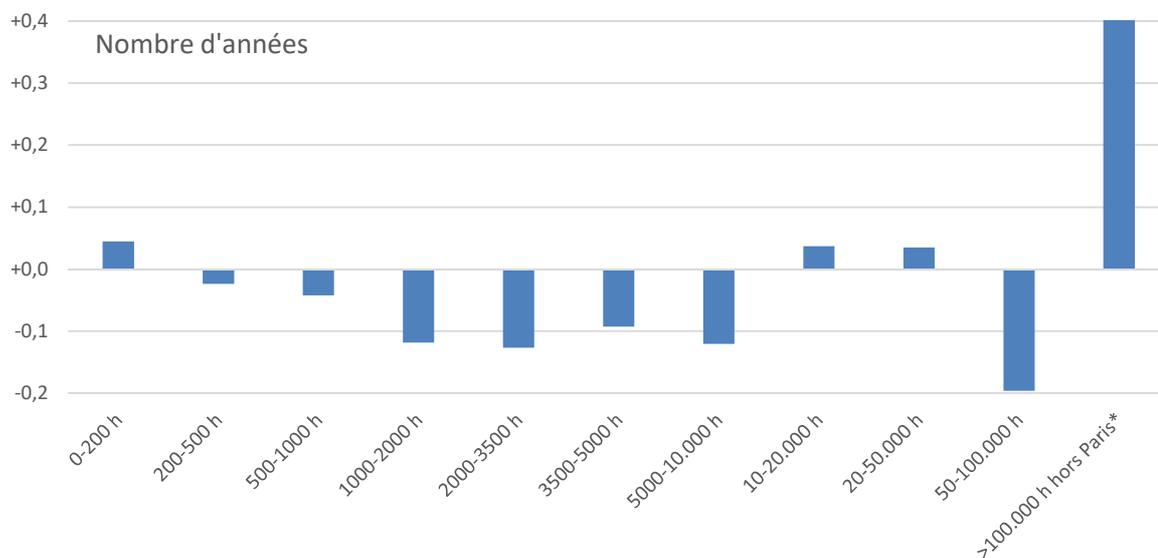
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

### Le délai de désendettement des communes se dégrade en 2024 dans certaines grandes communes et les plus petites

Le délai de désendettement (encours de dette rapportée à l'épargne brute) des communes augmente entre 2023 et 2024 de +0,2 an. Il baisse pour les strates comprises entre 200 et 10 000 habitants et pour celles entre 50 000 et 100 000 habitants. Il augmente un peu pour les autres strates et surtout pour la strate des plus de 100 000 habitants avec +2,8 ans y compris Paris (+0,4 an hors Paris).

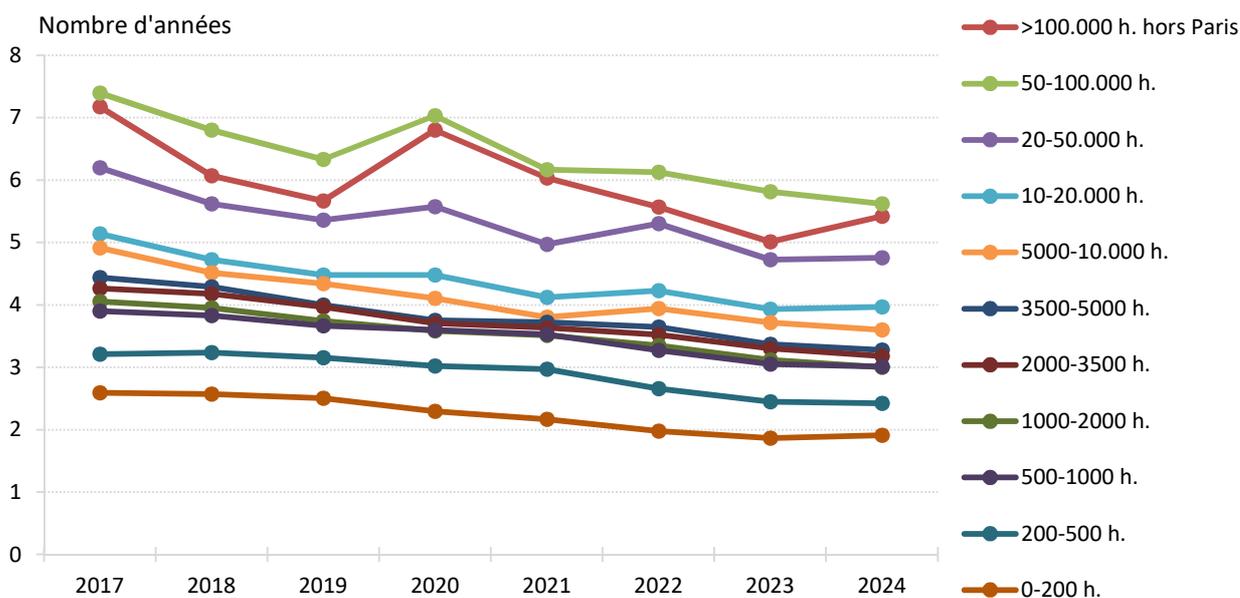
GRAPHIQUE 10 – DELAI DE DESENETTEMENT DES COMMUNES (hors Paris)

10 a - Évolution entre 2023 et 2024



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles

10 b – Délai de désendettement depuis 2017, par strate de population

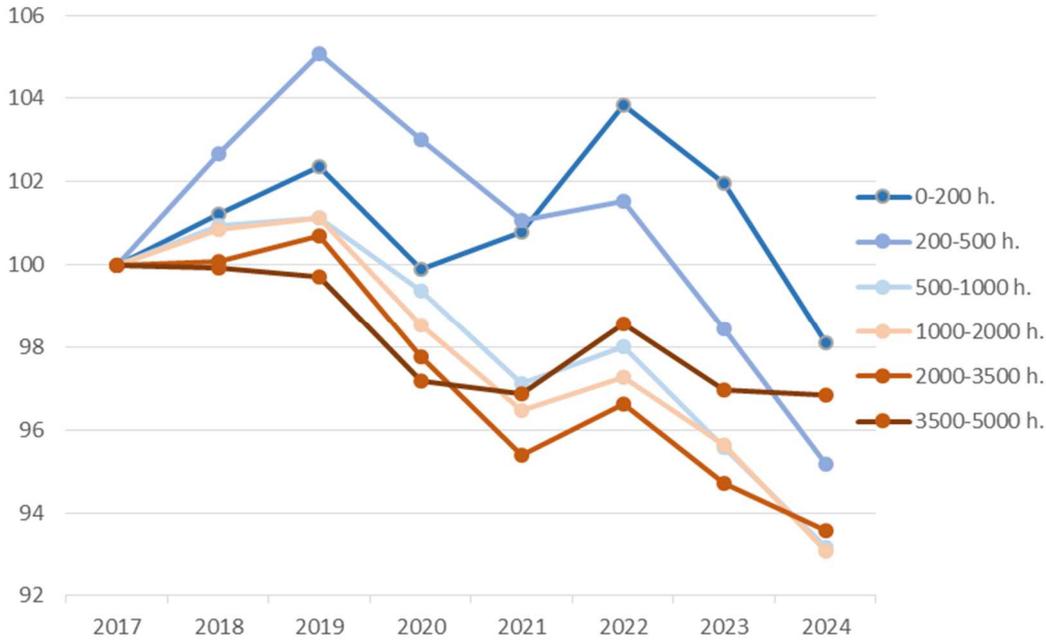


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles

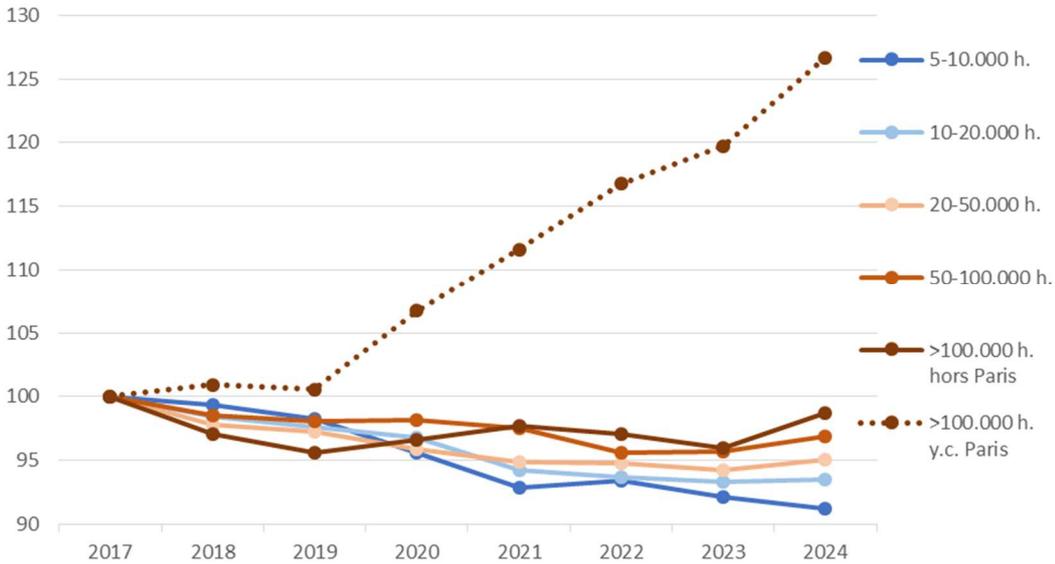
En 2024, la dette des communes de toutes les strates de moins de 10 000 habitants continue de baisser, comme en 2023, alors que l'épargne brute des communes dans les strates de 1 000 à 10 000 habitants augmente (graphiques 11 et 12). Cela permet au délai de désendettement de ces strates de 1 000 à 10 000 habitants de s'améliorer. Les communes des strates entre 10 000 et 50 000 habitants ont une épargne brute qui stagne alors que l'encours de leur dette augmente très légèrement, ce qui fait que le délai de désendettement augmente très légèrement aussi. Le délai de désendettement des communes de 50 000 à 100 000 habitants baisse du fait d'une augmentation de leur épargne brute, la plus forte de toutes les strates. Les strates extrêmes de moins de 200 habitants et de plus de 100 000 habitants (hors Paris) voient leur délai de désendettement augmenter, du fait d'une épargne brute qui baisse sensiblement et d'une dette qui augmente pour les plus grandes communes et qui baisse moins vite que l'épargne brute pour les plus petites de moins de 200 habitants.

GRAPHIQUE 11 – EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE SELON LA TAILLE DES COMMUNES (base 100 en 2017)

11 a - Communes de moins de 5 000 habitants



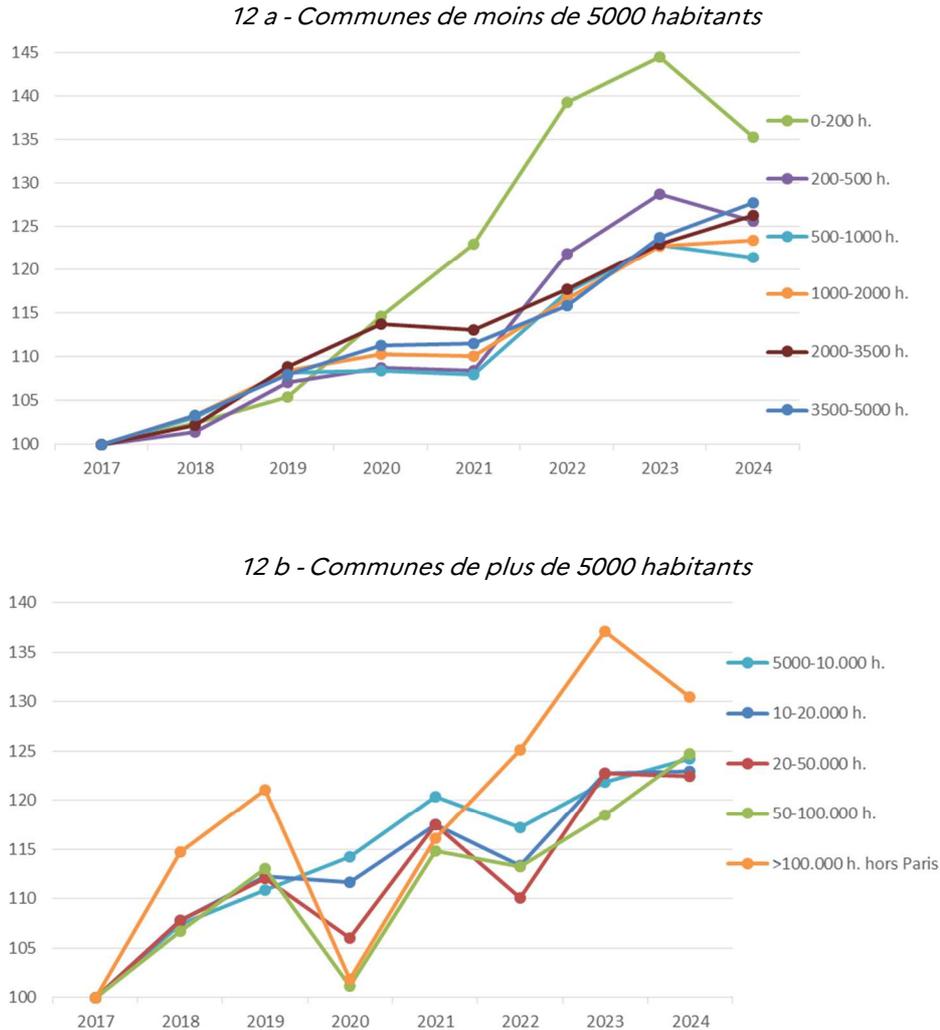
11 b - Communes de plus de 5 000 habitants



Note : La Ville de Paris a un impact fort sur la strate des communes de plus de 100.000 habitants. Hors Paris, le comportement d'endettement des communes de plus de 100.000 habitants ressemble à celui des autres grandes communes ; y compris Paris, l'encours de dette augmente de manière sensible.

Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

GRAPHIQUE 12 – EVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE SELON LA TAILLE DES COMMUNES (base 100 en 2017)



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations

**Encadré : La Ville de Paris**

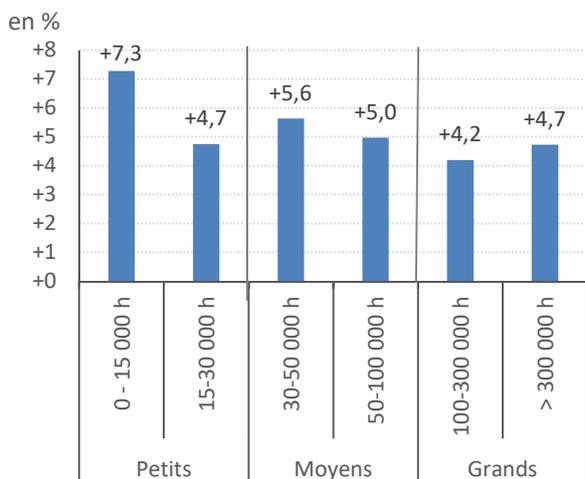
La ville de Paris, collectivité territoriale à statut particulier, rassemble les compétences communales et départementales depuis 2019. Ses spécificités et son poids financier expliquent qu'il faille régulièrement l'exclure des moyennes produites, tout particulièrement sur la strate des plus de 100 000 habitants. La Ville de Paris a des dépenses de fonctionnement s'élevant à 7,4 Md€. En 2024, la progression de ces dépenses est de 6,6 % (contre + 4,2 % pour l'ensemble des communes et + 3,9 % pour les départements) avec des dépenses d'intervention en hausse de + 4,6 % à 3,3 Md€, au même rythme que les départements, et une évolution des frais de personnel de + 6,3 % (2,8 Md€), plus marquée que pour les autres types de collectivités. Les recettes de fonctionnement sont en recul de -0,5 % (- 35 M€) en raison principalement de la baisse des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de - 12,3%, du même ordre de grandeur que l'ensemble des départements (soit -163M€). Cette forte hausse des dépenses de fonctionnement couplée à une baisse des recettes de fonctionnement explique la chute de l'épargne brute de - 65 % à 269 M€. L'épargne nette (épargne brute moins remboursement de dette) devient négative à -57M€ contre +444 M€ l'an dernier. Le taux d'épargne brute s'établit à 3,5 % contre 14,6% pour les communes et 6,9 % pour les départements. Malgré cela, l'investissement se maintient à un niveau élevé à 1,8 Md€ en progression de + 2,7% par rapport à 2023. La dette atteint 10,6Md€ avec une progression marquée en 2024 (+ 8,4 %) comme celles enregistrées les années passées : + 6,1 % pour 2023, + 10,2 % pour 2022, + 8,5 % pour 2021 et + 12,7 % en 2020. Depuis 2019, la dette a augmenté de +55% (contre -3% pour les départements et + 3 % pour les communes sur cette période). Le délai de désendettement, égal à la dette divisée par l'épargne brute, est de 39,5 ans. Pour l'ensemble des communes, le délai de désendettement de 2024 est de 4,7 ans (6,7 ans pour les départements).

## II - LES GROUPEMENTS DE COMMUNES A FISCALITE PROPRE

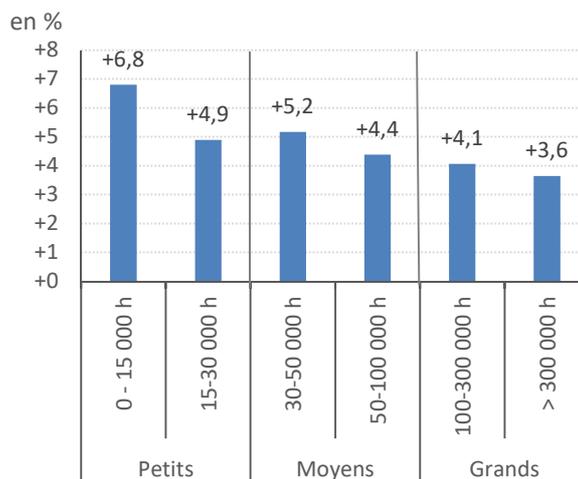
Le périmètre des groupements à fiscalité propres (GFP) analysé dans cette partie comprend la Métropole de Lyon, la Métropole du Grand Paris (MGP) et ses établissements publics territoriaux (EPT). Par ailleurs, précisons que les agrégats sont calculés en net. Pour les recettes et dépenses de fonctionnement, les montants sont donc présentés après déduction des reversements de fiscalité à destination des communes.

GRAPHIQUE 13 – EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP EN 2024

13 a - Dépenses de fonctionnement



13 b - Recettes de fonctionnement



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Tableau : Répartition des EPCI par taille

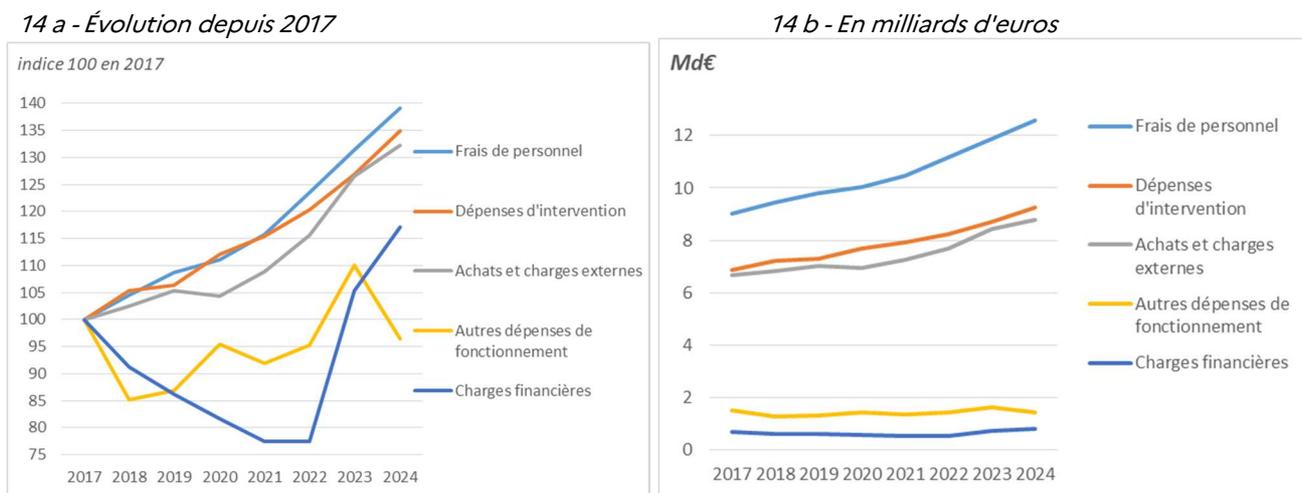
	Nombre d'EPCI		Population en million	
	Nombre	Pourcentage	Population	Pourcentage
0 - 15000 h	351	28%	3,3	5%
15 à 30000 h	425	34%	9,3	13%
30 à 50000 h	190	15%	7,3	11%
50 à 100000 h	158	13%	10,8	16%
100 à 300000 h	106	8%	17,0	25%
plus de 300000 h	25	2%	21,5	31%

### Hausse des dépenses de fonctionnement des GFP de +4,8 %

En 2024, les dépenses de fonctionnement des GFP augmentent de +4,8 %, moins sensiblement qu'en 2023 (+7,9 %). Elles sont tirées vers le haut par les frais de personnel (+5,9 %) et les dépenses d'intervention (+6,4 %). Les achats et charges externes progressent plus modérément de +4,4 %, après la forte hausse de 2023 qui s'élevait à +9,5 %, en partie du fait d'une hausse du poste « énergie » de +24 % cette année-là. En 2024, ce poste enregistre une baisse de -4,9 %. Les frais financiers sont de nouveau orientés à la hausse (+11,2%), leur poids dans les dépenses reste faible mais est passé de 1,8% en 2022 à 2,4% en 2024.

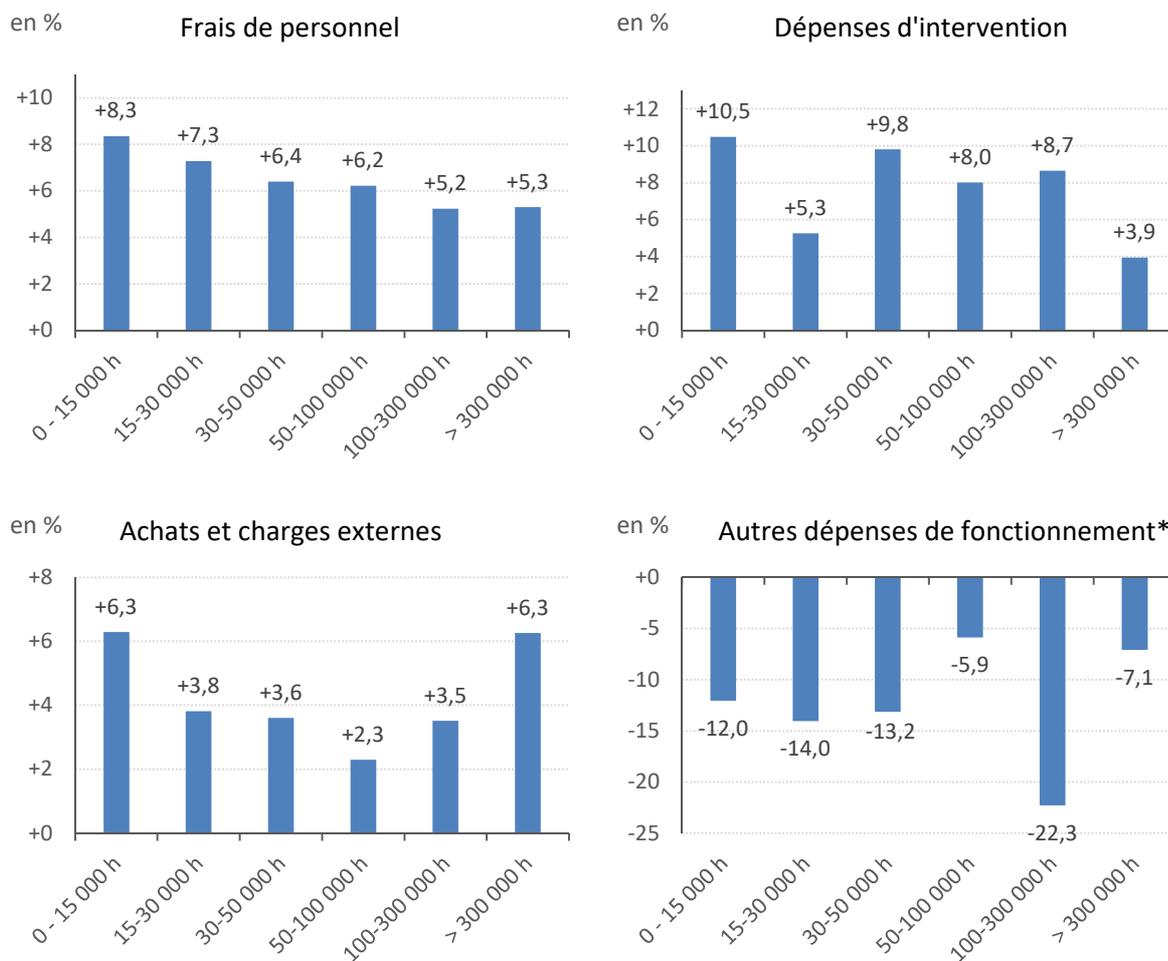
Les dépenses de fonctionnement augmentent davantage pour les GFP de petite taille que pour les GFP de plus grande taille. Par exemple, ceux de moins de 15 000 habitants voient leurs dépenses de fonctionnement progresser de +7,3 % contre +4,7 % pour ceux de la strate des 15 000 à 30 000 habitants. Entre 30 000 et 50 000 habitants, l'augmentation des dépenses de fonctionnement des GFP est égale à +5,6 %, et +5 % pour ceux de 50 000 à 100 000 habitants. Pour les GFP de grande taille, de plus de 100 000 habitants, cette augmentation est un peu moins importante : +4,2 % pour ceux de 100 000 à 300 000 habitants, et +4,7 % ceux de plus de 300 000 habitants.

GRAPHIQUE 14 – LES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 15 – TAUX DE CROISSANCE EN 2024 DES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP



(\*) Hors charges financières.

Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Les frais de personnel progressent d'autant plus que les GFP sont de petite taille. Ainsi, leur accroissement passe de +8,3 % pour la strate des moins de 15 000 habitants à +5,3 % pour celle des plus de 300 000 habitants. Les dépenses d'intervention sont le deuxième poste de dépenses de fonctionnement en importance. Il regroupe les contributions obligatoires (Service d'incendie 17% ...) et les subventions de fonctionnement versées (CCAS 13%, Associations 19%...). Ces dépenses d'intervention connaissent un taux d'accroissement également plus fort pour la strate de moins de 15 000 habitants avec +10,5 %. Pour les strates allant de 30 000 à 300 000 habitants, les taux sont compris entre +8 % et +9,8 %. Le taux d'accroissement est plus faible pour la strate de 15 000 à 30 000 habitants (+5,3 %) et pour celle supérieure à 300 000 habitants (+3,9 %). Les contributions aux services d'incendie augmentent de +5%, les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé augmentent de +9,6% après déjà +9,2 % l'an dernier. Les achats et charges externes augmentent plus fortement et avec la même intensité pour les deux strates de tailles extrêmes, celle de moins de 15 000 habitants et celle de plus de 300 000 habitants avec +6,3 %. Pour les strates de taille intermédiaire, les achats et charges externes ont des augmentations plus modérées comprises entre +2,3 % et +3,8 %. Les autres dépenses de fonctionnement, hors charges financières, qui ne représentent qu'une faible part des dépenses de fonctionnement, sont en baisse dans toutes les strates.

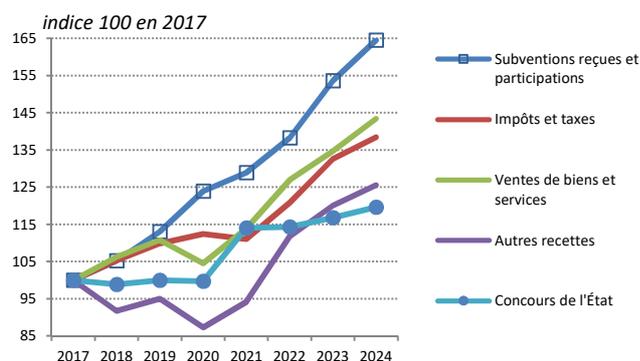
### Les recettes de fonctionnement des GFP progressent mais décèlent

Les recettes de fonctionnement des GFP progressent de + 4,3 % en 2024, après + 7,4 % en 2023. Parmi elles, les impôts et taxes (nets des versements aux communes) progressent de + 4,4 % : ils affichaient une croissance de 9,7% en 2023. Parmi ces impôts et taxes, les impôts indirects augmentent beaucoup moins sensiblement (+ 2 %). Au sein de ces impôts indirects, la fraction du produit net de la TVA qui vient, pour les EPCI, compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH- RP), la perte de produits de la taxe foncière pour la métropole de Lyon et surtout, depuis 2023, la suppression totale de la CVAE, augmente de + 1,3 %. Cette fraction de TVA perçue par les GFP s'élève à 13,97 Md€ en 2024. Elle représente 60,8 % du total des impôts et taxes et un peu plus du tiers des recettes de fonctionnement. Pour l'ensemble des strates, les impôts et taxes augmentent, de +6,5 % pour la strate des GFP de moins de 15 000 habitants et de +4 % pour celle de plus de 300 000 habitants. Pour la strate des plus de 300 000 habitants la forte baisse enregistrée par les impôts directs, qui est due à la Métropole du Grand Paris (y. c. ses EPT), est compensée par la hausse modérée des impôts indirects.

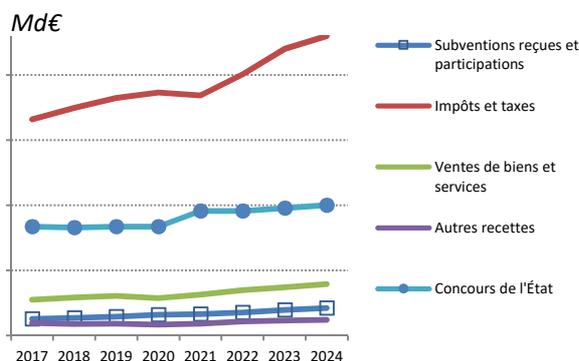
Le deuxième poste le plus important des recettes de fonctionnement, les concours de l'Etat, augmente de + 2,4 %. Cette augmentation est plus marquée pour les plus petits GFP, passant de +10,9 % pour les GFP inférieurs à 15 000 habitants à +0,3 % pour ceux supérieurs à plus de 300 000 habitants.

GRAPHIQUE 16 – LES DIFFERENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

16 a - Évolution depuis 2017



16 b - En milliards d'euros



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Les ventes de biens et services progressent de +6,5 % et les autres recettes de fonctionnement de + 4,6 %. La progression des ventes de biens et services est à peu près équilibrée pour les différentes strates de GFP où elle est comprise entre +5,1 % et +7,6 %. Les autres recettes de

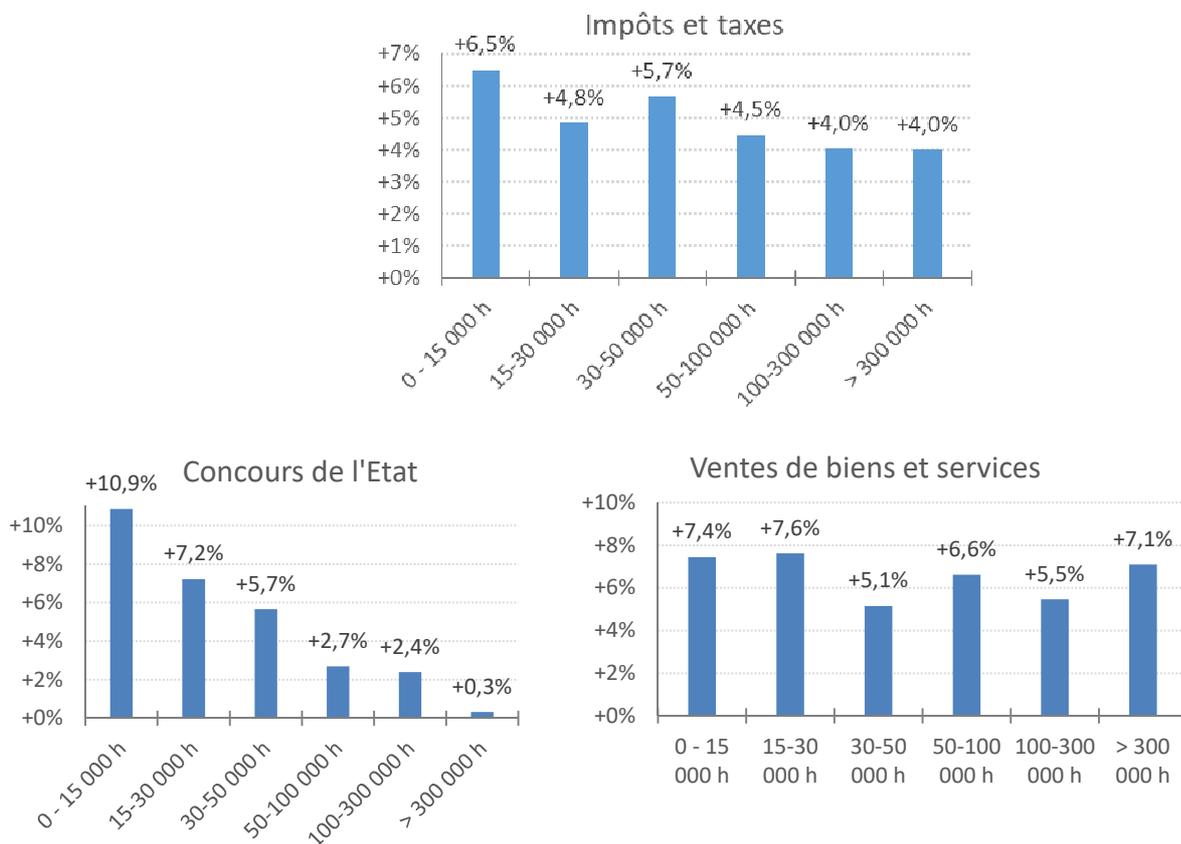
fonctionnement ont des évolutions négatives pour les strates de GFP de moins de 50 000 habitants et positives pour celles supérieures à ce seuil.

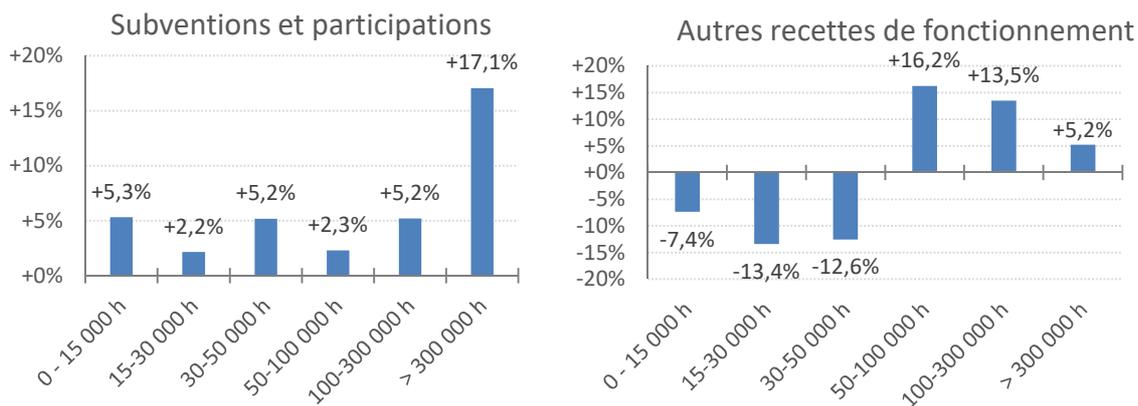
Les subventions et participations progressent pour toutes les strates, mais plus fortement pour la strate des plus de 300 000 habitants avec +17,1 %, contre moins de 5,3 % pour les strates de taille inférieure. Cette augmentation sensible est essentiellement due à une métropole.

L'épargne brute, différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, augmente de +1,9 % après +5,1 % en 2023. Elle progresse dans toutes les strates, sauf pour les plus grands GFP (cf. graphique 23a). Le taux d'accroissement passe de +4,4 % pour les moins de 15 000 habitant à un minimum de +1,7 % pour les GFP de 50 000 à 100 000 habitants, remonte à +3,5 % pour ceux de 100 000 à 300 000 habitants et évolue négativement pour les GFP de plus de 300 000 habitants (-0,8 %).

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute dont sont déduits les remboursements de dette (hors gestion active de la dette), progresse de + 2,5 % en 2024 après une année 2023 très dynamique (+8 %). Les remboursements de dette sont à peu près stables par rapport à 2023 (+0,7 %). Comme pour l'épargne brute, l'épargne nette progresse dans toutes les strates sauf pour celle de plus de 300 000 habitants (graphique 23a).

GRAPHIQUE 17 – EVOLUTION DE CERTAINES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP EN 2024





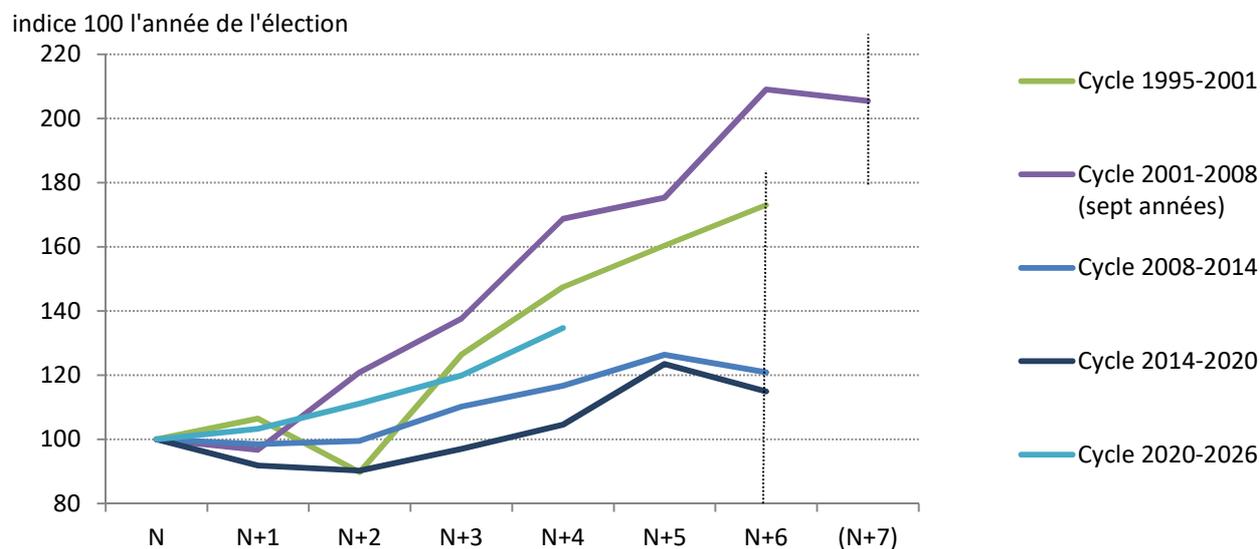
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

### Des dépenses d'investissement des GFP de nouveau en forte croissance en 2024

Les dépenses d'investissement hors remboursements de dette des GFP sont en hausse marquée en 2024 (+ 12,4 %, soit 1,5Md€ supplémentaire), après une augmentation de + 7,9 % en 2023. En 2018, au même stade du cycle électoral, elles avaient augmenté de façon à peu moins sensible (+7,8 %). Les dépenses d'investissement ont augmenté pour toutes les strates de GFP avec des taux d'accroissement compris entre +10 % et +14 %, mais de façon plus mesurée pour celle de moins de 15 000 habitants avec un taux de +4,4 %.

Les recettes d'investissement hors emprunts augmentent +8,3 % (+4,9 % en 2023). Leur évolution est positive pour toutes les strates, elle est inférieure à +7 % pour les strates inférieures à 30 000 habitants, supérieure à +10 % pour les strates comprises entre 30 000 et 100 000 habitants, et entre +7 % et +10 % pour les strates supérieures à 100 000 habitants.

GRAPHIQUE 18 – ÉVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES GFP (hors remboursements de dette) SELON LA POSITION DANS LE CYCLE ELECTORAL



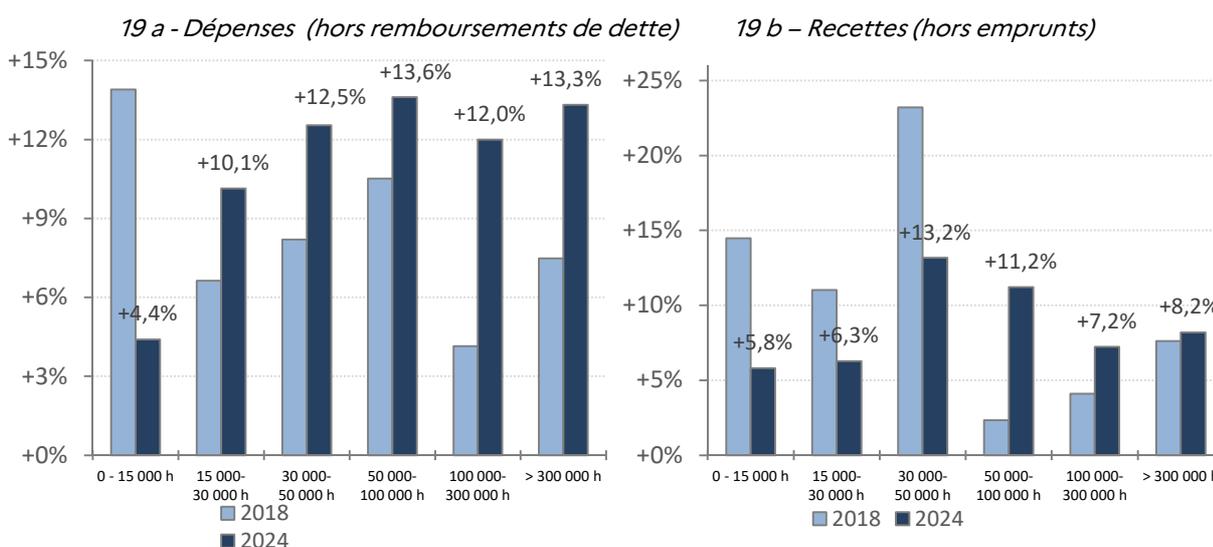
Lecture : Dans le cycle électoral 2020- 2026, les dépenses d'investissements des GFP ont augmenté de + 12,4% entre 2023 et 2024 (année N+ 4 du cycle 2020- 2026). Au même stade du cycle 2014- 2020, elles avaient augmenté de +7,8 %.

Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Le besoin de financement, égal à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales avant mouvements sur la dette, s'élève pour l'ensemble des GFP à 1,2 Md€ en 2024 après 0,2 Md€ en 2023. Le besoin de financement de 2024 est essentiellement porté par les GFP de

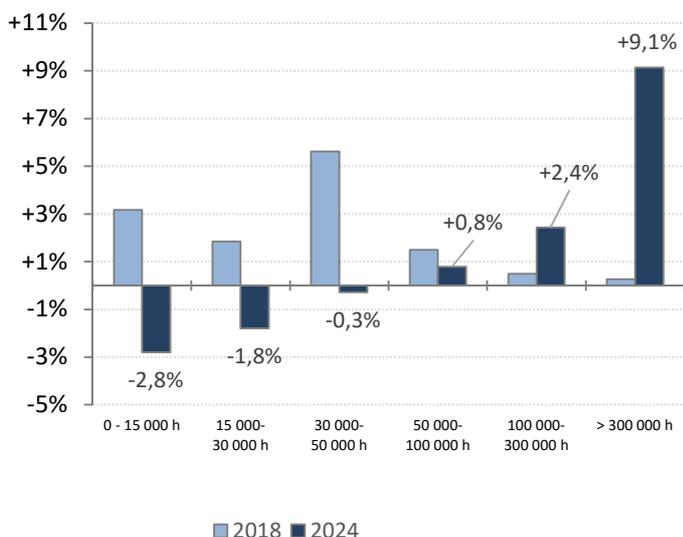
plus de 300 000 habitants, avec -1,3 Md€, et dans une moindre mesure ceux de 100 000 à 300 000 habitants (-143 M€) alors que ceux des strates inférieures connaissent, à l'inverse, une capacité de financement positive pour un total de +257 M€ ( *graphique 21*). Ce fort besoin de financement pour la strate de plus de 300 000 habitants s'explique par l'augmentation sensible des dépenses d'investissement hors remboursements (+13,3 %) alors que leurs recettes composées de leur épargne brute et de leurs recettes d'investissement (hors emprunts) progressait moins vite (+3%) du fait d'une épargne brute en légère régression (-0,8 %). L'encours de la dette augmente de + 5 % en 2024. Il baisse néanmoins pour les GFP inférieurs à 50 000 habitants et il progresse pour ceux supérieurs à 50 000 habitants. La progression la plus marquée à lieu pour les GFP de plus de 300 000 habitants avec +9,1 % notamment du fait des métropole de Bordeaux, de Rouen, de Clermont Auvergne et de Montpellier.

GRAPHIQUE 19 – TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP

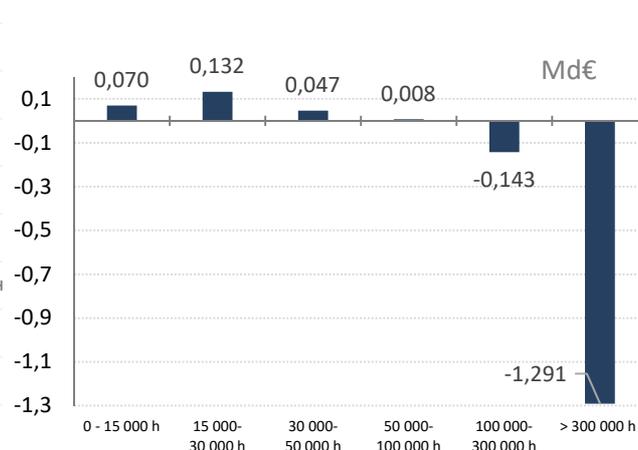


Lecture : En 2024, les dépenses d'investissement des GFP de plus de 300 000 habitants ont augmenté de +13,3%. En 2018 (donc au même stade du cycle électoral, dans le cycle précédent) elles avaient augmenté de +7,5%.  
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 20 – TAUX DE CROISSANCE DE L'ENCOURS DE DETTE DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP



GRAPHIQUE 21 – BESOIN (-) OU CAPACITE (+) DE FINANCEMENT DES GFP EN 2024 SELON LA TAILLE DES GFP



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

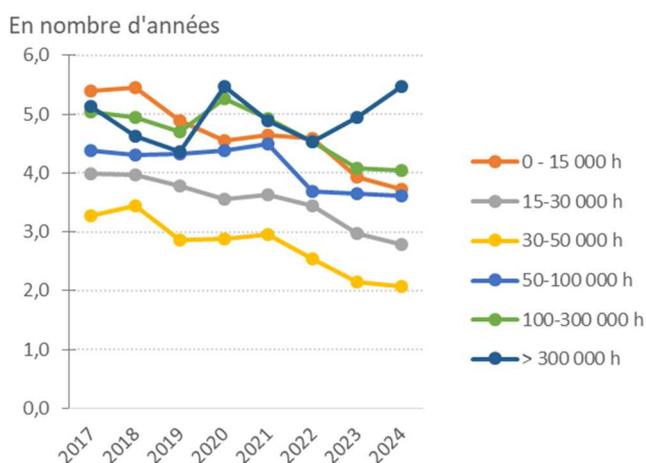
**Le délai de désendettement qui se dégrade dans les groupements de plus 300 000 habitants**

Le délai de désendettement des groupements à fiscalité propre (GFP) augmente légèrement de + 0,1 an en 2024 (après une baisse de - 0,1 an en 2023) en lien avec une hausse de + 5 % de la dette et une moindre augmentation de l'épargne brute de + 1,9 %.

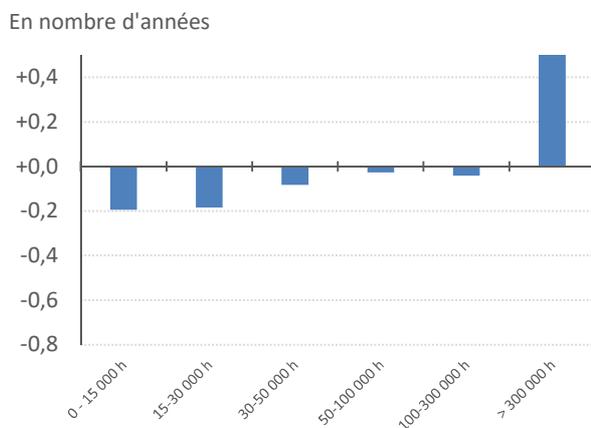
Le délai de désendettement décroît en 2024 pour toutes les strates de groupements à fiscalité propre, sauf pour les plus de 300 000 habitants où il augmente pour la seconde année consécutive. Ce mouvement est dû, dans toutes les strates sauf pour la strate de plus de 300 000 habitants, à une augmentation de l'épargne brute alors que l'encours de la dette baisse ou augmente moins vite. Pour la strate des plus de 300 000 habitants, le mouvement est inverse puisque l'épargne brute décélère alors que l'encours de la dette augmente sensiblement (*graphiques 22 et 23*). Pour douze métropoles le délai de désendettement augmente, pour six d'entre elles, cette augmentation est supérieure à 1 an.

GRAPHIQUE 22 – DELAI DE DESENETTEMENT DES GFP

**22 a - Depuis 2017**



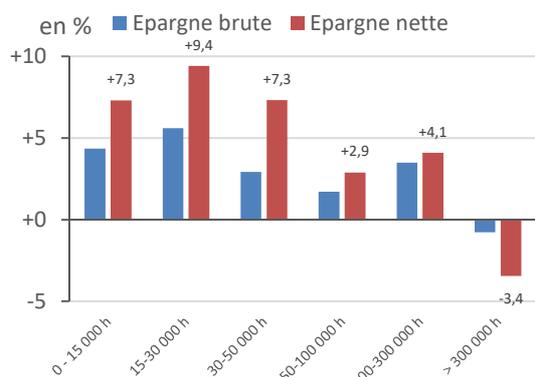
**22 b – Évolution en 2024 selon la taille des GFP**



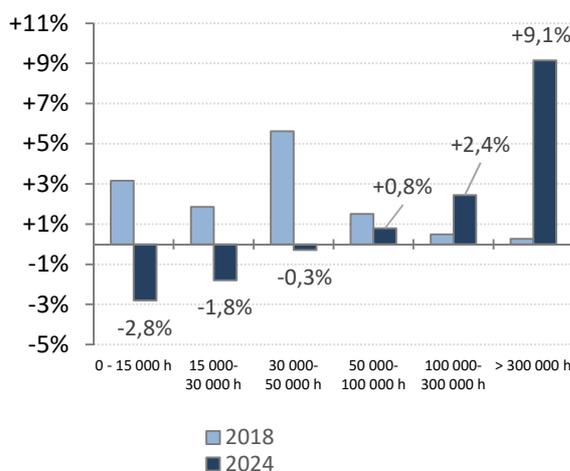
Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 23 – COMPOSANTES DU DELAI DE DESENETTEMENT DES GFP EN 2024

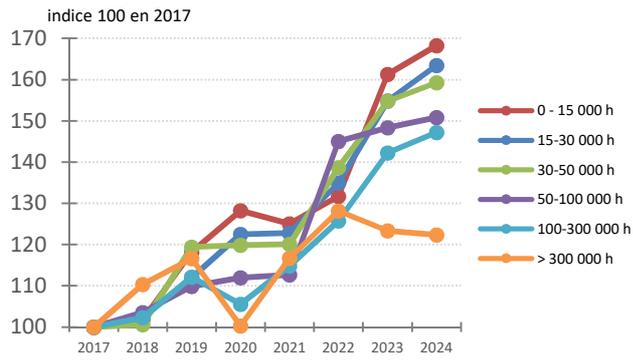
**23 a - Evolution de l'épargne brute et nette des GFP**



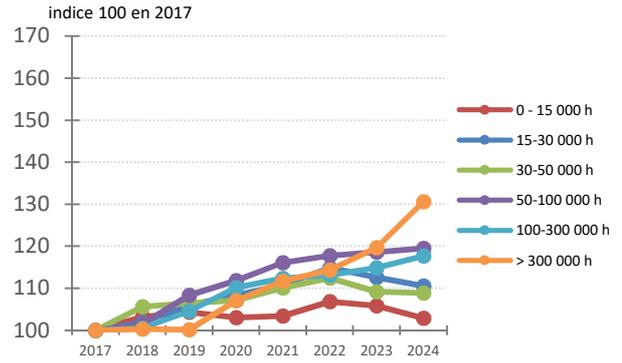
**23 b – Evolution de l'encours de dette des GFP**



23 c - Evolution de l'épargne brute des GFP depuis 2017



23 d - Evolution de l'encours de dette des GFP



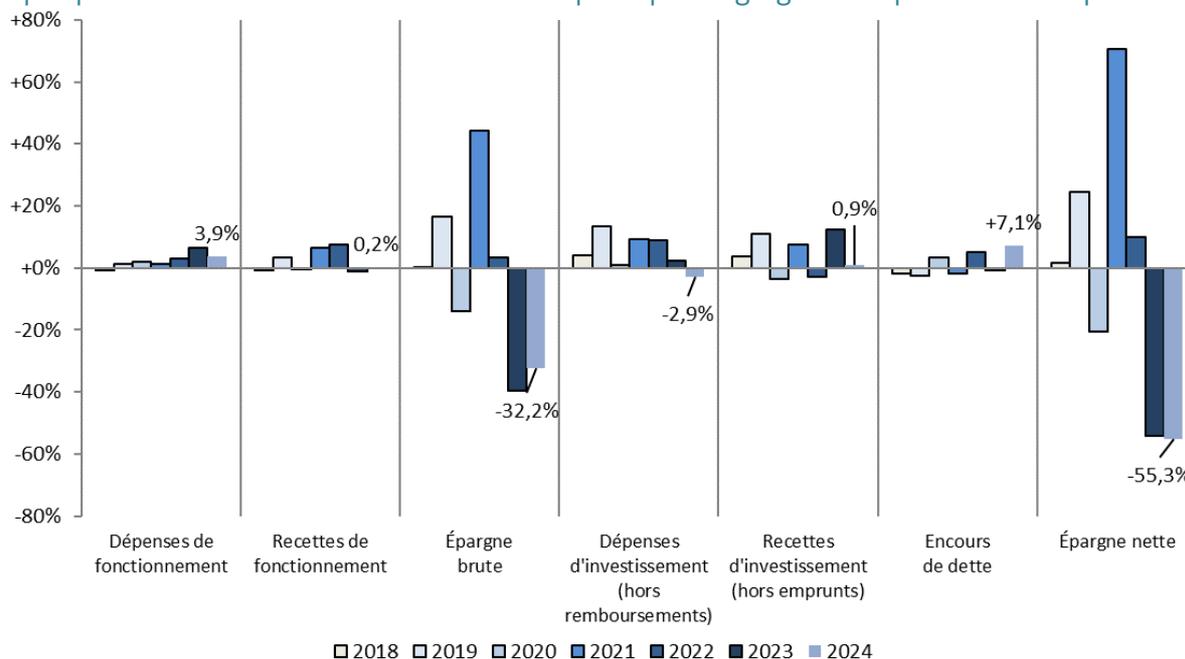
Champ : pour chaque couple d'années, GFP n'ayant pas changé de contour.  
 Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

## Les finances des départements (hors métropole de Lyon et collectivités territoriales uniques)

JULIEN DAVID (DGCL)

### La dégradation de la situation financière des départements se poursuit en 2024

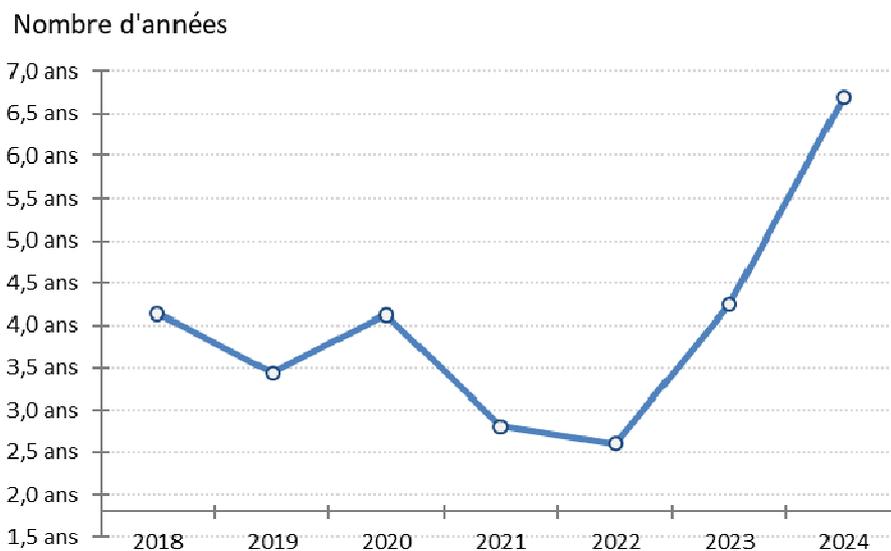
Graphique 1 – Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des départements



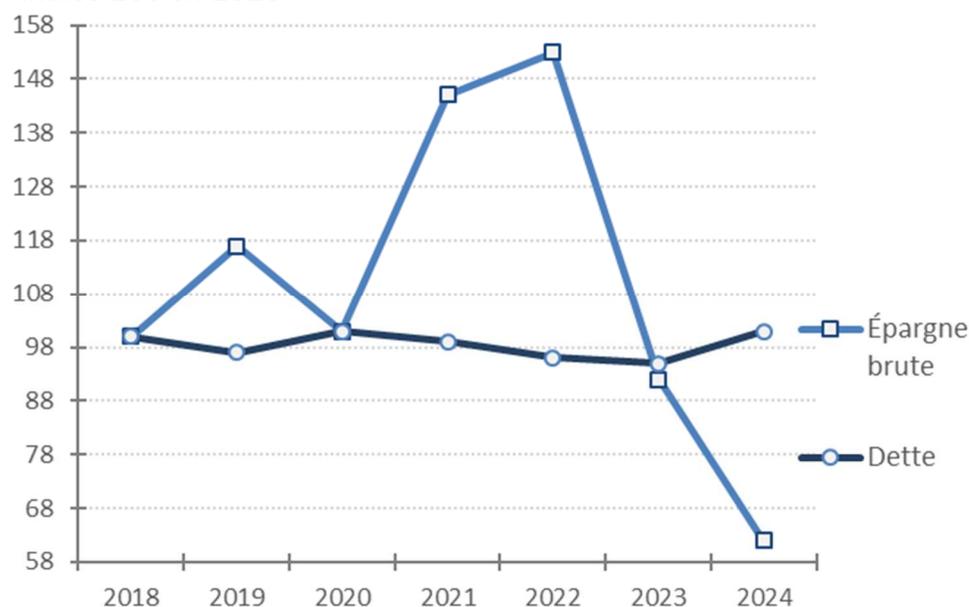
Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (Métropole de Lyon, CTU, Corse, Paris).  
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

En 2024, la situation financière des départements continue de se détériorer : le délai moyen de désendettement est passé de 4,2 ans en 2023 à 6,7 ans en 2024, soit une hausse de 2,5 ans (*graphique 2*). Cette dégradation est due à la baisse significative de l'épargne brute de - 32,2 % (*graphique 3*), qui découle d'une part de la forte augmentation de toutes les dépenses de fonctionnement (+ 3,9 %) et, d'autre part, côté recettes, du recul des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Deux départements (Gironde et Hérault) présentent même une épargne brute négative. Ces deux départements font d'ailleurs partie de ceux qui ont utilisé une reprise sur leur réserve DMTO mise en place à partir de 2022. Au total, 24 départements ont repris 384 M€ en 2024 sur cette réserve, soit l'équivalent d'un tiers de leur épargne brute.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette, baisse également fortement en 2024 (- 55,4 %), après - 54,1 % en 2023. En effet, l'épargne brute a baissé en 2024 plus vite que les remboursements de dette, respectivement (- 32,2 % et - 4,2 %). Cette situation s'accompagne d'une baisse des investissements et d'une hausse de l'encours de dette en 2024 (cf. infra). Cette année, 18 départements ont une épargne nette négative contre 6 en 2023.

Graphique 2 - Délai de désendettement des départements  
(encours de dette épargne brute)

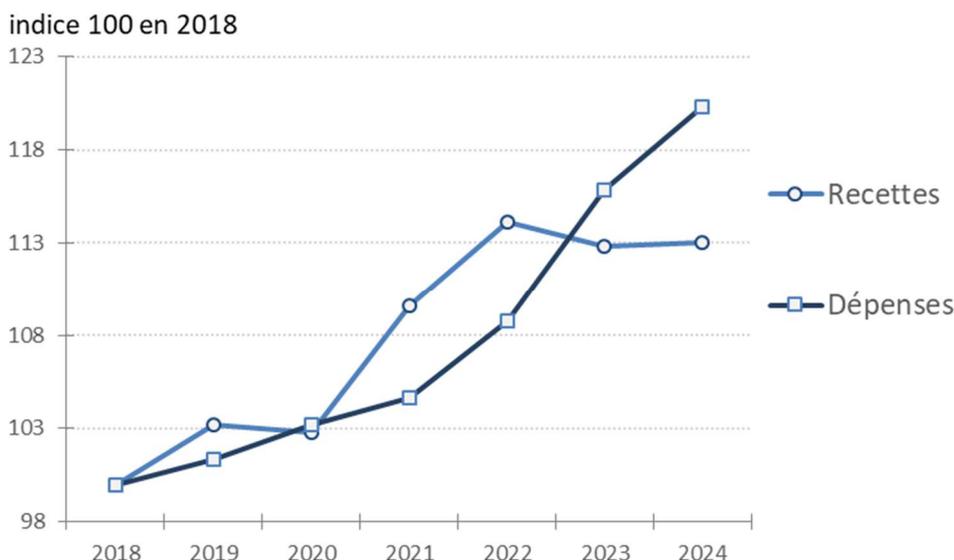
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

Graphique 3 - Évolution de l'épargne brute et de la dette des départements  
indice 100 en 2018

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux opérations réelles.

La baisse prononcée de l'épargne brute en 2024 est liée à une croissance soutenue des dépenses de fonctionnement (+ 3,9 % soit + 2,5 Md€) tandis que les recettes de fonctionnement se stabilisent (+ 0,2 % soit près de 132 M€ de recettes en plus). Cette situation diffère quelque peu de celle de 2023 marquée par une baisse des recettes (- 870 M€ avec - 1,2 %) et des dépenses en hausse plus marquée qu'en 2024 (+3,8 Md€ avec + 6,4 %) (graphique 4).

Graphique 4 - Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2024

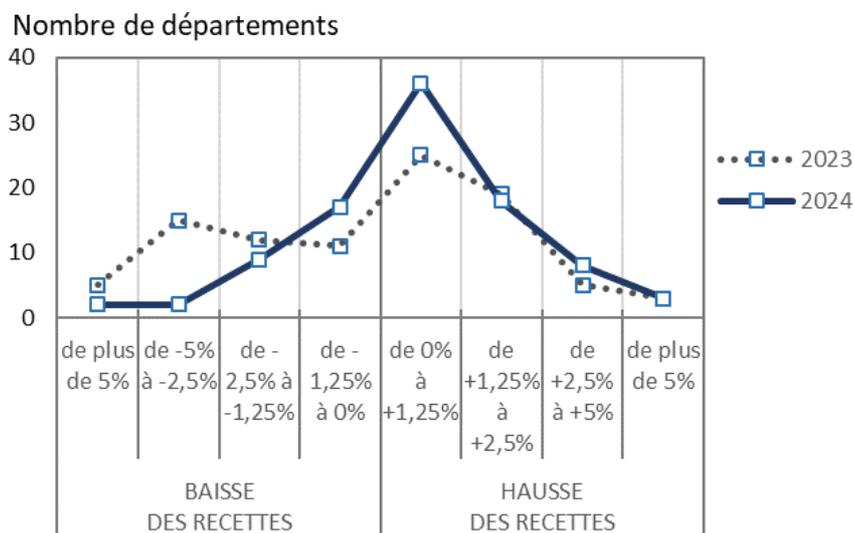


Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

### Des recettes de fonctionnement atones

La stabilisation globale des recettes de fonctionnement en 2024 masque toutefois des disparités territoriales. Ainsi, une baisse est observée dans 30 départements : la moitié d'entre eux accuse une baisse modérée, comprise entre 0 % et - 1,25 %. Les 65 autres départements ont vu leurs recettes augmenter en 2024, dont 11 au-delà de + 2,5 %, contre 8 en 2023. Tout comme en 2023, seuls 3 départements ont vu leurs recettes augmenter de plus de + 5 % en 2024 (Aveyron, Gers et Mayotte) (*graphique 5*).

Graphique 5 - Répartition des départements selon les variations de leurs recettes de fonctionnement



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

Depuis 2021, les impôts et taxes des départements subissent d'importantes modifications : ces derniers perçoivent désormais une fraction du produit net de la TVA en contrepartie de la perte du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), désormais attribuée aux communes et à leurs groupements.

La **fiscalité** (directe et indirecte) représente presque les trois quarts des recettes des départements. Depuis le 1er janvier 2023, les départements ne perçoivent plus de CVAE, les cotisations de CVAE étant affectées au budget de l'État. En contrepartie, ces collectivités se sont vu attribuer une fraction de TVA supplémentaire. Au total, les produits de TVA constituent dorénavant la première ressource des départements avec 20,7 Md€, soit 29% des recettes de fonctionnement et 41% des ressources fiscales perçues. Ces produits affichent une dynamique atone en 2024 (+ 0%).

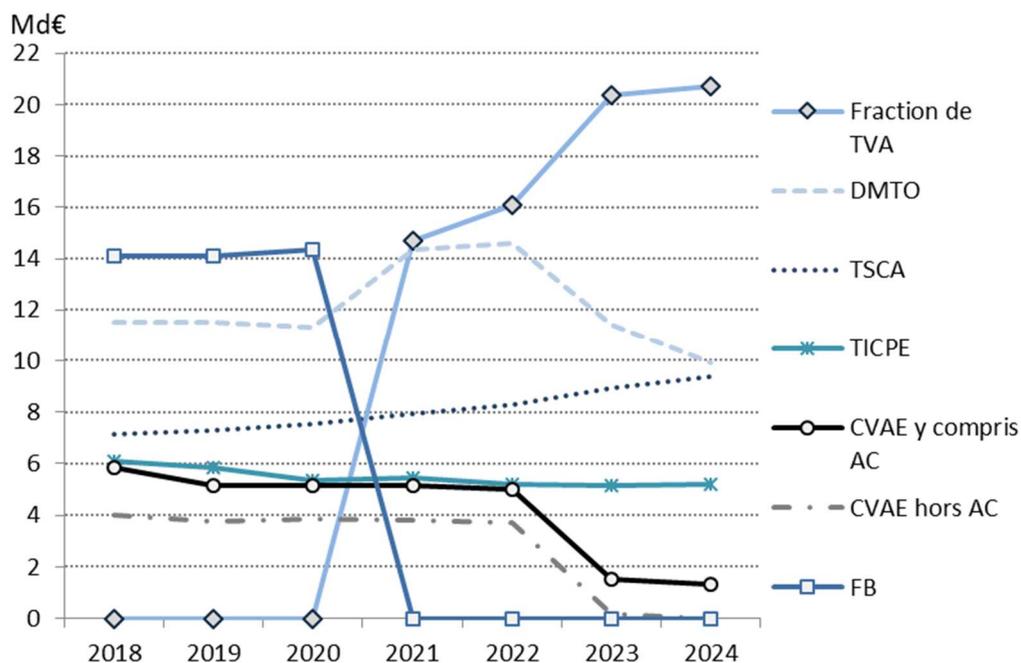
Les autres impôts et taxes sont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (*graphique 6a et cf. l'annexe 8 pour plus de détails*). L'ensemble du produit des impôts et taxes baisse de - 1,6 % en 2024, après - 3,2 % en 2023, en raison principalement de la baisse des DMTO.

Le montant des DMTO est lié directement à l'évolution du nombre de transactions immobilières et à celle des prix de l'immobilier. Depuis 2014, il dépend également des taux de la taxe de publicité foncière. En 2024, trois départements ont de nouveau maintenu leur taux à 3,80 % (Morbihan, Indre et Mayotte) ; tous les autres conservent un taux correspondant au taux plafond qui était de 4,5 % avant de passer à 5% en 2025 (hors primo-accédants). En 2024, le marché de l'immobilier poursuit sa baisse (- 7,5 % de vente sur un an), s'inscrivant dans la décélération observée en 2023. Le nombre de transactions immobilières progresse toutefois en deuxième moitié d'année, passant de 779 000 à 792 000 ventes entre mi-2024 et fin 2024, dans un contexte de taux d'intérêt en recul depuis janvier 2024 mais qui restent à un niveau supérieur à la moyenne 2023 et de prix au mètre carré en légère baisse (*graphique 7a, logements anciens*). Parallèlement, les prix des logements anciens poursuivent leur repli et baissent de - 2,0 % en 2024 (*graphique 7b*).

Au total, le produit des DMTO décroît de - 13,5 % en 2024 pour un montant total de 9,9 Md€. Quatre-vingt-quatorze départements ont vu leur produit de DMTO diminuer en 2024 : à l'exception du Nord (- 4,5 %) et du Territoire de Belfort (- 4,8 %), tous enregistrent des baisses supérieures à - 5 %, là où l'intégralité de ces départements étaient dans ce cas en 2023. Seul Mayotte voit ses DMTO croître. Sur la période 2021 à 2024, on observe une inversion totale de l'évolution du produit des DMTO des départements puisque quatre-vingt-quatorze d'entre eux affichaient une hausse de +5 % au début de la période (*graphique 6b*).

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) a progressé de + 5,8 % en 2024 et représente 9,4 Md€.

Graphique 6a - Produits de la fiscalité des départements

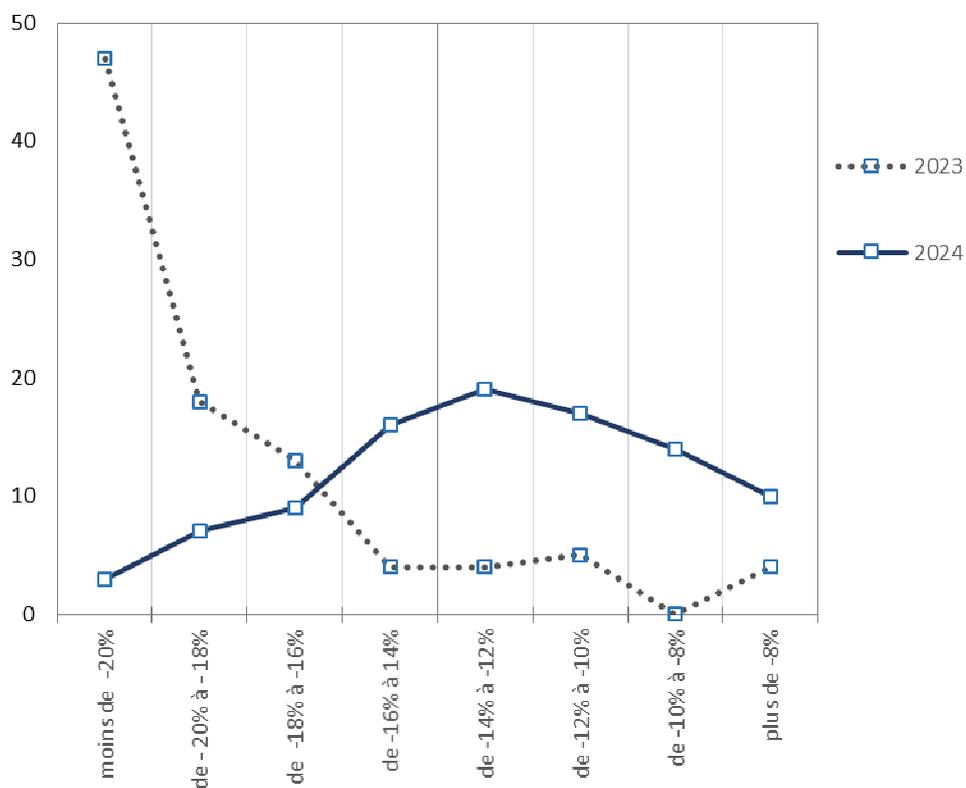


FB : foncier bâti ; DMTO : droits de mutation à titre onéreux ; TSCA : taxe sur les conventions d'assurance ; CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Champ : périmètre constant entre 2018 et 2024, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.

Graphique 6b - Répartition des départements selon les variations de leurs produits de DMTO

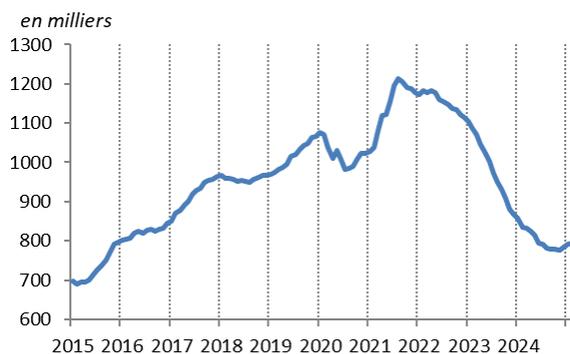
Nombre de départements



Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

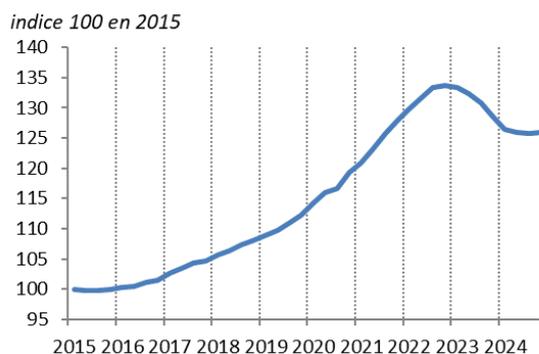
## Graphiques 7

7a - Nombre de transactions de logements anciens cumulé sur 12 mois



Sources : CGEDD - MLETR. Données DGFIP

7b - Indice trimestriel des prix des logements anciens - France métropolitaine (Indice CVS)



Sources : Insee.

La **taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE)** a augmenté de + 0,8 % en 2024 pour atteindre 5,2 Md€ après une baisse de - 0,3 % en 2023.

Les **concours de l'Etat**, qui sont constitués de la dotation globale de fonctionnement (DGF), des péréquations et compensations fiscales (PCF) et des autres dotations sont stables en 2024 sur l'ensemble des départements (+ 0,1 % soit 10 Md€ à champ courant) avec une DGF elle aussi stable.

Les **dotations et participations** reçues par les départements progressent fortement de + 11,7 % en 2024 (7,1 Md€). Cette hausse est principalement liée aux participations de l'Etat (personnes handicapées, personnes âgées et famille et enfance, notamment), et aux dotations versées par la CNSA (en particulier au titre de l'APA + 337 M€ et de la participation auprès d'autres organismes : + 233 M€).

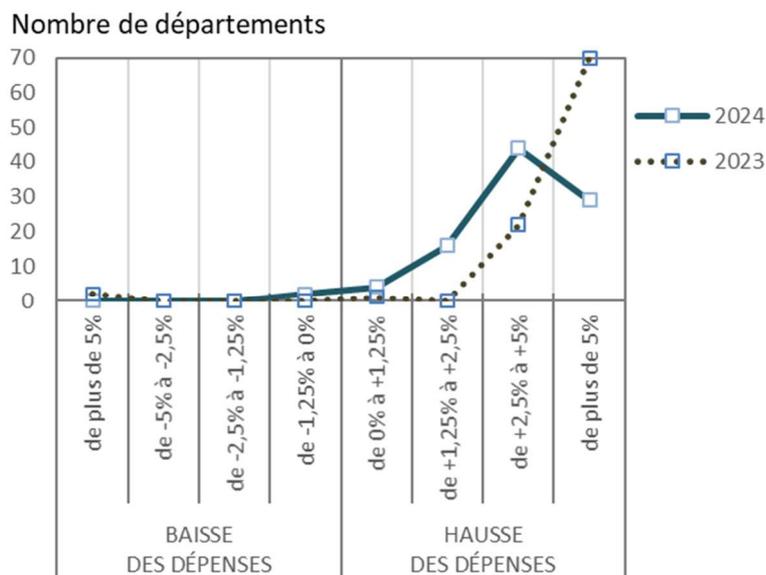
Les **ventes de biens et services** (0,5 Md€) augmentent (+ 10,2 % en 2024, après + 5,0 % en 2023). Cette augmentation s'explique à la fois par la hausse des redevances et recettes d'utilisation du domaine (+ 22 M€, soit + 17 %) et celle des prestations de services (+ 17 M€, soit + 23 %).

Les **autres recettes de fonctionnement**, qui pour les départements sont essentiellement composées des recouvrements de dépenses d'aide sociale, poursuivent leur progression en 2024 (+ 7,3 %, après + 5,2 % en 2023).

### Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter mais décèlent

En 2024, les dépenses de fonctionnement des départements augmentent de + 3,9 %. Il s'agit donc d'un ralentissement de la hausse des dépenses (après + 6,5% en 2023). Tout comme en 2023, la grande majorité des départements voient leurs dépenses de fonctionnement augmenter en 2024, avec pour vingt-neuf d'entre eux une augmentation de plus de + 5 %. Seulement deux départements voient leurs dépenses diminuer. C'est moins qu'en 2023, où on comptait sept départements enregistrant une baisse des dépenses (*graphique 8*).

Graphique 8 - Répartition des départements selon les variations de leurs dépenses de fonctionnement



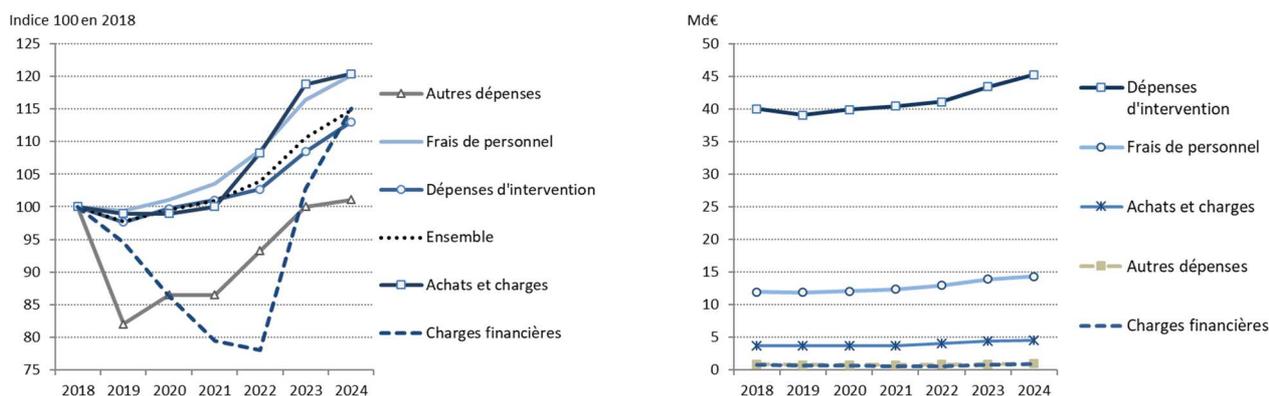
Source : DGCL. Données DGFI, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

Les **achats et charges externes** freinent nettement en 2024 (+ 1,3 %, après + 9,6 % l'année précédente). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des coûts d'entretien et réparations (notamment des coûts de maintenance qui ont augmenté de 24,7 M€, soit + 10,8 %), ainsi que des primes d'assurances (+ 17 M€) (*graphique 9*).

Les **frais de personnel** poursuivent leur progression en 2024 (+ 3,3 %, après + 7,0% en 2023), une hausse portée principalement par la progression des cotisations aux caisses de retraite (+ 101 M€, soit + 5,3%).

Les **charges financières** connaissent une augmentation marquée (+ 11,8 % en 2024, après + 30,8 % en 2023) du fait de la hausse des intérêts des emprunts appliqués et malgré la baisse de l'encours de dette constaté avant 2023. Elles restent toutefois à un niveau modéré à 0,84 Md€, ce qui représente 1,3 % des dépenses de fonctionnement mais l'équivalent de 17,1 % de l'épargne brute et 47,5 % de l'épargne nette. Ces rapports étaient respectivement de 1,2 % et 20 % il y a un an. On compte 38 départements qui ont des charges financières équivalentes à plus d'un quart de leur épargne nette en plus des sept départements à l'épargne nette négative. L'augmentation des **autres dépenses de fonctionnement** ralentit en 2024 (+ 1,3 %, contre + 7,0 % en 2023).

Graphique 9 - Évolution des dépenses de fonctionnement des départements selon le type de dépenses



Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, Métropole de Lyon, Paris, La Réunion, Seine-Saint-Denis, Pyrénées-Orientales)

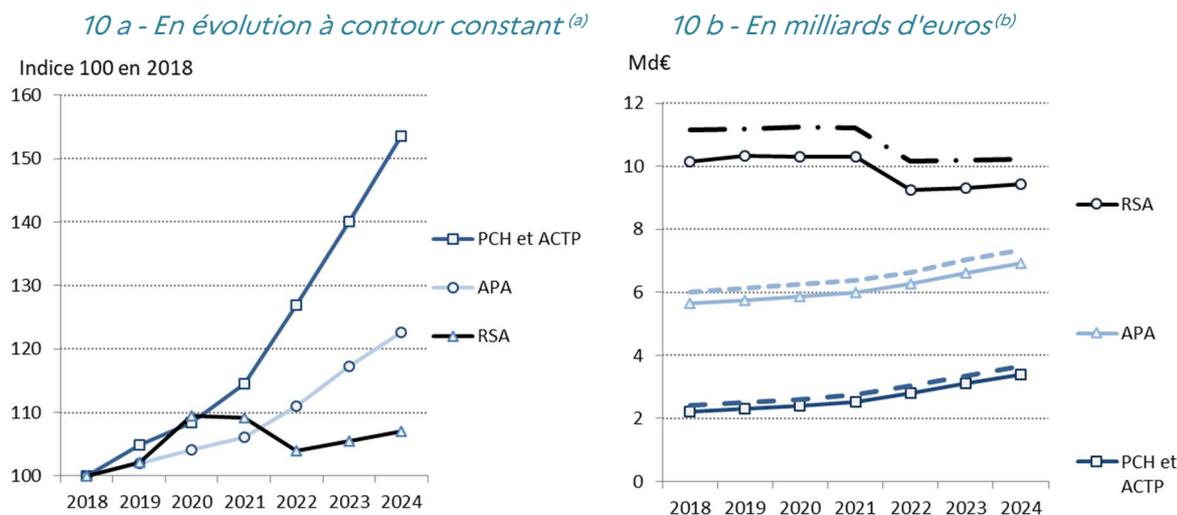
Montants tous départements confondus (mais hors CTU de Martinique et Guyane à partir de 2016, hors Collectivité de Corse à partir de 2018 et hors Ville de Paris à partir de 2019)

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

En 2024, les **dépenses d'intervention** augmentent de + 4,2 %. Pour les départements, la très grande majorité de ces dépenses relève de l'action sociale : presque la moitié sont constituées des "allocations individuelles de solidarité" (AIS), c'est-à-dire le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation de handicap (PCH), qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Ces dépenses d'allocations individuelles augmentent globalement de + 3,8%. Les dépenses départementales liées au RSA ont augmenté de + 1,4 % en 2024 (*graphique 10a*). Cette augmentation intervient dans un contexte de stabilisation de l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA entre décembre 2023 et décembre 2024 (+ 0,2 %). Les dépenses liées à l'APA ont augmenté de + 4,5 % en 2024, un peu plus qu'en 2023 (+2,2 %). Celles liées au handicap (PCH et ACTP) sont celles qui ont évolué le plus rapidement depuis 2015 (et de + 9,6 % en 2024) (*graphique 10b*).

Un autre poste important à côté des AIS est celui des frais d'hébergement (ASE, personnes atteintes d'un handicap...), qui représente 15,7 Md€ en 2024, en progression de + 6,6 % et constitue un enjeu primordial pour les équilibres financiers des départements.

## Graphique 10 - Dépenses d'allocations individuelles de solidarité



(a) C'est-à-dire, pour chaque couple d'années, hors les collectivités qui changent de nature et hors les départements dont le RSA est pris en charge par l'État.

(b) En pointillé, dépenses de toutes les collectivités concernées par les dépenses d'ALS, donc y compris la Ville de Paris, la Corse, la Martinique, la Guyane et la métropole de Lyon. En traits pleins, seulement les départements (y c. Seine-Saint-Denis, Pyrénées-Orientales et Ariège).

RSA : revenu de solidarité active ; ALS : allocations individuelles de solidarité ; PCH et ACTP : prestation de compensation de handicap, qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne ; APA : allocation personnalisée d'autonomie.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

## Changement de cap pour les dépenses d'investissement qui baissent en 2024

Les recettes d'investissement (hors emprunts) augmentent légèrement en 2024 (+ 0,9 %, après + 12,5 % en 2023) (graphique 11).

Le **FCTVA** versé par l'État ralentit sa progression, entamée ces dernières années (+ 1,9 % en 2024, après + 7,3% par an en moyenne sur les 5 années précédentes). Les **dotations et subventions d'investissement** se stabilisent en 2024 (+ 0,5 %, après + 19,3 % en 2023). Les **autres recettes d'investissement** poursuivent leur baisse en 2024 (- 1,0 % après - 9,2 % en 2023) mais représentent des montants très faibles (0,33 Md€).

Bien que les recettes d'investissement se soient maintenues (+ 29 M€), la chute de l'épargne nette a entraîné la nécessité d'un recul de - 2,9 % des investissements en 2024 (hors remboursements de dette), après une hausse de + 2,4 % en 2023 et + 7,1% en 2022 (graphique 12). Ils atteignent 12,2 Md€ en 2024, après 12,5 Md€ en 2023. Alors que les dépenses de fonctionnement des départements sont essentiellement des dépenses sociales, les investissements relèvent pour deux tiers des transports, routes et voiries (3,7 Md€), de l'enseignement, formation et apprentissage (2,7 Md€) et des services généraux (1,3 Md€) (graphique 13, et annexe 2F pour une présentation de la ventilation fonctionnelle des dépenses).

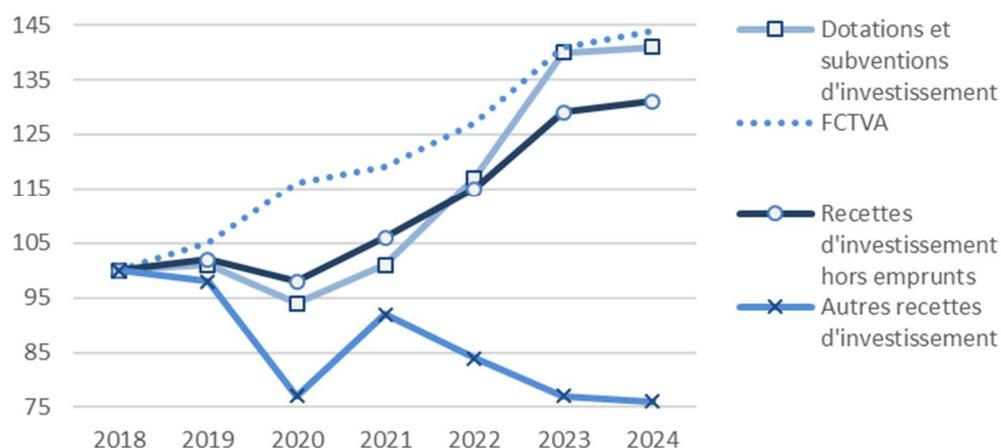
On distingue trois types de dépenses d'investissement. Parmi elles, les **dépenses d'équipement** sont en diminution (- 2,4 % en 2024, après + 2,7% en 2022) (graphique 12). Les efforts se sont portés principalement vers les domaines des transports, de l'aménagement des territoires, de la culture et de l'enseignement.

Par ailleurs, les **subventions d'équipement** versées diminuent en 2024 (- 2,9 %, après + 2,4 % en 2023), sous l'effet notamment du recul marqué des aides fléchées vers l'action économique (- 19,8 %), soit la plus forte baisse en montant avec -113 M€ entre 2023 et 2024. À l'inverse, plusieurs secteurs enregistrent des hausses : les subventions en culture, vie sociale, sport et jeunesse augmentent de + 23,0 %, celles dédiées aux transports, routes et voiries progressent de + 22,9 %, et celles destinées à l'enseignement, la formation et l'apprentissage de + 4,6 %.

Enfin, les **autres dépenses d'investissement** chutent en 2024 dans la lignée de l'an dernier (- 16,4 %, après - 9,2 % en 2023).

Graphique 11 - Évolution des recettes d'investissement des départements (*hors emprunts*)

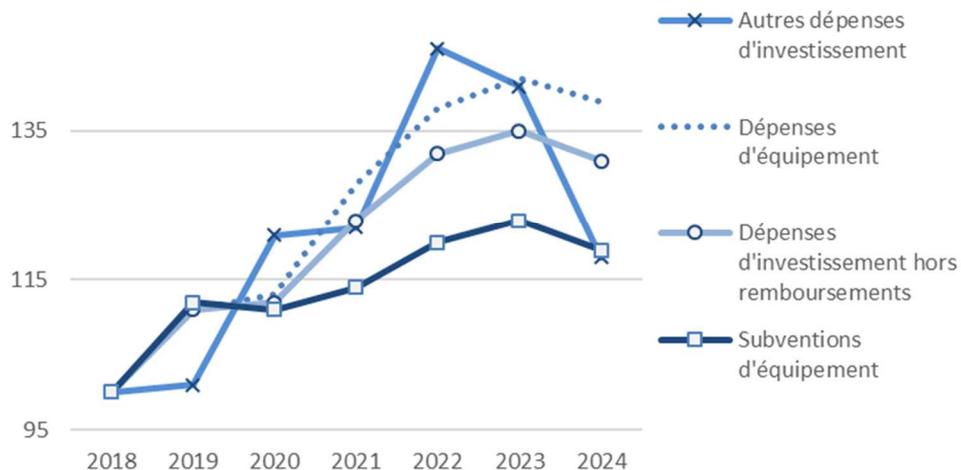
indice 100 en 2018



Champ : à périmètre constant entre 2018 et 2024, donc hors Paris.  
 Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

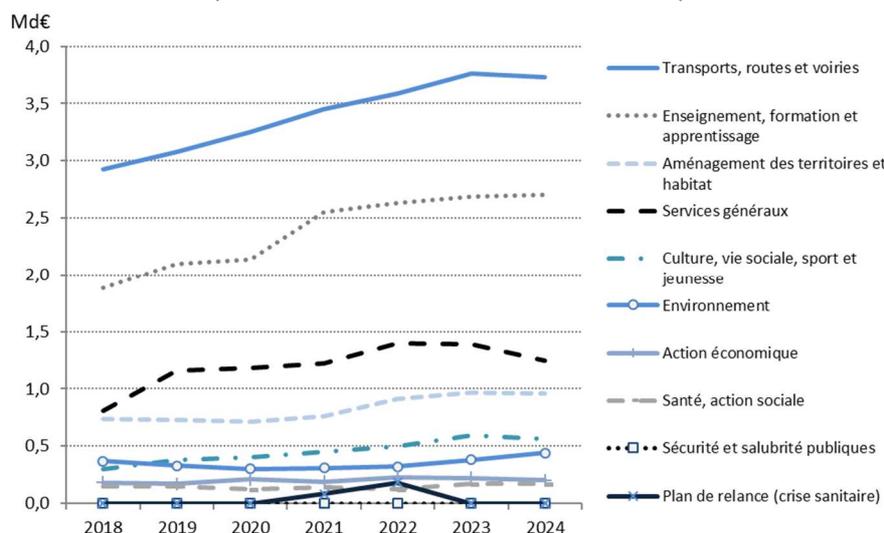
Graphique 12 - Évolution des dépenses d'investissement des départements (*hors remboursements de dettes*)

indice 100 en 2018



Champ : à périmètre constant entre 2018 et 2024, donc hors Paris.  
 Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 13 - Dépenses d'investissement des départements par fonction  
(hors remboursements de dettes)



Champ : à périmètre constant entre 2018 et 2024, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.  
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Accroissement du besoin de financement et recours marqué à l'endettement

Le repli de l'épargne nette de plus de 2 Md€ n'est que très partiellement compensé par l'augmentation des recettes d'investissement hors emprunt (+30 M€) et la baisse des investissements (-366 M€).

En conséquence, les départements présentent un accroissement sensible de leur besoin de financement (solde entre l'ensemble des recettes et des dépenses avant mouvements sur la dette). Il double quasiment en passant de -2,1 Md€ en 2023 à -4,1€ en 2024. Pour mémoire, les départements dégageaient sur les deux années précédentes, en 2021 et 2022, une capacité de financement supérieur à +2,5 Md€.

Ce besoin de financement en 2024 se traduit par une ponction sur le fonds de roulement de 1,9 Md€ et un flux net de dette (emprunts – remboursements de dette) de 2,2 Md€.

L'encours de dette au 31 décembre des départements affiche ainsi une progression de +7,1% et retrouve un niveau (32,7 Md€) proche de celui de 2020 avant les trois années de baisse, en 2021, 2022 et 2023.

En 2024, deux tiers des départements sont concernés par cet accroissement du stock de dette et pour un quart cette augmentation est de plus de + 10 %.

### Augmentation générale du délai de désendettement des départements en 2024

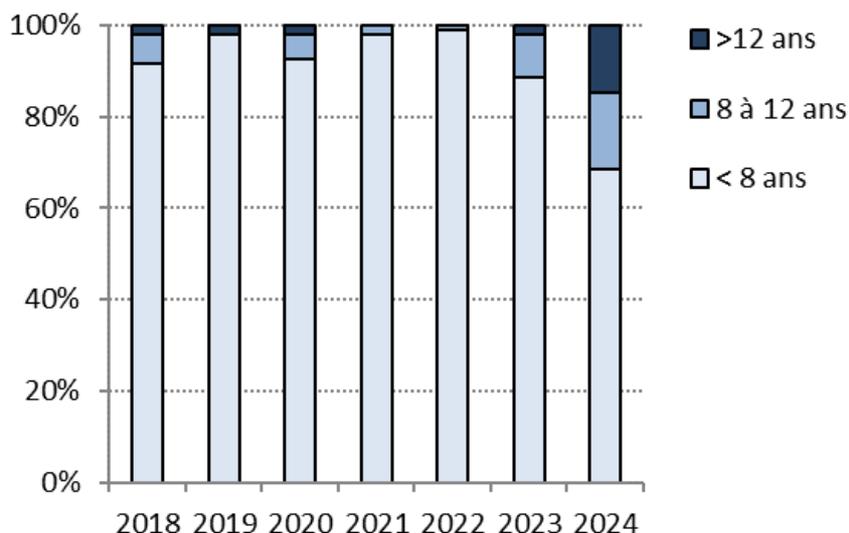
Le délai de désendettement d'un département mesure le nombre d'années théoriques d'épargne brute nécessaires pour rembourser intégralement son stock de dette. L'amélioration de ce délai moyen entre 2021 et 2022 (2,8 ans puis 2,6 ans), s'arrête en 2023 (4,2 ans) et se dégrade fortement en 2024 (6,7 ans) (graphique 2). Cette dégradation est commune à la plupart de ces collectivités puisque sur l'ensemble des départements, 83 voient leur délai de désendettement augmenter par rapport à 2023 et seulement 12 l'améliorent.

Ainsi en 2023, onze départements affichaient un délai de désendettement supérieur à 8 ans (graphique 14). C'est le cas pour trente départements en 2024.

En 2024, 5 départements ont un délai de désendettement inférieur à un an : l'Ariège, Mayotte, le Morbihan, la Haute-Vienne et le Jura (graphique 15). En 2024, comme chaque année auparavant, l'Indre continue de financer ses investissements sur ses seules ressources propres et n'a aucune dette. C'est également quasiment le cas pour l'Ariège pour l'année 2024 grâce à une forte baisse de son fonds de roulement.

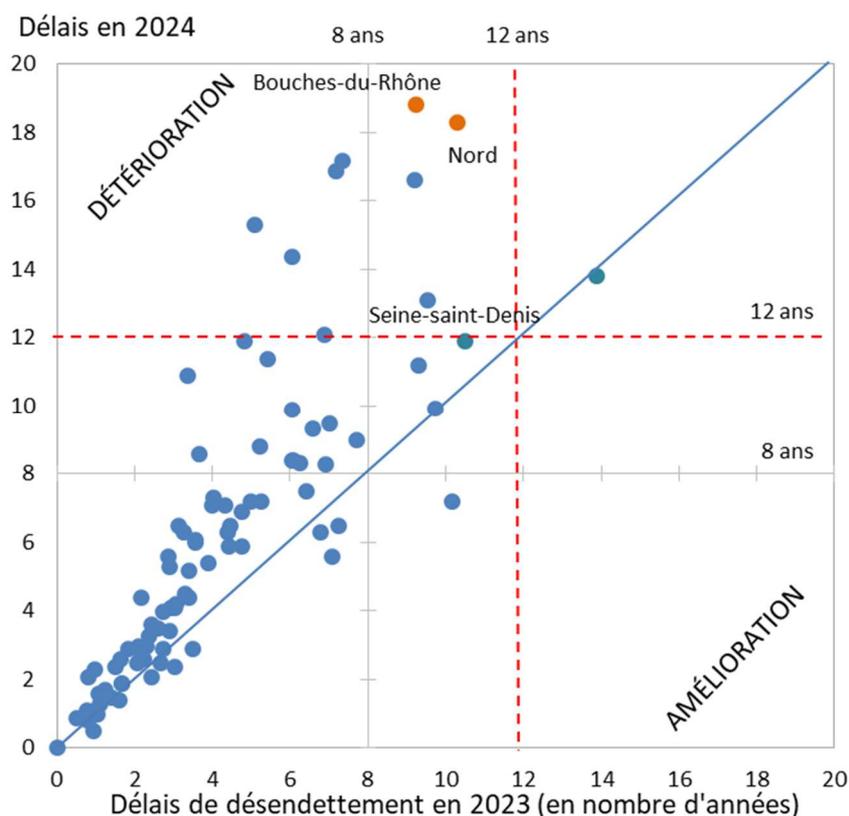
Entre 2017 et 2022, les écarts relatifs entre les délais de désendettement les plus élevés et les plus courts sont restés globalement stables, avec un rapport interquartile avoisinant 2,1. L'année 2023 marque une inflexion notable, avec un rapport en hausse à 2,8, traduisant une dégradation de la situation des départements les plus endettés. En 2024, cette tendance se confirme, le rapport atteignant 3,4 (graphique 16).

Graphique 14 - Répartition des départements selon leur délai de désendettement



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

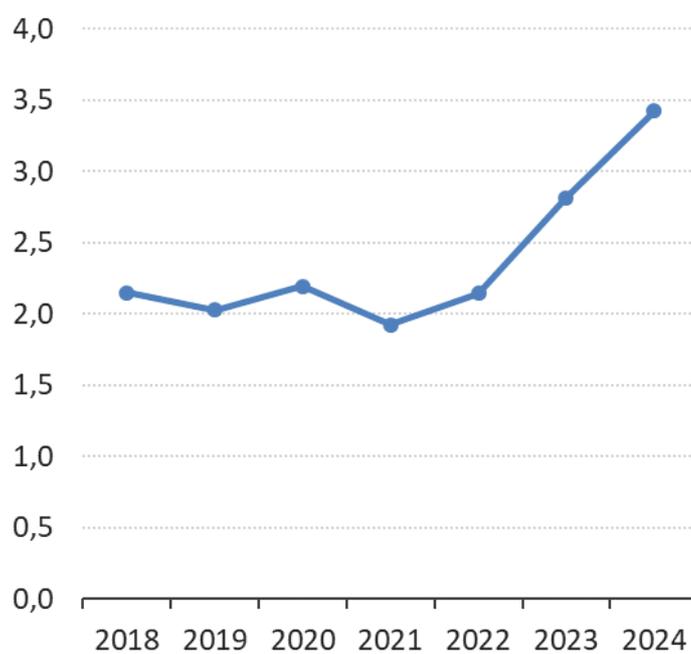
Graphique 15 - Délai de désendettement des départements en 2023 et en 2024 (en nombre d'années)



Lecture : en 2023, le Nord avait un délai de désendettement de 10,3 ans (axe horizontal) ; en 2024 il est de 18,3 ans (axe vertical). A noter que les départements de l'Aisne (35,6 ans), la Haute-Garonne (24,2 ans), le Pas-de-Calais (38,3 ans) et les Hauts-de-Seine (77,4 ans) ne sont pas représentés. Les départements de la Gironde et de l'Hérault qui ont une épargne brute négative ne sont pas non plus représentés.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

Graphique 16 - Indicateur de disparité des délais de désendettement  
(Q3 / Q1 : rapport interquartile)



*Q1 : valeur qui sépare le quart des départements qui ont les délais de désendettement les plus faibles  
Q3 : valeur qui sépare le quart des départements qui ont les délais de désendettement les élevés  
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.*

### Encadré – Modifications récentes dans les finances et la fiscalité des départements

L'analyse des comptes des départements s'est complexifiée ces dernières années pour plusieurs raisons :

- La recentralisation, par l'État, du revenu de solidarité active (RSA) et de son financement, prévue par l'article 81 de la loi de finances pour 2019, a débuté avec le département de Mayotte et la CTU de Guyane en 2019, puis en 2020 avec le département de La Réunion. Elle s'est poursuivie en **2022** avec les départements de Seine-Saint-Denis et des Pyrénées-Orientales. En 2023, c'est le département de l'Ariège qui est concerné.
- Depuis **2021**, les départements perçoivent une fraction du produit net de la TVA en contrepartie de la perte du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- L'année **2021** a également été marquée par la création de la Collectivité Européenne d'Alsace issue de la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- La collectivité à statut particulier de la Ville de Paris a été créée en **2019** en lieu et place de la commune de Paris et du département de Paris. Elle est traitée ici par convention avec les communes ; les évolutions des départements entre 2018 et 2019 sont donc calculées hors département de Paris.
- Les flux de subventions entre la commune et le département de Paris, en lien avec le financement de l'action sociale, ont été modifiés dès **2018**, avant la création de la collectivité à statut particulier. Les subventions reçues par les départements en 2018 s'en sont alors trouvées affectées à la baisse, pour des raisons purement comptables.
- L'année 2018 a aussi été marquée par la création de la collectivité de Corse, issue de la fusion des deux départements et de la collectivité territoriale de Corse. Les évolutions 2017/2018 sont donc présentées à périmètre constant (hors Corse), comme ce fut le cas en **2015** (hors Rhône, lors de la création de la métropole de Lyon) et en **2016** (hors Martinique et Guyane, lors de la création des collectivités territoriales uniques).
- Les transferts de compétences dans le domaine du transport, des départements vers les régions, débutés en **2017** et prolongés en 2018, ont été accompagnés d'un transfert de financement sous la forme d'une diminution de la part de CVAE perçue par les départements, part transférée aux régions. Lorsque le produit de CVAE transféré a dépassé le montant du coût des transferts effectués, les départements concernés ont reçu de la part des régions des attributions de compensation (AC) du transfert de CVAE. Inversement, certains départements ont dû verser une attribution de compensation à leur région. Cela touche ces années-là les dépenses et les recettes de fonctionnement, qui doivent alors être décrites "hors fonction transports" pour les dépenses (en particulier les achats et charges externes), et "hors AC de CVAE" (pour les recettes).

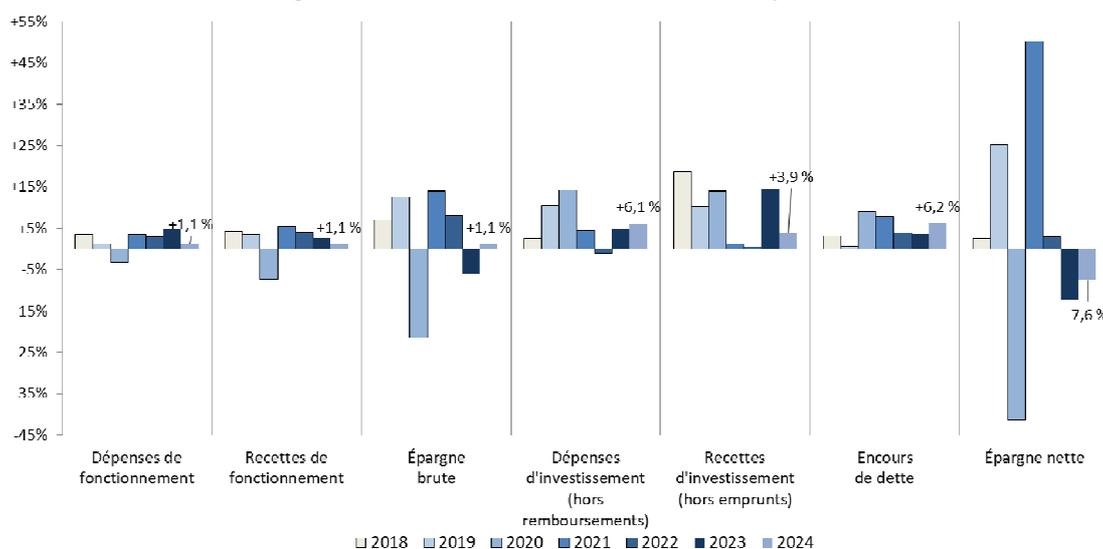
## Les finances des régions y compris les collectivités territoriales uniques (CTU)

JULIEN DAVID (DGCL)

### Décélération des dépenses de fonctionnement en 2024

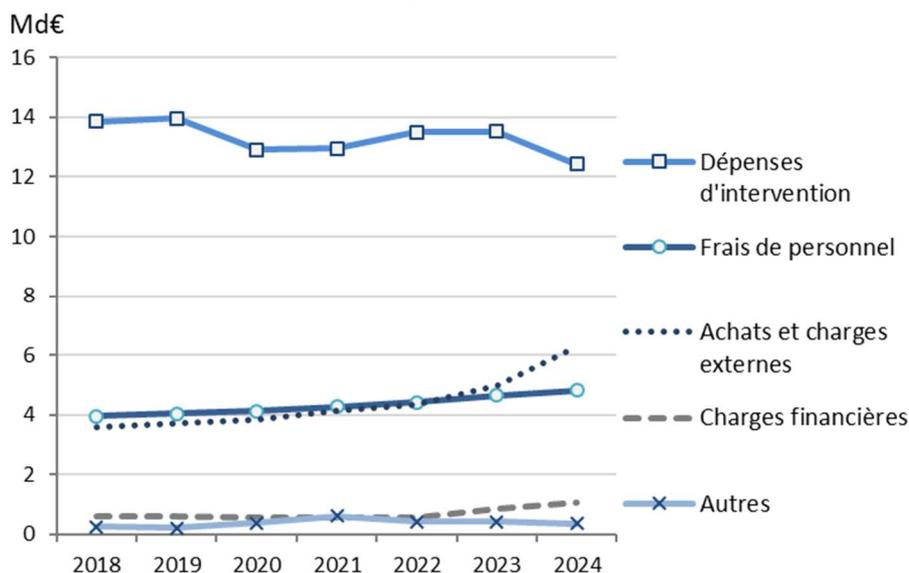
Les dépenses de fonctionnement des régions et CTU augmentent de + 1,1 % en 2024 (*graphique 1*), soit un rythme moins rapide qu'en 2023 (+ 5,2 %). Elles s'élèvent à 25,0 Md€. Les dépenses d'intervention, qui en représentent la composante principale, diminuent (- 0,8 %) (*graphique 2*). Les achats et charges externes ont augmenté de + 1,5 %, abstraction faite de la création de deux SPL ferroviaires, qui entraîne une hausse comptable des contrats et prestations de services de +389 M€ (soit près d'un tiers de plus), ainsi que des dépenses de transports de personnes extérieures à la collectivité (+ 780 M€). Les frais de personnel poursuivent leur progression en 2024 (+ 3,6 %, après + 4,8 % en 2023 et + 3,5 % en 2022), notamment sous l'effet des mesures de revalorisation des indices et du point d'indice de la fonction publique. En lien avec la hausse des taux d'intérêt, les charges financières augmentent très fortement (+ 27,2 % en 2024, après + 52,9 % en 2023). Elles ont quasiment doublé en 2 ans (0,6 Md€ en 2022 contre 1,1 Md€ en 2024). Elles représentent 4,3 % des dépenses de fonctionnement et 18,2 % de l'épargne brute, proportions les plus élevées depuis dix ans. Les autres dépenses de fonctionnement sont à la baisse en 2024 (- 17,3 %, après + 3,4 % en 2023).

Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des régions et collectivités territoriales uniques (CTU)



Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (Corse) et Martinique pour 2024  
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux

Graphique 2 - Dépenses de fonctionnement des régions et CTU selon le type de dépenses



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Décélération également du côté des recettes de fonctionnement

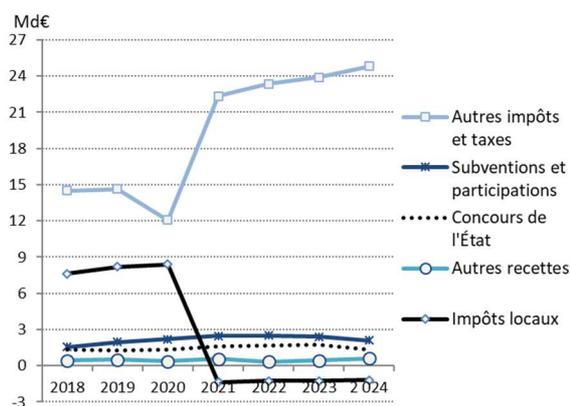
En 2024, les recettes de fonctionnement des régions et CTU augmentent moins rapidement qu'en 2023 (+ 1,1 %, après + 2,9 % en 2023). Les impôts et taxes progressent en 2024 (+ 3,9 %, après + 2,4 % en 2023). Comme en 2023, le montant des impôts locaux nets apparaît négatif en 2024, les attributions de compensation de CVAE versées aux départements restant actives, alors que la CVAE n'est plus versée aux collectivités territoriales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (*graphique 3*).

Les autres impôts et taxes, principale composante des recettes de fonctionnement, augmentent de + 3,6 %, après + 2,3 % en 2023. A noter que les régions perçoivent comme en 2023 une fraction de TVA attribuée en compensation de la suppression définitive de leur part de CVAE. Cette fraction de TVA représente 53 % de leurs recettes de fonctionnement. En contraste avec 2023, les produits de l'accise sur les énergies (ex TICPE) accélèrent fortement (+ 12,6 % en 2024 après + 2,2 % en 2023), en raison de l'intégration des compensations au titre des frais de gestion sur la TH, la CFE et la CVAE pour le financement de la formation professionnelle. Dans le même temps, les produits des taxes sur les certificats d'immatriculation affichent une hausse marquée de + 16,1 % (après + 7,6 % en 2023).

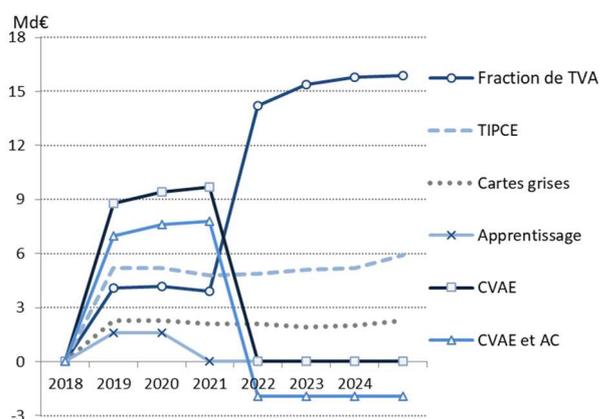
Les concours de l'Etat chutent en 2024 de - 22,6 % après + 4,3 % l'an dernier, notamment à cause de la forte baisse des attributions de péréquation et de compensation suite au transfert vers le produit d'accise sur les énergies des dotations au titre des frais de gestion. Les compensations fiscales reculent ainsi de - 48,2 % en 2024 après + 9,9 % en 2023. Les subventions reçues connaissent également un repli en 2024 (- 12,7 % contre - 2,3 % en 2023).

Graphique 3 - Recettes de fonctionnement des régions

Par type de recettes



Détail des impôts et taxes



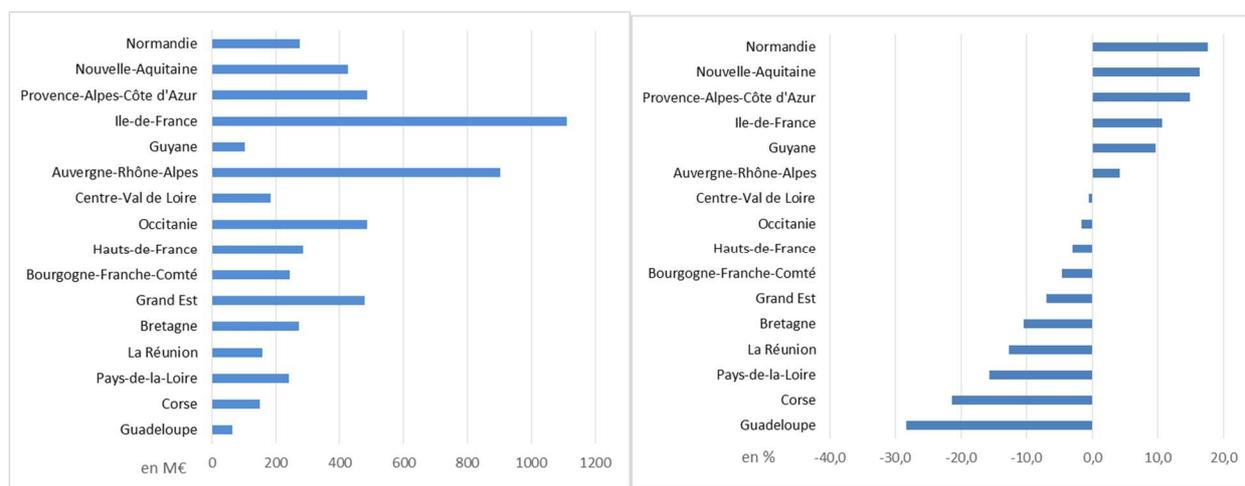
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; Les impôts locaux et le produit « CVAE et AC » sont calculés nets des reversements, ce qui explique la présence de montant négatifs à partir de 2021. TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (Accise sur les énergies)  
 Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Légère hausse de l'épargne brute des régions et CTU mais baisse de l'épargne nette

La masse des recettes de fonctionnement augmentant davantage (+ 602 M€) que celles des dépenses de fonctionnement (+ 530 M€), l'épargne brute des régions et CTU se renforce légèrement en 2024 de + 73 M€ (+ 1,1 % hors Martinique). Son niveau (5,9 Md€) reste inférieur à celui de 2019 (-8%).

Ce constat s'accompagne de fortes disparités selon les régions. Dix régions ou CTU affichent une baisse de l'épargne brute (le Centre-Val-de-Loire, l'Occitanie, les Hauts-de-France, la Bourgogne-France-Comté, le Grand Est, la Bretagne, La Réunion, le Pays de la Loire, la Corse et la Guadeloupe). Les régions Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que la collectivité de Guyane ont pour leur part une épargne brute qui progresse (graphique 4).

Graphique 4 - Épargne brute des régions et CTU en 2024



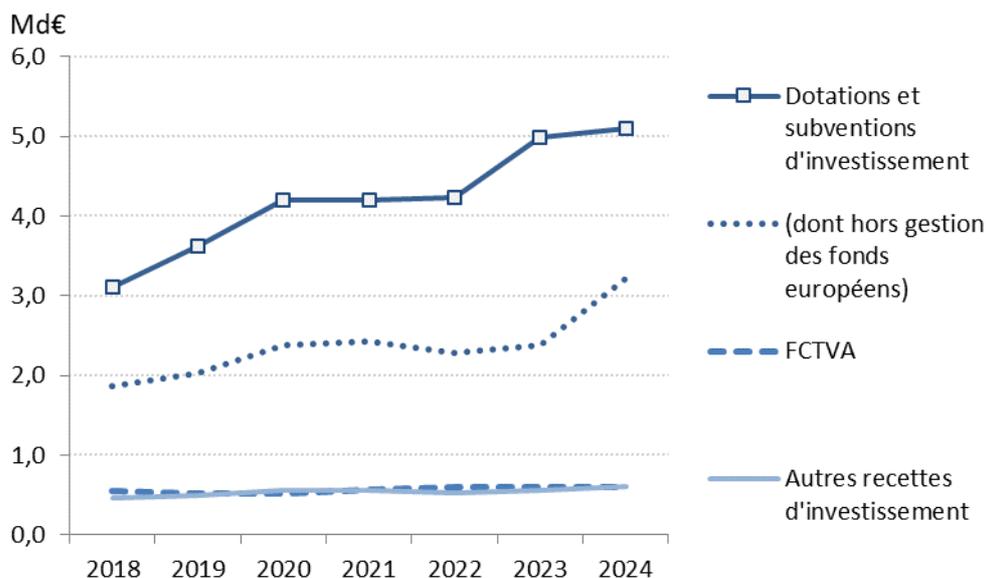
Lecture : en 2024, la Normandie avait une épargne brute de 274 M€, soit une évolution de + 17,6 % par rapport à 2023.  
 Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Dans le même temps, les remboursements de la dette augmentant sensiblement (+ 18,9 %), l'épargne nette des régions ressort en forte baisse pour la deuxième année consécutive, -7,6% après -11,8%. Le niveau actuel est inférieur de 26% à celui de 2019, elle est même devenue négative pour la Guadeloupe. Le repli constaté en 2024 concerne 12 des 17 régions et CTU analysées.

### Progression des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors emprunts) augmentent en 2024 (+ 3,9 %, après + 14,5 % en 2023). Les dotations et subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, ont progressé (+ 2 % en 2024, après + 17,8 % en 2023). Hors gestion des fonds européens, cette évolution est bien plus marquée (+ 36 %) due en grande partie aux subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables de deux régions (Hauts-de-France et Grand Est). Le FCTVA affiche une hausse de + 7,4 % en 2024 après une baisse de - 1,7 % en 2023. Les autres recettes d'investissement ont augmenté de + 17 % en 2024 après + 6,8 % en 2023, mais représentent des montants plus marginaux (*graphique 5*).

Graphique 5 - Recettes d'investissement des régions et CTU (hors emprunts)



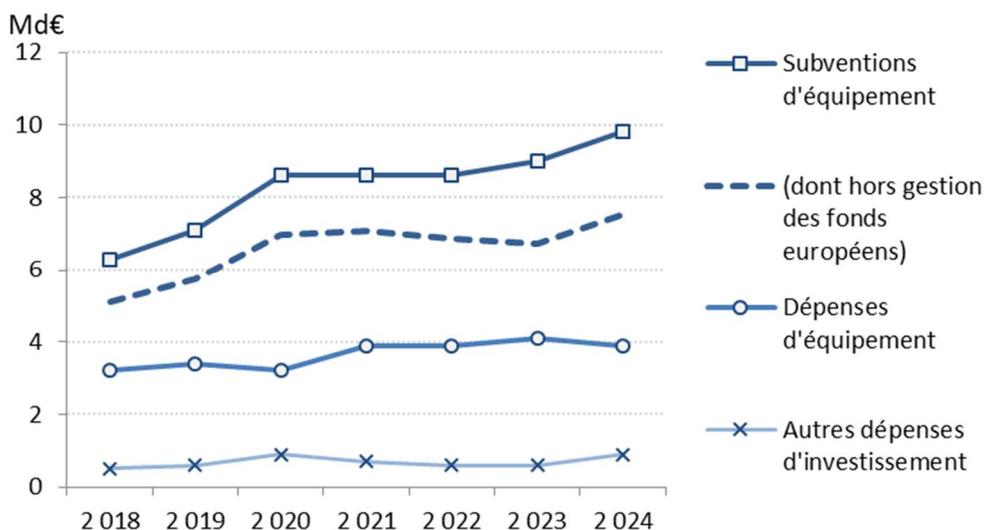
Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Des dépenses d'investissement toujours dynamiques

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) des régions et CTU ont augmenté de + 6,0 % en 2024 et de + 8 % hors gestion des fonds européens, dans un contexte de ralentissement de l'inflation. La situation prolonge ainsi celle de l'année précédente, marquée par une hausse de + 4,7 % des dépenses d'investissement des régions, dans un contexte d'inflation encore plus soutenue. L'évolution en volume est donc plus importante cette année. Les subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, augmentent de + 8,2 % en 2024 (après + 4,9 %). Cette augmentation s'élève à + 12 % hors gestion des fonds européens (*graphique 6*). Les dépenses d'équipement diminuent quant à elles en 2024 (- 5,3 %, après + 5,3 % en 2023). Neuf régions ou CTU connaissent une baisse de leurs dépenses d'équipement alors que les Pays de la Loire et la Martinique présentent une forte progression (au-delà de +10 %). Après une baisse sensible en 2023 (-1,7 %) du fait de l'arrêt des soutiens aux entreprises mis en place pendant la pandémie, les autres dépenses d'investissement ont connu un fort rebond en 2024 (+ 51,6 %) notamment dû à une forte augmentation des titres de participation. Cela représente un retour graduel aux niveaux d'investissement d'avant la crise sanitaire.

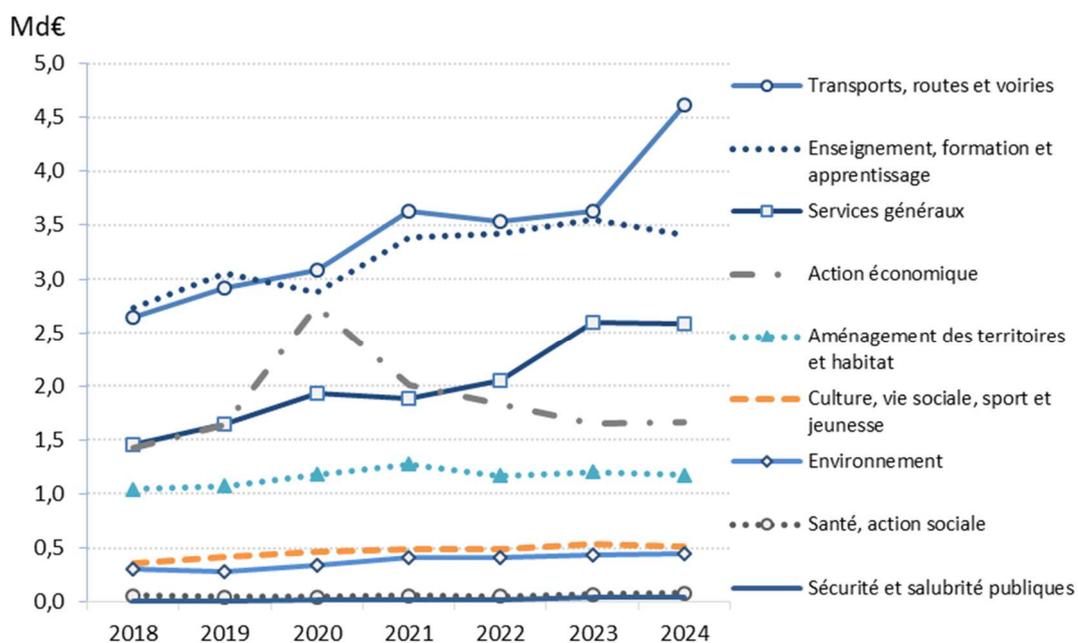
Les dépenses d'investissement dans la fonction « transports, routes et voiries » progressent fortement en 2024 de + 27 % (*graphique 7*) notamment en raison des subventions d'investissement dans le Fer-voyageur des Hauts-de-France et de Grand-Est déjà citées. La fonction Enseignement, formation et apprentissage baisse de -4% après trois ans d'augmentation.

Graphique 6 - Dépenses d'investissement des régions et CTU (hors remboursement de la dette)



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 7 - Répartition par fonction des dépenses d'investissement des régions et CTU



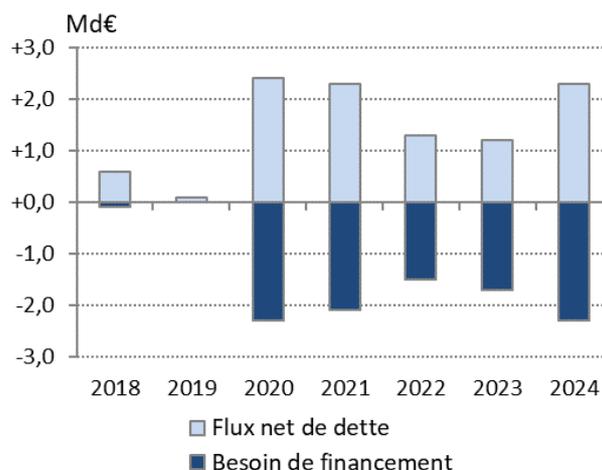
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

**Augmentation prononcée du besoin de financement et nouvelle progression de l'encours de dette**

En 2024, comme le montre la baisse de l'épargne nette, la situation financière des régions et des CTU se dégrade. Les régions et CTU présentent toujours un besoin de financement comme depuis dix ans, à hauteur cette année de - 2,3 Md€, après - 1,7 Md€ en 2023. Le besoin de financement représente la différence entre le total des dépenses et le total des recettes de l'année, avant prise en compte des mouvements sur la dette. Une région et une CTU dégagent une capacité de financement en 2024 : La Réunion et la Guadeloupe (*graphique 9*). En 2023, Auvergne-Rhône-Alpes s'ajoutait à cette liste et présentait, elle aussi, une capacité de financement.

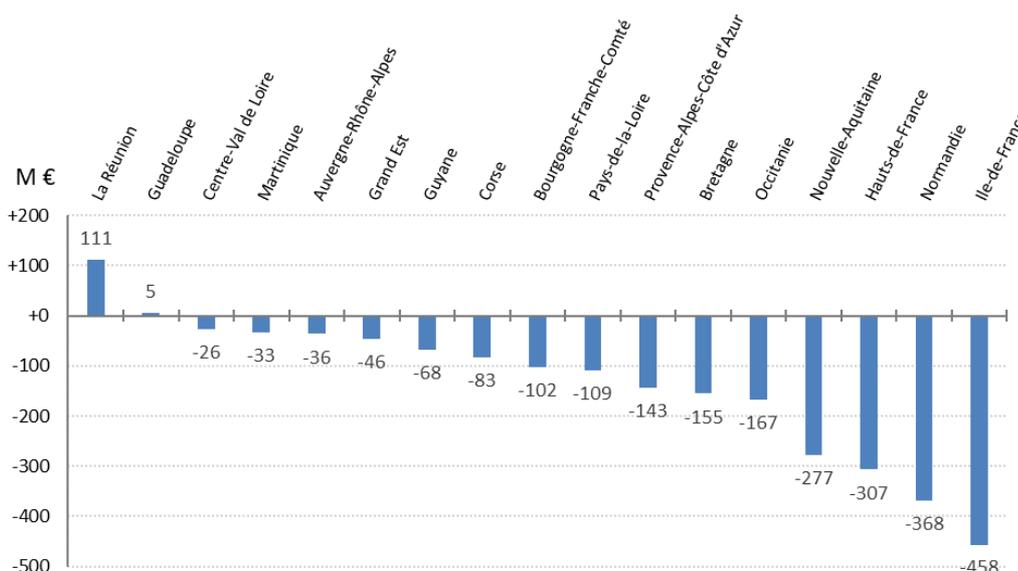
Ce maintien d'un besoin de financement global de plus de - 2,3 Md € se traduit par un flux net de dette (total des emprunts moins total des remboursements de dette) de + 2,3 Md € en 2024, après + 1,2 Md € en 2023) avec une variation du fonds de roulement nulle après deux ans de baisse: (*graphique 8*).

**Graphique 8 - Soldes de gestion des régions et des CTU**



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

**Graphique 9 - Besoin (-) ou capacité (+) de financement des régions et CTU en 2024**

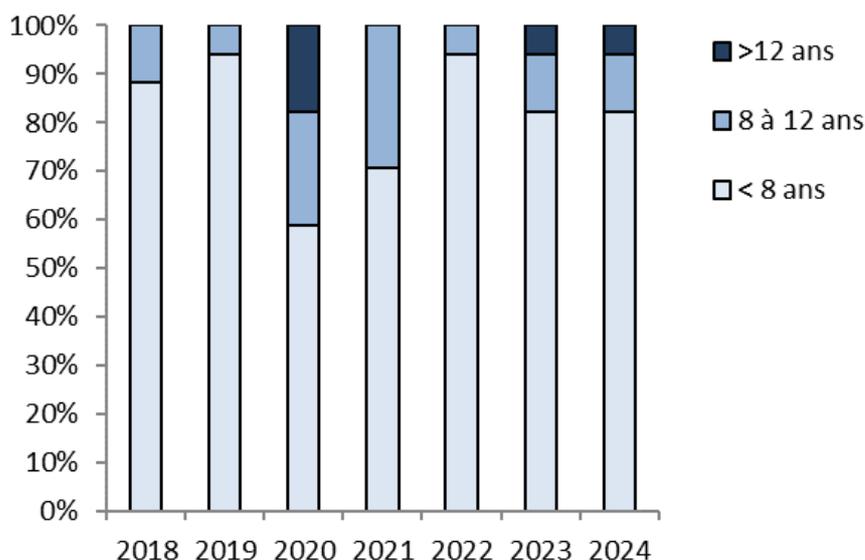


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

L'encours de dette augmente de + 6,2 % en 2024 et atteint 37,6 Md€, soit un niveau plus élevé d'un tiers par rapport à 2019. Cette progression, cumulée à une plus faible progression de l'épargne brute (+ 1,1 %), détériore le délai de désendettement des régions et CTU, qui augmente de + 0,3 an en 2024 pour s'élever à 6,3 ans. C'est le niveau le plus haut atteint depuis dix ans.

Une collectivité, les Hauts-de-France, affiche un délai de désendettement supérieur à 12 ans, ce qui était uniquement le cas en 2023 pour la Guyane (*graphique 10*). Toutefois, en 2024, le délai de désendettement d'un quart des régions a baissé. La Guadeloupe et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont celles qui affichent les ratios les plus faibles (2,3 ans et 2,9 ans en 2024).

Graphique 10 - Répartition des régions et CTU selon leur capacité de désendettement



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

#### Encadré – Modifications récentes dans les finances et la fiscalité des régions

L'analyse des comptes des régions et CTU est rendue difficile sur les dernières années pour plusieurs raisons :

- La part régionale de CVAE a été supprimée en **2021**, et compensée par une nouvelle fraction de TVA.
- Les régions perdent en **2021** la part des frais de gestion de la taxe d'habitation qui leur était allouée, en contrepartie d'une dotation de l'Etat.
- La réforme de l'apprentissage en **2020**, qui recentralise la compétence au profit des branches professionnelles avec transfert du financement à l'opérateur France Compétences, affecte (à la baisse) les dépenses et les recettes des régions (taxe d'apprentissage, TICPE). Dans cette étude, les évolutions "hors apprentissage" sont calculées en enlevant, en recettes, les montants correspondant à la taxe d'apprentissage, et en dépenses, les montants correspondant à la fonction "apprentissage" enregistrés dans les comptes de gestion.
- La recentralisation par l'État du revenu de solidarité active (RSA) et de son financement de la CTU de Guyane, prévus par la loi de finances pour **2019**, affecte à la baisse les dépenses et les recettes de fonctionnement ces années-là.
- L'année **2018** a été marquée par la création, au 1er janvier, de la collectivité de Corse, issue de la fusion des deux départements et de la collectivité territoriale de Corse. Les évolutions sur 2018 sont donc présentées à champ constant (hors Corse), comme ce fut le cas en **2016** (hors Martinique et Guyane, lors de la création des collectivités territoriales uniques).
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) des régions a été supprimée en **2018**. Les

régions perçoivent le produit d'une fraction de TVA en remplacement de leur DGF, pour plus de 4 Md€. Dans l'analyse des recettes de fonctionnement, l'évolution des concours de l'État et celle des impôts s'en trouvent fortement modifiées.

- Les transferts de compétences dans le domaine du transport des départements vers les régions ont débuté en **2017**. Ils se poursuivent en **2018** et leurs effets sont donc encore sensibles en 2018 en année pleine. Cela touche les recettes et les dépenses, en particulier les achats et charges externes, et elles doivent alors être décrites aussi hors fonctions 813, 814 et 815 de la nomenclature M71, correspondant aux compétences transférées : transports scolaires, interurbains, mixtes, et dénommées "fonctions transport transférées" dans ce document. Les dépenses d'investissement sont beaucoup moins concernées par ces mouvements. Ces transferts de compétences vers les régions sont accompagnés d'un transfert de financement, sous la forme d'une diminution de la part de CVAE perçue par les départements, part maintenant versée aux régions. Lorsque le produit de CVAE transféré a dépassé le montant du coût des transferts effectués, les départements concernés ont reçu de la part des régions des attributions de compensation (AC) du transfert de CVAE. Ces attributions de compensation sont comptées en moindre recettes fiscales dans le compte des régions et leurs recettes s'en trouvent affectées (en particulier l'agrégat "impôts locaux"). Inversement, certains départements ont parfois dû verser une AC à leur région, qui l'inscrit alors en recettes fiscales. L'analyse des recettes de fonctionnement doit alors aussi être parfois considérée "hors attribution de compensation nette de CVAE".

- Les régions gèrent les fonds européens. Ces flux ne correspondent donc pas à des dépenses des régions, mais à celles de tiers. Selon les régions et selon les années, ces fonds prennent plus ou moins d'importance, parfois en section de fonctionnement, parfois en section d'investissement. En recettes comme en dépenses, il faut pouvoir analyser certaines évolutions "hors gestion des fonds européens" (fonction 6 de la nomenclature M71).



# Etat des lieux de la péréquation dans les finances du bloc communal

THOMAS ROUGIER, CLEMENCE BIZAU, CLEMENT GUILLOU, CLEMENCE LEGRAND (OFGL)

Ce dossier propose un état des lieux sur les flux de péréquation qui touchent le bloc communal, qu'il s'agisse de ressources ou de prélèvements péréqués. Tout d'abord, il évalue l'ampleur de ces flux pour les communes et ensembles intercommunaux, tout en signalant les disparités entre territoires et en décrivant les particularités en fonction de la grille de densité de l'INSEE. Ensuite, il observe si des spécificités financières existent au niveau des communes selon leur degré de dépendance à la péréquation. Enfin, la même analyse financière est menée à l'échelle des ensembles intercommunaux (c'est-à-dire les groupements à fiscalité propre et leurs communes-membres).

### Table des matières

Synthèse .....	66
Partie I : L'ampleur et la distribution des soldes nets de péréquation.....	68
I-1 Des mécanismes de péréquation qui s'entrecroisent.....	68
I-2 Un poids fort à très fort des flux de péréquation.....	70
I-3 Peu de territoires en situation « neutre ».....	73
I-4 Pour les contributeurs et les bénéficiaires, la péréquation peut peser sensiblement sur l'autofinancement.....	74
Partie II : Les contours géographiques de la dépendance à la péréquation .....	77
II-1 Des territoires ruraux plutôt très dépendants mais contrastés .....	77
II-2 Le milieu urbain : la réunion des contraires .....	80
II-3 Des situations disparates qui composent une géographie de la péréquation.....	82
Partie III : Des spécificités financières dans les communes en fonction de leur dépendance à la péréquation .....	87
III-1 Finances des communes de moins de 10 000 habitants et péréquation.....	87
III-2 Finances des communes de 10 000 à 100 000 habitants et péréquation.....	89
Partie IV : Péréquation et spécificités financières dans les ensembles intercommunaux : des constats significatifs.....	92
IV-1 Finances des EI des communautés de communes et des communautés d'agglomération selon la dépendance à la péréquation.....	92
IV-2 Finances des communautés urbaines et des métropoles selon la dépendance à la péréquation .....	94
IV-3 Focus sur les établissements publics territoriaux et la Ville de Paris.....	96

La péréquation financière touchant le bloc communal regroupe un ensemble très divers de dotations et de fonds prélevés et/ou répartis en fonction de critères de charges et de ressources. Cet ensemble de dotations et fonds représente des volumes financiers importants pour les communes et les intercommunalités : **10,9 Md€ de ressources et 3,6 Md€ de prélèvements en 2024** en comptabilisant les écrêtements sur les dotations forfaitaire et de compensation depuis 2018. L'analyse vise à étudier les **situations individuelles en fonction du solde de péréquation**, c'est-à-dire après avoir pris en compte l'ensemble des prélèvements et versements. Au-delà du niveau de contribution ou de ressources de péréquation, 101 €/hab. en moyenne sur le bloc communal, **la notion de dépendance à la péréquation est mise en avant à travers le poids qu'elle représente dans les recettes de fonctionnement.**

Ce solde pèse fortement pour de nombreuses collectivités. **Pour 75% des communes, il représente plus de 8,5% des recettes de fonctionnement.** A l'échelle des ensembles intercommunaux (groupements à fiscalité propre et leurs communes-membres), la péréquation constitue en moyenne 5% de leurs recettes de fonctionnement mais **ce poids est de plus de 9% pour la moitié des ensembles intercommunaux (EI).**

En conséquence, la péréquation occupe **une place importante dans la constitution de l'autofinancement du bloc communal.** Dans les 32 795 communes pour lesquelles la péréquation nette fournit à minima 2% de leurs recettes de fonctionnement, cette ressource représente en moyenne l'équivalent de 74% de leur épargne brute. Ce rapport est de 42% pour les 1 135 ensembles intercommunaux pour lesquels la péréquation représente au moins 1% des recettes.

L'étude des disparités des niveaux de contribution et de bénéficiaires de la péréquation permet de dessiner une **géographie de la dépendance à la péréquation en les croisant avec la grille communale de densité de l'INSEE.** Les communes très rurales apparaissent très dépendantes à la péréquation. Cette dépendance diminue cependant pour les bourgs ruraux, et elle est encore plus faible pour les petites villes.

Dans les centres urbains, les situations sont plus contrastées. Les communes les plus denses regroupent en effet à la fois les plus gros contributeurs, au premier rang desquels Paris, mais aussi des communes très dépendantes à la péréquation. Les particularités de l'Île-de-France et la prise en compte du FSRIF expliquent pour partie ces importants contrastes.

Les résultats financiers des communes, ainsi que des ensembles intercommunaux, sont observés au regard de leur degré de dépendance à la péréquation. **Certaines caractéristiques financières se dégagent en fonction du niveau de dépendance, même si elles ne couvrent pas systématiquement toutes les tailles de communes ou tous les types d'EI.** D'abord, les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement par habitant, ainsi que les niveaux d'épargne brute et les investissements réalisés, ont tendance à diminuer avec la montée en dépendance à la péréquation, à l'exception notable des dépenses de fonctionnement des communes de 20 000 à 100 000 habitants les plus dépendantes à la péréquation. La péréquation constitue donc un **soutien permettant de diminuer les écarts sur les capacités financières entre territoires sans générer d'effet d'aubaine sur les niveaux de dépenses.** Ensuite, la péréquation ne se substitue pas à d'autres leviers de

financement comme la mobilisation du levier fiscal ou l'emprunt. En matière de dette, le comportement des plus dépendantes à la péréquation comme celui des contributrices s'aligne sur le principe général des collectivités, celui de l'adéquation avec le niveau d'autofinancement.

Du côté des collectivités contributrices nettes (997 communes / 96 ensembles intercommunaux, et en isolant le cas très particulier de Paris), leur contribution ne semble pas les placer dans une situation dégradée, même si celle-ci peut peser parfois sensiblement sur leurs recettes et leurs niveaux d'épargne.

**L'ensemble de ces résultats illustre l'importance de la place prise par les mécanismes de péréquation dans les finances du bloc communal.** Ils sont globalement salvateurs pour les plus dépendants sans pour autant leur conférer un avantage en matière de niveaux de dépenses ou d'autofinancement. Ils sont contraignants pour les gros contributeurs sans compromettre, dans l'ensemble, leur capacité d'action. En tout cas, au niveau actuel.

## Partie I : L'ampleur et la distribution des soldes nets de péréquation

La péréquation regroupe un ensemble très diversifié de dotations et de fonds prélevés et/ou répartis en fonction de critères de charges et de ressources<sup>2</sup>. Chacun des dispositifs appliquant des règles d'éligibilité et de calculs différentes, les collectivités peuvent à la fois être contributrices et bénéficiaires de ces flux de péréquation. Pris dans leur ensemble, ces dispositifs représentent des sommes conséquentes pour les communes et ensembles intercommunaux par rapport à leurs recettes de fonctionnement. L'analyse vise à étudier les situations individuelles en fonction du solde de péréquation, c'est-à-dire après avoir pris en compte l'ensemble des prélèvements et versements de tous les dispositifs de péréquation. Au-delà des montants nets de péréquation, l'analyse s'attache à décrypter le poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement afin d'apprécier le degré de dépendance de certains territoires aux flux de péréquation perçus, ou à l'inverse la moindre ressource financière que la péréquation représente pour les collectivités où les prélèvements sont plus importants que les versements reçus.

### I-1 Des mécanismes de péréquation qui s'entrecroisent

La péréquation pour les collectivités du bloc communal comporte plusieurs composantes. Au-delà des dotations de péréquation dites « verticales » au sein de la DGF, ont été retenus dans le périmètre d'analyse de ce dossier d'autres fonds plus « horizontaux » répartis ou prélevés sur des critères péréquateurs, c'est-à-dire des critères tenant compte des ressources et/ou des charges des collectivités. Pour les communes, les dotations et fonds retenus ainsi que les sources de données utilisées sont listés dans le tableau 1. Les écrêtements sur la dotation forfaitaire ont aussi été retenus dans la mesure où ils sont prélevés sur des critères péréquateurs et qu'ils servent pour partie à financer les hausses de dotations de péréquation. Bien qu'une partie de cet écrêtement couvre également le besoin de financement de la dotation forfaitaire liée à l'évolution globale de la population, cet écrêtement concerne les communes les plus riches au sens du potentiel fiscal, ce qui permet aux communes ayant moins de ressources de ne pas contribuer à ce financement. Cet écrêtement est cumulatif puisqu'il diminue la dotation forfaitaire des communes concernées pour les années suivantes. L'analyse de ce dossier les cumule sur la période 2018-2024, elle commence donc au lendemain des contributions aux redressement des finances publiques des années 2014-2017, qui a vu la DGF du bloc communal diminuer de 5,5 Md€ entre 2013 et 2017.

**Tableau 1 : Liste des dotations et fonds concernant les communes retenus pour l'analyse**

		Dotations retenues	Source de données
Communes	Au sein de la DGF	Dotation de solidarité rurale (DSR)	Données DGCL
		Dotation de solidarité urbaine (DSU)	Données DGCL
		Dotation nationale de péréquation (DNP)	Données DGCL
		Dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	Données DGCL
		Ecrêtement sur la dotation forfaitaire – cumul 2018-2024	Données DGCL
	Hors DGF	Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF)	Données DGCL
		Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (FDTADEN)	Données des délibérations des départements (Source LBP-OFGL) complétées par estimations OFGL (à partir de DGCL)
		Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	Comptes de gestion DGFiP
		Dotation de solidarité communautaire (DSC)	Comptes de gestion DGFiP
		Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communes (FPIC)	Données DGCL

L'étude porte également sur la péréquation des ensembles intercommunaux, c'est-à-dire les groupements à fiscalité propre et leurs communes membres. Ceci permet de comparer des territoires indépendamment des différences d'intégration des compétences existantes entre les communes et leur groupement. A cette échelle, les

<sup>2</sup> Ces critères sont multiples même si certains (potentiel financier, revenu par habitant) reviennent très régulièrement. L'OFGL s'est penché sur leur diversité dans ses *Cap sur* n° 7 et 8.

dotations prises en compte pour les communes restent les mêmes. S'ajoutent à elles des flux de péréquation concernant les groupements à fiscalité propre tels que listés dans le tableau 2. A noter que la dotation de solidarité communautaire (DSC) est prélevée sur le groupement et répartie entre ses communes membres : les données se neutralisent pour l'ensemble intercommunal. Pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), les données retenues sont les prélèvements et versements pour l'ensemble intercommunal tels que notifiés par la DGCL. Concernant les prélèvements, l'écrêtement sur la dotation de compensation est considéré ici comme participant aux flux de péréquation, bien que ses critères ne soient pas péréquateurs, car ce prélèvement a financé majoritairement les hausses de dotations de péréquation au sein de la DGF sur la période 2018-2024, que ce soit la dotation d'intercommunalité ou les dotations de péréquation des communes (DSR, DSU).

**Tableau 2 : Liste des dotations et fonds concernant les groupements à fiscalité propre en compte à l'échelle intercommunale**

		Dotations retenues	Source de données
GFP	Au sein de la DGF	Dotation d'intercommunalité	Données DGCL
		Ecrêtement sur la dotation de compensation – cumul 2018-2024	Données DGCL
	Hors DGF	Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	Comptes de gestion DGFiP
		Dotation de solidarité communautaire (DSC)	Comptes de gestion DGFiP
		Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	Données DGCL

Pour cet ensemble de mécanismes, à la fois les prélèvements et les versements sont pris en compte. Ces mécanismes peuvent s'appliquer selon des critères variés avec des montants alloués qui diffèrent (cf. la description et les critères des fonds de péréquation dans l'annexe 10 du rapport). Aussi, les communes ou les ensembles intercommunaux peuvent être à la fois prélevés et bénéficiaires au sein d'un même mécanisme de péréquation (FPIC), ou bien prélevés sur certains mécanismes et bénéficiaires pour d'autres (tableau 3). Par exemple, sur les 859 communes bénéficiaires de la DSU en 2024, 78% ont vu leur dotation forfaitaire écrêtée sur la période 2018-2024, 36% sont prélevées au titre du FPIC, et 21% n'ont été concernées par aucun prélèvement (FPIC, FSRIF ou écrêtement sur la forfaitaire).

**Tableau 3 : Croisement des prélèvements et des versements des flux de péréquation en 2024**

	Ecrêtées sur la dotation forfaitaire de 2018 à 2024	Prélevées pour le FPIC 2024	Ni prélevées ni écrêtées
859 bénéficiaires de la DSU	78%	36%	21%
33 118 bénéficiaires de la DSR	64%	36%	30%
21 555 bénéficiaires de la DNP	50%	26%	42%
129 bénéficiaires de la DACOM	11%	6%	87%
7 171 bénéficiaires de la DSC	82%	46%	16%
21 103 bénéficiaires du FPIC	57%	26%	37%
17 170 bénéficiaires de FDPTP	57%	32%	36%
23 445 bénéficiaires des DMTO des communes de moins de 5 000 hab.	65%	35%	30%
202 bénéficiaires du FSRIF	87%	49%	10%

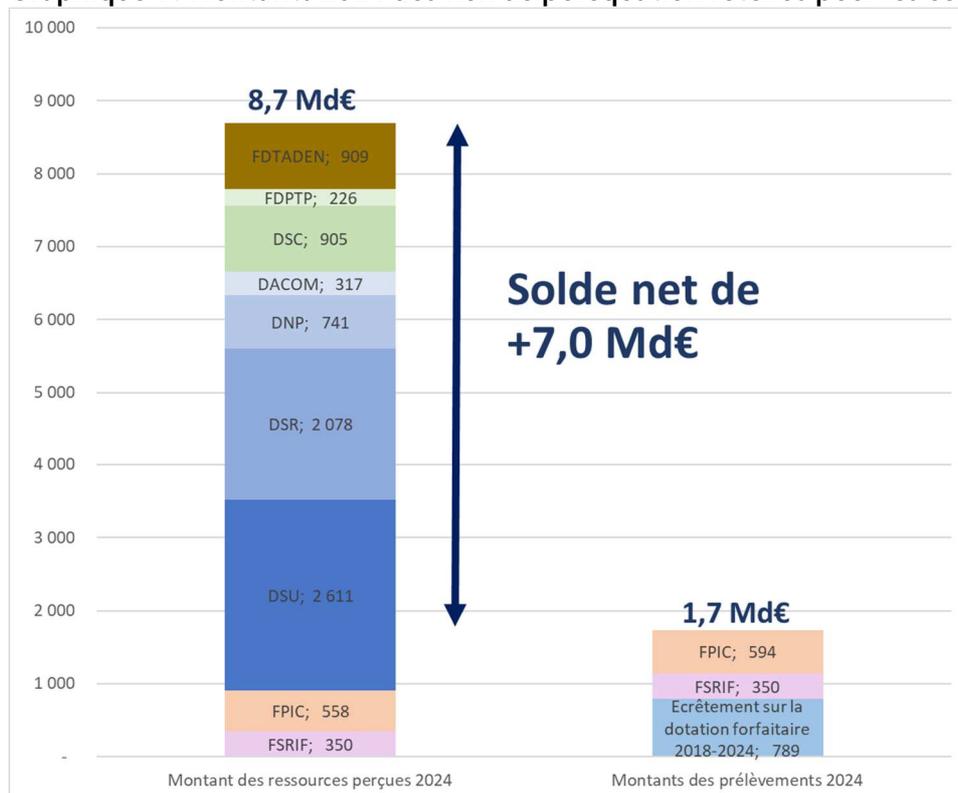
Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, sur 34 899 communes en 2024.

Compte-tenu de la superposition de ces flux et de ces mécanismes, la présente analyse s'intéresse à la situation des communes et ensembles intercommunaux vis-à-vis de la péréquation une fois tous les prélèvements et les versements effectués. **Un solde net de la péréquation est calculé pour chacune des collectivités afin d'évaluer l'impact net sur ses finances.**

## I-2 Un poids fort à très fort des flux de péréquation

Sur le périmètre des seules communes, les dotations et fonds de péréquation retenus représentent en 2024 un montant total de 8,7 milliards d'euros de recettes<sup>3</sup>. Les prélèvements au titre de la péréquation représentent quant à eux 1,7 milliard d'euros sur cette même année. Le solde net de la péréquation pour les communes s'établit donc à +7,0 milliards d'euros, soit 7,2% des recettes de fonctionnement consolidées (budgets principaux et budgets annexes) des communes en 2024.

**Graphique 1 : Montants 2024 des flux de péréquation retenus pour les communes (en M€)**



Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, sur 34 899 communes en 2024.

Cependant, les disparités sont très grandes au sein des communes : certaines sont contributrices nettes. Elles sont 997 communes en 2024 (soit 3 % des communes) à avoir un solde net de péréquation négatif, c'est-à-dire que leurs contributions sont supérieures aux versements qu'elles peuvent éventuellement recevoir. Pour ces communes, la part moyenne des prélèvements dans leurs recettes de fonctionnement consolidées est de 4,7% ; cette part est très fortement influencée par certains gros contributeurs. Pour 75% des communes contributrices, cette contribution nette représente l'équivalent de moins de 2,7 % de leurs recettes.

A l'inverse lorsque les communes sont bénéficiaires, le poids de la péréquation nette dans les recettes de fonctionnement peut être très important.

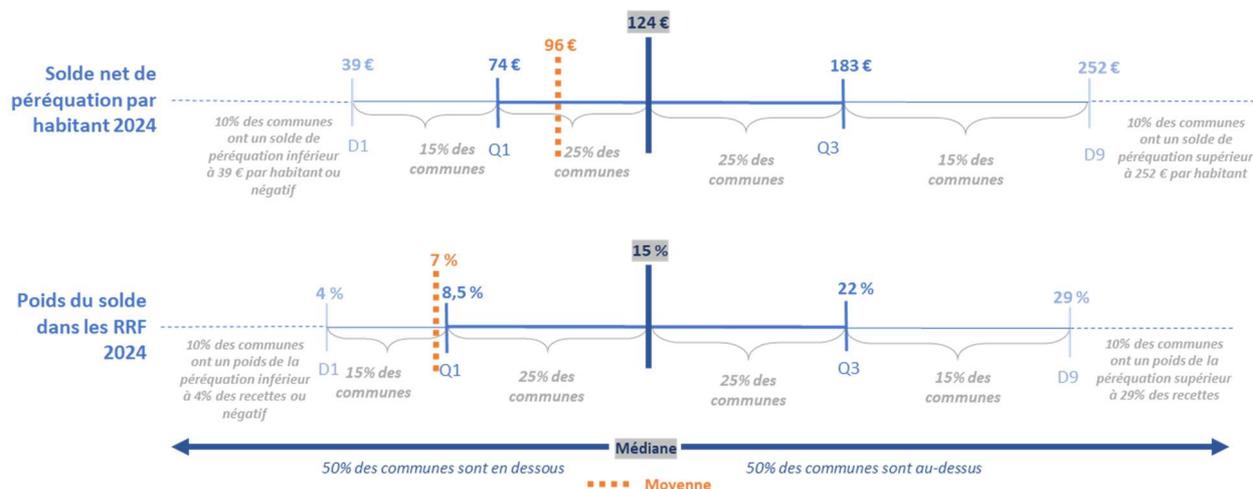
Sur l'ensemble des communes, la ressource perçue (nette des prélèvements) s'élève en moyenne à 96€ par habitant<sup>4</sup>. Pour la moitié d'entre elles, ce solde varie entre 74€ et 183€ par habitant. Pour 75% de l'ensemble des communes, le solde net de péréquation représente plus de 8,5% de leurs recettes de fonctionnement consolidées. Et, pour 25%

<sup>3</sup> L'analyse porte sur 34 899 communes de métropole et des départements d'outre-mer en 2024.

<sup>4</sup> Sauf mention contraire, la population prise en compte pour calculer tous les types de ratios dans cette étude est la population dite « DGF », elle tient notamment compte des résidences secondaires, ce qui permet de limiter au moins en partie les effets du tourisme dans certaines communes. C'est également cette population qui est généralement utilisée pour calculer les dotations de péréquation. Cette population compte 72,5 millions d'habitants sur les 34 898 communes prises en compte dans cette étude. En utilisant la population totale de chaque commune (INSEE), le niveau moyen du solde de péréquation pour les communes est de 101 €/hab.

des communes, ce poids monte même à plus de 22%. Ces niveaux attestent d'une dépendance importante à la péréquation comme ressources de fonctionnement pour un très grand nombre de communes, voire d'une ultra-dépendance pour certaines d'entre elles.

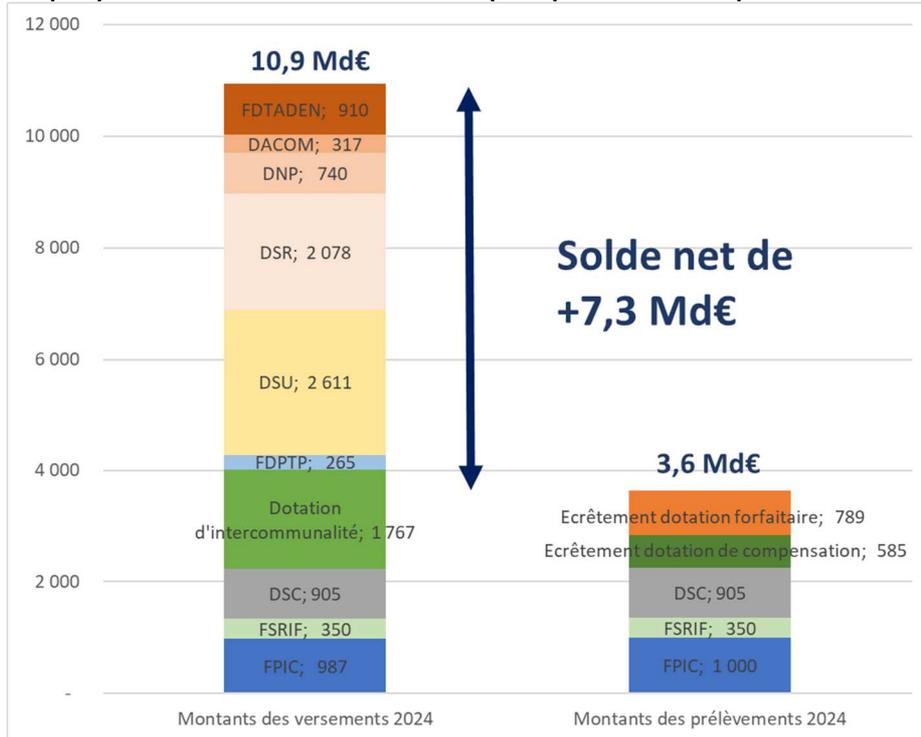
**Graphique 2 : Répartition des communes selon le solde net de péréquation par habitant et le poids de ce solde dans les recettes de fonctionnement**



Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 34 898 communes en 2024.

Une fois les flux de péréquation visant les groupements ajoutés à ceux des communes, le solde net de la péréquation à l'échelle des ensembles intercommunaux s'établit à 7,3 milliards d'euros en 2024. La somme des versements atteint 10,9 milliards d'euros du fait majoritairement de l'ajout de la dotation d'intercommunalité et des versements du FPIC revenant aux groupements à fiscalité propre. Les prélèvements, eux, s'établissent à 3,6 milliards d'euros après ajout des prélèvements de DSC pour les groupements, de leur part des prélèvements du FPIC et de l'écrêtement sur la dotation de compensation sur 2018-2024.

**Graphique 3 : Montants 2024 des flux de péréquation retenus pour les ensembles intercommunaux (en M€)**

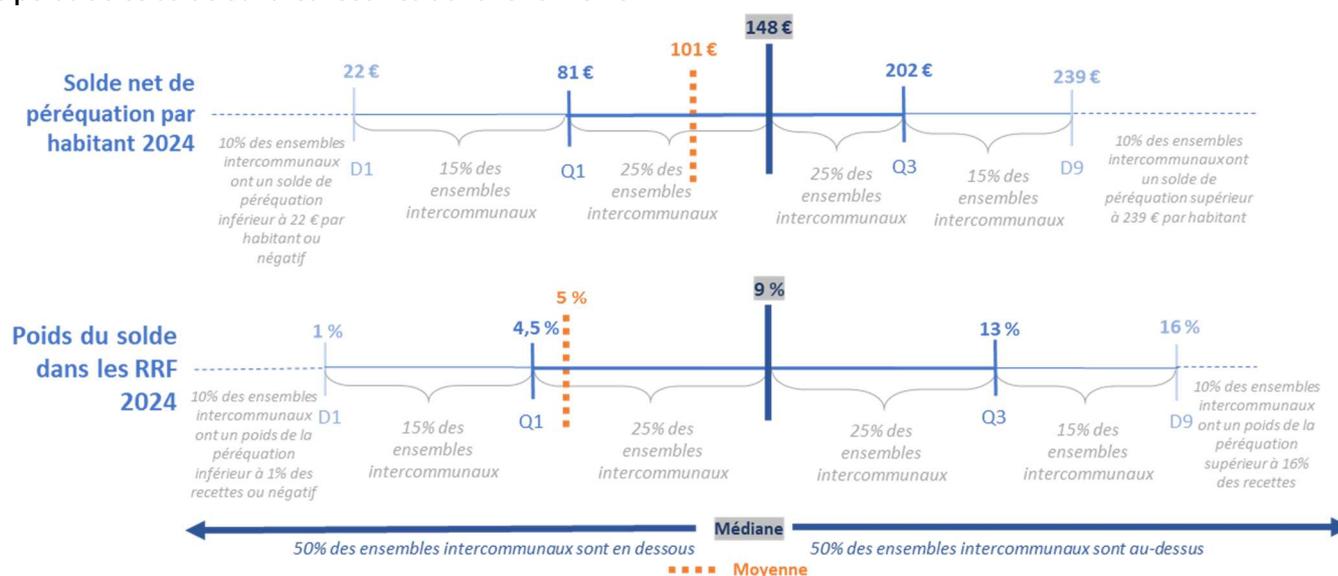


Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, sur 34 899 communes en 2024. Les écrêtements sont cumulés sur la période 2018-2024.

96 ensembles intercommunaux sur 1 270, soit 7,6 % d'entre eux, ont un solde de péréquation négatif, et sont donc des contributeurs nets. Ces soldes représentent en moyenne l'équivalent de 4,6% de leurs recettes de fonctionnement (budgets principaux et annexes consolidés). Cette moyenne est, comme pour les communes, tirée par de gros ensembles contributeurs. Pour 75% des EI contributeurs, leur contribution équivaut à moins de 3,0 % de leurs recettes de fonctionnement.

En moyenne sur tous les ensembles intercommunaux, le solde par habitant s'établit à 101€, et varie entre 81€ et 202€ pour la moitié des ensembles. Ces niveaux sont logiquement plus élevés que pour les communes seules, mais le poids du solde de péréquation dans les recettes de fonctionnement est plus modéré (5,0% en moyenne). Il reste toutefois important : pour 75% des ensembles intercommunaux, il représente plus de 4,5% des recettes, et pour 25%, plus de 13% des recettes.

**Graphique 4 : Répartition des ensembles intercommunaux selon le solde net de péréquation par habitant et le poids de ce solde dans les recettes de fonctionnement**



Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 1 270 ensembles intercommunaux en 2024.

### I-3 Peu de territoires en situation « neutre »

L'analyse du solde individuel de péréquation pour chaque ensemble intercommunal, mais surtout pour chaque commune, montre que peu de collectivités ne sont pas concernées par les dispositifs de péréquation. Qu'il s'agisse de collectivités pour lesquelles les dispositifs sont peu nombreux ou pour des montants faibles, ou bien qu'il s'agisse de collectivités pour lesquelles les ressources sont quasiment équivalentes aux prélèvements, ces territoires peuvent être considérés comme « neutres en matière de péréquation ».

En 2024, c'est le cas de 1 477 communes et 106 ensembles intercommunaux dont le poids de la péréquation est compris entre -1% et +2% des recettes de fonctionnement. Cette proportion de collectivités en situation « neutre », c'est-à-dire pour lesquelles la péréquation n'a pas ou peu d'impact, est faible, en particulier pour les communes : 4,2 % d'entre elles sont dans cette situation, regroupant 12 % de la population (tableau 4). Cette proportion augmente concernant les ensembles intercommunaux : 8,3 % d'entre eux ne sont pas ou peu impactés par la péréquation (15% de la population) ; le fait de travailler sur des échelles plus grandes et la neutralisation de la DSC expliquent cette part plus importante.

Pour les communes, la faible proportion de « neutres » s'explique facilement du fait que certaines ressources de péréquation, notamment les dotations incluses dans la DGF, concernent un nombre important de communes.

Ensuite, il faut noter la particularité du Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (FDTADEN) qui concerne les communes de moins de 5 000 habitants non touristiques : le montant global du fonds distribué était de 1 171 millions d'euros en 2023 (source DGCL) et est estimé par l'OFGL à 909 millions en 2024<sup>5</sup>. Il est compté dans les ressources, mais il est financé par les droits de mutations que les communes de cette taille ne perçoivent pas directement l'année précédente. Ainsi, certaines communes sont en fait contributrices au sens d'une moindre recette par rapport aux transactions réellement effectuées sur leur territoire, mais ces données ne sont pas disponibles pour pouvoir comptabiliser ces moindres recettes en tant que

<sup>5</sup> Estimation à partir des délibérations de 82 départements récupérées avec l'aide de la direction des études de La Banque Postale. Pour les communes des départements pour lesquels les délibérations étaient manquantes, leur montant perçu de FDTADEN est estimé pour 2024 à partir de leur montant perçu en 2023 (source DGCL) diminué de 22,4 %, soit la baisse moyenne constatée pour les communes de moins de 5 000 habitants non touristiques sur les départements disponibles.

prélèvements, ce qui peut diminuer le nombre de cas où la péréquation n'a pas ou peu d'impact.

**Tableau 4 : Nombre de communes et population par niveau de dépendance à la péréquation des communes**

Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement	Nombre de communes	Part du nombre de communes	Population (dite « DGF »)	Part de la population	Montant du solde (en millions d'euros)
Inférieur à -5 %*	71	0,2%	3 525 036	4,9%	-762
Entre -5 % et -1 %	556	1,6%	4 465 461	6,2%	-189
Entre -1 % et 2 %	1 477	4,2%	8 730 283	12,0%	58
Entre 2 % et 14 %	14 822	42,5%	37 691 416	52,0%	3 616
Entre 14 % et 27 %	13 168	37,7%	14 788 014	20,4%	3 068
Supérieur à 27 %	4 805	13,8%	3 333 738	4,6%	1 171
<b>Total</b>	<b>34 899</b>	<b>100%</b>	<b>72 533 948</b>	<b>100%</b>	<b>6 961</b>

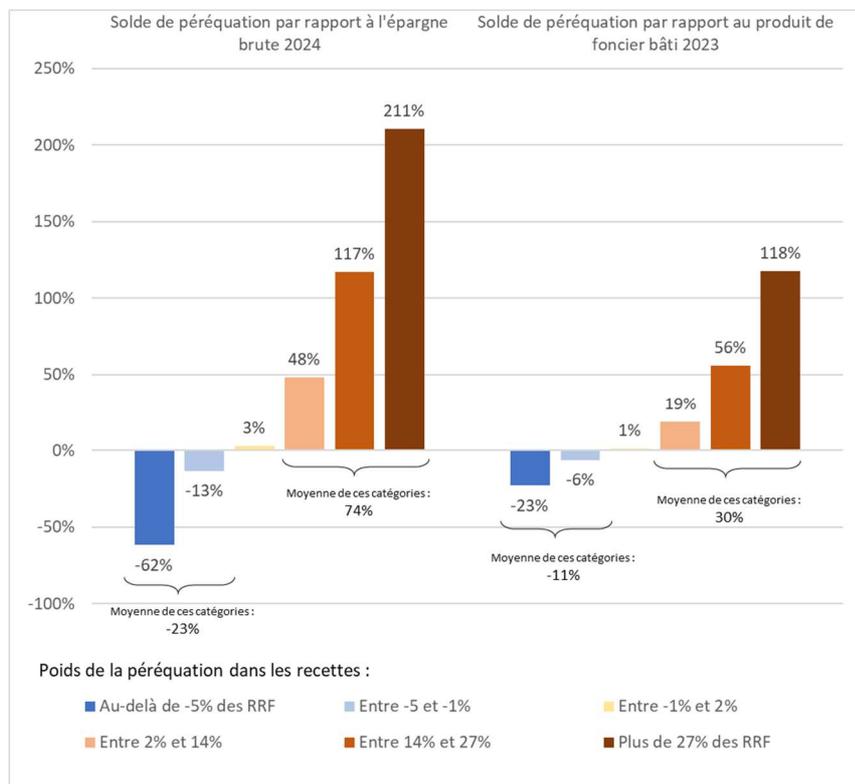
\* y compris ville de Paris

Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 34 899 communes en 2024.

#### I-4 Pour les contributeurs et les bénéficiaires, la péréquation peut peser sensiblement sur l'autofinancement

Le plus souvent donc, les flux de péréquation représentent une ressource ou une charge significative. Au-delà de leur poids dans les recettes de fonctionnement, la dépendance des collectivités à la péréquation (ou la contrainte de contribution qu'elle représente) peut également se mesurer en comparant le solde des flux de péréquation à l'épargne brute dégagée par les communes (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) ou à leur produit de foncier bâti perçu.

**Graphique 5 : Solde de péréquation par rapport à l'épargne brute et au produit de foncier bâti des communes**



Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 34 898 communes en 2024, hors Paris.

Pour les communes les plus contributrices, dont le solde de péréquation représente plus de

5% de leurs recettes de fonctionnement, cette contribution nette atteint en moyenne 62% de leur épargne brute en 2024. Comparée au produit de foncier bâti qu'elles perçoivent, leur contribution nette à la péréquation s'élève en moyenne à 23% du produit. Cependant, ce sont des cas de collectivités avec une contribution particulièrement forte : elles ne sont que 70 communes, hors Paris, dans cette fourchette de contribution (tableau 4)<sup>6</sup>. Pour les autres contributrices, 556 communes dont la péréquation représente entre 1% et 5% de leurs recettes de fonctionnement, ce solde de péréquation correspond à 13% en moyenne de leur épargne brute et à 6% du produit de foncier bâti perçu.

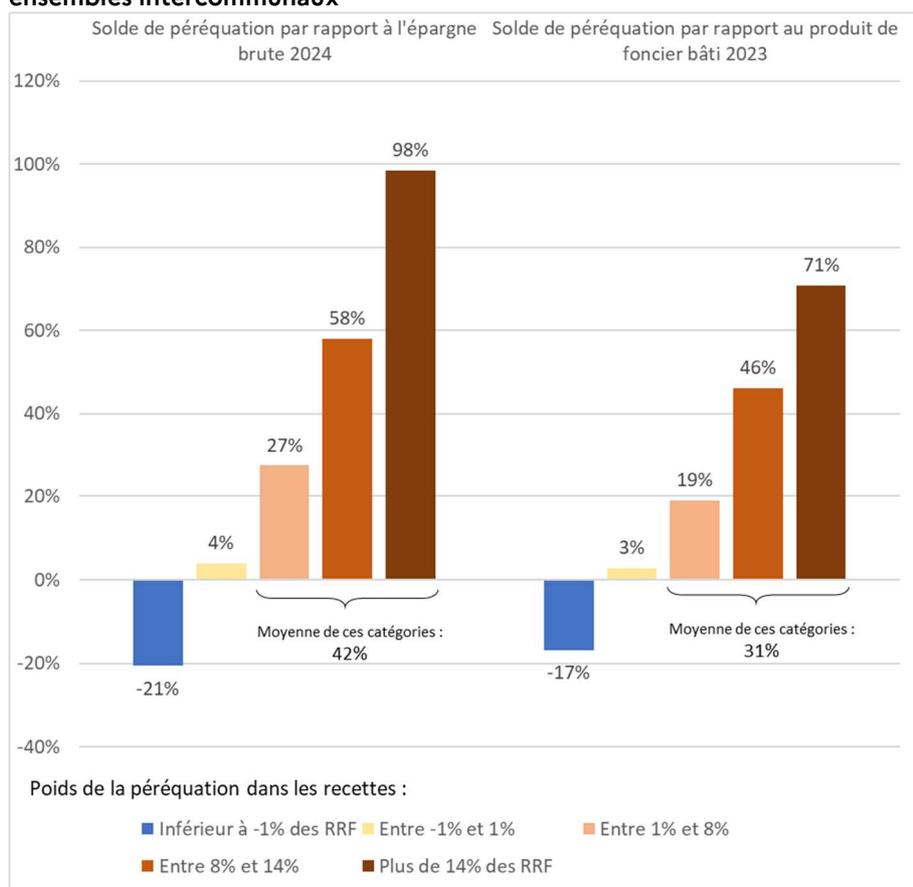
Pour les communes bénéficiaires nettes, le poids de la péréquation vis-à-vis de leur autofinancement augmente fortement à mesure que la commune est de plus en plus dépendante à la péréquation dans ses recettes, jusqu'à représenter en moyenne plus du double de l'épargne brute des communes les plus dépendantes à la péréquation. L'analyse financière présentée en partie 3 permettra d'expliquer ce constat en observant les niveaux d'épargne des communes selon leur situation dans la péréquation.

De même, en ce qui concerne le produit de foncier bâti, le solde net de péréquation représente une part plus importante de ce produit à mesure que la dépendance à la péréquation augmente jusqu'à représenter, en moyenne, pour le groupe des 4 805 communes les plus dépendantes, l'équivalent de 118% de cette taxe. La partie 3 montre que les communes qui perçoivent le plus de péréquation par rapport à leurs recettes de fonctionnement sont aussi celles qui ont des bases foncières plus faibles, et également celles qui mobilisent le plus leurs taux de fiscalité. Cela est logique puisque le potentiel financier, qui dépend notamment des bases foncières, et l'effort fiscal font partie des principaux indicateurs financiers utilisés dans la péréquation.

---

<sup>6</sup> Les fourchettes de contribution décrites et utilisées dans le graphique ci-dessus ont été choisies de manière à regrouper des communes dans des situations les plus proches possibles vis-à-vis de la péréquation, en termes de part de ce solde dans les recettes de fonctionnement. Pour réaliser cette partition, une méthode de classification par les k-means a été utilisée. Ce choix méthodologique conduit à ce que les nombres de communes soient très différents au sein des cinq groupes présentés. 70 communes, dont Paris, font partie des communes avec une contribution nette correspondant à plus de 5% de leurs recettes de fonctionnement ; 556 ont une contribution comprise entre 5% et 1% de leurs recettes de fonctionnement ; 1 477 entre -1% et 2%. 32 795 communes ont un solde net bénéficiaire, pour 14 822 ce solde représente 2% à 14% de leurs recettes ; pour 13 168 communes, le solde représente 14 à 27% ; et pour 4 805 communes, le solde représente plus de 27% des recettes de fonctionnement.

**Graphique 6 : Solde de péréquation par rapport à l'épargne brute et au produit de foncier bâti des ensembles intercommunaux**



*Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, comptes consolidés des groupements à fiscalité propre et de leurs communes membres en 2024. Hors Paris.*

Les mêmes constats se retrouvent à l'échelle des ensembles intercommunaux. Pour les 60 ensembles dont la contribution représente au moins 1% de leurs recettes de fonctionnement, cette contribution équivaut en moyenne à 21% de leur épargne brute en 2024 et à 17% du produit de foncier bâti perçu en 2023 sur le territoire. Ces contributions ne sont donc pas neutres pour les territoires concernés. Pour les ensembles intercommunaux bénéficiaires, dès lors que le poids dans les recettes de fonctionnement dépasse 8%, le solde de péréquation représente alors en moyenne plus de la moitié jusqu'à la quasi-entière du montant d'épargne brute en 2024 pour les ensembles intercommunaux les plus dépendants.

## Partie II : Les contours géographiques de la dépendance à la péréquation

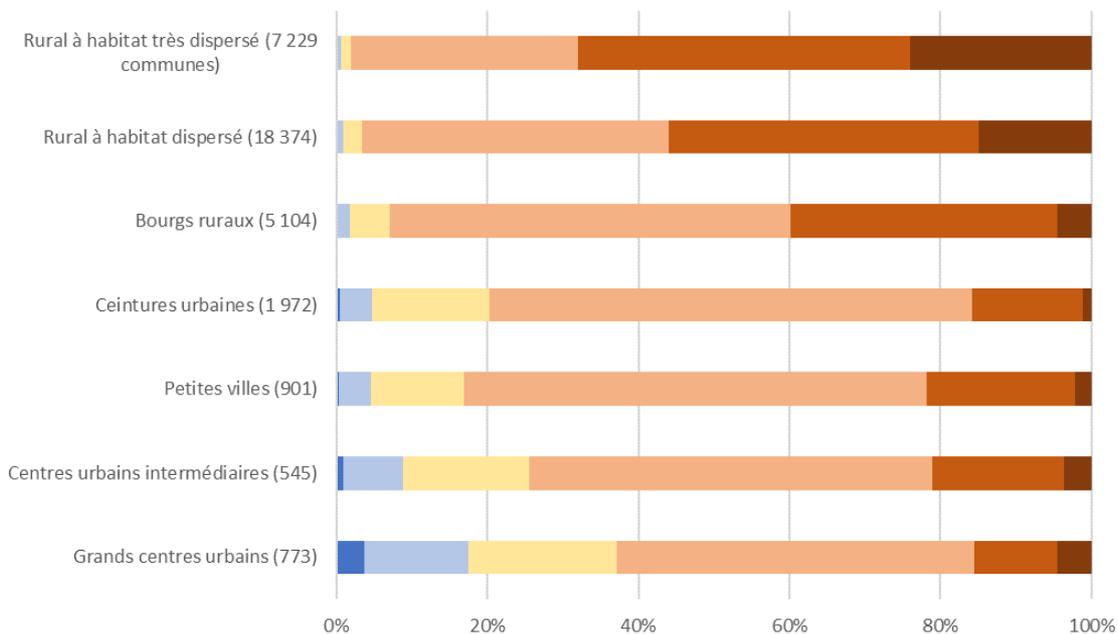
Au-delà de la distribution des communes en fonction de leur contribution ou de leur dépendance à la péréquation, la partie suivante croise cette distribution avec la typologie de territoires issue de la grille de densité de l'INSEE classant les communes en sept catégories : rural à habitat très dispersé, rural à habitat dispersé, bourgs ruraux, ceintures urbaines, petites villes, centres urbains intermédiaires, et enfin grands centres urbains. Chaque catégorie présente des situations spécifiques vis-à-vis de la péréquation.

### II-1 Des territoires ruraux plutôt très dépendants mais contrastés

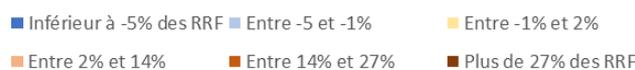
L'espace rural, tel que défini par l'INSEE<sup>7</sup>, regroupe un tiers de la population et se divise en trois catégories : les communes rurales à habitat dispersé, celles à habitat très dispersé et les bourgs ruraux.

Les deux premières sont les catégories avec la densité de population la plus faible : elles regroupent 25 603 communes, soit 73 % des communes<sup>8</sup>, mais représentent 18 % de la population. Dans ces deux catégories de communes, la dépendance à la péréquation est sensiblement plus forte que dans les autres territoires. D'abord, elles sont proportionnellement plus nombreuses à présenter un poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement supérieur à 2% (graphique 7). Ensuite, parmi les bénéficiaires, le poids de la péréquation est plus fort : le solde de péréquation des communes rurales à habitat dispersé bénéficiaires correspond à 14,6 % de leurs recettes de fonctionnement, et cette proportion monte à 18,2 % pour les communes rurales à habitat très dispersé (graphique 8).

**Graphique 7 : Composition des classes de densité par niveaux de dépendance à la péréquation**



Poids de la péréquation dans les recettes:

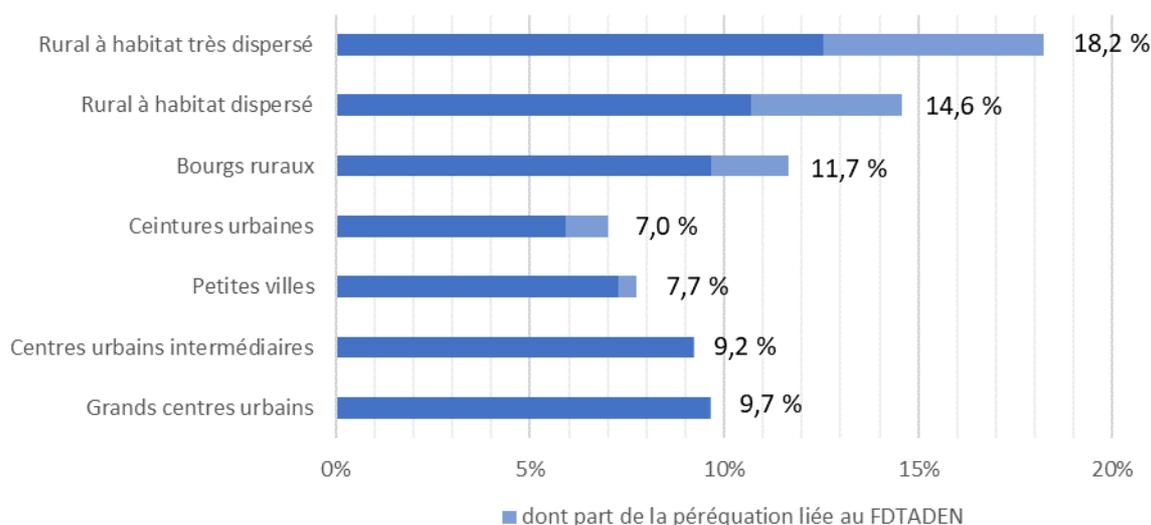


Source : traitements OFGL, données INSEE, DGFIP et DGCL, comptes consolidés de 34 899 communes en 2024.

<sup>7</sup> [La grille de densité 2025 | Insee](#)

<sup>8</sup> 34 899 communes sont retenues dans le périmètre de cette étude

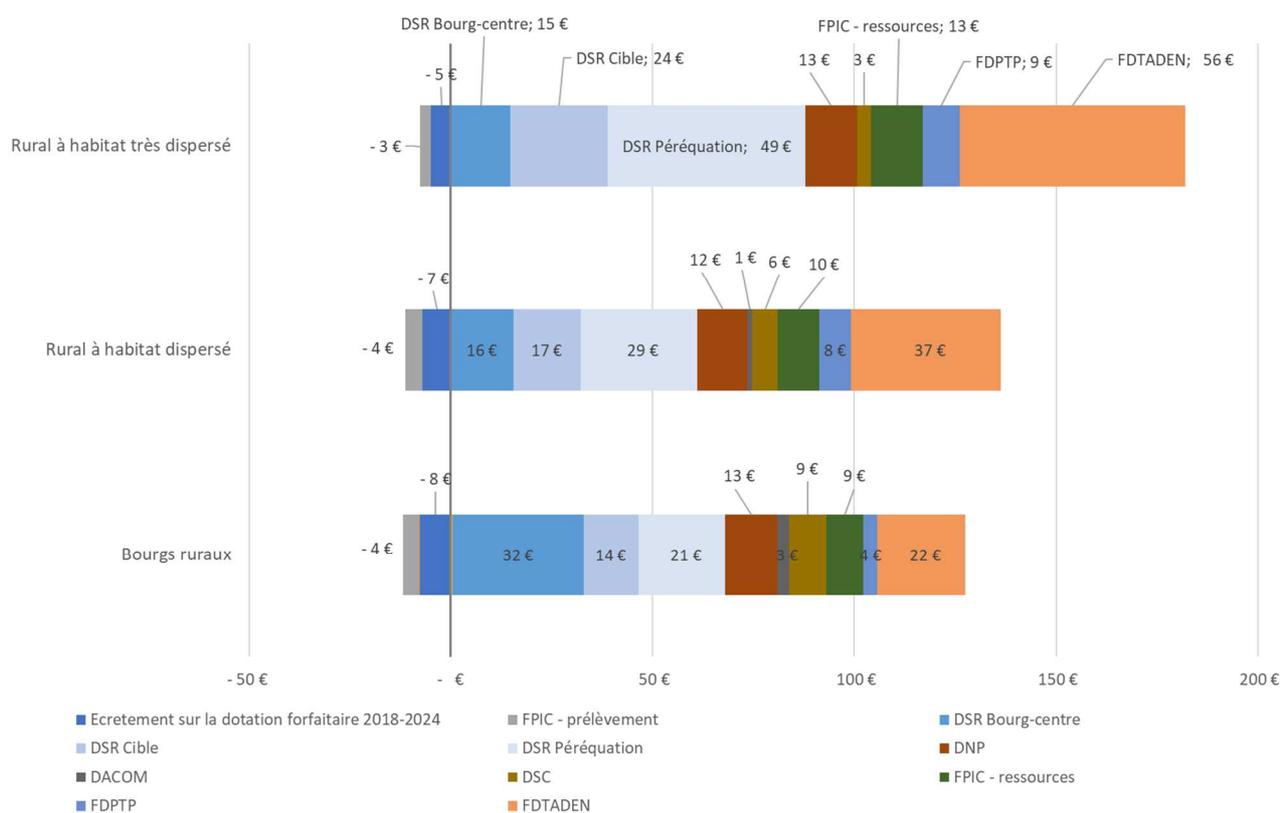
**Graphique 8 : Poids de la péréquation nette dans les recettes de fonctionnement pour les communes bénéficiaires**



Source : traitements OFGL, données INSEE, DGFIP et DGCL, comptes consolidés de 32 795 communes dont le solde de péréquation représente au moins 2% de leurs recettes de fonctionnement en 2024. FDTADEN : fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (DMTO pour les communes non touristiques de moins de 5 000 habitants).

Les communes qui peuvent être qualifiées d'ultra dépendantes à la péréquation sont également sur-représentées dans ces catégories : pour 19 % des communes rurales à habitat dispersé, la péréquation constitue plus du quart de leurs recettes de fonctionnement. La proportion passe même à 27% pour les communes rurales à habitat très dispersé. Pour 5% de ces communes les plus rurales, la péréquation correspond à plus de la moitié des recettes de fonctionnement. Cette ultra-dépendance à la péréquation concerne également des communes dans les autres catégories de densité mais dans des proportions plus faibles. Cette situation tient en partie à l'existence de la dotation de solidarité rurale avec une fraction péréquation au périmètre d'attribution très large, mais aussi à la prise en compte dans les flux de péréquation de cette étude des produits des DMTO répartis pour les communes non touristiques de moins de 5 000 habitants au niveau des départements avec une vocation péréquatrice (FDTADEN), alors que les DMTO des autres communes qui perçoivent le « produit réel » de leur territoire ne sont pas pris en compte. Ce sont les versements par habitant les plus importants qui ressortent sur le graphique 9. Hors fonds DMTO, la part des recettes de nature péréquatrice pour les communes bénéficiaires reste plus importante dans le rural à habitat très dispersé (13%) et dans celui à habitat dispersé (11%) mais se rapproche des situations des communes bénéficiaires des zones urbaines (9% en moyenne).

**Graphique 9 : Répartition des flux de péréquation en euros par habitant pour chaque catégorie de communes rurales**



Source : traitements OFGL, données INSEE, DGFIP et DGCL, comptes consolidés de 30 707 communes en 2024. Pour la DSU et le FSRIF (recettes ou dépenses), les montants sont nuls ou marginaux dans ces catégories.

La troisième catégorie de communes dans l'espace rural correspond aux bourgs ruraux, c'est-à-dire des communes en moyenne d'environ 2 000 habitants qui ont un rôle de centralité dans les espaces ruraux<sup>9</sup>. Cette charge de centralité se traduit dans le graphique 9 par une DSR fraction « bourg-centre » deux fois plus élevée en montant par habitant pour les bourgs ruraux que pour les communes rurales à habitat dispersé. Pour autant, en moyenne, le montant des ressources perçues par habitant (avant éventuels prélèvements) au titre de la péréquation reste inférieur pour les bourgs ruraux : 127 € contre 136 € pour le rural à habitat dispersé et 182 € pour le rural à habitat très dispersé. Toutefois, c'est surtout en termes de dépendance à la péréquation que les bourgs ruraux se distinguent davantage des autres communes rurales. Comme montré dans le graphique 8, le solde net de péréquation représente en moyenne 11,7% des recettes de fonctionnement des bourgs ruraux bénéficiaires. Les communes ultra-dépendantes à la péréquation (plus de 27 % des recettes de fonctionnement) sont bien moins représentées que dans les autres communes rurales : 5 % des bourgs ruraux dépassent ce poids de la péréquation dans leurs recettes. Cette moindre dépendance peut s'expliquer par d'autres recettes de fonctionnement plus importantes pour les bourgs ruraux et par un potentiel financier un peu plus élevé (6% de plus).

Enfin, bien que ce soit dans de plus faibles proportions que les communes denses, l'espace rural n'est pas épargné par la contribution aux flux de péréquation, 69% d'entre-elles sont prélevées au titre du FPIC, du FSRIF ou sont écrêtées sur leur dotation forfaitaire. Mais, sur l'ensemble de ces 30 707 communes rurales, seules 501 sont contributrices nettes.

<sup>9</sup> 75% des bourgs ruraux sont classés par l'ANCT-INRAE en 2021 comme des centres locaux ou des centres intermédiaires d'équipements et de services dans son classement des communes par niveaux de centralité, contre 16% des communes rurales à habitat dispersé et 4% des communes rurales à habitat très dispersé.

## II-2 Le milieu urbain : la réunion des contraires

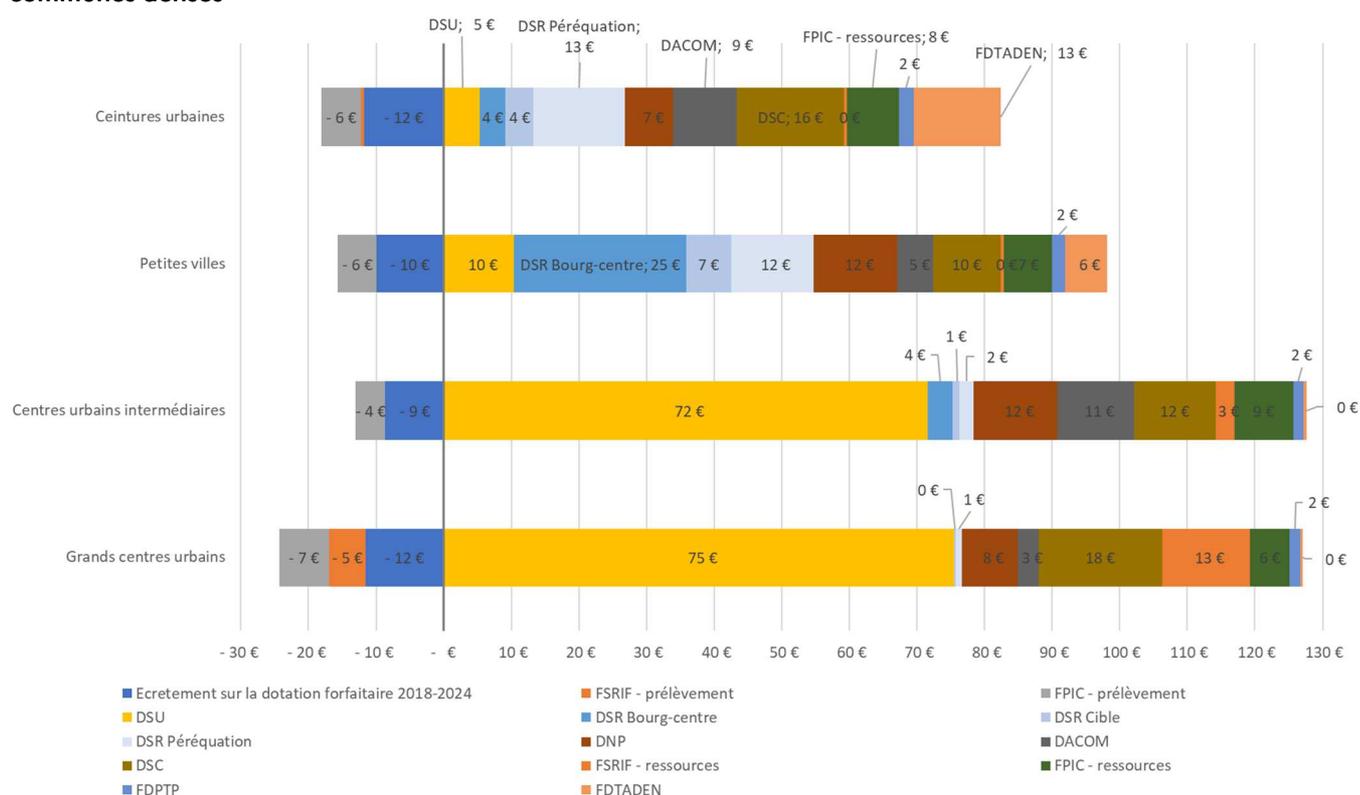
A l'opposé de l'espace rural, les grands centres urbains regroupent les 772 communes les plus densément peuplées et représentent 37% de la population. En termes de péréquation, les grands centres urbains concentrent davantage de communes contributrices que toutes les autres classes de densité : 19% des grands centres urbains ont un solde net de péréquation négatif (ils sont contributeurs nets aux dispositifs). Mais ils regroupent aussi une part plus importante de communes fortement dépendantes à la péréquation que les autres classes urbaines (graphique 7). 5% des grands centres urbains peuvent être qualifiés d'« ultra-dépendants » puisqu'ils ont un solde de péréquation supérieur à 27 % de leurs recettes de fonctionnement.

Là encore, le panier de dotations et fonds prélevés ou perçus par ces grands centres urbains permet d'expliquer ces différences. Notamment, il faut prendre en compte les particularités des communes de la région Ile-de-France pour lesquelles un fonds de péréquation spécifique existe (FSRIF) et s'ajoute aux autres flux. Or, en Ile-de-France, « la quasi-totalité de la population vit dans un grand centre urbain »<sup>10</sup>. Ainsi la concentration des communes d'Ile-de-France dans cette catégorie explique une polarisation plus forte des situations vis-à-vis de la péréquation. En effet, pour les grands centres urbains (hors Paris), un cinquième des prélèvements en euros par habitant correspond au FSRIF (graphique 10). Les versements du FSRIF dopent aussi de 13 euros supplémentaires par habitant les flux de péréquation reçues par cette catégorie ; pour les 154 communes « grands centres urbains » bénéficiaires du FSRIF, la ressource représente 16 € par habitant et le prélèvement, 25 € par habitant pour les 72 contributrices (hors Paris).

---

<sup>10</sup> « La grille communale de densité à 7 niveaux, INSEE, Documents de travail, N°2022-18, Simon Beck, Marie-Pierre De Bellefon, Jocelyn Forest, Mathilde Gerardin, David Levy

**Graphique 10 : Répartition des flux de péréquation en euros par habitant pour chaque catégorie de communes denses**



Source : traitements OFGL, données INSEE, DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 4 191 communes en 2024, hors Paris.

Les centres urbains intermédiaires correspondent à 545 communes, de plus petite taille (environ 17 400 habitants en moyenne) que les grands centres urbains, mais qui ont des fonctions de centralité importantes : 56% d'entre elles sont des centres structurants ou des centres majeurs d'après la typologie de l'ANCT-INRAE11 (tableau 5).

Ils sont globalement moins contributeurs que les grands centres urbains, même sans la prise en compte de la contribution au FSRIF (graphique 10). 9% de ces centres urbains intermédiaires ont un solde net de péréquation négatif. Parmi les centres urbains intermédiaires, le montant des ressources par habitant est comparable à celui des grands centres urbains : 128 € par habitant, mais le poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement des bénéficiaires nets est légèrement plus faible, 9,2% contre 9,7%.

Les catégories des petites villes (901 communes) et ceintures urbaines (1 972) sont comparables en termes de taille (5 000 et 3 700 habitants en moyenne) et de densité, mais se distinguent par la distance entre ces communes et des centres urbains, plus importante pour les petites villes<sup>12</sup>. La part de la DSU baisse donc largement dans les ressources de péréquation de ces catégories par rapport aux communes plus peuplées, et elles perçoivent en revanche plus de dotation de solidarité rurale. Les petites villes, plus éloignées des centres urbains, occupent davantage une fonction de centralité que les ceintures urbaines. 15% d'entre elles peuvent même être qualifiées de « centres structurants » pour leur territoire (1% des ceintures urbaines). Aussi, la fraction « bourg-centre » de la DSR occupe une place importante chez elles (25 € par habitant, un tiers des petites villes la perçoivent).

<sup>11</sup> Niveau de centres d'équipements et de services des communes | L'Observatoire des Territoires ([observatoire-des-territoires.gouv.fr](https://observatoire-des-territoires.gouv.fr)). Les niveaux de centralité sont issus de la typologie INRAE-CESAER de Dijon pour ANCT. Les **centres majeurs** concentrent les services et équipements les plus rares sur le territoire national, notamment dans les domaines de la santé ou de l'administration. Les **centres structurants** proposent un grand nombre d'équipements, y compris non essentiels. Les **centres intermédiaires** offrent des dizaines d'équipements mais les soins rares ou les lycées y sont généralement absents. Les **centres locaux** comportent quelques équipements centraux mais l'offre y est limitée. Très peu d'équipements se trouvent dans les **non-centres**.

<sup>12</sup> « La grille communale de densité à 7 niveaux, INSEE, Documents de travail, N°2022-18, Simon Beck, Marie-Pierre De Bellefont, Jocelyn Forest, Mathilde Gerardin, David Levy

Concernant le poids du solde de péréquation dans les recettes, la majorité des communes de ces catégories affichent un niveau de dépendance à la péréquation très faible à moyen : 69% des petites villes et 75% des ceintures urbaines ont un solde qui représente entre 0 et 14% de leurs recettes. Conséquence, ce sont les deux typologies qui ressortent avec un poids des recettes de nature péréquatrice dans les recettes de fonctionnement le plus faible pour les bénéficiaires : 7,7% pour les ceintures urbaines et 7,0% pour les petites villes.

**Tableau 5 : Croisement de la grille de densité de l'INSEE et des niveaux d'équipement de l'ANCT sur les communes de cette étude**

	Non centres	Centres locaux	Centres intermédiaires	Centres majeurs	Centres structurants	Total
Grands centres urbains	1%	9%	42%	38%	10%	100%
Centres urbains intermédiaires	0%	7%	37%	45%	11%	100%
Petites villes	16%	34%	35%	15%	1%	100%
Ceintures urbaines	18%	52%	28%	1%	0%	100%
Bourgs ruraux	23%	50%	25%	1%	0%	100%
Rural à habitat dispersé	84%	15%	1%	0%	0%	100%
Rural à habitat très dispersé	96%	4%	0%	0%	0%	100%

Source : traitements OFGL, données INSEE et de l'ANCT-INRAE pour 34 899 communes. Cf note bas de page n°5.

### II-3 Des situations disparates qui composent une géographie de la péréquation

La grille de densité permet donc de dresser une typologie de différents territoires qui ont des situations disparates vis-à-vis de la dépendance à la péréquation. Cette grille de densité apporte un découpage territorial en fonction des types de logement par exemple, directement lié à la densité de population, mais aussi en termes d'emploi, les grands centres urbains concentrant par exemple 48% des emplois<sup>13</sup>. Peuvent s'ajouter d'autres caractéristiques socio-démographiques des territoires en fonction de leur contribution ou dépendance à la péréquation.

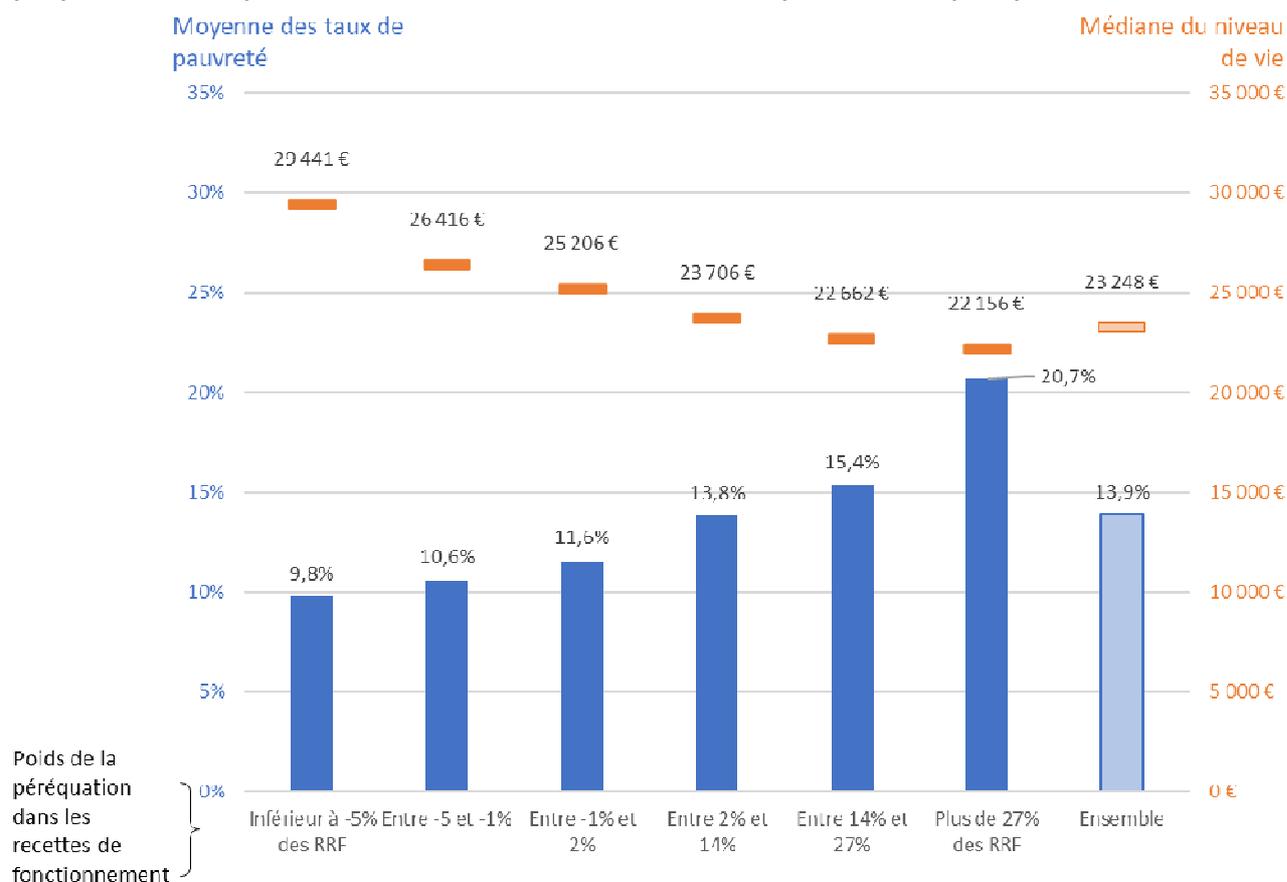
Ainsi, le niveau de dépendance à la péréquation croît avec celui du taux de pauvreté. Les communes les plus dépendantes de la péréquation, quel que soit leur niveau de densité, ont un taux de pauvreté<sup>14</sup> moyen de 20,7%, soit deux fois plus élevé que pour les communes contributrices (où leur contribution équivaut à 1% ou plus de leurs recettes). A l'inverse le niveau de vie<sup>15</sup> décroît avec la dépendance à la péréquation (graphique 11), confirmant ainsi que les flux de péréquation se dirigent en soutien à des communes pour lesquelles les charges de services publics à apporter à la population peuvent être plus importants du fait de son profil socio-démographique.

<sup>13</sup> « La grille communale de densité à 7 niveaux, INSEE, Documents de travail, N°2022-18, Simon Beck, Marie-Pierre De Bellefon, Jocelyn Forest, Mathilde Gerardin, David Levy

<sup>14</sup> Le taux de pauvreté est la proportion de la population vivant dans un ménage dont les revenus sont en dessous de 60% du niveau de vie médian (source : INSEE) Il n'est pas disponible pour toutes les communes, notamment pour les plus petites. Les statistiques reposent sur 4 235 communes.

<sup>15</sup> Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. (Source : INSEE). Périmètre des communes étudiées : 31 047.

**Graphique 11 : Taux de pauvreté et niveau de vie en fonction de la dépendance à la péréquation**

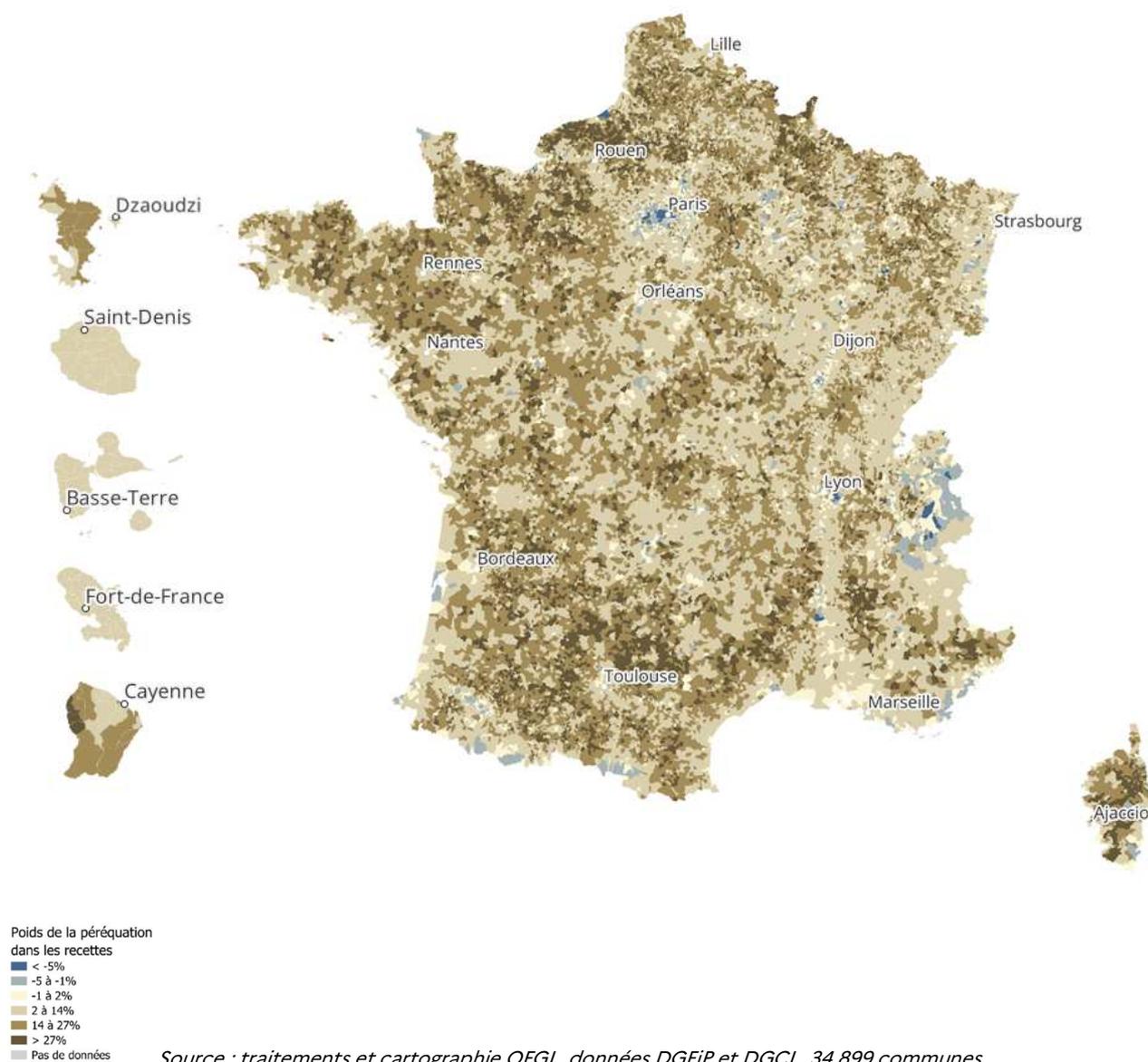


Source : traitements OFGL, données INSEE et DGFiP, Périmètre étudié pour taux de pauvreté : 4 325 communes. Pour le niveau de vie, l'analyse porte sur 31 047 communes

Ces différentes caractéristiques socio-économiques et territoriales permettent de comprendre la géographie des flux de péréquation présentée ci-dessous dans deux cartes dont une carte en anamorphose pour la métropole, représentant la superficie des communes proportionnellement à leur population légale<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Les limites territoriales des communes proportionnelles à leur population ont été par l'INSEE selon la population légale 2022 (millésimée 2020).

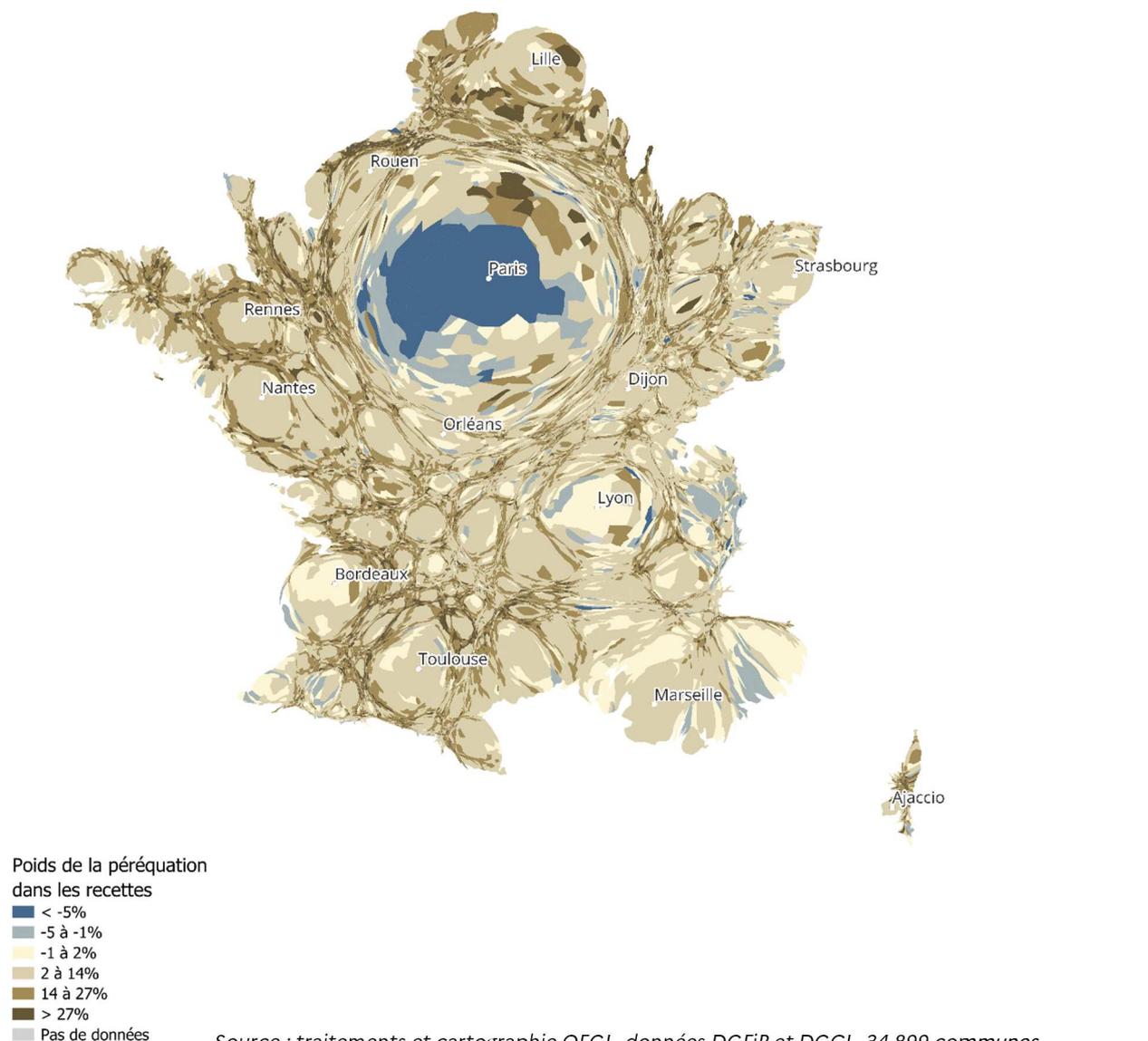
Carte 1 : Carte communale du poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement en 2024



Dans cette première carte, la localisation des communes permet de faire ressortir des foyers de communes ultra-dépendantes. Se distinguent parmi les territoires les plus dépendants notamment les Ardennes, le nord de la Seine Maritime, un axe de la Normandie au Gers, et un arc du Gers à l'Ardèche. On retrouve ainsi les communes les plus dépendantes des territoires ruraux décrites précédemment.

A l'inverse, du côté des plus gros contributeurs, se démarquent l'ouest francilien, la Marne, des communes des Alpes et des communes de la côte d'Azur. Quelques zones ressortent comme des bénéficiaires peu dépendants, par exemple : le couloir du Rhône, les boucles de Seine, la Bourgogne, les frontières suisses et allemandes, la côte atlantique.

**Carte 2 : Carte communale métropolitaine du poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement en anamorphose de la population communale**



Cependant, il est intéressant de compléter cette carte d'une autre utilisant une projection géographique en anamorphose (superficie des communes proportionnelle à leur population). Les communes rurales peu peuplées disparaissent. Ressortent alors les bénéficiaires les plus dépendants en poids et en masse qui font partie des grands centres urbains : le nord-est parisien (du fait notamment de la prise en compte du FSRIF), et certaines communes en périphérie de plusieurs grandes communes (Lille, Lyon...).

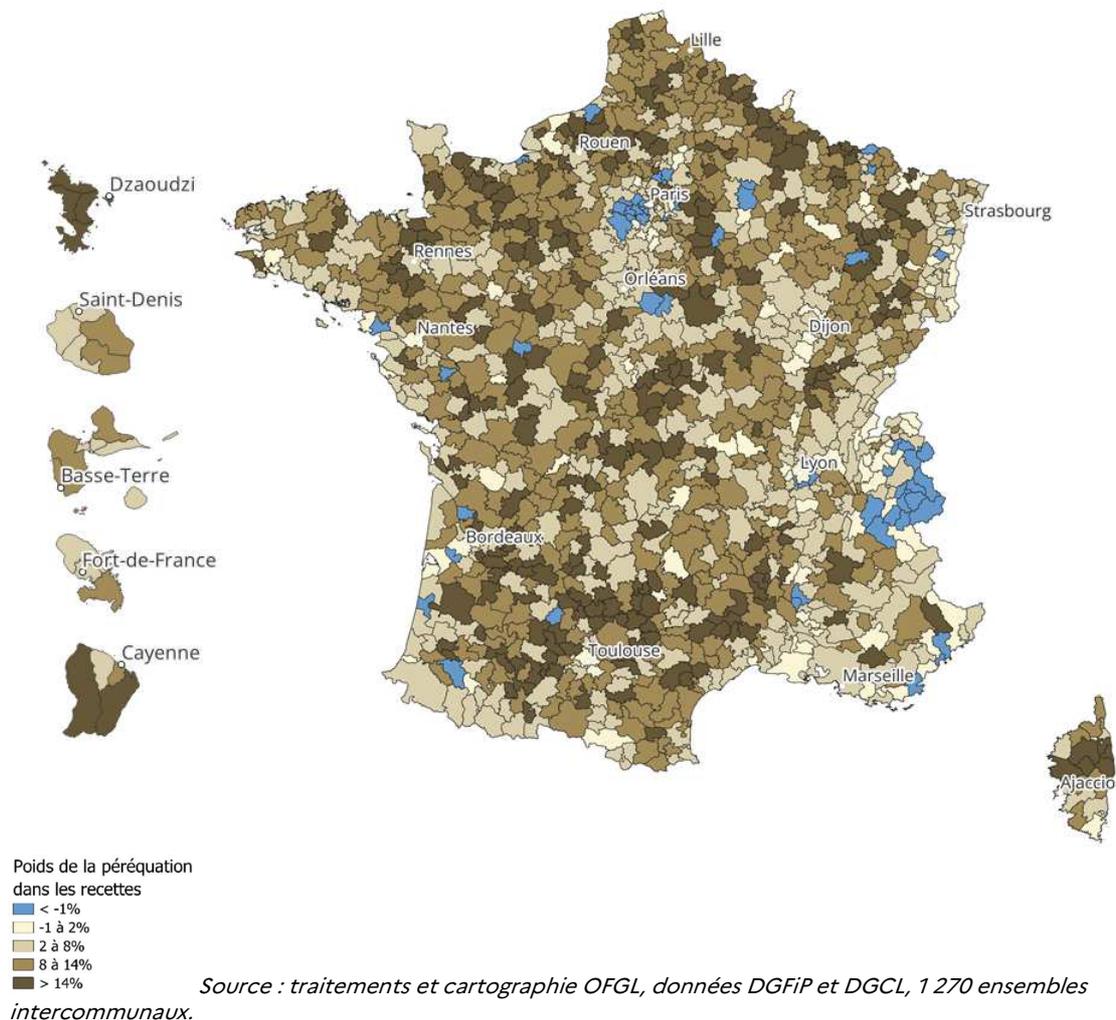
Du côté des contributeurs, la carte montre la prédominance de la Ville de Paris et des communes de l'ouest parisien. A l'échelle des communes, la Ville de Paris contribue à hauteur de 235 euros par habitant<sup>17</sup>. Sa contribution représente 31% de l'ensemble des prélèvements des communes destinés à la péréquation (24% des prélèvements si on exclut le FSRIF). Quelques autres poches de contributeurs moins importants sont visibles dans l'ouest lyonnais, les Alpes, l'est du littoral méditerranéen. Les communes centres des communautés urbaines et des métropoles apparaissent clairement sur la carte en anamorphose comme dépendantes à la péréquation mais dans des proportions plutôt modérées au regard de l'ensemble des communes (part du solde de péréquation inférieur à 14%). La partie 4 analysant les ensembles intercommunaux permettra de

<sup>17</sup> Hors flux de péréquation liés aux produits départementaux des droits de mutations à titre onéreux.

détailler davantage la situation des communautés urbaines et métropoles ainsi que de la Ville de Paris.

Cette géographie se retrouve également lorsque l'on cartographie le poids de la péréquation dans les recettes à l'échelle des ensembles intercommunaux (carte 3).

**Carte 3 : Carte du poids de la péréquation dans les recettes à l'échelle des ensembles intercommunaux**



Certains constats faits précédemment se retrouvent une fois pris en compte l'ensemble des flux de péréquation à l'échelle intercommunale. Les territoires des Ardennes, de la Normandie, du Gers à l'Ardèche, apparaissent de nouveau comme des bénéficiaires très dépendants. De même, on retrouve des contributeurs dans l'ouest francilien, la Marne, les Alpes. Ces tendances similaires s'expliquent parfaitement par le poids majoritaire des flux de péréquation destinés aux communes dans l'ensemble des flux concernant le bloc communal.

D'autres particularités supplémentaires se dessinent sur cette carte : la forte dépendance des ensembles intercommunaux du Nord et du Pas-de-Calais, ceux de Guyane, de Mayotte ou du centre de la Corse, ainsi qu'une diagonale nord-est/sud-ouest plus dépendante que sur la carte des communes. La superposition avec la carte communale n'est en effet pas identique pour plusieurs raisons : les bornes entre les différentes catégories de dépendance à la péréquation ne sont pas les mêmes à l'échelle des communes qu'à l'échelle des ensembles intercommunaux, le FPIC peut parfois être versé et/ou prélevé au groupement uniquement ce qui implique des changements plus importants entre les deux cartes. Enfin, la DSC touchée par les communes n'est plus prise en compte dans cette carte puisque cette dotation est neutralisée à l'échelle de l'ensemble intercommunal par le prélèvement du groupement.

## Partie III : Des spécificités financières dans les communes en fonction de leur dépendance à la péréquation

Les parties précédentes ont permis de décrire les disparités entre les communes selon leur dépendance à la péréquation dans leurs recettes de fonctionnement. Des typologies de communes plus ou moins contributrices ou bénéficiaires des flux de péréquation ont été mises en évidence, avec parfois un poids fort par rapport à l'épargne brute et au produit de foncier bâti de la commune. L'objectif des parties suivantes est de regarder les résultats financiers des communes en fonction du degré de dépendance à la péréquation et d'essayer, dans la mesure du possible, d'identifier des liens entre la péréquation et ces résultats. Pour y parvenir, il est nécessaire de neutraliser les effets sur les finances liés à la taille démographique, en travaillant par strate de population, voire en travaillant à partir de modèles adaptés à cette problématique.

De par leurs compétences spécifiques et leur intégration pour la très grande majorité d'entre elles au sein de communautés urbaines et métropoles, les communes de plus de 100 000 habitants ne sont pas analysées dans cette partie mais sont prises en compte directement à l'échelle des ensembles intercommunaux (partie IV).

### III-1 Finances des communes de moins de 10 000 habitants et péréquation

Les communes de moins de 10 000 habitants représentent 97% des communes françaises. Elles regroupent donc des situations très diverses. Pour étudier le lien entre la péréquation et les tendances financières de ces communes, des modèles de régression log-linéaire ont été appliqués permettant de neutraliser l'effet de la taille de la commune en nombre d'habitants, ainsi que son caractère touristique<sup>18</sup>. Ces modèles ont permis de mesurer l'élasticité de certains agrégats financiers par rapport à la dépendance à la péréquation (via le poids du solde de péréquation dans les recettes de fonctionnement).

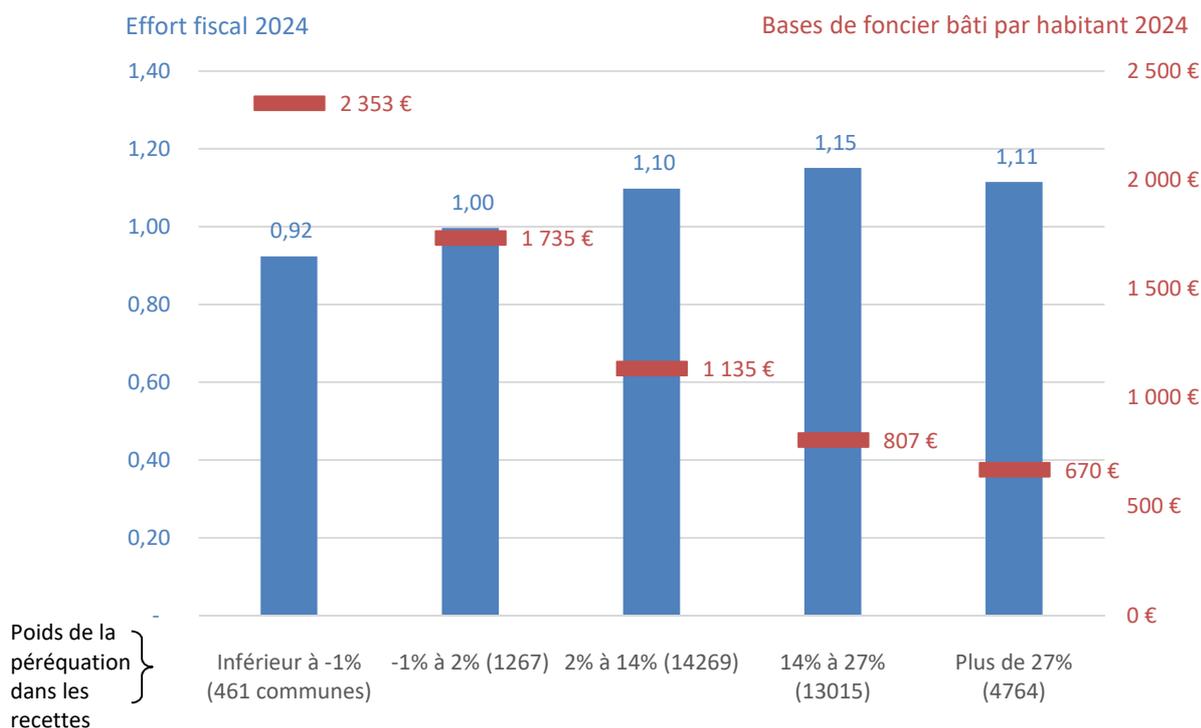
Tout d'abord, toutes choses égales par ailleurs, sur 2024, le niveau des dépenses de fonctionnement a tendance à diminuer avec la montée en dépendance à la péréquation. Ainsi, entre deux communes de moins de 10 000 habitants de même taille et de même caractère touristique, lorsqu'une commune a un poids de la péréquation supérieur d'un point de pourcentage dans ses recettes, ses dépenses de fonctionnement sont inférieures de -1,2%. Le bénéfice de la péréquation n'entraîne pas « d'effet d'aubaine » avec des dépenses supplémentaires. Ce résultat s'explique notamment par le fait que, malgré cette péréquation, les recettes de fonctionnement diminuent également avec le niveau de dépendance. Toutes choses égales par ailleurs, lorsque le poids de la péréquation est supérieur d'un point de pourcentage, les niveaux des recettes sont inférieurs de -1,4%. Cet effet se retrouve à la fois lorsque l'on prend en compte les communes contributrices et les bénéficiaires, mais aussi lorsque l'on compare les bénéficiaires entre elles. Les communes les plus dépendantes sont donc celles qui par ailleurs disposent d'un niveau plus faible d'autres recettes de fonctionnement (fiscalité, ventes de biens et services...) non entièrement compensé par la péréquation.

Les communes les plus dépendantes ont un effort fiscal plus important que les communes contributrices, mais également des bases foncières moins importantes (graphique 12). Cela est logique puisque le potentiel financier, en partie dépendant des bases foncières, ainsi que l'effort fiscal font partie des critères principaux d'attribution des ressources péréquatrices.

---

<sup>18</sup> Afin de mesurer la variation des différentes variables financières en fonction du poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement « toutes choses égales par ailleurs », soit à population et caractère touristique comparables, la population de référence INSEE de 2021 et le caractère touristique des communes ont été ajoutés aux variables explicatives des modèles.

**Graphique 12 : Effort fiscal et bases foncières en fonction du niveau du poids de la péréquation dans les recettes**



Source : traitements OFGL, données DGCL 2024, communes de moins de 10 000 habitants en population DGF.

Dans le prolongement des observations sur les dépenses et recettes, les niveaux d'épargne brute ont tendance à diminuer avec l'augmentation du poids de la péréquation : de -1,8% pour un point de pourcentage de la part de la péréquation en plus dans les recettes de fonctionnement. Ceci est la conséquence du fait que les recettes diminuent plus fortement que les dépenses avec la montée en dépendance à la péréquation. Cependant, l'effet ne se prolonge pas mécaniquement sur le taux d'épargne brute (épargne brute rapportée aux recettes de fonctionnement), et le modèle ne fait pas ressortir de lien négatif significatif excepté pour les communes de moins de 500 habitants. Le bénéfice de la péréquation permet probablement d'éviter des taux d'épargne brute systématiquement inférieurs, sans pour autant les doper.

En matière d'investissement, plus les communes sont dépendantes à la péréquation, plus les dépenses d'équipements cumulées sur la période 2018-2024 diminuent (sauf pour les toutes petites communes de moins de 100 habitants) : -1,2% pour un point de pourcentage de poids de la péréquation en plus dans les recettes. Au sein des communes bénéficiaires nettes, les niveaux d'investissement ne sont toutefois pas très éloignés quand on passe des communes peu ou moyennement dépendantes à celles très dépendantes, mais ils sont nettement inférieurs à ceux des communes en situation neutres ou aux communes contributrices. Ceci est la conséquence des niveaux d'épargne plus faibles pour les communes plus dépendantes vus précédemment.

Le stock de dette à fin 2024 décroît dans l'ensemble avec la dépendance aux flux de péréquation, mais ce lien est significatif uniquement pour les communes de moins de 2 000 habitants. Toutes choses égales par ailleurs (population et caractère touristique neutralisés), une part de la péréquation supérieure d'un point de pourcentage se traduit par un encours de dette supérieur d'environ 2 % pour les communes de 100 à 500 habitants et de 1% pour les toutes petites ou celles de 500 à 2 000 habitants.

A l'inverse, le délai de désendettement n'est pas significativement lié à la dépendance à la péréquation pour ces communes. En revanche, il se détériore de manière significative avec la montée en dépendance pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants. Au final, le recours à la dette reste limité pour les communes les plus dépendantes car celui-ci est calibré sur des niveaux d'épargne brute inférieurs.

**Tableau 6 : Résultats des modèles de régression log-linéaire**

	Effet de 1 pt de % de part de péréquation dans les recettes sur les agrégats financiers							
	Ensemble des communes de moins de 10 000 hab.	< 100 h.	100 - 199 h.	200 - 499 h.	500 - 1 999 h.	2 000 - 3 499 h.	3 500 - 4 999 h.	5 000 - 9 999 h.
Dépenses réelles de fonctionnement 2024	-1,2%***	-0,3%***	-1,1%***	-1,3%***	-1,2%***	-1,2%***	-1,5%***	-0,9%***
Recettes réelles de fonctionnement consolidées 2024	-1,4%***	-0,6%***	-1,4%***	-1,5%***	-1,2%***	-1,2%***	-1,5%***	-1,0%***
Epargne brute 2024	-1,8%***	-1,0%***	-2,3%***	-2,0%***	-1,3%***	-1,3%***	-1,5%***	-1,1%***
Taux d'épargne 2024	-0,4%***	-0,4%***	-0,8%***	-0,5%***	-0,1%*	-0,2%*	0,0%*	-0,1%*
Dépenses d'équipement cumulées	-1,2%***	0,1%*	-1,5%***	-1,5%***	-1,1%***	-0,8%***	-0,8%***	-0,9%***
Encours de dette 2024	-1,5%***	-1,0%***	-2,0%***	-2,3%***	-1,0%***	-0,1%*	-0,1%*	-0,1%*
Délai de désendettement 2023	0,4%***	0,1%*	0,4%*	-0,2%*	0,3%**	1,3%***	1,4%***	1,4%***

- \*\*\* significatif
- \*\* moyennement significatif
- \* non significatif

*Note de lecture : toutes choses égales par ailleurs en 2024 sur les communes de moins de 10 000 habitants, un point de pourcentage de plus du poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement s'accompagne d'une baisse de -1,2% des dépenses réelles de fonctionnement.*

*Source : traitements OFGL à partir de données DGFIP 2024, comptes de gestion consolidés des communes de moins de 10 000 habitants.*

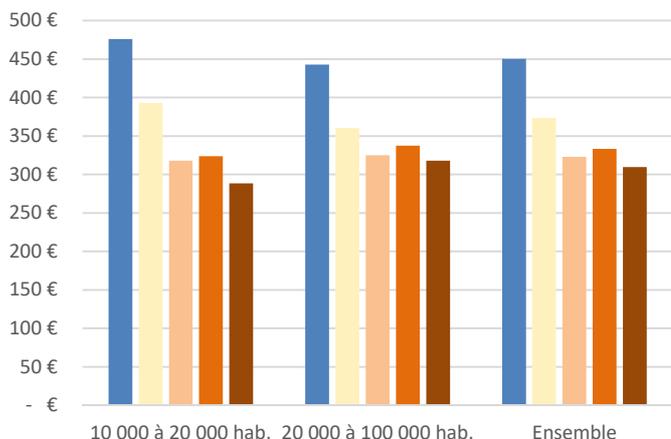
### III-2 Finances des communes de 10 000 à 100 000 habitants et péréquation

Les modèles économétriques utilisés pour mesurer le lien entre la dépendance à la péréquation et les résultats financiers des communes perdent en pertinence pour les strates de communes au-delà de 10 000 habitants. Cette limitation s'explique principalement par le nombre réduit d'individus par strate et par les situations plus contrastées entre contributeurs et bénéficiaires de la péréquation (comme évoqué pour les territoires urbains en partie 2), mais aussi par le fait que, sur certains ratios financiers, la dépendance à la péréquation n'est plus un facteur explicatif des écarts. Malgré tout, certains constats peuvent être dressés à partir de statistiques descriptives sur les communes de 10 000 à 100 000 habitants.

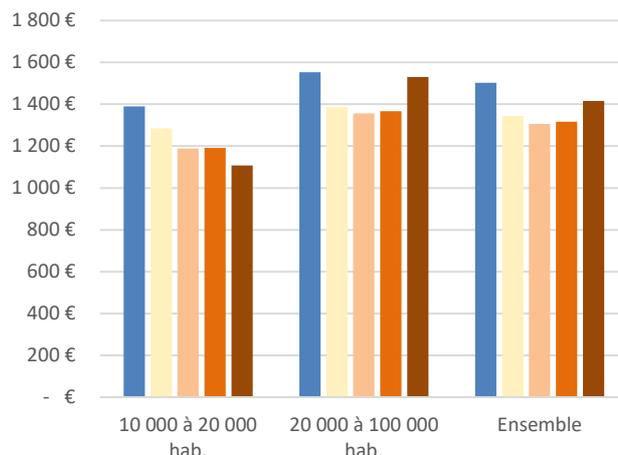
Des différences de résultats en fonction du degré de dépendance à la péréquation sont d'abord observables concernant le niveau d'investissement de ces communes. Les niveaux de dépenses d'équipement cumulées sur 2018-2024 sont nettement plus faibles pour les communes bénéficiaires de la péréquation (-12 % par rapport aux communes « neutres » et surtout -27 % par rapport aux contributrices). En revanche, entre communes bénéficiaires, le niveau d'investissement ne semble pas diminuer avec l'augmentation du niveau de dépendance comme pour les moins de 10 000 habitants. Celui-ci reste comparable quel que soit le poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement.

Pour les dépenses de fonctionnement, le résultat est assez similaire : le niveau de charges est plutôt plus faible chez les bénéficiaires que chez les contributrices ou les neutres, sauf pour les communes de 20 000 à 100 000 habitants qui présentent un niveau moyen de dépenses par habitant plus important quand elles sont ultra dépendantes à la péréquation (+5 % par rapport aux « neutres »). Ce dernier résultat peut être relié à la présence d'une dynamique plus forte des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2024 : +3% par an pour les communes dont le poids de la péréquation dépasse 27% des recettes contre +2 % pour les neutres ou pour celles dont le poids est compris entre 2% et 14%. A noter que les communes « ultra-dépendantes » de plus de 20 000 habitants correspondent à un petit groupe de communes d'Ile-de-France et du Nord, ayant la particularité d'avoir des populations plus fragiles (avec des taux de pauvreté entre 24% et 46% par exemple), entraînant donc des besoins en services publics plus importants.

**Graphique 13 : Niveaux de dépenses d'équipement cumulées sur la période 2018-2024 par habitant et par an en fonction de la dépendance à la péréquation**



**Graphique 14 : Niveaux de dépenses de fonctionnement par habitant en fonction de la dépendance à la péréquation**



Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement :

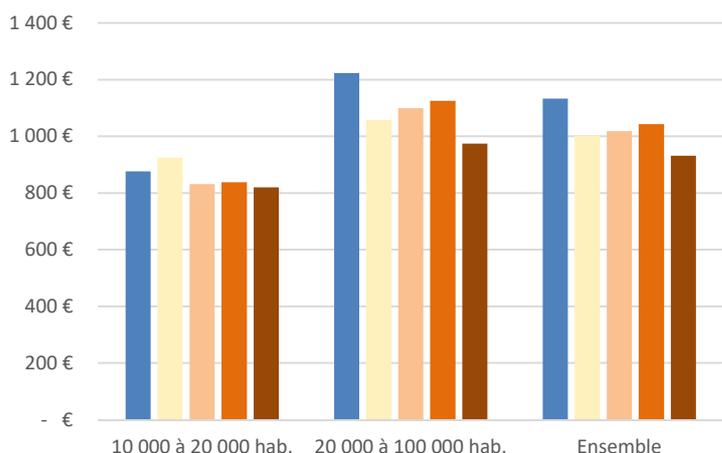
■ Inférieur à -1%   ■ -1% à 2%   ■ 2% à 14%   ■ 14% à 27%   ■ Plus de 27%

Source : traitements OFGL, données DGFiP, comptes de gestion 2018-2024 des communes de 10 000 à 100 000 habitants en population DGF.

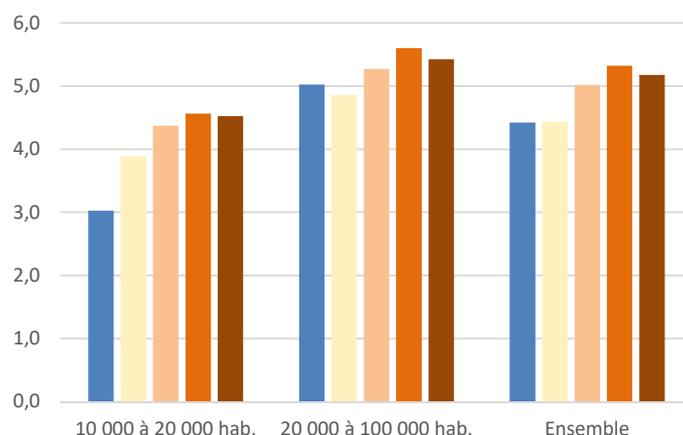
Source : traitements OFGL, données DGFiP, comptes de gestion 2024 des communes de 10 000 à 100 000 habitants en population DGF.

Le niveau d'épargne brute par habitant diminue sensiblement dans les communes bénéficiaires de la péréquation (-10% par rapport aux neutres, -21% par rapport aux contributrices, avec même une tendance à la baisse plus marquée au sein des catégories bénéficiaires avec l'augmentation du niveau de dépendance pour les communes de 20 000 à 100 000 habitants. Ces constats sur les niveaux se retrouvent également sur les taux d'épargne dégagés : ils sont plutôt plus contraints chez les bénéficiaires, voire très contraints sur les communes ultra-dépendantes de plus de 20 000 habitants. Cette dégradation de l'épargne peut expliquer en partie le décrochage en matière d'investissement entre les contributrices et les communes neutres d'un côté, et les bénéficiaires de l'autre.

**Graphique 17 : Encours de dette par habitant 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**



**Graphique 18 : Délai de désendettement 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**



Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement :

■ Inférieur à -1%   ■ -1% à 2%   ■ 2% à 14%   ■ 14% à 27%   ■ Plus de 27%

Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFiP, comptes de gestion 2018-2024 des communes de 10 000 à 100 000 habitants en population DGF.

Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFiP, comptes de gestion 2024 des communes de 10 000 à 100 000 habitants en population DGF.

Concernant la dette, le niveau d'encours de dette par habitant ne semble pas lié, au sein des communes bénéficiaires, au degré de dépendance à la péréquation: s'il est plus élevé que les neutres pour les communes de plus de 20 000 habitants avec un poids de la péréquation entre 2 et 27%, il chute ensuite pour les communes « ultra-dépendantes » (poids supérieur à 27%). En revanche, ce stock de dette est nettement plus élevé chez les contributrices de plus de 20 000 habitants (+14% par rapport aux neutres) en lien avec un niveau d'investissement plus élevé et une capacité à emprunter plus forte grâce à la présence d'une épargne brute élevée.

Ces résultats sur l'autofinancement et sur la dette se traduisent sur le ratio du délai de désendettement ; il se dégrade avec la montée en dépendance à la péréquation. Il égale ou dépasse 5 ans en moyenne pour les communes bénéficiaires tandis qu'il est de 4,4 pour les communes neutres et les contributrices.

En matière d'évolution de la dette, il est à noter que la tendance à la baisse entre 2018 et 2024 (-1,3% par an en moyenne pour les communes de 10 000 à 100 000 habitants) se vérifie quel que soit le niveau de dépendance à la péréquation et au sein des deux strates de population étudiées.

## Partie IV : Péréquation et spécificités financières dans les ensembles intercommunaux : des constats significatifs

L'échelle de l'ensemble intercommunal (EI), en consolidant les groupements à fiscalité propre et leurs communes-membres, permet de neutraliser les différences de répartition des compétences au sein du bloc communal. Toutefois, selon la nature juridique du groupement à fiscalité propre, les territoires ainsi que les niveaux de services publics assumés peuvent varier et avoir des impacts sur les résultats financiers des collectivités. Aussi, l'analyse s'attache à observer les spécificités financières en fonction de la dépendance à la péréquation des ensembles intercommunaux : les ensembles intercommunaux composés de communautés urbaines, de métropoles ou d'établissements publics territoriaux sont traités séparément du fait de leurs compétences spécifiques et du faible nombre qu'ils représentent.

Les constats faits sur les ensembles intercommunaux sont souvent proches des constats faits à l'échelle communale. Les flux de péréquation liés aux communes restent plus importants en masse que ceux portés par les groupements puisqu'ils concentrent 80% des 10,9 Md€ de ressources perçues et 40% des 3,6 Md€ prélevés, contre respectivement 20% et 60% pour les groupements

### IV-1 Finances des EI des communautés de communes et des communautés d'agglomération selon la dépendance à la péréquation

Sur les 1 270 ensembles intercommunaux analysés (y compris les établissements publics territoriaux), 990 concernent une communauté de communes et 229 une communauté d'agglomération. Ces 1 219 ensembles intercommunaux concentrent environ 85% du montant du solde de péréquation calculé sur la totalité du bloc communal (flux détaillés en partie 1). Pour ces ensembles, 87% d'entre eux sont bénéficiaires nets de la péréquation à hauteur de 1% ou plus de leurs recettes de fonctionnement, 5% sont, eux, contributeurs nets pour au moins 1% de leurs ressources et les autres (8%) sont « neutres » dans leur rapport à la péréquation (poids compris entre -1% et 1%).

La statistique descriptive des résultats financiers de ces ensembles intercommunaux permet d'établir quelques constats qui recourent l'analyse financières des communes. Dans ce qui suit, les résultats regroupent les EI des communautés de communes et ceux des communautés d'agglomération par simplification mais après avoir vérifié que les principaux constats ne changeaient pas en isolant chacune des catégories.

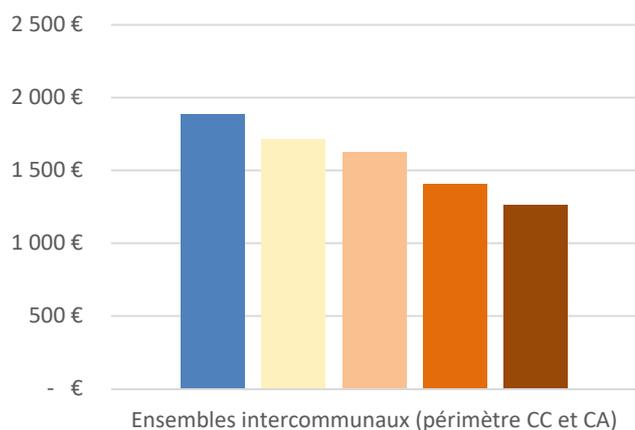
Le niveau des dépenses de fonctionnement baisse avec la montée en dépendance à la péréquation au sein des communautés de communes et des communautés d'agglomération (graphique 19) : le niveau moyen de dépenses par habitant des bénéficiaires (poids de la péréquation d'au moins 1% des recettes) est de 1 503 € par habitant, soit 20% de moins que les ensembles contributeurs, et 12% de moins que les neutres. Notons que ces écarts existent pour les CC comme pour les CA mais sont plus marqués dans les premières.

Le constat est très similaire pour les recettes de fonctionnement (graphique 20), avec des valeurs en euros par habitant supérieures mais des écarts en pourcentage identiques à ceux des dépenses par habitant.

La dépendance à des flux de péréquations se traduit donc à l'échelle des blocs communaux par des volumes financiers plus faibles, en recettes et en dépenses. La contrainte qui pèse sur les autres recettes (faibles bases fiscales, difficultés pour mobiliser les recettes tarifaires...) semble suffisamment importante pour obliger les territoires les plus liés aux mécanismes de péréquation à modérer leurs dépenses. Ce constat découle de la culture des collectivités visant à maintenir un solde entre recettes et dépenses (épargne brute) le plus favorable possible.

Pour autant, malgré ce constat sur les dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne brute baisse lui aussi à mesure que la péréquation pèse dans les recettes de fonctionnement. Les écarts en matière d'épargne brute par habitant au sein des

**Graphique 19 : Dépenses de fonctionnement des EI par habitant 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**

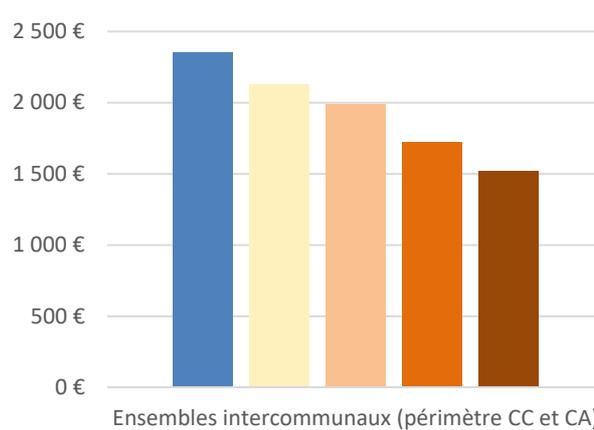


Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement :

■ Inférieur à -1% ■ Entre -1% et 1% ■ Entre 1% et 8% ■ Entre 8% et 14% ■ Plus de 14%

Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFiP, comptes de gestion 2024. CC : communautés de communes / CA : communautés d'agglomération. EI : ensembles intercommunaux.

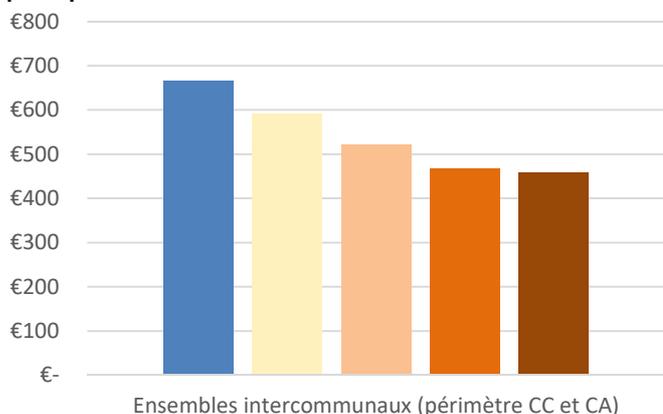
**Graphique 20 : Recettes de fonctionnement des EI par habitant 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**



Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFiP, comptes de gestion 2024. CC : communautés de communes / CA : communautés d'agglomération. EI : ensembles intercommunaux.

bénéficiaires en fonction de leur dépendance mais surtout entre les bénéficiaires et les neutres (-20%) ou entre les bénéficiaires et les contributeurs (-30%) sont nets . Outre les niveaux par habitant, le taux d'épargne (épargne brute rapportée aux recettes de fonctionnement) se dégrade avec le niveau de dépendance à la péréquation de manière un peu plus prononcée que dans les seules communes , avec des conséquences sur l'investissement.

**Graphique 23 : Dépenses d'équipement des EI par an et par habitant sur 2018-2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**

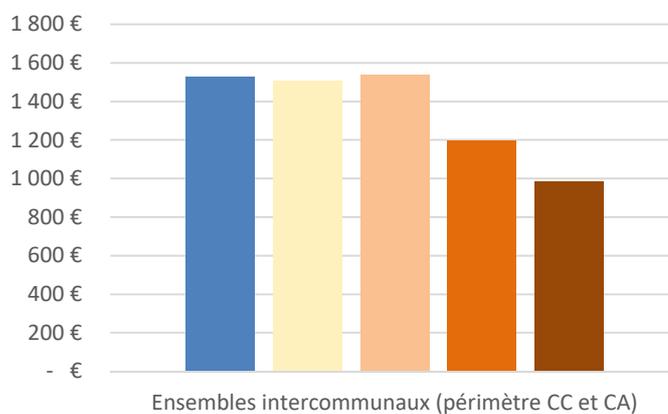


Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement :

■ Inférieur à -1% ■ Entre -1% et 1% ■ Entre 1% et 8% ■ Entre 8% et 14% ■ Plus de 14%

Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFiP, comptes de gestion 2024. CC : communautés de communes / CA : communautés d'agglomération. EI : ensembles intercommunaux

**Graphique 24 : Encours de dette des EI par habitant 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**



Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFiP, comptes de gestion 2024. CC : communautés de communes / CA : communautés d'agglomération. EI : ensembles intercommunaux

En effet, l'observation des investissements sur la période 2018-2024 fait ressortir des écarts de niveaux, même s'ils sont moins marqués au sein des communautés d'agglomération qu'au sein des communautés de communes. Sur l'ensemble, un sous-investissement des ensembles intercommunaux bénéficiaires de la péréquation est

visible par rapport aux catégories des neutres et des contributeurs. Les bénéficiaires (poids de la péréquation supérieur à 1% dans les recettes) ont un niveau de dépenses d'équipement de 495 € par habitant, soit 26% de moins que les ensembles contributeurs et 16% de moins que les ensembles neutres. Ce « sous-investissement » des territoires dépendants témoigne davantage d'un calibrage à hauteur de la capacité d'autofinancement que d'un éventuel manque d'ambition pour ces territoires.

Autre signe que l'investissement est contraint par l'autofinancement dans les communautés de communes et communautés d'agglomération les plus dépendantes à la péréquation, l'encours de dette y est aussi nettement plus faible notamment pour les territoires où la péréquation pèse plus de 7% des recettes, alors que le délai de désendettement (encours rapporté à l'épargne brute) est, lui, légèrement supérieur (3,8 années pour les ensembles moyennement et très dépendants, contre 3,6 pour les neutres et 3,2 années pour les contributeurs). Les EI bénéficiaires ne renoncent pas au recours à l'endettement, mais le niveau de celui-ci reste calibré sur l'autofinancement disponible pour rembourser le capital.

#### IV-2 Finances des communautés urbaines et des métropoles selon la dépendance à la péréquation

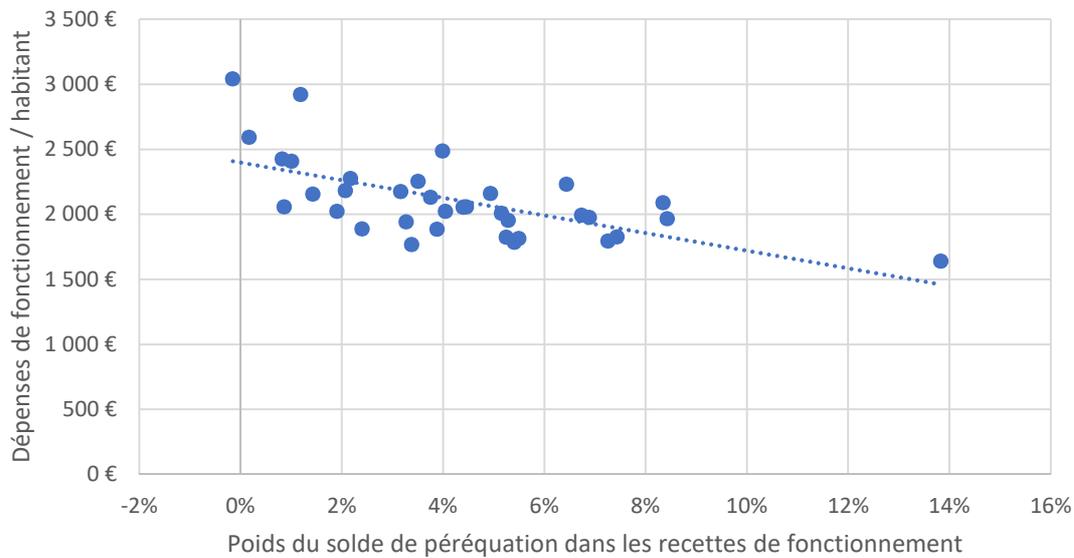
Les ensembles intercommunaux dont le groupement est une communauté urbaine ou une métropole sont au nombre de 35 en France en incluant la Métropole de Lyon<sup>19</sup>. La Métropole du Grand Paris est traitée à l'échelle des établissements publics territoriaux et ces derniers font l'objet d'un focus spécifique avec la Ville de Paris. Le faible nombre de communautés urbaines et de métropoles rend difficile l'analyse statistique selon la même partition en niveaux de dépendance à la péréquation. Les ensembles intercommunaux concernés ont majoritairement un poids de la péréquation compris entre 1% et 8% des recettes, ils peuvent donc tous être qualifiés d'ensembles peu dépendants à la péréquation selon la grille de lecture utilisée pour les communautés de communes et communautés d'agglomération. Toutefois, l'analyse des corrélations permet des constats instructifs pour les communautés urbaines et métropoles.

Sur les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement, il y a également, comme pour les autres niveaux de collectivités, une tendance à la baisse des niveaux par habitant à mesure que le poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement augmente.

---

<sup>19</sup> Les recettes de fonctionnement de la métropole de Lyon sont pondérées d'un coefficient de 44,55 % afin d'exclure la part départementale des recettes de fonctionnement (soit la fraction utilisée par l'Etat dans le cadre du DILICO, LF 2025).

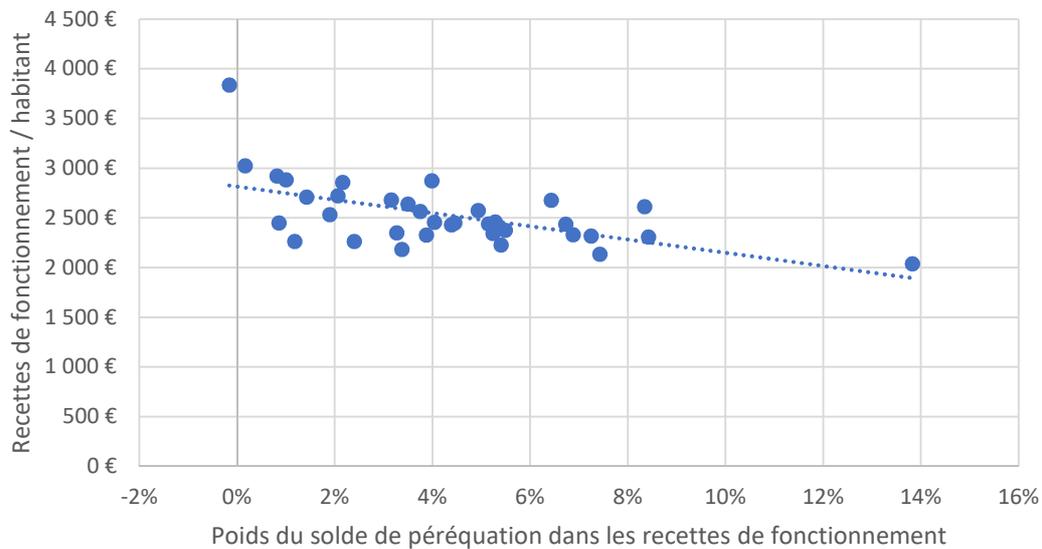
**Graphique 25 : Dépenses de fonctionnement par habitant en 2024 en fonction du poids de la péréquation, EI des métropoles et communautés urbaines**



Coefficient de corrélation entre les deux variables : -0,63

Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. Hors Métropole du Grand Paris.

**Graphique 26 : Recettes de fonctionnement par habitant en 2024 en fonction du poids de la péréquation, EI des métropoles et communautés urbaines**



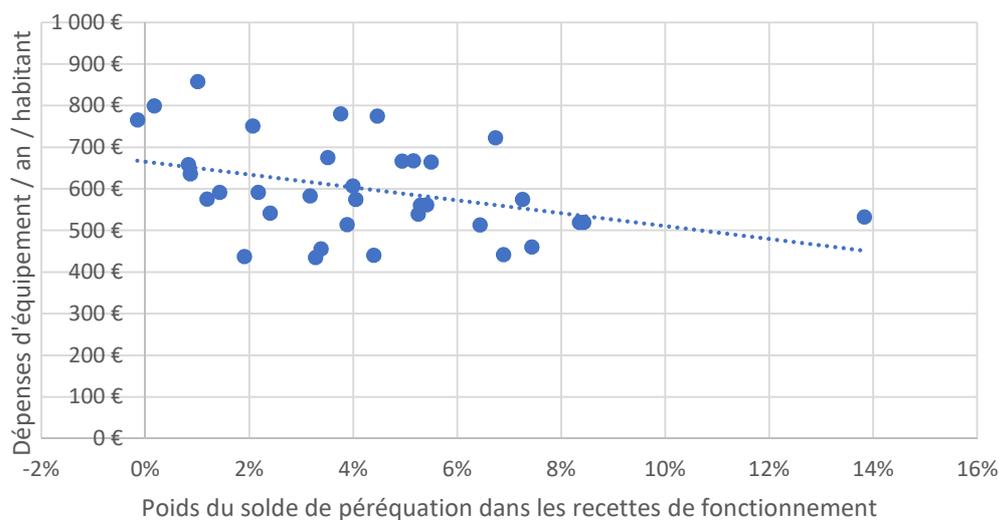
Coefficient de corrélation entre les deux variables : -0,58

Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. Hors Métropole du Grand Paris.

Le niveau d'épargne brute par habitant a lui aussi tendance à se dégrader avec la montée en dépendance à la péréquation, bien que le coefficient de corrélation soit faible (-0,36). Toutefois, les taux d'épargne restent globalement proches et décorrélés à la dépendance à la péréquation, contrairement à ce qui était observé sur les ensembles intercommunaux des communautés de communes et les communautés d'agglomération.

Comme pour les ensembles intercommunaux des communautés de communes et les communautés d'agglomération, les dépenses d'équipement par habitant cumulées sur sept ans ont tendance à diminuer à mesure que les ensembles intercommunaux des

**Graphique 27 : Dépenses d'équipement par habitant et par an sur 2018-2024 en fonction du poids de la péréquation, EI des métropoles et communautés urbaines**



Coefficient de corrélation entre les deux variables : -0,39  
 Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. Hors Métropole du Grand Paris.

communautés urbaines et métropoles sont plus dépendants à la péréquation. En parallèle, les recettes d'investissement hors emprunts baissent également mais de manière moins forte. L'encours de dette, un peu plus corrélé au poids de la péréquation (-0,48), a tendance lui aussi à diminuer avec le degré de dépendance à la péréquation. En revanche, contrairement aux ensembles intercommunaux en communauté de communes ou communautés d'agglomération, où le délai de désendettement se détériorait avec la dépendance à la péréquation, pour les communautés urbaines et métropoles, le délai de désendettement diminue, à l'instar des dépenses d'équipement et de l'encours de dette.

#### IV-3 Focus sur les établissements publics territoriaux et la Ville de Paris

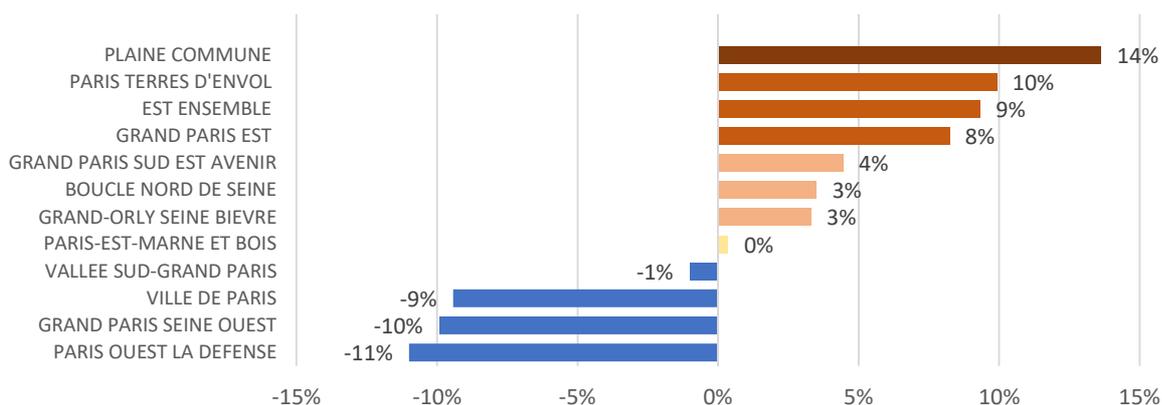
La Métropole du Grand Paris regroupe 11 établissements publics territoriaux et la Ville de Paris. Elle dispose d'un schéma de financement spécifique. Outre cette structure unique, sa gouvernance et ses caractéristiques démographiques ne permettent pas de croiser, comme pour les autres niveaux d'EI, la position au regard de la péréquation et les résultats financiers.

En revanche, il est possible de décrire le contraste des situations individuelles au regard de la péréquation. L'observation devant être faite à l'échelle des ensembles intercommunaux formés par les établissements publics territoriaux et leurs communes-membres, certaines dotations perçues directement par la Métropole du Grand Paris (dotation d'intercommunalité et écrêtement sur la dotation de compensation) ont été réparties entre les EPT et la Ville de Paris au prorata de leurs populations légales.

Un deuxième élément justifiant un traitement à part des EPT et de la Ville de Paris est l'importance du FSRIF dans le solde de péréquation calculé. Ce fonds de solidarité pour les communes de la région Ile-de-France joue un rôle particulièrement fort pour les EPT et la Ville de Paris par rapport aux autres communautés urbaines et métropoles. Sur les 350 millions d'euros de prélèvements du fonds, la Ville de Paris contribue à hauteur de 210 millions d'euros, soit 60% des contributions pour l'année 2024.

Du fait de la prise en compte de ce fonds dans les flux de péréquation, la Métropole du Grand Paris regroupe des ensembles intercommunaux dans des situations très contrastées, à la fois de forte contribution et de grande dépendance à la péréquation. Trois EPT et la ville de Paris ont un solde net de contribution représentant plus de 1% de leurs recettes de fonctionnement. Un EPT est en situation neutre. Trois EPT sont des bénéficiaires faiblement dépendants selon la grille de lecture utilisée pour les ensembles intercommunaux (entre 1% et 8% de leurs recettes de fonctionnement). Trois autres sont des bénéficiaires moyennement dépendants (entre 8% et 14%), et un EPT est un bénéficiaire très dépendant de la péréquation (plus de 14%).

**Graphique 28 : Poids estimé du solde de péréquation dans les recettes de fonctionnement des ensembles intercommunaux de la Métropole du Grand Paris**



Source : traitement OFGL, estimations à partir des données DGFIP, comptes consolidés (budgets principaux et annexes).  
 Remarques méthodologiques : 1-Les recettes de fonctionnement de la ville de Paris sont pondérées d'un coefficient de 70,87% afin d'exclure la part départementale des recettes de fonctionnement. 2-Les flux de péréquation liés aux DMTO de Paris ne sont pas comptabilisés (péréquation des conseils départementaux). 3-La dotation d'intercommunalité et les écrêtements sur la dotation de compensation de la MGP ont été réparties entre les ensembles intercommunaux, EPT et Ville de Paris, au prorata de leurs populations légales.

Dans les soldes nets de péréquation, le FSRIF représente 42 et 49% des soldes négatifs des deux ensembles intercommunaux EPT les plus contributeurs et 42% du solde de péréquation de la Ville de Paris. A l'inverse, il représente aussi des parts conséquentes pour les EPT bénéficiaires : 35 à 42% pour les ensembles intercommunaux EPT bénéficiaires faiblement dépendants, et 24% à 29% pour les EPT bénéficiaires moyennement et très dépendants. Son poids a tendance à décroître dans le solde de péréquation à mesure que la dépendance de l'EPT à la péréquation grandit. C'est le poids de la dotation de solidarité urbaine dans ce solde qui à l'inverse se renforce avec la montée en dépendance de l'EPT.

En plus de sa contribution au FSRIF, la Ville de Paris contribue également au FPIC pour un montant de 207 millions d'euros en 2024, soit 20% de l'ensemble des contributions au FPIC. Le reste de ses contributions correspond à l'écrêtement de sa dotation forfaitaire sur la période : 119 millions entre 2018 et 2022, soit 16% de la totalité des écrêtements sur cette période. Suite à ces écrêtements successifs, la dotation forfaitaire de la Ville de Paris, devenue nulle en 2022, ne peut donc plus faire l'objet d'un écrêtement depuis cette date. L'ensemble de ses contributions à l'échelle de l'ensemble intercommunal (537 millions d'euros) constitue un cinquième de l'ensemble des prélèvements destinés à la péréquation pour le bloc communal et représente pour la Ville de Paris environ 9% de ces recettes de fonctionnement. Celles-ci sont pondérées afin de ne pas prendre en compte les recettes perçues au titre du département<sup>20</sup>. Cependant, il faut noter que la Ville de Paris participe également à la péréquation au sein des départements, par le biais du fonds national de péréquation des droits de mutations à titre onéreux, à hauteur de 235 millions d'euros en 2024 (266 millions en 2023 et 256 millions en 2022). En tenant compte de cette contribution au fonds national de péréquation des DMTO et en prenant la totalité des recettes de fonctionnement de la Ville de Paris, sa contribution équivaut à 9,5% de ses recettes de fonctionnement totales.

<sup>20</sup> Les recettes de fonctionnement de la ville de Paris sont pondérées d'un coefficient de 70,87% afin d'exclure la part départementale des recettes de fonctionnement (soit la fraction utilisée par l'Etat dans le cadre du DILICO, LF 2025).



# ANNEXES

VERSION AU 23 JUIN 2025

## Plan des annexes du pré-rapport

ANNEXE 1	
Les comptes des administrations publiques locales . . . . .	101
ANNEXE 2	
Les finances des collectivités locales . . . . .	106
A. Les budgets principaux des collectivités locales . . . . .	109
B. Les budgets annexes des collectivités locales . . . . .	118
C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales . . . . .	128
D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales . . . . .	136
E. Estimations 2024 (Départements, Régions et CTU) à venir en juillet . . . . .	143
F. Présentation fonctionnelle . . . . .	144
ANNEXE 3	
Les collectivités locales ultramarines . . . . .	152
ANNEXE 5	
Les disparités des situations communales, départementales et régionales . . . . .	169
ANNEXE 7	
Les finances des établissements publics locaux (EPL) . . . . .	175
ANNEXE 8	
La fiscalité locale . . . . .	178



## ANNEXE 1

## Les comptes des administrations publiques locales (comptabilité nationale)

OLIVIER LÉON (DGCL)

En 2024, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques défini au sens de Maastricht se creuse à -168,6 Md€ (après -151,7 Md€ en 2023), soit 5,8 % du produit intérieur brut après 5,4 % (tableau 1).

Le déficit de l'État s'établit à -152,5 Md€ (après -151,9 Md€ en 2023) et celui des organismes divers d'administration centrale (ODAC) à -1,7 Md€. Le déficit des administrations publiques locales (APUL) se dégrade et s'établit à -16,7 Md€, porté par le déficit des collectivités locales (-11,4 Md€) et celui des organismes divers d'administration locale (-5,3 Md€). Les communes deviennent déficitaires (-2,6 Md€, après +0,6 Md€ en 2023), le solde des départements se dégrade (-5,5 Md€, après -3,3 Md€ en 2023), tout comme le solde des régions, à -3,0 Md€ (après -1,8 Md€ en 2023). Le déficit des organismes divers d'administration locale (unités à compétence spécialisée, comprenant notamment l'opérateur Île-de-France Mobilités et la Société des Grands Projets) augmente à 5,3 Md€ en 2024 après 4,5 Md€ en 2023.

Enfin, l'excédent des administrations de sécurité sociale (ASSO) décroît de 9,2 Md€ et s'établit à 2,3 Md€.

Tableau 1 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Administrations publiques centrales (État + ODAC)	-67,8	-154,9	-144,5	-133,1	-153,7	-154,1
Administrations de Sécurité sociale	+12,1	-48,3	-19,7	+8,5	+11,5	+2,3
<b>Administrations publiques locales</b>	<b>-2,5</b>	<b>-3,9</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,1</b>	<b>-9,5</b>	<b>-16,7</b>
<i>dont : collectivités locales</i>	<i>+0,0</i>	<i>-0,1</i>	<i>+4,5</i>	<i>+3,0</i>	<i>-5,0</i>	<i>-11,4</i>
<i>organismes divers d'administration locale</i>	<i>-2,5</i>	<i>-3,8</i>	<i>-5,4</i>	<i>-4,0</i>	<i>-4,5</i>	<i>-5,3</i>
<b>Total Administrations publiques</b>	<b>-58,2</b>	<b>-207,1</b>	<b>-165,1</b>	<b>-125,8</b>	<b>-153,9</b>	<b>-168,6</b>
Déficit public notifié (au sens du traité de Maastricht, en % du PIB)	-2,4	-8,9	-6,6	-4,7	-5,5	-5,8

Source : Insee, comptes nationaux - base 2020

## APUL : une hausse des dépenses (4,4 %) supérieure à celle des recettes (+ 2,2 %)

Le montant des dépenses des APUL (+4,4 %) augmente plus vite que les recettes (+2,2 %). Les dépenses s'élèvent à 329,7 Md€ contre 315,6 Md€ en 2023. Elles progressent également plus rapidement que l'activité économique (+ 1,2 %) mesurée par la croissance du PIB en valeur (graphique 1). L'investissement ralentit mais reste dynamique (+7,8 % après +11,1 % en 2023), atteignant 67,9 Md€ (après 63,0 Md€ en 2023 graphique 2).

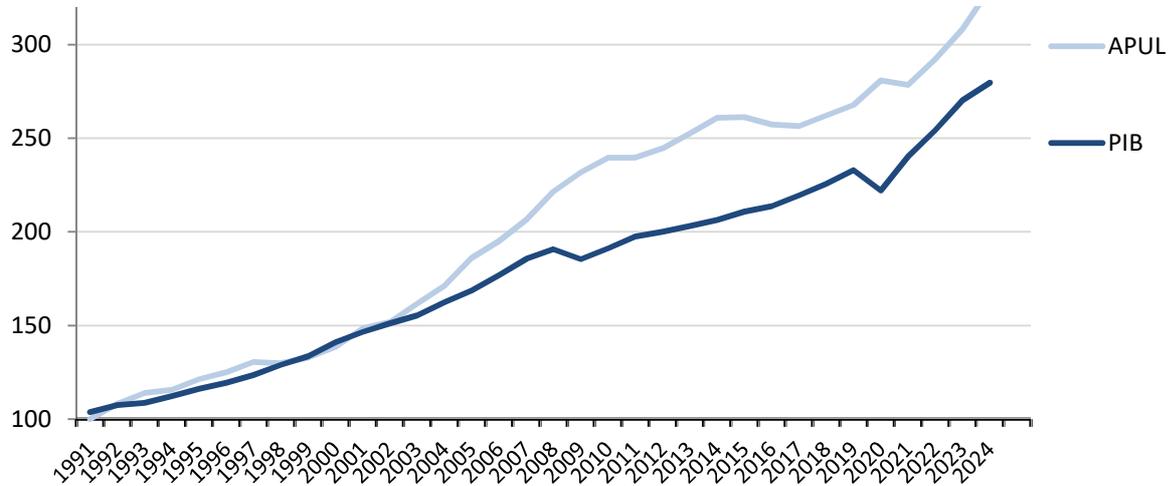
Le total des recettes des APUL (313,0 Md€) est en hausse de + 2,2 % en 2024, mais ralentit par rapport à 2023 (+4,2 %). Les prélèvements obligatoires des administrations publiques locales augmentent de 3,1 %, en progression par rapport à l'année précédente (+ 2,9 %) Ceux des départements pâtissent particulièrement, tout comme l'année précédente, du net recul des droits de mutation à titre onéreux (-12,9 %, après -22,0 % en 2023) lié à la poursuite du recul des volumes de transactions immobilières ainsi qu'à la baisse des prix. A contrario, l'évolution des recettes de la taxe foncière reste dynamique quoiqu'en ralentissement (+4,4 % après +10,3 % en 2023), en raison principalement de l'indexation mécanique des bases sur

## ANNEXE 1 - LES COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

l'inflation. Globalement, les impôts perçus par les APUL s'établissent à 175,3 Md€ en 2024 et représentent 6,0 % du PIB (tableau 2), et 13,3 % de l'ensemble des prélèvements obligatoires.

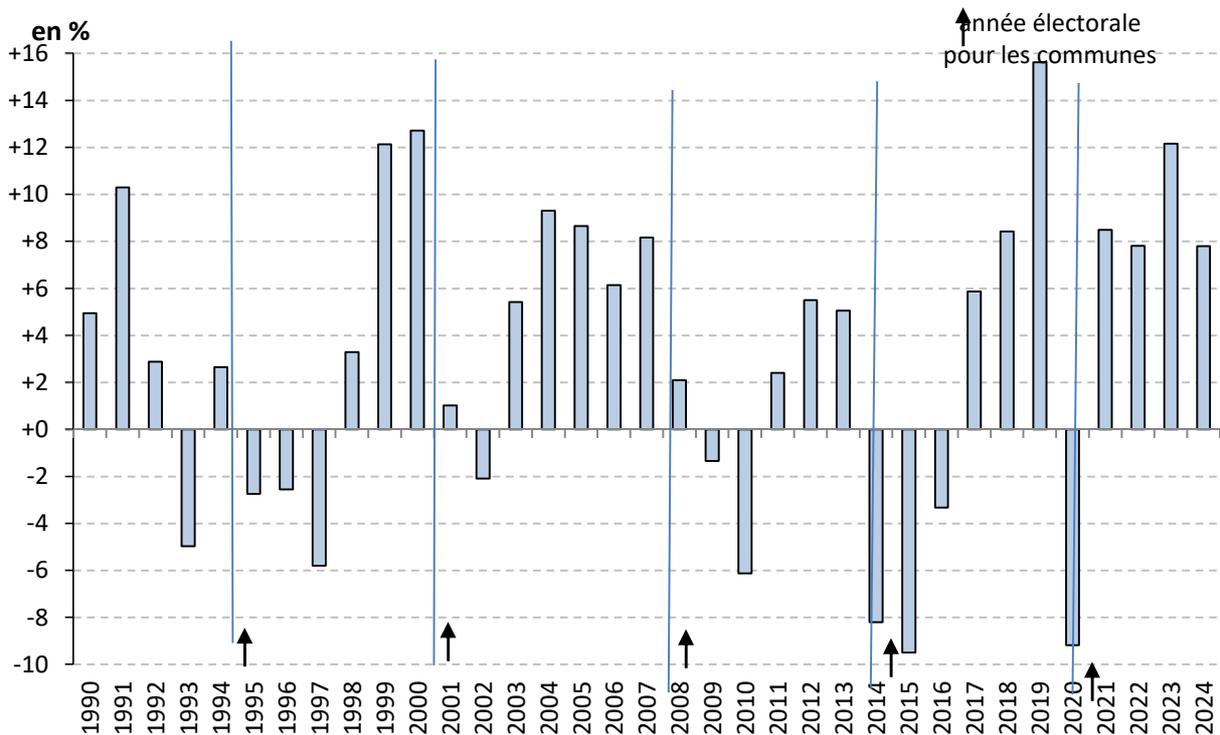
**Graphique 1 - Évolution des dépenses des administrations publiques locales et du PIB depuis 1990**

indice 100 en 1990



Source : Insee, comptes nationaux - base 2020.

**Graphique 2 - Taux de croissance annuel de la formation brute de capital fixe des administrations publiques locales**



Source : Insee, comptes nationaux - base 2020.

Tableau 2 - Taux de prélèvements obligatoires

en % du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Impôts après transferts <sup>(1)</sup> perçus par</b>						
les administrations publiques centrales	13,1	12,8	12,6	13,1	12,1	11,9
<b>les administrations publiques locales</b>	<b>6,4</b>	<b>6,6</b>	<b>6,6</b>	<b>6,5</b>	<b>6,3</b>	<b>6,0</b>
les administrations de Sécurité sociale	9,5	10,0	10,1	10,2	10,0	10,1
les institutions de l'Union européenne	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
<b>Cotisations sociales effectives <sup>(2)</sup> perçues par :</b>						
l'État	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2
les administrations de Sécurité sociale	14,4	14,3	14,4	14,5	14,3	14,4
<b>Prélèvements obligatoires effectifs</b>	<b>44,0</b>	<b>44,3</b>	<b>44,2</b>	<b>45,0</b>	<b>43,2</b>	<b>42,8</b>

Les prélèvements obligatoires comprennent :

(1) les impôts après transferts (c'est-à-dire après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables) ;

(2) les cotisations sociales effectives (nettes des cotisations dues non recouvrables).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2020.

La dette publique au sens de Maastricht augmente de 202,7 Md€ en 2024 et s'établit à 3 305,3 Md€. Le ratio de dette publique en point de PIB augmente à 113,2 %, après 109,8 % fin 2023. La contribution des APUL à la dette publique brute augmente plus fortement en 2024 qu'en 2023 (+13,8 Md€ après +5,2 Md€), principalement sous forme de titres de long terme (+6,1 Md€). De fait, la Société des Grands Projets (anciennement Société du Grand Paris) s'endette en titres de long terme à hauteur de 1,9 Md€ et Île-de-France Mobilités à hauteur de 1,4 Md€. Les collectivités locales s'endettent également, mais avec des prêts de long terme : la contribution des communes, des départements et des régions à la dette publique augmente (respectivement +3,2 Md€, +2,3 Md€ et +3,4 Md€ après +0,9 Md€, -0,2 Md€ et +1,2 Md€ en 2023), tandis que celle des syndicats des collectivités territoriales est stable. L'augmentation de la dette des APUL est inférieure à leur déficit parce que les APUL se financent en partie en utilisant leur trésorerie.

## La France dans l'Union européenne

Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11,3 % du PIB en 2023 (tableau 3). Ce taux est inférieur à la moyenne européenne (17,1 % y compris les dépenses des États fédérés) et à celui d'autres grands pays, notamment ceux à l'organisation fédérale.

A la différence de 2023, la part de l'investissement des administrations publiques locales dans l'investissement public en France (53,5 % de la FBCF des APU) redevient supérieure à la moyenne européenne (52,5 %).

Par ailleurs, la dette des APUL qui représente en France 9,0 % du PIB en 2024, se situe à un niveau inférieur à la moyenne européenne (11,4 %).

Tableau 3 - Dépenses, FBCF et dette des administrations publiques locales (\*) en 2024

	Dépenses des administrations publiques locales		Formation brute de capital fixe des administrations publiques locales		Dette des administrations publiques locales	
	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)
Allemagne	23,8	47,9	1,8	62,1	19,3	30,9
Autriche	20,3	36,0	1,7	43,6	10,8	13,2
Belgique	27,4	50,4	2,3	76,7	23,1	22,0
Bulgarie	8,3	20,9	1,3	43,3	0,9	3,5
Chypre	1,9	4,9	0,5	16,7	1,5	2,4
Croatie	11,8	24,6	1,8	35,3	1,3	2,3
Danemark	31,1	66,9	1,4	45,2	10,1	32,5
Espagne	22,8	50,2	1,9	70,4	22,5	22,1
Estonie	10,5	23,8	1,4	23,0	3,9	16,4
Finlande	23,7	41,1	2,5	56,8	13,8	16,8
<b>France</b>	<b>11,3</b>	<b>19,7</b>	<b>2,3</b>	<b>53,5</b>	<b>9,0</b>	<b>8,0</b>
Grèce	4,0	8,2	1,4	37,8	0,5	0,3
Hongrie	5,7	12,1	0,8	19,0	0,5	0,7
Irlande	2,5	10,5	0,9	33,3	2,3	5,7
Italie	14,3	28,3	1,9	54,3	5,0	3,7
Lettonie	11,3	24,7	1,5	26,3	5,7	12,2
Lituanie	9,9	25,0	1,2	28,6	0,8	2,1
Luxembourg	5,5	11,8	1,8	40,0	1,8	6,8
Malte	0,5	1,2	0,1	3,0	0,0	0,0
Pays-Bas	13,0	29,6	1,6	50,0	4,8	11,1
Pologne	14,4	29,2	2,1	42,9	3,4	6,1
Portugal	6,6	15,5	1,1	40,7	4,0	4,2
Roumanie	9,4	21,7	3,0	52,6	1,5	2,8
Slovaquie	7,9	16,8	1,0	27,8	2,0	3,4
Slovénie	8,9	18,9	1,9	37,3	1,7	2,6
Suède	25,4	50,7	2,7	50,0	13,9	41,5
Tchéquie	12,1	28,0	2,0	42,6	1,0	2,4
<b>Union européenne (à 27)</b>	<b>17,1</b>	<b>34,8</b>	<b>1,9</b>	<b>52,8</b>	<b>11,4</b>	<b>14,1</b>

(\*) Y compris "Administrations d'Etats fédérées" pour les Etats fédéraux

Source : Eurostat ; valeurs téléchargées le 3 juin 2025

## Définitions

Les comptes nationaux sont établis selon des concepts harmonisés au niveau européen, et qui sont revus à intervalles réguliers. Les données présentées ici sont conformes à la méthodologie de la « base 2020 », mise en œuvre pour la première fois avec les comptes nationaux publiés le 31 mai 2024.

Les administrations publiques locales (APUL) comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (ODAL). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales, leurs groupements à fiscalité propre, certains syndicats, ainsi que leurs services annexes. Les ODAL regroupent principalement des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale - CCAS, caisses des écoles, services départementaux d'incendie et de secours - SDIS), les établissements publics locaux

## ANNEXE 1 - LES COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et professionnel – hors masse salariale des enseignants), les associations récréatives et culturelles financées majoritairement par les collectivités territoriales, les chambres consulaires. À l'inverse, certains syndicats de communes et les régies sont exclus du champ des APUL lorsque le produit de leurs ventes couvre plus de 50 % de leurs coûts de production.

*Pour en savoir plus*

"Le compte des administrations publiques en 2024 - Les recettes moins dynamiques que les dépenses, le déficit augmente, Insee Première n°2054, mai 2025

Pour les définitions des agrégats de la comptabilité nationale, cf. le site de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8068749>

## ANNEXE 2

## Les finances des collectivités locales

## 2A. Les budgets principaux des collectivités locales

BENOIT de LAPASSE, GUILLAUME LEFORESTIER (DGCL)

## 1. Une approche méthodologique privilégiant les opérations réelles

L'ensemble du rapport de l'Observatoire s'appuie désormais sur des agrégats comptables en ne prenant en compte que les opérations dites « réelles », c'est-à-dire correspondant à des transferts monétaires effectifs. La différence avec l'approche dite « budgétaire », publiée dans les éditions du rapport antérieures à 2017, correspond à des opérations qui retracent des mouvements entre lignes budgétaires sans encaissement ou décaissement effectifs. Les opérations réelles présentent ainsi une vision plus économique de l'activité des collectivités locales (*pour plus de détails, voir l'édition 2017 du rapport*).

Les budgets annexes ne sont pas intégrés au calcul des fiches financières de l'annexe 2A ; ils sont présentés dans l'annexe 2B. Les annexes 2C et 2D présentent les comptes consolidés, c'est-à-dire les comptes des budgets principaux et annexes, neutralisés des flux entre budgets (principaux et annexes) et entre les différentes personnes morales (régions, départements, groupements, communes, etc.). Les syndicats sont désormais inclus dans le champ de la consolidation, car ils représentent le même poids que les budgets annexes et jouent parfois des rôles complémentaires (*cf. BIS de la DGCL n°126, novembre 2018*).

## 2. Des évolutions calculées « à périmètres constants »

La transformation du paysage administratif des collectivités locales entraîne depuis plusieurs années des modifications du contour des différents niveaux de collectivités dans des proportions importantes. La métropole de Lyon a été créée en 2015, la métropole du Grand Paris en 2016, les collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane en 2016 également et la collectivité de Corse en 2018, la Ville de Paris en 2019. Pour apprécier correctement l'évolution des finances des différents niveaux de collectivités (communes, GFP, départements, régions, CTU), il faut donc tenir compte des divers changements de périmètres que cela induit.

1) C'est le cas entre 2014 et 2015 du fait de la création de la métropole de Lyon. Bien qu'elle soit une collectivité locale à statut particulier, exerçant des compétences à la fois départementales et intercommunales, cette métropole est assimilée dans ce rapport à un GFP, comme cela est fait par l'Insee dans les comptes nationaux, en raison des flux importants qui existent entre la métropole de Lyon et ses communes membres, comme il en existe entre les GFP et leurs communes membres. Les montants des agrégats financiers de 2015 pour les GFP intègrent donc ceux de cette métropole particulière. En revanche, les évolutions entre 2014 et 2015 des agrégats concernant les départements et les GFP seraient artificiellement affectées par ce changement de périmètre. Pour calculer ces évolutions, on retire donc du champ des GFP en 2014 la communauté urbaine de Lyon, et en 2015 la métropole de Lyon ; de même, on retire du champ des départements le conseil départemental du Rhône en 2014 et en 2015. Pour les évolutions entre 2015 et 2016 en revanche, la métropole de Lyon est intégrée dans le champ des GFP sur les deux années.

2) Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Martinique et la Guyane se dotent d'une collectivité territoriale unique (CTU), dont les compétences recouvrent celles des régions et des départements. Pour établir les résultats de 2016, on choisit d'associer leurs comptes à ceux des régions. Mais, en suivant la même logique que pour la métropole de Lyon en 2015, il faut calculer les évolutions des comptes des départements et des régions entre 2015 et 2016 à périmètre constant : on retire donc en 2015 les départements et les régions de Martinique et Guyane, et en 2016 les collectivités territoriales uniques. Dans l'annexe 3, les données des trois départements, des deux régions et des deux CTU sont établies séparément.

**3)** La métropole du Grand Paris (MGP) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; elle regroupe 131 communes. Les 11 établissements publics territoriaux (EPT) prennent en 2016 la suite des GFP qui existaient en 2015 et intègrent les communes qui étaient jusqu'à présent isolées ; la situation de Paris reste particulière puisque la commune joue le rôle d'EPT. Dans les comptes du présent rapport, la MGP et ses EPT sont intégrés dans les groupements à fiscalité propre, Paris restant dans le compte des communes. Des flux financiers importants apparaissent alors à partir de 2016 entre les communes, les EPT et la MGP. Le traitement retenu varie selon les flux.

**a** - La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) garantit aux EPT le même niveau de ressources que les groupements à fiscalité propre préexistants. Selon les cas, c'est la MGP qui verse une dotation d'équilibre aux EPT, ou l'inverse ; les montants en jeu sont de l'ordre d'un milliard d'euros. Les montants sont déclarés en recettes ou moindres recettes par la MGP (comptes 74861 ou 74869 en M57) et par les EPT (comptes 7431 ou 7439 en M14). Il n'y a donc aucun traitement spécifique à faire puisque ces flux s'annulent au sein du même agrégat (« Autres recettes de fonctionnement ») dans le même niveau de collectivités (les GFP).

**b** - Une autre conséquence de la création de la MGP en 2016 est la mise en place du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), pour compenser le fait que les communes perçoivent aujourd'hui des recettes fiscales qui étaient auparavant perçues par les GFP (FB, TH, ex-part départementale de TH...). Compte tenu de la nature comptable des opérations, le versement des communes est enregistré dans leur compte 65541 en M14, comme une contribution, et en recettes des GFP (en compte 74752). Ce flux, de l'ordre d'un milliard d'euros, perturberait l'analyse de l'évolution des comptes si l'on considérait la contribution des communes comme une subvention versée, puisque cela augmenterait artificiellement leurs dépenses ; ce flux perturberait également les comparaisons entre communes, notamment par taille puisque ce flux concerne surtout des communes de plus de 20 000 habitants. Pour pouvoir mieux interpréter les comptes des communes, on décide donc dans ce rapport de neutraliser leur contribution au FCCT en ne la considérant pas comme une dépense, mais en la déduisant des recettes fiscales des communes ; dans le compte des GFP, on intègre symétriquement ces recettes perçues par les GFP non pas dans les subventions reçues, mais dans l'agrégat « fiscalité reversée » afin de privilégier une approche économique plutôt que strictement comptable. Les nouvelles spécifications des agrégats comptables décrites dans le tableau de définitions en fin de rapport précisent ces traitements.

**c** - Par ailleurs, d'autres flux apparaissent du fait que la MGP perçoit des ressources (DGF, impôts économiques) qui étaient perçues en 2015 par les GFP préexistants ou par les communes membres, et que, pour l'essentiel, la MGP reverse en 2016 aux communes.

Ces flux n'affectent toutefois que quelques agrégats comptables au sein des recettes de fonctionnement : la fiscalité reversée reçue par les communes, les impôts locaux, la DGF, et par répercussion au niveau supérieur d'agrégation, les postes « Concours de l'État », et « Impôts et taxes ». Pour apprécier les évolutions de ces agrégats entre 2015 et 2016, il convient donc là encore de raisonner à périmètre géographique constant, c'est-à-dire de soustraire de l'analyse en 2015 et en 2016 les 131 communes et tous les EPCI touchés directement ou indirectement en 2016 par la création de la MGP.

L'ensemble des recettes de fonctionnement n'est en revanche pas affecté, les flux se compensant à l'intérieur de cet ensemble pour chaque niveau de collectivité. Pour les postes qui ne sont pas affectés, il n'est pas nécessaire de présenter des évolutions « à périmètre constant, hors contour de la MGP ». Nous présentons donc les évolutions « hors contour de la MGP » seulement pour les agrégats cités ci-dessus, qui sont touchés par ces flux.

**4)** En 2018, l'analyse des budgets des départements et régions s'opère en neutralisant les effets de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse sur les évolutions présentées. En niveaux, les montants agrègent la Corse avec les régions et les CTU à partir de 2018.

**5)** En 2019, l'analyse des communes et des départements s'opère en neutralisant les effets de la création de la Ville de Paris en lieu et place de la commune et du département. En niveaux, les montants agrègent la Ville de Paris avec les communes à partir de 2019.

**6)** L'analyse des départements s'opère en neutralisant les effets de la reprise par l'État du RSA en 2019 pour la Guyane et Mayotte, en 2020 pour la Réunion, en 2022 pour les Pyrénées-Orientales et la Seine-Saint-Denis et 2023 pour l'Ariège.

7) En 2022, l'analyse des syndicats s'opère en neutralisant les effets de la sortie du Sytral (syndicat transport pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise ) du périmètre des collectivités locales. Le Sytral prend la forme d'un établissement public local.

8) En 2024, l'analyse des régions s'opère en neutralisant les effets de la création pour deux d'entre elles de SPL ferroviaires. Cela touche notamment les évolutions du total des dépenses de fonctionnement, du total des recettes de fonctionnement, des achats et charges externes, des dépenses d'intervention et des ventes de biens et services. Les données de la Martinique ne sont elles aussi pas prises en compte.

### 3. Évolutions des instructions comptables

Contrairement aux années 2017 et 2018, les nomenclatures comptables n'ont pas connu de changements majeurs jusqu'en 2023. L'année 2024 a vu la généralisation de l'utilisation des nomenclatures M57 et M57A. Lors de ce changement de nomenclature, pour assurer une comparabilité des données entre 2023 et 2024, l'évolution de la Fraction de TVA pour les communes et les GFP a été calculée sur une base un peu plus large : pour 2023 en M14 on prend les comptes 7382 - Fraction TVA et 7388 - Autres taxes diverses ; pour 2024 en M57 on prend les comptes 735 - Fraction de TVA et 738 Autres impôts et taxe.

Cf. en ligne, joint avec le rapport, le tableau des définitions des agrégats de dépenses et de recettes selon les nomenclatures des collectivités.

## Fiches financières

## A1. Communes - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Valeurs provisoires

Budgets principaux	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>71,52</b>	<b>+5,9 %</b>	<b>75,73</b>	<b>+5,0 %</b>	<b>79,49</b>	<b>+4,2 %</b>	<b>82,79</b>
Achats et charges externes	17,19	+11,1 %	19,10	+8,5 %	20,72	+4,1 %	21,58
Frais de personnel	39,39	+4,9 %	41,31	+3,6 %	42,81	+4,3 %	44,67
Charges financières	1,43	-6,1 %	1,34	+16,8 %	1,57	+9,3 %	1,71
Dépenses d'intervention	10,24	+3,1 %	10,56	+4,7 %	11,06	+4,7 %	11,58
Autres dépenses de fonctionnement	3,28	+4,0 %	3,41	-2,4 %	3,32	-2,2 %	3,25
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>84,69</b>	<b>+5,3 %</b>	<b>89,18</b>	<b>+5,6 %</b>	<b>94,14</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>96,99</b>
Impôts et taxes	56,57	+4,6 %	59,17	+6,4 %	62,98	+2,6 %	64,60
- Impôts locaux	47,15	+3,6 %	48,87	+7,5 %	52,51	+4,3 %	54,79
dont : fiscalité reversée	10,82	-0,1 %	10,80	+0,4 %	10,84	+0,9 %	10,94
- Autres impôts et taxes	9,42	+9,3 %	10,30	+1,6 %	10,47	-6,4 %	9,80
dont : fraction de TVA <sup>(a)</sup>	0,68	+10,8 %	0,75	+82,1 %	1,36	-2,0 %	1,42
Concours de l'État	14,92	+2,3 %	15,26	+2,9 %	15,71	+3,3 %	16,23
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	11,82	+0,6 %	11,90	+2,6 %	12,21	+2,0 %	12,45
- Autres dotations	0,36	+8,0 %	0,39	+5,7 %	0,41	+4,8 %	0,43
- Péréquations et compensations fiscales	2,74	+8,5 %	2,97	+4,0 %	3,09	+8,2 %	3,35
Subventions reçues et participations	3,64	+7,2 %	3,91	+6,5 %	4,16	-0,3 %	4,15
Ventes de biens et services	6,04	+13,5 %	6,86	+5,8 %	7,25	+5,9 %	7,69
Autres recettes de fonctionnement	3,51	+13,4 %	3,98	+1,4 %	4,04	+7,4 %	4,34
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>13,17</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>13,45</b>	<b>+9,0 %</b>	<b>14,65</b>	<b>-3,1 %</b>	<b>14,20</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>6,80</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>7,12</b>	<b>+14,5 %</b>	<b>8,15</b>	<b>-5,0 %</b>	<b>7,74</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>22,50</b>	<b>+10,7 %</b>	<b>24,91</b>	<b>+9,4 %</b>	<b>27,25</b>	<b>+9,5 %</b>	<b>29,85</b>
Dépenses d'équipement	19,95	+12,5 %	22,45	+10,0 %	24,69	+10,1 %	27,18
Subventions d'équipement versées	1,60	-3,4 %	1,55	+7,5 %	1,66	+1,1 %	1,68
Autres dépenses d'investissement	0,95	-3,1 %	0,92	-2,9 %	0,89	+10,2 %	0,98
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>11,35</b>	<b>+5,3 %</b>	<b>11,95</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>12,56</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>13,10</b>
FCTVA	2,93	-4,9 %	2,79	+2,8 %	2,87	+11,0 %	3,18
Dotations et Subventions d'équipement	6,06	+5,9 %	6,41	+10,2 %	7,07	+6,0 %	7,50
Autres recettes d'investissement	2,36	+16,3 %	2,75	-4,5 %	2,63	-7,8 %	2,42
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>94,02</b>	<b>+7,0 %</b>	<b>100,64</b>	<b>+6,1 %</b>	<b>106,74</b>	<b>+5,5 %</b>	<b>112,64</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>96,04</b>	<b>+5,3 %</b>	<b>101,13</b>	<b>+5,5 %</b>	<b>106,70</b>	<b>+3,2 %</b>	<b>110,09</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+2,02</b>		<b>+0,49</b>		<b>-0,03</b>		<b>-2,54</b>
Remboursements de dette (8)	6,37	-0,6 %	6,33	+2,7 %	6,51	-0,8 %	6,46
Emprunts (9)	6,43	+15,7 %	7,44	-12,7 %	6,50	+12,4 %	7,31
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,06		+1,11		-0,01		+0,85
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>100,39</b>	<b>+6,6 %</b>	<b>106,97</b>	<b>+5,9 %</b>	<b>113,24</b>	<b>+5,2 %</b>	<b>119,10</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>102,48</b>	<b>+5,9 %</b>	<b>108,57</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>113,20</b>	<b>+3,7 %</b>	<b>117,40</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+2,08		+1,60		-0,04		-1,69
<b>Dettes au 31 décembre (12) (b)</b>	<b>64,84</b>	<b>+1,3 %</b>	<b>65,66</b>	<b>-0,1 %</b>	<b>65,62</b>	<b>+1,4 %</b>	<b>66,53</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,6%	-0,5 pt	15,1%	+0,5 pt	15,6%	-0,9 pt	14,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,0%	-0,0 pt	8,0%	+0,7 pt	8,7%	-0,7 pt	8,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	76,6%	-2,9 pt	73,6%	-3,9 pt	69,7%	-1,1 pt	68,6%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,9 ans	-0,0 an	4,9 ans	-0,4 an	4,5 ans	+0,2 an	4,7 ans

(a) Évolution 2023/2024 calculée à champ comparable suite au changement de nomenclature M14 en M57

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles, calculés hors gestion active de la dette.

A2a. Groupements de communes à fiscalité propre <sup>(a)</sup> - Opérations réelles

Budgets principaux							Valeurs provisoires
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2022	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>27,52</b>	<b>+5,6 %</b>	<b>29,05</b>	<b>+7,9 %</b>	<b>31,35</b>	<b>+4,8 %</b>	<b>32,86</b>
Achats et charges externes	7,24	+6,2 %	7,69	+9,5 %	8,43	+4,4 %	8,80
Frais de personnel	10,46	+6,7 %	11,17	+6,3 %	11,87	+5,9 %	12,58
Charges financières	0,52	-0,1 %	0,52	+36,0 %	0,71	+11,2 %	0,79
Dépenses d'intervention	7,93	+4,1 %	8,25	+5,5 %	8,71	+6,4 %	9,26
Autres dépenses de fonctionnement	1,36	+3,6 %	1,41	+15,5 %	1,63	-12,4 %	1,43
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>33,70</b>	<b>+6,8 %</b>	<b>35,99</b>	<b>+7,4 %</b>	<b>38,64</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>40,29</b>
Impôts et taxes	18,44	+8,8 %	20,06	+9,7 %	22,01	+4,4 %	22,98
- Impôts locaux	5,38	+9,5 %	5,88	-62,7 %	2,19	+26,5 %	2,77
- Autres impôts et taxes	13,06	+8,5 %	14,17	+39,8 %	19,81	+2,0 %	20,21
<i>dont : fraction de TVA (b)</i>	<i>7,44</i>	<i>+10,3 %</i>	<i>8,21</i>	<i>+55,6 %</i>	<i>12,77</i>	<i>+1,3 %</i>	<i>13,97</i>
Concours de l'État	9,55	+0,2 %	9,57	+2,2 %	9,78	+2,4 %	10,02
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	6,51	-1,0 %	6,45	+0,1 %	6,46	+1,1 %	6,53
- Autres dotations	0,12	-0,1 %	0,12	+1,5 %	0,12	+8,7 %	0,13
- Péréquations et compensations fiscales	2,92	+2,8 %	3,01	+6,6 %	3,20	+4,8 %	3,36
Subventions reçues et participations	1,66	+7,3 %	1,78	+11,1 %	1,98	+7,1 %	2,12
Ventes de biens et services	3,14	+11,5 %	3,50	+6,1 %	3,71	+6,5 %	3,95
Autres recettes de fonctionnement	0,91	+18,7 %	1,08	+7,4 %	1,16	+4,6 %	1,21
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>6,18</b>	<b>+12,2 %</b>	<b>6,94</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>7,29</b>	<b>+1,9 %</b>	<b>7,43</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>3,47</b>	<b>+20,8 %</b>	<b>4,20</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>4,53</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>4,65</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>10,60</b>	<b>+7,6 %</b>	<b>11,40</b>	<b>+7,9 %</b>	<b>12,30</b>	<b>+12,4 %</b>	<b>13,82</b>
Dépenses d'équipement	7,72	+4,9 %	8,10	+9,6 %	8,87	+12,9 %	10,02
Subventions d'équipement versées	2,03	+9,9 %	2,22	+7,0 %	2,38	+11,6 %	2,66
Autres dépenses d'investissement	0,85	+26,6 %	1,08	-2,6 %	1,05	+9,2 %	1,15
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>4,50</b>	<b>+2,0 %</b>	<b>4,59</b>	<b>+4,9 %</b>	<b>4,82</b>	<b>+8,3 %</b>	<b>5,22</b>
FCTVA	1,19	-15,4 %	1,01	+5,7 %	1,07	+14,4 %	1,22
Dotations et Subventions d'équipement	2,31	+9,9 %	2,53	+2,9 %	2,61	+8,8 %	2,84
Autres recettes d'investissement	1,00	+4,5 %	1,05	+9,2 %	1,14	+1,5 %	1,16
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>38,12</b>	<b>+6,1 %</b>	<b>40,45</b>	<b>+7,9 %</b>	<b>43,65</b>	<b>+6,9 %</b>	<b>46,69</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>38,21</b>	<b>+6,2 %</b>	<b>40,58</b>	<b>+7,1 %</b>	<b>43,46</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>45,51</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+0,09</b>		<b>+0,13</b>		<b>-0,19</b>		<b>-1,18</b>
Remboursements de dette (8)	2,71	+1,2 %	2,74	+0,6 %	2,76	+0,7 %	2,78
Emprunts (9)	2,94	+13,8 %	3,34	-3,4 %	3,23	+26,1 %	4,08
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,23		+0,60		+0,47		+1,30
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>40,83</b>	<b>+5,8 %</b>	<b>43,20</b>	<b>+7,4 %</b>	<b>46,41</b>	<b>+6,6 %</b>	<b>49,47</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>41,15</b>	<b>+6,8 %</b>	<b>43,93</b>	<b>+6,3 %</b>	<b>46,69</b>	<b>+6,2 %</b>	<b>49,59</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,32		+0,73		+0,28		+0,12
<b>Dettes au 31 décembre (12) <sup>(c)</sup></b>	<b>28,16</b>	<b>+2,0 %</b>	<b>28,71</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>29,39</b>	<b>+5,0 %</b>	<b>30,85</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,3%	+0,9 pt	19,3%	-0,4 pt	18,9%	-0,4 pt	18,4%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,3%	+1,4 pt	11,7%	+0,1 pt	11,7%	-0,2 pt	11,5%
Taux d'endettement = (12) / (2)	83,5%	-3,8 pt	79,8%	-3,7 pt	76,1%	+0,5 pt	76,6%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,6 ans	-0,4 an	4,1 ans	-0,1 an	4,0 ans	+0,1 an	4,2 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) Évolution 2023/2024 calculée à champ comparable suite au changement de nomenclature M14 en M57

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

**A2b. Groupements de communes à fiscalité propre, par type de groupement - Opérations réelles***(en millions d'euros)*

Budgets principaux - 2024	Métropoles <sup>(a)</sup>	Communautés urbaines (CU)	Communautés d'agglomération (CA)	Communautés de communes (CC)	Ensemble des GFP <sup>(a)</sup>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>11 326</b>	<b>1 672</b>	<b>11 286</b>	<b>8 580</b>	<b>32 863</b>
Achats et charges externes	2 893	436	3 156	2 313	8 798
Frais de personnel	3 839	688	4 460	3 589	12 576
Charges financières	405	50	233	105	793
Dépenses d'intervention	3 657	435	2 950	2 222	9 265
Autres dépenses de fonctionnement	531	63	486	350	1 430
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>13 990</b>	<b>2 198</b>	<b>13 742</b>	<b>10 360</b>	<b>40 289</b>
Impôts et taxes	7 340	1 258	8 177	6 211	22 985
- Impôts locaux	122	414	859	1 378	2 773
- Autres impôts et taxes	7 218	844	7 318	4 832	20 212
<i>dont : fraction de TVA</i>	<i>5 184</i>	<i>727</i>	<i>4 853</i>	<i>3 201</i>	<i>13 965</i>
Concours de l'État	4 078	610	3 239	2 091	10 018
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	3 033	348	2 053	1 097	6 530
- Autres dotations	46	10	45	29	131
- Péréquations et compensations fiscales	1 000	252	1 141	965	3 357
Subventions reçues et participations	581	44	694	800	2 119
Ventes de biens et services	1 418	179	1 325	1 031	3 953
Autres recettes de fonctionnement	572	106	308	227	1 214
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>2 664</b>	<b>526</b>	<b>2 456</b>	<b>1 780</b>	<b>7 426</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>1 375</b>	<b>343</b>	<b>1 580</b>	<b>1 349</b>	<b>4 647</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>5 923</b>	<b>950</b>	<b>4 235</b>	<b>2 717</b>	<b>13 824</b>
Dépenses d'équipement	4 204	697	2 986	2 136	10 023
Subventions d'équipement versées	1 227	152	909	368	2 656
Autres dépenses d'investissement	492	101	340	212	1 146
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>2 098</b>	<b>386</b>	<b>1 569</b>	<b>1 168</b>	<b>5 221</b>
FCTVA	472	93	369	288	1 222
Autres dotations et Subventions d'équipement	1 184	217	794	643	2 838
Autres recettes d'investissement	441	76	406	237	1 161
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>17 248</b>	<b>2 621</b>	<b>15 521</b>	<b>11 297</b>	<b>46 687</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>16 088</b>	<b>2 584</b>	<b>15 311</b>	<b>11 528</b>	<b>45 510</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-1161</b>	<b>-38</b>	<b>-210</b>	<b>+231</b>	<b>-1177</b>
Remboursements de dette (8)	1 289	183	876	431	2 779
Emprunts (9)	2 538	231	963	344	4 076
Flux net de dette = (9)-(8)	1 249	49	86	-88	1 297
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>18 537</b>	<b>2 804</b>	<b>16 397</b>	<b>11 728</b>	<b>49 466</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>18 625</b>	<b>2 815</b>	<b>16 273</b>	<b>11 871</b>	<b>49 586</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+88	+11	-124	+143	+119
<b>Dette au 31 décembre (12)</b>	<b>15 359</b>	<b>2 016</b>	<b>9 229</b>	<b>4 246</b>	<b>30 850</b>
<b>Ratios</b>					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	19,0%	23,9%	17,9%	17,2%	18,4%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,8%	15,6%	11,5%	13,0%	11,5%
Taux d'endettement = (12) / (2)	109,8%	91,7%	67,2%	41,0%	76,6%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,8 ans	3,8 ans	3,8 ans	2,4 ans	4,2 ans

*(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.**Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.*

**A3. Secteur communal** (communes, groupements à fiscalité propre)<sup>(a)</sup> - Opérations réelles

(en milliards d'euros)							Valeurs provisoires	
Budgets principaux	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>99,04</b>	<b>+5,8%</b>	<b>104,78</b>	<b>+5,8 %</b>	<b>110,84</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>115,7</b>	
Achats et charges externes	24,43	+9,7%	26,79	+8,8 %	29,15	+4,2 %	30,4	
Frais de personnel	49,85	+5,3%	52,48	+4,2 %	54,68	+4,7 %	57,2	
Charges financières	1,95	-4,5%	1,87	+22,2 %	2,28	+9,9 %	2,5	
Dépenses d'intervention	18,17	+3,6%	18,82	+5,0 %	19,77	+5,5 %	20,8	
Autres dépenses de fonctionnement	4,64	+3,9%	4,82	+2,8 %	4,96	-5,5 %	4,7	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>118,39</b>	<b>+5,7%</b>	<b>125,17</b>	<b>+6,1 %</b>	<b>132,78</b>	<b>+3,4 %</b>	<b>137,3</b>	
Impôts et taxes	75,01	+5,6%	79,23	+7,3 %	84,98	+3,1 %	87,6	
- Impôts locaux	52,52	+4,2%	54,75	-0,1 %	54,70	+5,2 %	57,6	
- Autres impôts et taxes	22,49	+8,8%	24,47	+23,7 %	30,28	-0,9 %	30,0	
dont : fraction de TVA (b)	8,12	+10,3 %	8,96	+57,8 %	14,14	+1,0 %	15,4	
Concours de l'État	24,48	+1,5%	24,83	+2,7 %	25,49	+3,0 %	26,2	
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	18,33	+0,1%	18,35	+1,7 %	18,66	+1,7 %	19,0	
- Autres dotations	0,48	+6,0%	0,51	+4,7 %	0,53	+5,7 %	0,6	
- Péréquations et compensations fiscales	5,66	+5,6%	5,98	+5,3 %	6,30	+6,5 %	6,7	
Subventions reçues et participations	5,30	+7,2%	5,69	+8,0 %	6,14	+2,1 %	6,3	
Ventes de biens et services	9,18	+12,8%	10,36	+5,9 %	10,97	+6,1 %	11,6	
Autres recettes de fonctionnement	4,42	+14,5%	5,06	+2,7 %	5,20	+6,7 %	5,5	
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>19,35</b>	<b>+5,4%</b>	<b>20,39</b>	<b>+7,6 %</b>	<b>21,94</b>	<b>-1,4 %</b>	<b>21,6</b>	
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>10,27</b>	<b>+10,1%</b>	<b>11,31</b>	<b>+12,1 %</b>	<b>12,68</b>	<b>-2,3 %</b>	<b>12,4</b>	
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>33,10</b>	<b>+9,7%</b>	<b>36,31</b>	<b>+8,9 %</b>	<b>39,55</b>	<b>+10,4 %</b>	<b>43,7</b>	
Dépenses d'équipement	27,67	+10,4%	30,55	+9,9 %	33,57	+10,8 %	37,2	
Subventions d'équipement versées	3,63	+4,0%	3,77	+7,2 %	4,04	+7,3 %	4,3	
Autres dépenses d'investissement	1,80	+10,9%	2,00	-2,7 %	1,94	+9,7 %	2,1	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>15,86</b>	<b>+4,3%</b>	<b>16,54</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>17,38</b>	<b>+5,4 %</b>	<b>18,3</b>	
FCTVA	4,13	-7,9%	3,80	+3,6 %	3,93	+11,9 %	4,4	
Dotations et Subventions d'équipement	8,36	+7,0%	8,95	+8,2 %	9,68	+6,8 %	10,3	
Autres recettes d'investissement	3,37	+12,8%	3,80	-0,7 %	3,77	-5,0 %	3,6	
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>132,14</b>	<b>+6,8%</b>	<b>141,09</b>	<b>+6,6 %</b>	<b>150,39</b>	<b>+5,9 %</b>	<b>159,3</b>	
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>134,25</b>	<b>+5,6%</b>	<b>141,71</b>	<b>+6,0 %</b>	<b>150,16</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>155,6</b>	
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+2,11</b>		<b>+0,62</b>		<b>-0,23</b>		<b>-3,7</b>	
Remboursements de dette (8)	9,08	-0,1%	9,08	+2,1 %	9,27	-0,3 %	9,2	
Emprunts (9)	9,37	+15,1%	10,79	-9,8 %	9,73	+17,0 %	11,4	
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,29		+1,71		+0,46		+2,15	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>141,22</b>	<b>+6,3%</b>	<b>150,17</b>	<b>+6,3 %</b>	<b>159,66</b>	<b>+5,6 %</b>	<b>168,6</b>	
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>143,62</b>	<b>+6,2%</b>	<b>152,50</b>	<b>+4,9 %</b>	<b>159,89</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>167,0</b>	
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+2,40		+2,33		+0,24		-1,6	
<b>Dette au 31 décembre (12)<sup>(c)</sup></b>	<b>92,99</b>	<b>+1,5%</b>	<b>94,36</b>	<b>+0,7 %</b>	<b>95,01</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>97,4</b>	
<b>Ratios</b>								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,3%	-0,1 pt	16,3%	+0,2 pt	16,5%	-0,8 pt	15,8%	
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,7%	+0,4 pt	9,0%	+0,5 pt	9,5%	-0,5 pt	9,0%	
Taux d'endettement = (12) / (2)	78,5%	-3,2 pt	75,4%	-3,8 pt	71,6%	-0,6 pt	70,9%	
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	- 0,2 an	4,6 ans	- 0,3 an	4,3 ans	+ 0,2 an	4,5 ans	

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités ; la consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux et annexes

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) Évolution 2023/2024 calculée à champ comparable suite au changement de nomenclature M14 en M57

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A4. Départements<sup>(a)</sup> - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021 (b)	2022	2023 / 2022 (c)	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>57,84</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>59,50</b>	<b>+6,5 %</b>	<b>63,33</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>65,79</b>
Achats et charges externes	3,73	+8,3 %	4,04	+9,6 %	4,43	+1,3 %	4,49
Frais de personnel	12,34	+5,1 %	12,96	+7,0 %	13,87	+3,3 %	14,33
Charges financières	0,58	-1,2 %	0,57	+30,7 %	0,75	+11,8 %	0,84
Dépenses d'intervention	40,42	+3,2 %	41,10	+5,7 %	43,39	+4,2 %	45,23
Autres dépenses de fonctionnement	0,77	+8,2 %	0,83	+7,1 %	0,89	+1,3 %	0,90
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>69,16</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>71,41</b>	<b>-1,2 %</b>	<b>70,54</b>	<b>+0,2 %</b>	<b>70,67</b>
Impôts et taxes	51,55	+4,3 %	53,28	-3,2 %	51,54	-1,6 %	50,71
- Impôts locaux	7,33	-1,2 %	7,20	-48,3 %	3,72	-2,9 %	3,61
- Autres impôts et taxes	44,23	+5,2 %	46,08	+3,8 %	47,82	-1,5 %	47,10
dont : fraction de TVA	14,70	+9,5 %	16,09	+26,7 %	20,38	+0,0 %	20,69
: DMTO	14,35	+2,4 %	14,60	-21,8 %	11,40	-13,5 %	9,86
: TICPE	5,44	+0,8 %	5,18	-0,3 %	5,15	+0,8 %	5,19
: TSCA	7,93	+4,7 %	8,30	+7,3 %	8,91	+5,8 %	9,42
Concours de l'État	10,21	-0,1 %	10,02	-0,6 %	9,95	+0,1 %	9,96
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	7,98	+0,2 %	7,81	-0,0 %	7,80	-0,0 %	7,80
- Autres dotations	0,46	+1,7 %	0,47	-1,0 %	0,46	-0,3 %	0,46
- Péréquations et compensations fiscales	1,78	-1,8 %	1,75	-3,2 %	1,69	+0,5 %	1,70
Subventions reçues et participations	4,98	+13,0 %	5,59	+14,6 %	6,40	+11,7 %	7,15
Ventes de biens et services	0,42	+7,1 %	0,45	+4,8 %	0,47	+10,2 %	0,52
Autres recettes de fonctionnement	1,99	-0,2 %	2,07	+5,1 %	2,18	+7,3 %	2,33
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>11,33</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>11,91</b>	<b>-39,6 %</b>	<b>7,21</b>	<b>-32,2 %</b>	<b>4,88</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>7,81</b>	<b>+10,8 %</b>	<b>8,59</b>	<b>-54,2 %</b>	<b>3,95</b>	<b>-55,4 %</b>	<b>1,76</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>11,39</b>	<b>+7,1 %</b>	<b>12,25</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>12,54</b>	<b>-2,9 %</b>	<b>12,18</b>
Dépenses d'équipement	7,39	+8,0 %	7,99	+2,7 %	8,21	-2,4 %	8,01
Subventions d'équipement versées	3,73	+4,9 %	3,93	+2,2 %	4,03	-2,9 %	3,91
Autres dépenses d'investissement	0,27	+12,4 %	0,32	-3,7 %	0,31	-16,4 %	0,26
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>2,63</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>2,86</b>	<b>+12,5 %</b>	<b>3,22</b>	<b>+0,9 %</b>	<b>3,25</b>
FCTVA	1,00	+6,9 %	1,07	+11,0 %	1,19	+1,9 %	1,21
Dotations et subventions d'investissement	1,23	+14,0 %	1,42	+19,2 %	1,70	+0,5 %	1,71
Autres recettes d'investissement	0,40	-6,5 %	0,37	-9,1 %	0,33	-1,0 %	0,33
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>69,22</b>	<b>+4,5 %</b>	<b>71,75</b>	<b>+5,8 %</b>	<b>75,88</b>	<b>+2,8 %</b>	<b>77,97</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>71,79</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>74,27</b>	<b>-0,6 %</b>	<b>73,76</b>	<b>+0,2 %</b>	<b>73,92</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+2,56</b>		<b>+2,52</b>		<b>-2,12</b>		<b>-4,05</b>
Remboursements de dette (8)	3,52	-7,5 %	3,32	-2,1 %	3,26	-4,2 %	3,12
Emprunts (9)	2,89	-19,1 %	2,38	+22,0 %	2,90	+82,1 %	5,28
Flux net de dette =(9)-(8)	-0,63		-0,94		-0,36		+2,16
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>72,74</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>75,07</b>	<b>+5,5 %</b>	<b>79,14</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>81,09</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>74,68</b>	<b>+3,4 %</b>	<b>76,65</b>	<b>+0,1 %</b>	<b>76,66</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>79,20</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,93		+1,58		-2,48		-1,89
<b>Dettes au 31 décembre (12)<sup>(d)</sup></b>	<b>31,78</b>	<b>-3,1%</b>	<b>30,81</b>	<b>-0,9%</b>	<b>30,52</b>	<b>+7,1%</b>	<b>32,68</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,4%	+0,2 pt	16,7%	-6,5 pt	10,2%	-3,3 pt	6,9%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,3%	+0,7 pt	12,0%	-6,4 pt	5,6%	-3,1 pt	2,5%
Taux d'endettement = (12) / (2)	45,9%	-3,2 pt	43,1%	+0,1 pt	43,3%	+3,0 pt	46,2%
Délai de désendettement = (12) / (3)	2,8 ans	- 0,2 an	2,6 ans	+ 1,7 an	4,2 ans	+ 2,5 ans	6,7 ans

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse et hors Ville de Paris.

(b) Hors Pyrénées-Orientales et Seine-Saint-Denis dont le RSA a été recentralisé à partir du 1er janvier 2022.

(c) Hors Ariège dont le RSA a été recentralisé à partir du 1er janvier 2023.

(d) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A5. Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) <sup>(a)</sup> - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023 (c)	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>22,56</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>23,24</b>	<b>+5,2 %</b>	<b>24,44</b>	<b>+1,1 %</b>	<b>24,97</b>
Achats et charges externes	4,15	+4,4 %	4,34	+15,1 %	4,99	+1,5 %	6,29
Frais de personnel	4,28	+3,5 %	4,43	+4,8 %	4,64	+3,6 %	4,81
Charges financières	0,56	+0,1 %	0,56	+52,9 %	0,86	+27,2 %	1,08
Dépenses d'intervention	12,96	+4,2 %	13,50	+0,2 %	13,52	-0,8 %	12,43
Autres dépenses de fonctionnement	0,62	-32,7 %	0,41	+3,4 %	0,43	-17,9 %	0,35
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>28,32</b>	<b>+4,0 %</b>	<b>29,46</b>	<b>+2,9 %</b>	<b>30,32</b>	<b>+1,1 %</b>	<b>30,92</b>
Impôts et taxes	22,64	+5,5 %	23,88	+2,4 %	24,46	+3,9 %	25,39
- Impôts locaux	-1,28	-7,6 %	-1,18	-0,6 %	-1,17	-1,6 %	-1,16
- Autres impôts et taxes	23,92	+4,8 %	25,06	+2,3 %	25,64	+3,6 %	26,56
dont : fraction de TVA	14,65	+8,3 %	15,86	+3,0 %	16,34	+0,3 %	16,41
: cartes grises	2,16	-12,6 %	1,89	+7,6 %	2,03	+16,2 %	2,36
: TICPE	5,14	+3,7 %	5,33	+2,2 %	5,45	+13,1 %	6,14
Concours de l'État	2,21	+2,4 %	2,26	+4,3 %	2,36	-22,6 %	1,86
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	0,31	-0,2 %	0,30	+0,0 %	0,30	+0,0 %	0,30
- Autres dotations	1,03	+0,8 %	1,03	+0,6 %	1,04	-0,7 %	1,03
- Péréquations et compensations fiscales	0,87	+5,3 %	0,92	+9,9 %	1,01	-48,2 %	0,53
Subventions reçues et participations	2,67	+3,7 %	2,77	-2,3 %	2,71	-12,7 %	2,24
Ventes de biens et services	0,17	+13,7 %	0,19	+69,2 %	0,32	+6,5 %	0,76
Autres recettes de fonctionnement	0,64	-43,5 %	0,36	+29,4 %	0,47	+43,0 %	0,66
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>5,76</b>	<b>+8,1 %</b>	<b>6,22</b>	<b>-5,6 %</b>	<b>5,88</b>	<b>+1,1 %</b>	<b>5,95</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>4,01</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>4,12</b>	<b>-11,8 %</b>	<b>3,64</b>	<b>-7,6 %</b>	<b>3,37</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>13,23</b>	<b>-1,0 %</b>	<b>13,09</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>13,71</b>	<b>+6,1 %</b>	<b>14,54</b>
Dépenses d'équipement	3,89	+0,2 %	3,90	+5,3 %	4,11	-5,2 %	3,89
Subventions d'équipement versées	8,63	-0,3 %	8,60	+4,9 %	9,02	+8,1 %	9,76
Autres dépenses d'investissement	0,71	-16,0 %	0,59	-1,7 %	0,58	+52,5 %	0,88
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>5,33</b>	<b>+0,4 %</b>	<b>5,35</b>	<b>+14,5 %</b>	<b>6,13</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>6,32</b>
FCTVA	0,57	+5,5 %	0,60	-1,7 %	0,59	+7,4 %	0,63
Dotations et subventions d'investissement	4,20	+0,7 %	4,23	+17,8 %	4,99	+2,0 %	5,05
Autres recettes d'investissement	0,56	-7,2 %	0,52	+6,8 %	0,55	+17,0 %	0,64
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>35,79</b>	<b>+1,5 %</b>	<b>36,33</b>	<b>+5,0 %</b>	<b>38,15</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>39,50</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>33,65</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>34,82</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>36,45</b>	<b>+1,6 %</b>	<b>37,24</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-2,14</b>		<b>-1,52</b>		<b>-1,70</b>		<b>-2,26</b>
Remboursements de dette (8)	1,75	+19,9 %	2,10	+6,7 %	2,24	+15,5 %	2,58
Emprunts (9)	4,06	-15,7 %	3,42	+1,7 %	3,48	+40,1 %	4,83
Flux net de dette = (9)-(8)	+2,31		+1,32		+1,24		+2,25
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>37,54</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>38,43</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>40,39</b>	<b>+3,7 %</b>	<b>42,09</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>37,71</b>	<b>+1,4 %</b>	<b>38,24</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>39,93</b>	<b>+5,0 %</b>	<b>42,08</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,17		-0,19		-0,46		-0,01
<b>Dette au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>32,93</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>34,19</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>35,42</b>	<b>+6,2 %</b>	<b>37,58</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,3%	+0,8 pt	21,1%	-1,7 pt	19,4%	-0,0 pt	19,2%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	14,1%	-0,1 pt	14,0%	-2,0 pt	12,0%	-1,1 pt	10,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	116,3%	-0,2 pt	116,1%	+0,8 pt	116,8%	+5,9 pt	121,6%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,7 ans	-0,2 an	5,5 ans	+0,5 an	6,0 ans	+0,3 an	6,3 ans

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) les évolutions sont calculées hors CTU Martinique (données provisoires à date de parution) et hors impact des nouvelles inscriptions dans 2 régions des recettes tarifaires ferroviaires avec leur contrepartie en dépenses.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

**A6. Ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réelles**Communes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions <sup>(a)</sup>

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	Valeurs provisoires	
						2024 / 2023 (b)	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>179,44</b>	<b>+4,5 %</b>	<b>187,52</b>	<b>+5,9 %</b>	<b>198,61</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>206,41</b>
Achats et charges externes	32,31	+8,8 %	35,17	+9,7 %	38,57	+3,6 %	41,15
Frais de personnel	66,46	+5,1 %	69,86	+4,8 %	73,19	+4,4 %	76,38
Charges financières	3,09	-3,0 %	3,00	+29,6 %	3,89	+13,9 %	4,43
Dépenses d'intervention	71,55	+2,6 %	73,42	+4,4 %	76,68	+3,8 %	78,52
Autres dépenses de fonctionnement	6,02	+0,7 %	6,07	+3,5 %	6,28	-5,4 %	5,94
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>215,87</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>226,04</b>	<b>+3,4 %</b>	<b>233,64</b>	<b>+2,2 %</b>	<b>238,87</b>
Impôts et taxes	149,20	+4,8 %	156,40	+2,9 %	160,99	+1,7 %	163,68
- Impôts locaux	58,57	+3,8 %	60,77	-5,8 %	57,25	+4,8 %	60,02
- Autres impôts et taxes	90,63	+5,5 %	95,62	+8,5 %	103,74	-0,1 %	103,67
Concours de l'État	36,90	+0,6 %	37,11	+1,9 %	37,80	+0,7 %	38,07
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26,62	-0,6 %	26,46	+1,2 %	26,77	+1,2 %	27,08
- Autres dotations	1,96	+2,3 %	2,01	+1,2 %	2,03	+0,9 %	2,05
- Péréquations et compensations fiscales	8,32	+4,0 %	8,65	+4,1 %	9,00	-0,8 %	8,93
Subventions reçues et participations	12,96	+8,4 %	14,04	+8,6 %	15,25	+2,7 %	15,66
Ventes de biens et services	9,76	+12,6 %	10,99	+7,0 %	11,76	+6,3 %	12,92
Autres recettes de fonctionnement	7,05	+6,2 %	7,49	+4,7 %	7,84	+9,0 %	8,55
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>36,44</b>	<b>+5,7 %</b>	<b>38,52</b>	<b>-9,1 %</b>	<b>35,03</b>	<b>-7,3 %</b>	<b>32,46</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>22,08</b>	<b>+8,8 %</b>	<b>24,02</b>	<b>-15,6 %</b>	<b>20,26</b>	<b>-13,6 %</b>	<b>17,52</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>57,71</b>	<b>+6,8 %</b>	<b>61,65</b>	<b>+6,7 %</b>	<b>65,81</b>	<b>+7,0 %</b>	<b>70,38</b>
Dépenses d'équipement	38,95	+9,0 %	42,44	+8,1 %	45,88	+7,0 %	49,10
Subventions d'équipement versées	15,99	+2,0 %	16,30	+4,8 %	17,09	+5,4 %	18,01
Autres dépenses d'investissement	2,78	+4,9 %	2,91	-2,6 %	2,84	+15,4 %	3,28
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>23,82</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>24,76</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>26,73</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>27,89</b>
FCTVA	5,70	-4,0 %	5,47	+4,4 %	5,71	+9,3 %	6,25
Dotations et Subventions d'équipement	13,79	+5,9 %	14,60	+12,0 %	16,36	+4,5 %	17,09
Autres recettes d'investissement	4,32	+8,3 %	4,68	-0,5 %	4,65	-2,2 %	4,55
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>237,15</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>249,17</b>	<b>+6,1 %</b>	<b>264,42</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>276,79</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>239,69</b>	<b>+4,6 %</b>	<b>250,79</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>260,37</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>266,76</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+2,54</b>		<b>+1,62</b>		<b>-4,05</b>		<b>-10,03</b>
Remboursements de dette (8)	14,35	+1,0 %	14,50	+1,9 %	14,76	+1,2 %	14,94
Emprunts (9)	16,32	+1,6 %	16,59	-2,9 %	16,11	+33,5 %	21,50
Flux net de dette = (9)-(8)	+1,97		+2,09		+1,35		+6,56
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>251,51</b>	<b>+4,8 %</b>	<b>263,67</b>	<b>+5,9 %</b>	<b>279,18</b>	<b>+4,5 %</b>	<b>291,74</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>256,01</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>267,38</b>	<b>+3,4 %</b>	<b>276,48</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>288,27</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+4,51		+3,71		-2,70		-3,47
<b>Dette au 31 décembre (12) (c)</b>	<b>157,71</b>	<b>+1,1 %</b>	<b>159,37</b>	<b>+1,0 %</b>	<b>160,95</b>	<b>+4,2 %</b>	<b>167,64</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,9%	+0,2 pt	17,0%	-2,0 pt	15,0%	-1,4 pt	13,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,2%	+0,4 pt	10,6%	-2,0 pt	8,7%	-1,3 pt	7,3%
Taux d'endettement = (12) / (2)	73,1%	-2,6 pt	70,5%	-1,6 pt	68,9%	+1,3 pt	70,2%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,3 ans	-0,2 an	4,1 ans	+0,5 an	4,6 ans	+0,6 an	5,2 ans

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités ; la consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux et annexes

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) Les évolutions des Achats et charges externes, des Dépenses d'intervention et des Ventes de biens et services sont calculées hors CTU Martinique et régions Grand-Est et PACA suite à des modifications d'inscriptions comptables importantes.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

A7. Syndicats <sup>(a)</sup> - Opérations réelles

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021 (b)	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>10,32</b>	<b>+6,4 %</b>	<b>10,40</b>	<b>+8,5 %</b>	<b>11,29</b>	<b>+0,9 %</b>	<b>11,39</b>
Achats et charges externes	5,45	+7,7 %	5,34	+7,0 %	5,72	+3,2 %	5,90
Frais de personnel	2,65	+6,2 %	2,80	+5,9 %	2,96	+4,6 %	3,10
Charges financières	0,37	-6,1 %	0,33	+10,8 %	0,36	+16,2 %	0,42
Dépenses d'intervention	0,97	+2,1 %	0,99	+10,9 %	1,10	-4,9 %	1,05
Autres dépenses de fonctionnement	0,87	+9,3 %	0,94	+21,5 %	1,15	-19,7 %	0,92
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>13,59</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>13,47</b>	<b>+7,7 %</b>	<b>14,51</b>	<b>+2,0 %</b>	<b>14,81</b>
Impôts et taxes	2,15	+6,5 %	1,89	+15,9 %	2,18	+0,2 %	2,19
- Impôts locaux	0,19	+1,4 %	0,19	+2,2 %	0,19	+29,1 %	0,25
- Autres impôts et taxes	1,97	+7,1 %	1,70	+17,4 %	1,99	-2,6 %	1,94
Concours de l'État	0,05	-17,8 %	0,04	+22,1 %	0,05	+22,5 %	0,06
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	0,02	-68,0 %	0,01	+7,9 %	0,01	+161,3 %	0,02
- Autres dotations	0,02	+19,1 %	0,03	+22,5 %	0,03	+1,1 %	0,03
- Péréquations et compensations fiscales	0,01	+0,4 %	0,01	+32,6 %	0,01	-0,5 %	0,01
Subventions reçues et participations	5,41	+4,5 %	5,47	+5,2 %	5,75	+2,3 %	5,88
Ventes de biens et services	4,83	+5,8 %	4,90	+4,9 %	5,14	+4,9 %	5,39
Autres recettes de fonctionnement	1,15	+3,2 %	1,18	+17,6 %	1,39	-7,7 %	1,28
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>3,28</b>	<b>+0,8 %</b>	<b>3,07</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>3,23</b>	<b>+6,0 %</b>	<b>3,42</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>1,98</b>	<b>-1,8 %</b>	<b>1,78</b>	<b>+9,8 %</b>	<b>1,95</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>2,11</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>5,93</b>	<b>+10,3 %</b>	<b>6,21</b>	<b>+8,9 %</b>	<b>6,76</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>6,98</b>
Dépenses d'équipement	5,15	+9,0 %	5,28	+11,7 %	5,90	+1,0 %	5,96
Subventions d'équipement versées	0,28	+7,1 %	0,30	+4,8 %	0,32	-3,2 %	0,31
Autres dépenses d'investissement	0,50	+24,2 %	0,62	-12,4 %	0,55	+31,8 %	0,72
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>2,82</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>2,93</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>3,04</b>	<b>+6,7 %</b>	<b>3,24</b>
FCTVA	0,26	-12,0 %	0,23	+10,0 %	0,25	+10,3 %	0,27
Dotations et Subventions d'équipement	1,98	+7,7 %	2,12	+0,7 %	2,13	+6,9 %	2,28
Autres recettes d'investissement	0,58	+0,3 %	0,59	+12,6 %	0,66	+5,0 %	0,69
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>16,25</b>	<b>+7,8 %</b>	<b>16,61</b>	<b>+8,6 %</b>	<b>18,05</b>	<b>+1,8 %</b>	<b>18,37</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>16,41</b>	<b>+4,9 %</b>	<b>16,40</b>	<b>+7,0 %</b>	<b>17,55</b>	<b>+2,9 %</b>	<b>18,06</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+0,17</b>		<b>-0,21</b>		<b>-0,49</b>		<b>-0,31</b>
Remboursements de dette (8)	1,29	+4,7 %	1,30	-1,3 %	1,28	+3,0 %	1,32
Emprunts (9)	1,65	+8,3 %	1,76	+4,5 %	1,84	+17,4 %	2,16
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,36		+0,46		+0,56		+0,84
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>17,54</b>	<b>+7,6 %</b>	<b>17,91</b>	<b>+7,9 %</b>	<b>19,33</b>	<b>+1,9 %</b>	<b>19,69</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>18,07</b>	<b>+5,3 %</b>	<b>18,16</b>	<b>+6,8 %</b>	<b>19,39</b>	<b>+4,2 %</b>	<b>20,21</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,53		+0,25		+0,07		+0,53
<b>Dette au 31 décembre (12) (c)</b>	<b>13,91</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>13,45</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>13,96</b>	<b>+5,6 %</b>	<b>14,74</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	24,1%	-1,0 pt	22,8%	-0,6 pt	22,3%	+0,9 pt	23,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	14,6%	-0,9 pt	13,2%	+0,3 pt	13,4%	+0,8 pt	14,2%
Taux d'endettement = (12) / (2)	102,3%	-2,5 pt	99,8%	-3,6 pt	96,2%	+3,3 pt	99,5%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,2 ans	+ 0,1 an	4,4 ans	- 0,1 an	4,3 ans	- 0,0 an	4,3 ans

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) Les évolutions sont calculées en 2022 en neutralisant les effets de la sortie du Sytral (syndicat transport pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise) du périmètre des collectivités locales. Le Sytral prend la forme d'un établissement public local.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A8. Ensemble des collectivités locales y compris syndicats <sup>(a)</sup> - Opérations réelles

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021 (b)	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023 (c)	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>189,76</b>	<b>+4,6 %</b>	<b>197,92</b>	<b>+6,1 %</b>	<b>209,89</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>217,80</b>
Achats et charges externes	37,77	+8,7 %	40,51	+9,3 %	44,28	+3,5 %	47,05
Frais de personnel	69,11	+5,2 %	72,66	+4,8 %	76,16	+4,4 %	79,48
Charges financières	3,46	-3,3 %	3,33	+27,8 %	4,25	+14,1 %	4,85
Dépenses d'intervention	72,52	+2,6 %	74,41	+4,5 %	77,78	+3,7 %	79,56
Autres dépenses de fonctionnement	6,90	+1,8 %	7,01	+5,9 %	7,42	-7,6 %	6,86
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>229,47</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>239,51</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>248,15</b>	<b>+2,2 %</b>	<b>253,68</b>
Impôts et taxes	151,36	+4,8 %	158,28	+3,1 %	163,17	+1,7 %	165,87
- Impôts locaux	58,76	+3,8 %	60,96	-5,8 %	57,44	+4,9 %	60,26
- Autres impôts et taxes	92,60	+5,5 %	97,32	+8,6 %	105,73	-0,1 %	105,61
Concours de l'État	36,94	+0,6 %	37,15	+1,9 %	37,85	+0,7 %	38,13
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26,63	-0,6 %	26,46	+1,2 %	26,77	+1,2 %	27,10
- Autres dotations	1,99	+2,5 %	2,03	+1,5 %	2,07	+0,9 %	2,08
- Péréquations et compensations fiscales	8,32	+4,0 %	8,66	+4,1 %	9,01	-0,8 %	8,94
Subventions reçues et participations	18,37	+7,3 %	19,51	+7,6 %	21,00	+2,6 %	21,54
Ventes de biens et services	14,60	+10,4 %	15,89	+6,3 %	16,90	+5,9 %	18,31
Autres recettes de fonctionnement	8,21	+5,8 %	8,67	+6,4 %	9,23	+6,5 %	9,83
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>39,71</b>	<b>+5,4 %</b>	<b>41,59</b>	<b>-8,0 %</b>	<b>38,26</b>	<b>-6,2 %</b>	<b>35,89</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>24,07</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>25,80</b>	<b>-13,9 %</b>	<b>22,21</b>	<b>-11,7 %</b>	<b>19,62</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>63,64</b>	<b>+7,1 %</b>	<b>67,86</b>	<b>+6,9 %</b>	<b>72,57</b>	<b>+6,6 %</b>	<b>77,37</b>
Dépenses d'équipement	44,09	+9,0 %	47,72	+8,5 %	51,78	+6,3 %	55,06
Subventions d'équipement versées	16,27	+2,1 %	16,60	+4,8 %	17,40	+5,2 %	18,31
Autres dépenses d'investissement	3,28	+7,9 %	3,54	-4,3 %	3,38	+18,1 %	4,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>26,64</b>	<b>+4,0 %</b>	<b>27,68</b>	<b>+7,5 %</b>	<b>29,77</b>	<b>+4,6 %</b>	<b>31,14</b>
FCTVA	5,96	-4,4 %	5,70	+4,7 %	5,96	+9,4 %	6,52
Dotations et Subventions d'équipement	15,78	+6,1 %	16,72	+10,6 %	18,50	+4,7 %	19,37
Autres recettes d'investissement	4,90	+7,4 %	5,27	+0,9 %	5,31	-1,3 %	5,24
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>253,40</b>	<b>+5,2 %</b>	<b>265,78</b>	<b>+6,3 %</b>	<b>282,47</b>	<b>+4,5 %</b>	<b>295,16</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>256,11</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>267,20</b>	<b>+4,0 %</b>	<b>277,92</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>284,82</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+2,70</b>		<b>+1,41</b>		<b>-4,54</b>		<b>-10,34</b>
Remboursements de dette (8)	15,64	+1,3 %	15,79	+1,6 %	16,04	+1,4 %	16,26
Emprunts (9)	17,97	+2,2 %	18,35	-2,2 %	17,95	+31,8 %	23,66
Flux net de dette = (9)-(8)	+2,33		+2,55		+1,91		+7,40
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>269,05</b>	<b>+5,0 %</b>	<b>281,58</b>	<b>+6,0 %</b>	<b>298,51</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>311,42</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>274,08</b>	<b>+4,5 %</b>	<b>285,54</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>295,87</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>308,48</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+5,03		+3,97		-2,64		-2,94
<b>Dette au 31 décembre (12) (d)</b>	<b>171,61</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>172,82</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>174,91</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>182,38</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,3%	+0,1 pt	17,4%	-1,9 pt	15,4%	-1,3 pt	14,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,5%	+0,3 pt	10,8%	-1,8 pt	9,0%	-1,2 pt	7,7%
Taux d'endettement = (12) / (2)	74,8%	-2,5 pt	72,2%	-1,7 pt	70,5%	+1,4 pt	71,9%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,3 ans	- 0,2 an	4,2 ans	+ 0,4 an	4,6 ans	+ 0,5 an	5,1 ans

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) Les évolutions sont calculées en 2022 en neutralisant les effets de la sortie du Sytral (syndicat transport pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise) du périmètre des collectivités locales. Le Sytral prend la forme d'un établissement public local.

(c) Les évolutions des Achats et charges externes, des Dépenses d'intervention et des Ventes de biens et services sont calculées hors CTU Martinique et régions Grand-Est et PACA suite à des modifications d'inscriptions comptables importantes.

(d) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

## 2B. Les budgets annexes des collectivités locales

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

### 1. Budgets annexes : définitions et précaution d'utilisation

Parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités locales peuvent créer des régies pour suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) ou pour individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leurs compétences. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et, s'agissant des SPIC, de s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité. On peut alors qualifier de "budget annexe" le budget d'une régie, créé en vertu des dispositions de l'article L. 2221-1 et suivants du CGCT, distinct du budget proprement dit, mais voté par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale. Il se distingue en cela des budgets « autonomes », ou « propres », qui sont votés par l'organe délibérant de la régie. Il n'existe pas de définition législative des budgets annexes.

Les organes délibérants peuvent créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de ses services publics. Pour suivre toute compétence d'un SPA, les collectivités peuvent, si elles le souhaitent, créer un budget, alors soumis à l'instruction budgétaire de la collectivité de rattachement (ex : M14 pour les communes). S'agissant d'un SPIC, le recours au budget annexe constitue en revanche une obligation (article L. 2224-1 et L. 3241-4 du CGCT). Ces budgets doivent être équilibrés et sont soumis à une instruction spécifique M4. Les collectivités ne peuvent pas prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre du SPIC.

L'interprétation de certains ratios doit se faire avec précaution, du fait de la structure particulière des comptes des budgets annexes. Ces budgets sont en effet créés pour gérer certaines activités précises, dont l'équilibre budgétaire peut être très spécifique. Par exemple, une activité de lotissement, associée à des opérations d'aménagement qui s'étalent sur plusieurs années, va entraîner des dépenses sans contrepartie pendant plusieurs années puis une recette importante l'année de revente du terrain une fois aménagé. Les ratios d'endettement qui en résultent peuvent en être artificiellement affectés, selon l'année considérée.

Les définitions des agrégats comptables selon les différentes nomenclatures comptables (instructions budgétaires) sont détaillées dans le tableau mis en ligne avec l'ouvrage.

### 2. Principaux résultats

Avec un montant de 35,4 Md€, les dépenses totales des budgets annexes des collectivités locales représentent (y compris remboursements d'emprunts) l'équivalent de 12 % des dépenses totales de leurs budgets principaux. Pour les groupements de communes à fiscalité propre cette proportion est beaucoup plus importante (48 %), de même que pour les syndicats (25 %). Les budgets annexes des communes sont en revanche nettement moins conséquents (4 %) ; ceux des départements (2 %) et des régions (1 %) restent marginaux.

En 2023, les dépenses de fonctionnement des budgets annexes des collectivités (y compris les syndicats) augmentent plus vite (+8,7 %) que celles des budgets principaux (+6,0 %) comme les deux dernières années.

## Poids des budgets annexes (exercice 2024)

Exercice 2024		Nombre de budgets	Dépenses totales (y compris remboursements d'emprunts)	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement (hors remboursements d'emprunts)
Ensemble des collectivités locales (y compris syndicats)	Budgets principaux (BP)	45 059	311,4 Md€	217,8 Md€	77,4 Md€
	Budgets annexes (BA)	33 619	36,8 Md€	23,0 Md€	10,7 Md€
	BA / BP (en %)	75%	12%	11%	14%
dont : Communes	Budgets principaux (BP)	34 935	119,1 Md€	82,8 Md€	29,8 Md€
	Budgets annexes (BA)	23 865	5,0 Md€	3,0 Md€	1,5 Md€
	BA / BP (en %)	68%	4%	4%	5%
GFP	Budgets principaux (BP)	1 266	49,5 Md€	32,9 Md€	13,8 Md€
	Budgets annexes (BA)	7 727	24,1 Md€	15,9 Md€	6,3 Md€
	BA / BP (en %)	610%	49%	48%	46%
Départements	Budgets principaux (BP)	95	81,1 Md€	65,8 Md€	12,2 Md€
	Budgets annexes (BA)	346	2,0 Md€	1,4 Md€	0,5 Md€
	BA / BP (en %)	364%	2%	2%	4%
Régions et CTU	Budgets principaux (BP)	17	42,1 Md€	25,0 Md€	14,5 Md€
	Budgets annexes (BA)	21	0,8 Md€	0,1 Md€	0,6 Md€
	BA / BP (en %)	124%	2%	1%	4%
Syndicats	Budgets principaux (BP)	8 746	19,7 Md€	11,4 Md€	7,0 Md€
	Budgets annexes (BA)	1 660	4,87 Md€	2,54 Md€	1,82 Md€
	BA / BP (en %)	19%	25%	22%	26%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

**B1. Budgets annexes – Communes - Opérations réelles***(en milliards d'euros)*

budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>2,63</b>	<b>+9,6%</b>	<b>2,89</b>	<b>+3,3%</b>	<b>2,98</b>	<b>+0,7%</b>	<b>3,01</b>
Achats et charges externes	1,41	+13,2%	1,60	+3,1%	1,65	+1,0%	1,66
Frais de personnel	0,72	+6,7%	0,77	+4,0%	0,80	+2,3%	0,82
Charges financières	0,12	-4,3%	0,12	+10,1%	0,13	+5,2%	0,14
Dépenses d'intervention	0,03	+17,1%	0,03	+3,6%	0,03	+7,3%	0,04
Autres dépenses de fonctionnement	0,35	+5,7%	0,37	+0,5%	0,37	-5,7%	0,35
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>3,61</b>	<b>+6,2%</b>	<b>3,84</b>	<b>-3,4%</b>	<b>3,71</b>	<b>-0,8%</b>	<b>3,68</b>
Impôts et taxes	0,01	-8,5%	0,01	-5,6%	0,01	+4,9%	0,01
Concours de l'État	0,00	+107,7%	0,01	-9,4%	0,01	+17,2%	0,01
Subventions reçues et participations	0,64	+3,2%	0,67	+2,5%	0,68	-1,8%	0,67
Ventes de biens et services	2,29	+9,1%	2,50	-7,3%	2,31	-2,0%	2,27
Autres recettes de fonctionnement	0,66	-1,0%	0,66	+5,7%	0,69	+3,7%	0,72
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>0,98</b>	<b>-2,9%</b>	<b>0,95</b>	<b>-23,7%</b>	<b>0,73</b>	<b>-7,3%</b>	<b>0,67</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>1,28</b>	<b>-1,6%</b>	<b>1,25</b>	<b>+11,4%</b>	<b>1,40</b>	<b>+3,9%</b>	<b>1,45</b>
Dépenses d'équipement	1,19	+0,2%	1,20	+12,6%	1,35	+1,0%	1,36
Subventions d'équipement versées	0,01	-61,9%	0,00	-70,3%	0,00	+134,3%	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,07	-22,8%	0,05	-9,2%	0,05	+78,3%	0,09
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>0,61</b>	<b>-5,3%</b>	<b>0,57</b>	<b>+8,5%</b>	<b>0,62</b>	<b>+5,3%</b>	<b>0,66</b>
FCTVA	0,06	-2,6%	0,06	+0,5%	0,06	+2,1%	0,06
Dotations et Subventions d'équipement	0,40	+6,1%	0,43	+5,8%	0,45	+7,7%	0,49
Autres recettes d'investissement	0,14	-38,7%	0,09	+27,3%	0,11	-2,7%	0,11
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>3,91</b>	<b>+6,0%</b>	<b>4,14</b>	<b>+5,7%</b>	<b>4,38</b>	<b>+1,7%</b>	<b>4,46</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>4,22</b>	<b>+4,6%</b>	<b>4,41</b>	<b>-1,8%</b>	<b>4,33</b>	<b>+0,0%</b>	<b>4,33</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+0,31</b>		<b>+0,27</b>		<b>-0,05</b>		<b>-0,12</b>
Remboursements de dette (8)	0,61	+3,0%	0,63	-2,1%	0,62	-4,5%	0,59
Emprunts (9)	0,69	+7,2%	0,74	-23,8%	0,56	+10,6%	0,62
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,08		+0,11		-0,05		+0,03
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>4,52</b>	<b>+5,6%</b>	<b>4,77</b>	<b>+4,7%</b>	<b>5,00</b>	<b>+1,0%</b>	<b>5,05</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>4,91</b>	<b>+4,9%</b>	<b>5,15</b>	<b>-5,0%</b>	<b>4,90</b>	<b>+1,3%</b>	<b>4,96</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,39		+0,38		-0,10		-0,09
<b>Dettes au 31 décembre (12)<sup>(a)</sup></b>	<b>5,77</b>	<b>+0,3%</b>	<b>5,79</b>	<b>-2,7%</b>	<b>5,63</b>	<b>-2,7%</b>	<b>5,48</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	27,1%	-2,3 pt	24,8%	-5,2 pt	19,6%	-1,3 pt	18,3%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,2%	-1,8 pt	8,3%	-5,4 pt	2,9%	-0,7 pt	2,3%
Taux d'endettement = (12) / (2)	159,7%	-8,9 pt	150,8%	+1,0 pt	151,9%	-2,8 pt	149,1%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,9 ans	+0,2 an	6,1 ans	+1,7 an	7,8 ans	+0,4 an	8,2 ans

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette

**B2. Budgets annexes – Groupements de communes à fiscalité propre <sup>(a)</sup> - Opérations réelles**

Budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>12,80</b>	<b>+9,0 %</b>	<b>13,95</b>	<b>+9,2 %</b>	<b>15,23</b>	<b>+4,6 %</b>	<b>15,92</b>
Achats et charges externes	7,48	+11,0 %	8,31	+10,1 %	9,14	+5,3 %	9,62
Frais de personnel	2,24	+6,3 %	2,38	+4,7 %	2,50	+6,5 %	2,66
Charges financières	0,42	-4,1 %	0,41	+26,5 %	0,51	+11,2 %	0,57
Dépenses d'intervention	1,42	+9,8 %	1,56	+10,5 %	1,72	-1,0 %	1,71
Autres dépenses de fonctionnement	1,23	+5,1 %	1,29	+4,9 %	1,35	+0,8 %	1,37
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>16,56</b>	<b>+8,3 %</b>	<b>17,94</b>	<b>+6,6 %</b>	<b>19,12</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>19,90</b>
Impôts et taxes	5,40	+19,1 %	6,43	+11,1 %	7,15	+6,5 %	7,61
Concours de l'État	0,02	+15,4 %	0,02	+14,7 %	0,02	-2,0 %	0,02
Subventions reçues et participations	2,37	-12,0 %	2,09	-7,5 %	1,93	+0,5 %	1,94
Ventes de biens et services	7,20	+7,6 %	7,74	+4,3 %	8,07	+5,2 %	8,49
Autres recettes de fonctionnement	1,58	+5,4 %	1,66	+17,1 %	1,95	-5,5 %	1,84
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>3,76</b>	<b>+6,2 %</b>	<b>3,99</b>	<b>-2,7 %</b>	<b>3,89</b>	<b>+2,3 %</b>	<b>3,98</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>5,14</b>	<b>+9,0 %</b>	<b>5,60</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>5,80</b>	<b>+8,6 %</b>	<b>6,30</b>
Dépenses d'équipement	4,65	+10,3 %	5,13	+8,6 %	5,57	+8,5 %	6,05
Subventions d'équipement versées	0,06	-37,7 %	0,04	+22,9 %	0,04	-9,0 %	0,04
Autres dépenses d'investissement	0,43	+0,4 %	0,43	-59,0 %	0,18	+15,7 %	0,21
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>1,94</b>	<b>-0,9 %</b>	<b>1,92</b>	<b>-11,3 %</b>	<b>1,70</b>	<b>+2,2 %</b>	<b>1,74</b>
FCTVA	0,18	-11,8 %	0,16	+6,1 %	0,17	+11,2 %	0,18
Dotations et Subventions d'équipement	1,06	+1,3 %	1,07	+13,3 %	1,22	+3,5 %	1,26
Autres recettes d'investissement	0,70	-1,4 %	0,69	-53,8 %	0,32	-7,7 %	0,29
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>17,94</b>	<b>+9,0 %</b>	<b>19,55</b>	<b>+7,6 %</b>	<b>21,03</b>	<b>+5,7 %</b>	<b>22,22</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>18,49</b>	<b>+7,4 %</b>	<b>19,86</b>	<b>+4,8 %</b>	<b>20,82</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>21,64</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+0,55</b>		<b>+0,31</b>		<b>-0,21</b>		<b>-0,58</b>
Remboursements de dette (8)	1,76	+2,1 %	1,80	+3,7 %	1,86	-0,0 %	1,86
Emprunts (9)	1,67	+24,1 %	2,07	+1,0 %	2,09	+4,8 %	2,19
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,10		+0,27		+0,22		+0,32
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>19,70</b>	<b>+8,3 %</b>	<b>21,35</b>	<b>+7,2 %</b>	<b>22,89</b>	<b>+5,2 %</b>	<b>24,08</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>20,16</b>	<b>+8,8 %</b>	<b>21,92</b>	<b>+4,5 %</b>	<b>22,90</b>	<b>+4,0 %</b>	<b>23,83</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,46		+0,58		+0,02		-0,25
<b>Dette au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>20,63</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>21,24</b>	<b>+1,4 %</b>	<b>21,55</b>	<b>+3,1 %</b>	<b>22,21</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,7%	-0,4 pt	22,3%	-1,9 pt	20,3%	-0,3 pt	20,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,1%	+0,2 pt	12,2%	-1,7 pt	10,6%	+0,0 pt	10,6%
Taux d'endettement = (12) / (2)	124,6%	-6,2 pt	118,4%	-5,7 pt	112,7%	-1,1 pt	111,6%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,5 ans	- 0,2 an	5,3 ans	+ 0,2 an	5,5 ans	+ 0,0 an	5,6 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M2). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

**B3. Budgets annexes – Secteur communal** (communes, groupements à fiscalité propre)<sup>(a)</sup> - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>15,43</b>	<b>+9,1%</b>	<b>16,83</b>	<b>+8,2%</b>	<b>18,21</b>	<b>+3,9%</b>	<b>18,93</b>
Achats et charges externes	8,90	+11,3%	9,90	+8,9%	10,79	+4,6%	11,29
Frais de personnel	2,96	+6,4%	3,15	+4,6%	3,30	+5,5%	3,48
Charges financières	0,55	-4,1%	0,52	+22,8%	0,64	+10,0%	0,71
Dépenses d'intervention	1,45	+9,9%	1,59	+10,3%	1,76	-0,9%	1,74
Autres dépenses de fonctionnement	1,58	+5,2%	1,66	+3,9%	1,73	-0,6%	1,72
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>20,17</b>	<b>+8,0%</b>	<b>21,78</b>	<b>+4,8%</b>	<b>22,83</b>	<b>+3,3%</b>	<b>23,58</b>
Impôts et taxes	5,41	+19,1%	6,44	+11,1%	7,16	+6,5%	7,62
Concours de l'État	0,02	+31,6%	0,03	+8,0%	0,03	+2,5%	0,03
Subventions reçues et participations	3,02	-8,7%	2,75	-5,1%	2,61	-0,1%	2,61
Ventes de biens et services	9,48	+7,9%	10,24	+1,5%	10,39	+3,6%	10,76
Autres recettes de fonctionnement	2,24	+3,5%	2,32	+13,9%	2,64	-3,1%	2,56
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>4,74</b>	<b>+4,3%</b>	<b>4,94</b>	<b>-6,7%</b>	<b>4,61</b>	<b>+0,8%</b>	<b>4,65</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>6,42</b>	<b>+6,8%</b>	<b>6,86</b>	<b>+4,9%</b>	<b>7,19</b>	<b>+7,7%</b>	<b>7,75</b>
Dépenses d'équipement	5,85	+8,3%	6,33	+9,4%	6,92	+7,1%	7,41
Subventions d'équipement versées	0,07	-41,9%	0,04	+12,3%	0,05	-4,7%	0,04
Autres dépenses d'investissement	0,50	-2,8%	0,49	-53,4%	0,23	+29,2%	0,29
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>2,54</b>	<b>-1,9%</b>	<b>2,49</b>	<b>-6,7%</b>	<b>2,32</b>	<b>+3,0%</b>	<b>2,39</b>
FCTVA	0,24	-9,5%	0,21	+4,6%	0,22	+8,8%	0,24
Autres dotations et Subventions d'équipement	1,47	+2,6%	1,50	+11,2%	1,67	+4,7%	1,75
Autres recettes d'investissement	0,84	-7,7%	0,77	-44,6%	0,43	-6,4%	0,40
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>21,85</b>	<b>+8,4%</b>	<b>23,69</b>	<b>+7,2%</b>	<b>25,41</b>	<b>+5,0%</b>	<b>26,68</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>22,71</b>	<b>+6,9%</b>	<b>24,27</b>	<b>+3,6%</b>	<b>25,15</b>	<b>+3,3%</b>	<b>25,97</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+0,86</b>		<b>+0,58</b>		<b>-0,26</b>		<b>-0,70</b>
Remboursements de dette (8)	2,37	+2,3%	2,43	+2,2%	2,48	-1,1%	2,45
Emprunts (9)	2,36	+19,1%	2,81	-5,5%	2,65	+6,1%	2,81
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,02		+0,38		+0,17		+0,36
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>24,23</b>	<b>+7,8%</b>	<b>26,12</b>	<b>+6,8%</b>	<b>27,89</b>	<b>+4,5%</b>	<b>29,13</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>25,07</b>	<b>+8,0%</b>	<b>27,08</b>	<b>+2,7%</b>	<b>27,80</b>	<b>+3,5%</b>	<b>28,79</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,84		+0,96		-0,09		-0,34
<b>Dette au 31 décembre (12)<sup>(b)</sup></b>	<b>26,40</b>	<b>+2,4%</b>	<b>27,03</b>	<b>+0,5%</b>	<b>27,18</b>	<b>+1,9%</b>	<b>27,70</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	23,5%	-0,8 pt	22,7%	-2,5 pt	20,2%	-0,5 pt	19,7%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,7%	-0,2 pt	11,6%	-2,2 pt	9,3%	-0,0 pt	9,3%
Taux d'endettement = (12) / (2)	130,9%	-6,8 pt	124,1%	-5,1 pt	119,1%	-1,6 pt	117,5%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,6 ans	-0,1 an	5,5 ans	+0,4 an	5,9 ans	+0,1 an	6,0 ans

Montants non consolidés ; la consolidation est présentée dans la partie C en incluant les budgets principaux et annexes.

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

**B4. Budgets annexes – Départements<sup>(a)</sup> - Opérations réelles**

Budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>1,20</b>	<b>-0,2 %</b>	<b>1,20</b>	<b>+10,6 %</b>	<b>1,32</b>	<b>+6,2 %</b>	<b>1,41</b>
Achats et charges externes	0,40	-14,2 %	0,35	+5,8 %	0,37	+5,7 %	0,39
Frais de personnel	0,72	+7,8 %	0,78	+11,3 %	0,87	+6,3 %	0,92
Charges financières	0,01	+11,5 %	0,01	+99,2 %	0,01	+22,5 %	0,02
Dépenses d'intervention	0,04	+5,4 %	0,05	+15,8 %	0,05	-0,6 %	0,05
Autres dépenses de fonctionnement	0,02	-17,5 %	0,02	+28,1 %	0,02	+17,6 %	0,03
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>1,40</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>1,43</b>	<b>+7,8 %</b>	<b>1,54</b>	<b>+6,5 %</b>	<b>1,65</b>
Impôts et taxes	0,03	-1,2 %	0,03	+7,2 %	0,03	-41,2 %	0,02
Concours de l'État	0,03	+0,5 %	0,03	-1,5 %	0,02	+1,3 %	0,03
Subventions reçues et participations	0,94	+15,5 %	1,08	+4,2 %	1,13	+7,4 %	1,21
Ventes de biens et services	0,54	-10,9 %	0,48	-3,6 %	0,46	+2,2 %	0,47
Autres recettes de fonctionnement	-0,13	+41,6 %	-0,18	-44,5 %	-0,10	-20,3 %	-0,08
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>0,20</b>	<b>+17,4 %</b>	<b>0,24</b>	<b>-6,5 %</b>	<b>0,22</b>	<b>+8,5 %</b>	<b>0,24</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>0,41</b>	<b>+16,9 %</b>	<b>0,48</b>	<b>+5,6 %</b>	<b>0,51</b>	<b>-7,3 %</b>	<b>0,47</b>
Dépenses d'équipement	0,40	+7,1 %	0,42	-4,0 %	0,41	-9,9 %	0,37
Subventions d'équipement versées	0,01	+911,6 %	0,05	+57,0 %	0,09	-16,9 %	0,07
Autres dépenses d'investissement	0,01	-75,7 %	0,00	+532,9 %	0,02	+114,6 %	0,03
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>0,15</b>	<b>+49,2 %</b>	<b>0,23</b>	<b>+46,2 %</b>	<b>0,33</b>	<b>-44,0 %</b>	<b>0,19</b>
FCTVA	0,01	-9,8 %	0,01	+13,0 %	0,01	+54,0 %	0,01
Dotations et subventions d'investissement	0,13	+58,3 %	0,21	+27,3 %	0,27	-37,2 %	0,17
Autres recettes d'investissement	0,01	-12,5 %	0,01	+448,4 %	0,06	-89,5 %	0,01
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>1,61</b>	<b>+4,2 %</b>	<b>1,68</b>	<b>+9,2 %</b>	<b>1,83</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>1,88</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>1,55</b>	<b>+7,0 %</b>	<b>1,66</b>	<b>+13,1 %</b>	<b>1,88</b>	<b>-2,4 %</b>	<b>1,83</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-0,06</b>		<b>-0,02</b>		<b>+0,04</b>		<b>-0,05</b>
Remboursements de dette (8)	0,04	+170,7 %	0,12	-16,5 %	0,10	+14,5 %	0,11
Emprunts (9)	0,13	+31,6 %	0,17	-29,5 %	0,12	+47,4 %	0,17
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,08		+0,05		+0,02		+0,06
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>1,65</b>	<b>+8,5 %</b>	<b>1,79</b>	<b>+7,5 %</b>	<b>1,93</b>	<b>+3,1 %</b>	<b>1,99</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>1,68</b>	<b>+8,8 %</b>	<b>1,83</b>	<b>+9,2 %</b>	<b>1,99</b>	<b>+0,5 %</b>	<b>2,00</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,02		+0,03		+0,06		+0,02
<b>Dette au 31 décembre (12)<sup>(b)</sup></b>	<b>0,59</b>	<b>+27,1 %</b>	<b>0,74</b>	<b>+0,3 %</b>	<b>0,75</b>	<b>+8,2 %</b>	<b>0,81</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,4%	+2,1 pt	16,5%	-2,2 pt	14,3%	+0,3 pt	14,5%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,3%	-2,9 pt	8,4%	-0,4 pt	8,0%	-0,2 pt	7,8%
Taux d'endettement = (12) / (2)	41,8%	+10,1 pt	51,9%	-3,6 pt	48,3%	+0,8 pt	49,0%
Délai de désendettement = (12) / (3)	2,9 ans	+0,2 an	3,2 ans	+0,2 an	3,4 ans	-0,0 an	3,4 ans

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse, métropole de Lyon et Ville de Paris.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

**B5. Budgets annexes – Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) <sup>(a)</sup> - Opérations réelles**

Budgets annexes						Valeurs provisoires	
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>0,119</b>	<b>-2,6 %</b>	<b>0,116</b>	<b>+30,1 %</b>	<b>0,151</b>	<b>-10,8 %</b>	<b>0,134</b>
Achats et charges externes	0,032	+3,6 %	0,033	+16,2 %	0,038	+3,6 %	0,040
Frais de personnel	0,011	+2,7 %	0,011	-13,9 %	0,010	+1,9 %	0,010
Charges financières	0,000	-2,9 %	0,000	-2,5 %	0,000	-0,2 %	0,000
Dépenses d'intervention	0,075	-6,3 %	0,070	+43,8 %	0,101	-19,2 %	0,082
Autres dépenses de fonctionnement	0,001	+17,5 %	0,001	+31,4 %	0,001	+108,2 %	0,003
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>0,113</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>0,117</b>	<b>+18,1 %</b>	<b>0,138</b>	<b>+11,4 %</b>	<b>0,154</b>
Impôts et taxes	0,000	+0,0 %	0,000	-	0,000	-	0,000
Concours de l'État	0,000	-	0,000	-	0,000	-	0,000
Subventions reçues et participations	0,100	+2,8 %	0,103	+23,8 %	0,127	+9,3 %	0,139
Ventes de biens et services	0,005	+29,7 %	0,007	-33,3 %	0,004	+44,9 %	0,006
Autres recettes de fonctionnement	0,008	+0,5 %	0,008	-14,4 %	0,006	+29,3 %	0,008
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>-0,006</b>	<b>-</b>	<b>0,001</b>	<b>-</b>	<b>-0,012</b>	<b>-257,9 %</b>	<b>0,020</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>0,247</b>	<b>+15,7 %</b>	<b>0,286</b>	<b>+77,4 %</b>	<b>0,507</b>	<b>+27,3 %</b>	<b>0,646</b>
Dépenses d'équipement	0,003	+132,0 %	0,006	+154,4 %	0,016	-46,4 %	0,008
Subventions d'équipement versées	0,234	+16,8 %	0,274	+77,5 %	0,486	+29,1 %	0,628
Autres dépenses d'investissement	0,010	-41,2 %	0,006	-6,3 %	0,006	+70,1 %	0,009
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>0,241</b>	<b>+7,4 %</b>	<b>0,259</b>	<b>+49,0 %</b>	<b>0,387</b>	<b>+83,2 %</b>	<b>0,708</b>
FCTVA	0,000	-	0,000	-83,6 %	0,000	-100,0 %	0,000
Dotations et subventions d'investissement	0,241	+7,3 %	0,259	+49,1 %	0,386	+82,7 %	0,705
Autres recettes d'investissement	0,000	+203,8 %	0,000	+18,1 %	0,001	+423,5 %	0,003
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>0,366</b>	<b>+9,7 %</b>	<b>0,402</b>	<b>+63,8 %</b>	<b>0,658</b>	<b>+18,5 %</b>	<b>0,780</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>0,354</b>	<b>+6,3 %</b>	<b>0,376</b>	<b>+39,4 %</b>	<b>0,525</b>	<b>+64,3 %</b>	<b>0,862</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-0,012</b>		<b>-0,025</b>		<b>-0,133</b>		<b>0,082</b>
Remboursements de dette (8)	0,000	+1,5 %	0,000	+0,8 %	0,000	+8694,6 %	0,016
Emprunts (9)	0,034	-63,6 %	0,012	+24,9 %	0,015	-100,0 %	0,000
Flux net de dette =(9)-(8)	0,034		0,012		0,015		-0,016
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>0,366</b>	<b>+9,7 %</b>	<b>0,402</b>	<b>+63,8 %</b>	<b>0,658</b>	<b>+20,9 %</b>	<b>0,796</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>0,388</b>	<b>+0,2 %</b>	<b>0,389</b>	<b>+38,9 %</b>	<b>0,540</b>	<b>+59,6 %</b>	<b>0,862</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	0,022		-0,013		-0,118		0,067
<b>Dettes au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>0,078</b>	<b>+15,4 %</b>	<b>0,091</b>	<b>+16,8 %</b>	<b>0,106</b>	<b>-14,7 %</b>	<b>0,090</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	-5,5%	+6,5 pt	1,1%	-10,1 pt	-9,0%	+21,7 pt	12,7%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	-5,6%	+6,6 pt	0,9%	-10,0 pt	-9,1%	+11,8 pt	2,7%
Taux d'endettement = (12) / (2)	69,6%	+7,8 pt	77,3%	-0,9 pt	76,4%	-17,9 pt	58,5%
Délai de désendettement = (12) / (3)	-	-	71,7 ans	-	-	+13,1 an	4,6 ans

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique, de Guyane et de Corse.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la

**B6. Budgets annexes – Ensemble des collectivités locales<sup>(a)</sup> - Opérations réelles**

Budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>16,75</b>	<b>+8,3 %</b>	<b>18,15</b>	<b>+8,5 %</b>	<b>19,69</b>	<b>+4,0 %</b>	<b>20,47</b>
Achats et charges externes	9,33	+10,2 %	10,28	+8,8 %	11,19	+4,6 %	11,71
Frais de personnel	3,70	+6,6 %	3,94	+5,8 %	4,17	+5,7 %	4,41
Charges financières	0,55	-4,0 %	0,53	+23,8 %	0,66	+10,2 %	0,72
Dépenses d'intervention	1,57	+9,0 %	1,71	+11,8 %	1,91	-1,8 %	1,88
Autres dépenses de fonctionnement	1,60	+4,9 %	1,68	+4,2 %	1,75	-0,3 %	1,75
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>21,69</b>	<b>+7,6 %</b>	<b>23,33</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>24,51</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>25,38</b>
Impôts et taxes	5,44	+18,9 %	6,47	+11,0 %	7,19	+6,3 %	7,64
Concours de l'État	0,05	+14,5 %	0,05	+3,4 %	0,05	+1,9 %	0,06
Subventions reçues et participations	4,05	-2,8 %	3,94	-1,8 %	3,87	+2,4 %	3,96
Ventes de biens et services	10,03	+6,9 %	10,72	+1,2 %	10,85	+3,5 %	11,23
Autres recettes de fonctionnement	2,12	+1,2 %	2,14	+18,8 %	2,55	-2,3 %	2,49
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>4,93</b>	<b>+5,0 %</b>	<b>5,18</b>	<b>-6,9 %</b>	<b>4,82</b>	<b>+1,8 %</b>	<b>4,91</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>7,08</b>	<b>+7,7 %</b>	<b>7,63</b>	<b>+7,7 %</b>	<b>8,21</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>8,86</b>
Dépenses d'équipement	6,25	+8,2 %	6,76	+8,7 %	7,34	+6,0 %	7,79
Subventions d'équipement versées	0,31	+19,1 %	0,37	+67,3 %	0,62	+20,3 %	0,74
Autres dépenses d'investissement	0,52	-4,9 %	0,50	-50,0 %	0,25	+35,5 %	0,34
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>2,93</b>	<b>+1,5 %</b>	<b>2,98</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>3,04</b>	<b>+8,1 %</b>	<b>3,29</b>
FCTVA	0,24	-9,5 %	0,22	+4,9 %	0,23	+10,4 %	0,26
Dotations et Subventions d'équipement	1,84	+7,2 %	1,97	+17,9 %	2,32	+12,8 %	2,62
Autres recettes d'investissement	0,85	-7,7 %	0,79	-38,1 %	0,49	-15,7 %	0,41
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>23,83</b>	<b>+8,2 %</b>	<b>25,77</b>	<b>+8,2 %</b>	<b>27,90</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>29,33</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>24,62</b>	<b>+6,9 %</b>	<b>26,31</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>27,55</b>	<b>+4,0 %</b>	<b>28,67</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+0,79</b>		<b>+0,53</b>		<b>-0,35</b>		<b>-0,67</b>
Remboursements de dette (8)	2,42	+5,3 %	2,54	+1,3 %	2,58	+0,0 %	2,58
Emprunts (9)	2,52	+18,6 %	2,98	-6,7 %	2,78	+7,2 %	2,98
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,10		+0,44		+0,21		+0,41
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>26,24</b>	<b>+7,9 %</b>	<b>28,32</b>	<b>+7,6 %</b>	<b>30,47</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>31,91</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>27,14</b>	<b>+7,9 %</b>	<b>29,29</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>30,33</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>31,65</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,89		+0,97		-0,14		-0,26
<b>Dettes au 31 décembre (12)<sup>(b)</sup></b>	<b>27,07</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>27,87</b>	<b>+0,6 %</b>	<b>28,03</b>	<b>+2,0 %</b>	<b>28,60</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,8%	-0,5 pt	22,2%	-2,5 pt	19,7%	-0,3 pt	19,3%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,6%	-0,3 pt	11,3%	-2,2 pt	9,2%	+0,0 pt	9,2%
Taux d'endettement = (12) / (2)	124,8%	-5,4 pt	119,5%	-5,1 pt	114,4%	-1,7 pt	112,7%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,5 ans	-0,1 an	5,4 ans	+0,4 an	5,8 ans	+0,0 an	5,8 ans

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités. La consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux.

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette

**B7. Syndicats<sup>(a)</sup> - Opérations réelles***(en milliards d'euros)**Valeurs provisoires*

Budgets annexes	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2022	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>2,02</b>	<b>+13,6 %</b>	<b>2,30</b>	<b>+10,5 %</b>	<b>2,54</b>	<b>+0,1 %</b>	<b>2,54</b>
Achats et charges externes	1,10	+26,8 %	1,40	+11,1 %	1,55	+2,1 %	1,58
Frais de personnel	0,47	+7,0 %	0,51	+6,4 %	0,54	+0,2 %	0,54
Charges financières	0,11	+2,0 %	0,11	+40,3 %	0,15	+2,7 %	0,16
Dépenses d'intervention	0,14	-52,4 %	0,07	+11,3 %	0,08	-2,1 %	0,07
Autres dépenses de fonctionnement	0,20	+10,7 %	0,22	+1,1 %	0,22	-15,5 %	0,19
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>2,84</b>	<b>+7,0 %</b>	<b>3,04</b>	<b>+10,1 %</b>	<b>3,34</b>	<b>-3,2 %</b>	<b>3,24</b>
Impôts et taxes	0,12	+8,2 %	0,13	+9,1 %	0,14	+2,9 %	0,15
Concours de l'État	0,00	+5,8 %	0,00	+28,5 %	0,00	-27,8 %	0,00
Subventions reçues et participations	0,63	+1,7 %	0,64	+9,4 %	0,70	+7,0 %	0,75
Ventes de biens et services	1,55	+11,9 %	1,74	+8,9 %	1,89	-1,6 %	1,86
Autres recettes de fonctionnement	0,53	-1,2 %	0,52	+15,4 %	0,60	-21,6 %	0,47
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>0,82</b>	<b>-9,4 %</b>	<b>0,74</b>	<b>+9,0 %</b>	<b>0,80</b>	<b>-13,6 %</b>	<b>0,70</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>1,84</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>1,89</b>	<b>-1,9 %</b>	<b>1,85</b>	<b>-1,9 %</b>	<b>1,82</b>
Dépenses d'équipement	1,69	+4,0 %	1,76	-3,8 %	1,69	+0,2 %	1,70
Subventions d'équipement versées	0,03	-19,2 %	0,03	-2,3 %	0,03	-73,2 %	0,01
Autres dépenses d'investissement	0,11	-13,1 %	0,10	+32,3 %	0,13	-14,4 %	0,11
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>0,93</b>	<b>+2,8 %</b>	<b>0,96</b>	<b>-6,8 %</b>	<b>0,89</b>	<b>-4,5 %</b>	<b>0,85</b>
FCTVA	0,03	+5,0 %	0,03	-4,1 %	0,03	-7,1 %	0,03
Dotations et Subventions d'équipement	0,77	-0,6 %	0,76	-1,1 %	0,76	-5,7 %	0,71
Autres recettes d'investissement	0,14	+21,0 %	0,17	-33,3 %	0,11	+4,0 %	0,11
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>3,86</b>	<b>+8,3 %</b>	<b>4,18</b>	<b>+4,9 %</b>	<b>4,39</b>	<b>-0,7 %</b>	<b>4,36</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>3,77</b>	<b>+6,0 %</b>	<b>3,99</b>	<b>+6,1 %</b>	<b>4,24</b>	<b>-3,5 %</b>	<b>4,09</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-0,09</b>		<b>-0,19</b>		<b>-0,15</b>		<b>-0,27</b>
Remboursements de dette (8)	0,40	+18,1 %	0,47	+2,8 %	0,48	+5,4 %	0,51
Emprunts (9)	0,60	+12,8 %	0,67	-12,8 %	0,59	-2,2 %	0,57
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,20		+0,20		+0,10		+0,06
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>4,26</b>	<b>+9,2 %</b>	<b>4,65</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>4,87</b>	<b>-0,1 %</b>	<b>4,87</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>4,37</b>	<b>+6,9 %</b>	<b>4,67</b>	<b>+3,4 %</b>	<b>4,82</b>	<b>-3,3 %</b>	<b>4,66</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,11		+0,01		-0,05		-0,20
<b>Dette au 31 décembre (12)<sup>(b)</sup></b>	<b>5,27</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>5,48</b>	<b>+1,6 %</b>	<b>5,56</b>	<b>-0,3 %</b>	<b>5,55</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	28,7%	-4,4 pt	24,3%	-0,3 pt	24,1%	-2,6 pt	21,5%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	14,7%	-5,9 pt	8,8%	+0,8 pt	9,6%	-3,9 pt	5,7%
Taux d'endettement = (12) / (2)	185,9%	-5,5 pt	180,4%	-13,9 pt	166,5%	+5,0 pt	171,4%
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,5 ans	+ 0,9 an	7,4 ans	- 0,5 an	6,9 ans	+ 1,1 an	8,0 ans

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

**B8. Ensemble des collectivités locales y compris syndicats <sup>(a)</sup> - Opérations réelles**

Budgets annexes	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>17,99</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>18,77</b>	<b>+8,9 %</b>	<b>20,44</b>	<b>+8,7 %</b>	<b>22,22</b>	<b>+23,5 %</b>
Achats et charges externes	9,78	+6,7 %	10,43	+12,0 %	11,68	+9,1 %	12,74	+28,7 %
Frais de personnel	4,03	+3,4 %	4,17	+6,7 %	4,45	+5,9 %	4,71	+21,0 %
Charges financières	0,72	-8,6 %	0,66	-3,0 %	0,64	+26,4 %	0,81	+11,1 %
Dépenses d'intervention	1,67	+2,8 %	1,71	+3,8 %	1,78	+11,8 %	1,99	+26,7 %
Autres dépenses de fonctionnement	1,79	+0,7 %	1,80	+5,6 %	1,90	+3,8 %	1,97	+3,5 %
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>23,05</b>	<b>+6,4 %</b>	<b>24,52</b>	<b>+7,5 %</b>	<b>26,36</b>	<b>+5,3 %</b>	<b>27,77</b>	<b>+20,8 %</b>
Impôts et taxes	5,17	+7,6 %	5,56	+18,7 %	6,60	+11,0 %	7,33	+41,9 %
Concours de l'État	0,04	+13,5 %	0,05	+14,2 %	0,05	+4,4 %	0,06	-49,6 %
Subventions reçues et participations	4,59	+2,0 %	4,69	-2,2 %	4,58	-1,3 %	4,52	+2,4 %
Ventes de biens et services	10,72	+8,0 %	11,58	+7,6 %	12,46	+2,1 %	12,72	+14,7 %
Autres recettes de fonctionnement	2,52	+4,9 %	2,65	+0,7 %	2,66	+17,9 %	3,14	+42,7 %
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>5,06</b>	<b>+13,6 %</b>	<b>5,75</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>5,92</b>	<b>-6,2 %</b>	<b>5,55</b>	<b>+11,2 %</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>8,12</b>	<b>+9,8 %</b>	<b>8,92</b>	<b>+6,7 %</b>	<b>9,51</b>	<b>+5,8 %</b>	<b>10,06</b>	<b>+6,6 %</b>
Dépenses d'équipement	7,12	+11,5 %	7,94	+7,3 %	8,52	+6,1 %	9,04	+7,4 %
Subventions d'équipement versées	0,32	+6,9 %	0,34	+15,4 %	0,40	+62,5 %	0,64	+219,8 %
Autres dépenses d'investissement	0,68	-6,5 %	0,64	-6,4 %	0,60	-36,1 %	0,38	-53,6 %
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>3,46</b>	<b>+11,9 %</b>	<b>3,87</b>	<b>+1,8 %</b>	<b>3,94</b>	<b>-0,0 %</b>	<b>3,94</b>	<b>+6,1 %</b>
FCTVA	0,21	+28,7 %	0,27	-8,0 %	0,25	+3,8 %	0,26	+22,5 %
Dotations et Subventions d'équipement	2,32	+12,5 %	2,61	+4,9 %	2,74	+12,5 %	3,08	+28,3 %
Autres recettes d'investissement	0,93	+6,6 %	0,99	-3,8 %	0,95	-37,2 %	0,60	-45,6 %
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>26,11</b>	<b>+6,1 %</b>	<b>27,69</b>	<b>+8,2 %</b>	<b>29,96</b>	<b>+7,8 %</b>	<b>32,28</b>	<b>+17,7 %</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>26,50</b>	<b>+7,1 %</b>	<b>28,39</b>	<b>+6,7 %</b>	<b>30,30</b>	<b>+4,6 %</b>	<b>31,71</b>	<b>+18,8 %</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+0,39</b>		<b>+0,70</b>		<b>+0,34</b>		<b>-0,57</b>	
Remboursements de dette (8)	2,70	+4,2 %	2,81	+7,1 %	3,01	+1,5 %	3,06	+14,2 %
Emprunts (9)	3,35	-7,1 %	3,11	+17,5 %	3,66	-7,8 %	3,37	-13,6 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,65		+0,30		+0,64		+0,31	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>28,81</b>	<b>+5,9 %</b>	<b>30,50</b>	<b>+8,1 %</b>	<b>32,97</b>	<b>+7,2 %</b>	<b>35,34</b>	<b>+17,4 %</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>29,85</b>	<b>+5,5 %</b>	<b>31,50</b>	<b>+7,8 %</b>	<b>33,96</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>35,08</b>	<b>+14,6 %</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,04		+1,00		+0,99		-0,26	
<b>Dette au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>32,44</b>	<b>-0,3 %</b>	<b>32,34</b>	<b>+3,1 %</b>	<b>33,34</b>	<b>+0,7 %</b>	<b>33,59</b>	<b>+7,2 %</b>
<b>Ratios</b>								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,0%	+1,5 pt	23,4%	-1,0 pt	22,5%	-2,5 pt	20,0%	-1,7 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,2%	+1,7 pt	12,0%	-0,9 pt	11,0%	-2,0 pt	9,0%	-1,1 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	140,8%	-8,9 pt	131,9%	-5,4 pt	126,5%	-5,5 pt	121,0%	-15,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,4 ans	- 0,8 an	5,6 ans	+ 0,0 an	5,6 ans	+ 0,4 an	6,0 ans	- 0,2 an

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités. La consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux.

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M2). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

## 2C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

### 1. Neutraliser certains doubles comptes

La publication des comptes complets des collectivités locales implique de présenter les budgets annexes (BA), en plus de leurs budgets principaux (BP) (*cf. parties A et B*). Additionner simplement ces comptes négligerait cependant le fait que certaines dépenses et recettes correspondent en réalité à des flux entre le budget principal et ses budgets annexes. C'est par exemple le cas pour le remboursement des frais correspondant à une mise à disposition de personnel. Les subventions aux établissements chargés d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) peuvent aussi, sous certaines conditions, être versées à des budgets annexes. En additionnant ces montants, on surestimerait les dépenses et les recettes globales des collectivités.

Un groupe de travail a été constitué en 2018 par la DGCL et l'OFGL pour élaborer et documenter une méthode permettant d'estimer le montant des flux à neutraliser. Il a rassemblé des membres de la DGFIP, de la Cour des comptes, de la Caisse des dépôts, de La Banque postale, de l'AdCF ainsi que des représentants du monde universitaire, et des personnalités qualifiées (*cf. l'édition 2018 du rapport de l'OFGL pour le détail des méthodes adoptées*). On identifie les comptes à neutraliser et on soustrait, en dépenses et en recettes, le montant de ces flux entre le budget principal et ses budgets annexes.

### 2. Intégrer les syndicats dans le champ global des comptes consolidés

Présenter un compte consolidé des collectivités locales nécessite aussi de lui intégrer les syndicats. D'une part, ils représentent un volume de dépenses du même ordre de grandeur que les budgets annexes, et d'autre part, ils leur sont en quelque sorte complémentaires : tandis que les dépenses des budgets annexes augmentent beaucoup plus vite que celles des budgets principaux, les dépenses des syndicats ont baissé en 2016 et 2017. La complémentarité la plus évidente s'observe pour les activités de transports, de voirie et le traitement des déchets. Cumulées, les dépenses des budgets annexes et des syndicats évoluaient ainsi comme celles des seuls budgets principaux. Négliger les syndicats reviendrait alors à biaiser l'évolution des dépenses (et des recettes) des collectivités (*cf. le bulletin d'information statistique de la DGCL BIS n°126, novembre 2018*).

### 3. Précautions d'utilisation et d'interprétation

Ce travail doit être considéré comme une approche « statistique » de la consolidation des flux entre BP et BA et non comme une instruction comptable. Il arrive en effet que des collectivités affectent des montants dans des comptes non prévus à cet usage, ou dont le libellé reste ambigu. Par exemple, une somme déclarée une année en « Subvention de fonctionnement versée aux établissements à caractère administratif » (compte 657363) peut l'année suivante être affectée, après réflexion de la collectivité, au compte 6521 : « Prise en charge du déficit du BA ». Si dans le même temps le BA a correctement enregistré chaque année ce flux dans le compte 7552 : « Prise en charge du déficit par le BP », les règles de neutralisation préconisées ici peuvent générer des apparences d'irrégularités comptables. D'autres collectivités présentent des cas symétriques, et sur un nombre suffisamment grand de collectivités les aléas d'enregistrement comptable se compensent, comme dans toute approche statistique. Appliquées à une seule collectivité, ces règles perdraient en revanche leur robustesse.

## Consolidation entre budgets principaux et annexes : définitions

Pour obtenir le compte consolidé, on soustrait à la somme des BP et des BA le montant correspondant aux opérations suivantes :

## ANNEXE 2C - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS DES BP ET DES BA)

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
Achats et charges externes					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871(M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Frais de personnel					
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Charges financières					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Dépenses d'intervention					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Autres dépenses de fonctionnement					
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
<b>Recettes de fonctionnement</b>					
Impôts et taxes					
Concours de l'État					
Subventions reçues et participations					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (657363 et 6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Ventes de biens et services					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871(M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Autres recettes de fonctionnement					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA

## ANNEXE 2C - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS DES BP ET DES BA)

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Dépenses d'investissement hors remboursements					
Dépenses d'équipement					
Subventions d'équipement versées					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres dépenses d'investissement					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			
Recettes d'investissement hors emprunts					
FCTVA					
Autres dotations et subventions d'équipement					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres recettes d'investissement					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Remboursements de dette					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Emprunts					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			

Lecture : les achats et charges externes des communes sont égaux à la somme des achats et charges externes des BP et des BA, de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre BP et BA. Les remboursements de frais des BP vers les BA sont estimés par le crédit net du compte 70871 des BA ; les remboursements de frais des BA vers les BP sont estimés par le débit net des comptes 62871 des BA en M14, 6287 des BA en M14A et M4, M41, M42, M43, M49, M22. Ces remboursements de frais versés respectivement par le BP et par le BA se retrouvent par symétrie en recette du BA et du BP, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des communes.

Les montants soustraits étant identiques en recettes et en dépenses, la consolidation est neutre sur l'épargne brute et sur la variation du fonds de roulement. Les flux croisés sont donc nuls sur ces lignes dans les tableaux des résultats. Les différences entre l'épargne brute avant et après consolidation, et entre variations du fonds de roulement avant et après consolidation, ne proviennent que de l'ajout des budgets annexes.

## C1. Consolidation BP et BA des communes

(en milliards d'euros)

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>73,28</b>	<b>+6,0%</b>	<b>77,70</b>	<b>+4,9%</b>	<b>81,48</b>	<b>+4,5%</b>	<b>85,11</b>
Achats et charges externes	18,56	+11,3%	20,65	+8,1%	22,32	+3,8%	23,17
Frais de personnel	39,96	+4,9%	41,92	+3,5%	43,41	+4,7%	45,45
Charges financières	1,55	-6,0%	1,46	+16,2%	1,70	+9,0%	1,85
Dépenses d'intervention	9,91	+3,1%	10,22	+4,1%	10,64	+5,4%	11,22
Autres dépenses de fonctionnement	3,29	+4,5%	3,44	-0,8%	3,42	+0,2%	3,42
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>87,43</b>	<b>+5,3%</b>	<b>92,10</b>	<b>+5,2%</b>	<b>96,86</b>	<b>+3,2%</b>	<b>99,98</b>
Impôts et taxes	56,59	+4,6%	59,18	+6,4%	62,99	+2,6%	64,61
Concours de l'État	14,93	+2,3%	15,27	+2,9%	15,72	+3,3%	16,24
Subventions reçues et participations	3,93	+6,9%	4,20	+4,5%	4,39	+0,7%	4,42
Ventes de biens et services	8,14	+12,4%	9,15	+1,8%	9,31	+5,8%	9,85
Autres recettes de fonctionnement	3,84	+12,0%	4,31	+3,3%	4,45	+9,5%	4,87
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>14,15</b>	<b>+1,8%</b>	<b>14,40</b>	<b>+6,8%</b>	<b>15,38</b>	<b>-3,3%</b>	<b>14,87</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>23,65</b>	<b>+10,1%</b>	<b>26,05</b>	<b>+9,3%</b>	<b>28,47</b>	<b>+9,4%</b>	<b>31,16</b>
Dépenses d'équipement	21,14	+11,8%	23,64	+10,2%	26,04	+9,6%	28,54
Subventions d'équipement versées	1,53	-3,5%	1,48	+4,8%	1,55	+3,1%	1,60
Autres dépenses d'investissement	0,97	-5,0%	0,92	-4,5%	0,88	+15,5%	1,02
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>11,84</b>	<b>+4,8%</b>	<b>12,41</b>	<b>+5,0%</b>	<b>13,03</b>	<b>+4,7%</b>	<b>13,64</b>
FCTVA	2,99	-4,9%	2,84	+2,7%	2,92	+10,9%	3,24
Dotations et subventions d'équipement	6,38	+6,1%	6,77	+9,4%	7,41	+6,6%	7,90
Autres recettes d'investissement	2,47	+12,9%	2,79	-3,5%	2,69	-7,2%	2,50
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>96,93</b>	<b>+7,0%</b>	<b>103,75</b>	<b>+6,0%</b>	<b>109,95</b>	<b>+5,7%</b>	<b>116,27</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>99,27</b>	<b>+5,3%</b>	<b>104,51</b>	<b>+5,1%</b>	<b>109,88</b>	<b>+3,4%</b>	<b>113,62</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+2,35</b>		<b>+0,76</b>		<b>-0,07</b>		<b>-2,65</b>
Remboursements de dette (8)	6,95	-0,5%	6,92	+2,3%	7,08	-0,9%	7,02
Emprunts (9)	7,08	+15,0%	8,13	-13,9%	7,00	+12,5%	7,88
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,12		+1,21		-0,07		+0,86
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>103,88</b>	<b>+6,5%</b>	<b>110,67</b>	<b>+5,8%</b>	<b>117,03</b>	<b>+5,3%</b>	<b>123,29</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>106,35</b>	<b>+5,9%</b>	<b>112,64</b>	<b>+3,8%</b>	<b>116,89</b>	<b>+3,9%</b>	<b>121,51</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+2,47		+1,98		-0,14		-1,78
<b>Dette au 31 décembre (12) <sup>(a)</sup></b>	<b>70,61</b>	<b>+1,2%</b>	<b>71,45</b>	<b>-0,3%</b>	<b>71,25</b>	<b>+1,1%</b>	<b>72,02</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,2%	-0,5 pt	15,6%	+0,2 pt	15,9%	-1,0 pt	14,9%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,2%	-0,1 pt	8,1%	+0,4 pt	8,6%	-0,7 pt	7,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	80,8%	-3,2 pt	77,6%	-4,0 pt	73,6%	-1,5 pt	72,0%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	-0,0 an	5,0 ans	-0,3 an	4,6 ans	+0,2 an	4,8 ans

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

**C2. - Consolidation BP et BA des Groupements de communes à fiscalité propre <sup>(a)</sup>**

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>38,00</b>	<b>+6,7%</b>	<b>40,54</b>	<b>+8,7%</b>	<b>44,08</b>	<b>+6,3%</b>	<b>46,87</b>
Achats et charges externes	14,46	+8,6%	15,71	+9,8%	17,24	+4,8%	18,07
Frais de personnel	12,17	+6,7%	12,98	+6,0%	13,75	+9,4%	15,04
Charges financières	0,95	-1,9%	0,93	+31,9%	1,23	+11,2%	1,36
Dépenses d'intervention	8,34	+5,2%	8,77	+6,8%	9,37	+6,2%	9,95
Autres dépenses de fonctionnement	2,09	+3,1%	2,15	+15,6%	2,49	-1,8%	2,44
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>47,94</b>	<b>+7,4%</b>	<b>51,47</b>	<b>+7,4%</b>	<b>55,26</b>	<b>+5,5%</b>	<b>58,27</b>
Impôts et taxes	23,84	+11,1%	26,49	+10,1%	29,15	+5,0%	30,59
Concours de l'État	9,57	+0,2%	9,59	+2,2%	9,80	+2,4%	10,04
Subventions reçues et participations	3,02	-6,4%	2,83	+0,8%	2,85	+6,8%	3,04
Ventes de biens et services	9,53	+8,8%	10,37	+4,5%	10,84	+9,7%	11,89
Autres recettes de fonctionnement	1,98	+10,5%	2,19	+19,1%	2,61	+3,7%	2,70
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>9,94</b>	<b>+9,9%</b>	<b>10,93</b>	<b>+2,2%</b>	<b>11,18</b>	<b>+2,0%</b>	<b>11,40</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>15,55</b>	<b>+7,9%</b>	<b>16,78</b>	<b>+6,7%</b>	<b>17,91</b>	<b>+11,2%</b>	<b>19,93</b>
Dépenses d'équipement	12,37	+6,9%	13,23	+9,2%	14,45	+11,2%	16,07
Subventions d'équipement versées	1,95	+8,9%	2,13	+8,0%	2,30	+12,2%	2,58
Autres dépenses d'investissement	1,22	+16,3%	1,42	-17,9%	1,17	+9,5%	1,28
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>6,27</b>	<b>+0,8%</b>	<b>6,32</b>	<b>-0,2%</b>	<b>6,31</b>	<b>+7,8%</b>	<b>6,80</b>
FCTVA	1,37	-14,9%	1,17	+5,7%	1,23	+13,9%	1,41
Dotations et subventions d'équipement	3,24	+7,3%	3,47	+6,4%	3,70	+7,6%	3,98
Autres recettes d'investissement	1,66	+0,9%	1,68	-18,1%	1,38	+2,8%	1,41
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>53,55</b>	<b>+7,0%</b>	<b>57,32</b>	<b>+8,2%</b>	<b>61,99</b>	<b>+7,7%</b>	<b>66,80</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>54,22</b>	<b>+6,6%</b>	<b>57,79</b>	<b>+6,5%</b>	<b>61,57</b>	<b>+5,7%</b>	<b>65,07</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+0,67</b>		<b>+0,47</b>		<b>-0,43</b>		<b>-1,72</b>
Remboursements de dette (8)	4,44	+1,1%	4,48	+1,2%	4,54	+1,4%	4,60
Emprunts (9)	4,54	+17,1%	5,32	-1,2%	5,26	+17,7%	6,19
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,11		+0,84		+0,72		+1,59
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>57,98</b>	<b>+6,6%</b>	<b>61,80</b>	<b>+7,7%</b>	<b>66,53</b>	<b>+7,3%</b>	<b>71,40</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>58,76</b>	<b>+7,4%</b>	<b>63,11</b>	<b>+5,9%</b>	<b>66,82</b>	<b>+6,6%</b>	<b>71,26</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,77		+1,31		+0,29		-0,14
<b>Dettes au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>48,79</b>	<b>+2,4%</b>	<b>49,95</b>	<b>+2,0%</b>	<b>50,94</b>	<b>+4,2%</b>	<b>53,06</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,7%	+0,5 pt	21,2%	-1,0 pt	20,2%	-0,7 pt	19,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,5%	+1,0 pt	12,5%	-0,5 pt	12,0%	-0,3 pt	11,7%
Taux d'endettement = (12) / (2)	101,8%	-4,7 pt	97,0%	-4,9 pt	92,2%	-1,1 pt	91,1%
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,9 ans	- 0,3 an	4,6 ans	- 0,0 an	4,6 ans	+ 0,1 an	4,7 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M2). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C3. Consolidation BP et BA des Départements <sup>(a)</sup>

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021 (b)	2022	2023 / 2022 (c)	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>58,65</b>	<b>+2,8%</b>	<b>60,30</b>	<b>+6,6%</b>	<b>64,24</b>	<b>+4,0%</b>	<b>66,82</b>
Achats et charges externes	4,12	+6,1%	4,37	+9,4%	4,77	+1,6%	4,85
Frais de personnel	13,04	+5,2%	13,71	+7,3%	14,71	+3,6%	15,24
Charges financières	0,58	-0,7%	0,58	+31,6%	0,76	+12,0%	0,85
Dépenses d'intervention	40,40	+1,7%	41,10	+5,7%	43,41	+4,3%	45,27
Autres dépenses de fonctionnement	0,51	+5,8%	0,54	+8,5%	0,58	+2,6%	0,60
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>70,17</b>	<b>+3,2%</b>	<b>72,44</b>	<b>-1,0%</b>	<b>71,67</b>	<b>+0,4%</b>	<b>71,94</b>
Impôts et taxes	51,58	+3,4%	53,31	-3,2%	51,57	-1,6%	50,73
Concours de l'État	10,24	-1,9%	10,05	-0,6%	9,98	+0,1%	9,99
Subventions reçues et participations	5,85	+13,2%	6,63	+13,1%	7,50	+11,3%	8,34
Ventes de biens et services	0,91	-3,5%	0,88	+0,5%	0,89	+8,5%	0,96
Autres recettes de fonctionnement	1,58	-0,8%	1,57	+10,7%	1,74	+10,3%	1,92
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>11,53</b>	<b>+5,3%</b>	<b>12,14</b>	<b>-39,0%</b>	<b>7,43</b>	<b>-31,0%</b>	<b>5,12</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>11,77</b>	<b>+7,4%</b>	<b>12,64</b>	<b>+2,5%</b>	<b>12,97</b>	<b>-2,7%</b>	<b>12,62</b>
Dépenses d'équipement	7,78	+8,1%	8,42	+2,3%	8,61	-2,8%	8,37
Subventions d'équipement versées	3,71	+5,2%	3,90	+3,1%	4,03	-1,8%	3,95
Autres dépenses d'investissement	0,28	+16,2%	0,33	+0,3%	0,33	-10,2%	0,29
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>2,75</b>	<b>+9,2%</b>	<b>3,00</b>	<b>+15,2%</b>	<b>3,46</b>	<b>-1,8%</b>	<b>3,40</b>
FCTVA	1,01	+6,6%	1,08	+11,0%	1,20	+2,3%	1,22
Dotations et subventions d'équipement	1,33	+16,6%	1,55	+21,0%	1,88	-1,8%	1,84
Autres recettes d'investissement	0,41	-8,2%	0,38	+3,5%	0,39	-14,0%	0,33
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>70,41</b>	<b>+3,6%</b>	<b>72,94</b>	<b>+5,9%</b>	<b>77,21</b>	<b>+2,9%</b>	<b>79,44</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>72,92</b>	<b>+3,5%</b>	<b>75,44</b>	<b>-0,4%</b>	<b>75,13</b>	<b>+0,3%</b>	<b>75,34</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+2,50</b>		<b>+2,50</b>		<b>-2,08</b>		<b>-4,09</b>
Remboursements de dette (8)	3,56	-3,6%	3,44	-2,6%	3,36	-3,6%	3,23
Emprunts (9)	3,02	-15,6%	2,54	+18,6%	3,02	+80,7%	5,46
Flux net de dette =(9)-(8)	-0,55		-0,89		-0,34		+2,22
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>73,98</b>	<b>+3,2%</b>	<b>76,38</b>	<b>+5,5%</b>	<b>80,57</b>	<b>+2,6%</b>	<b>82,67</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>75,94</b>	<b>+2,7%</b>	<b>77,98</b>	<b>+0,2%</b>	<b>78,15</b>	<b>+3,4%</b>	<b>80,80</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,96		+1,61		-2,41		-1,87
<b>Dette au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>32,36</b>	<b>-2,5%</b>	<b>31,55</b>	<b>-0,9%</b>	<b>31,26</b>	<b>+7,1%</b>	<b>33,48</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,4%	+0,3 pt	16,8%	-6,4 pt	10,4%	-3,2 pt	7,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,3%	+0,7 pt	12,0%	-6,4 pt	5,7%	-3,1 pt	2,6%
Taux d'endettement = (12) / (2)	46,1%	-2,6 pt	43,6%	+0,1 pt	43,6%	+2,9 pt	46,5%
Délai de désendettement = (12) / (3)	2,8 ans	-0,2 an	2,6 ans	+1,6 an	4,2 ans	2,3 ans	6,5 ans

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse, métropole de Lyon et Ville de Paris.

(b) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Pyrénées-Orientales et Seine-Saint-Denis suite à la recentralisation du RSA pour ces départements au 1er janvier 2022.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Ariège suite à la recentralisation du RSA pour ce département au 1er janvier 2023.

(d) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

**C4. Consolidation BP et BA des régions et des CTU<sup>(a)</sup>***(en milliards d'euros)*

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>22,64</b>	<b>+3,0%</b>	<b>23,31</b>	<b>+5,3%</b>	<b>24,55</b>	<b>+2,1%</b>	<b>25,06</b>
Achats et charges externes	4,18	+4,4%	4,37	+15,1%	5,03	+25,8%	6,32
Frais de personnel	4,29	+3,5%	4,44	+4,8%	4,65	+3,7%	4,82
Charges financières	0,56	+0,1%	0,56	+52,9%	0,86	+26,3%	1,08
Dépenses d'intervention	13,00	+4,1%	13,54	+0,4%	13,59	-8,2%	12,48
Autres dépenses de fonctionnement	0,61	-32,9%	0,41	+3,5%	0,43	-17,1%	0,35
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>28,39</b>	<b>+4,0%</b>	<b>29,54</b>	<b>+3,0%</b>	<b>30,41</b>	<b>+2,0%</b>	<b>31,03</b>
Impôts et taxes	22,64	+5,5%	23,88	+2,4%	24,46	+3,8%	25,39
Concours de l'État	2,21	+2,4%	2,26	+4,3%	2,36	-21,0%	1,86
Subventions reçues et participations	2,74	+3,6%	2,84	-1,4%	2,80	-16,2%	2,35
Ventes de biens et services	0,17	+14,8%	0,19	+67,4%	0,32	+136,4%	0,76
Autres recettes de fonctionnement	0,64	-43,3%	0,36	+29,0%	0,47	+42,1%	0,66
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>5,75</b>	<b>+8,3%</b>	<b>6,23</b>	<b>-5,8%</b>	<b>5,86</b>	<b>+1,8%</b>	<b>5,97</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>13,47</b>	<b>-0,7%</b>	<b>13,38</b>	<b>+6,3%</b>	<b>14,22</b>	<b>+6,8%</b>	<b>15,18</b>
Dépenses d'équipement	3,89	+0,3%	3,91	+5,6%	4,12	-5,4%	3,90
Subventions d'équipement versées	8,86	+0,1%	8,87	+7,1%	9,51	+9,3%	10,39
Autres dépenses d'investissement	0,72	-16,3%	0,60	-1,7%	0,59	+51,8%	0,89
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>5,57</b>	<b>+0,7%</b>	<b>5,61</b>	<b>+16,1%</b>	<b>6,52</b>	<b>+7,9%</b>	<b>7,03</b>
FCTVA	0,57	+5,5%	0,60	-1,7%	0,59	+6,7%	0,63
Dotations et subventions d'équipement	4,44	+1,1%	4,49	+19,6%	5,37	+7,2%	5,76
Autres recettes d'investissement	0,56	-7,2%	0,52	+6,8%	0,55	+16,3%	0,64
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>36,11</b>	<b>+1,6%</b>	<b>36,69</b>	<b>+5,6%</b>	<b>38,76</b>	<b>+3,8%</b>	<b>40,24</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>33,97</b>	<b>+3,5%</b>	<b>35,15</b>	<b>+5,1%</b>	<b>36,93</b>	<b>+3,1%</b>	<b>38,06</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-2,15</b>		<b>-1,54</b>		<b>-1,84</b>		<b>-2,18</b>
Remboursements de dette (8)	1,75	+19,9%	2,10	+6,7%	2,24	+16,1%	2,60
Emprunts (9)	4,09	-16,1%	3,43	+1,8%	3,49	+38,4%	4,83
Flux net de dette =(9)-(8)	+2,34		+1,33		+1,25		+2,23
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>37,87</b>	<b>+2,4%</b>	<b>38,79</b>	<b>+5,7%</b>	<b>41,00</b>	<b>+4,5%</b>	<b>42,84</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>38,06</b>	<b>+1,4%</b>	<b>38,59</b>	<b>+4,8%</b>	<b>40,42</b>	<b>+6,1%</b>	<b>42,89</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,19		-0,21		-0,58		+0,06
<b>Dette au 31 décembre (12)<sup>(b)</sup></b>	<b>33,01</b>	<b>+3,8%</b>	<b>34,28</b>	<b>+3,6%</b>	<b>35,53</b>	<b>+6,0%</b>	<b>37,67</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,3%	+0,8 pt	21,1%	-1,8 pt	19,3%	-0,0 pt	19,2%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	14,1%	-0,1 pt	14,0%	-2,0 pt	11,9%	-1,1 pt	10,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	116,3%	-0,2 pt	116,1%	+0,8 pt	116,8%	+4,6 pt	121,4%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,7 ans	- 0,2 an	5,5 ans	+ 0,6 an	6,1 ans	+ 0,3 an	6,3 ans

*(a) Collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et de Guyane et collectivité de Corse.**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.*

## C5. Consolidation BP et BA des syndicats

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>12,03</b>	<b>+7,7 %</b>	<b>12,38</b>	<b>+8,5 %</b>	<b>13,44</b>	<b>+1,9 %</b>	<b>13,69</b>
Achats et charges externes	6,50	+11,0 %	6,67	+7,6 %	7,18	+3,1 %	7,40
Frais de personnel	3,00	+6,2 %	3,18	+5,8 %	3,37	+7,6 %	3,62
Charges financières	0,48	-4,2 %	0,44	+18,2 %	0,52	+12,2 %	0,58
Dépenses d'intervention	1,01	-2,6 %	0,98	+6,5 %	1,04	+1,4 %	1,06
Autres dépenses de fonctionnement	1,04	+8,7 %	1,12	+19,5 %	1,34	-22,8 %	1,03
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>16,12</b>	<b>+5,4 %</b>	<b>16,20</b>	<b>+7,9 %</b>	<b>17,47</b>	<b>+1,9 %</b>	<b>17,81</b>
Impôts et taxes	2,27	+6,6 %	2,01	+15,4 %	2,33	+0,4 %	2,34
Concours de l'État	0,05	-16,8 %	0,04	+22,4 %	0,05	+19,9 %	0,06
Subventions reçues et participations	5,93	+4,8 %	6,03	+4,8 %	6,32	+4,0 %	6,57
Ventes de biens et services	6,22	+7,1 %	6,45	+5,6 %	6,81	+5,1 %	7,16
Autres recettes de fonctionnement	1,65	+1,0 %	1,66	+18,1 %	1,96	-14,4 %	1,68
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>4,09</b>	<b>-1,5 %</b>	<b>3,81</b>	<b>+5,8 %</b>	<b>4,03</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>4,12</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>7,75</b>	<b>+8,5 %</b>	<b>8,09</b>	<b>+6,3 %</b>	<b>8,60</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>8,78</b>
Dépenses d'équipement	6,84	+7,7 %	7,04	+7,8 %	7,59	+0,8 %	7,65
Subventions d'équipement versées	0,30	+8,6 %	0,32	+2,3 %	0,33	-10,1 %	0,30
Autres dépenses d'investissement	0,62	+17,3 %	0,72	-6,2 %	0,68	+22,8 %	0,83
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>3,74</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>3,88</b>	<b>+1,0 %</b>	<b>3,92</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>4,08</b>
FCTVA	0,28	-10,3 %	0,26	+8,3 %	0,28	+8,5 %	0,30
Dotations et subventions d'équipement	2,73	+5,8 %	2,88	+0,0 %	2,88	+3,5 %	2,98
Autres recettes d'investissement	0,72	+4,2 %	0,75	+2,5 %	0,77	+4,9 %	0,81
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>19,79</b>	<b>+8,1 %</b>	<b>20,48</b>	<b>+7,6 %</b>	<b>22,04</b>	<b>+2,0 %</b>	<b>22,48</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>19,86</b>	<b>+5,2 %</b>	<b>20,08</b>	<b>+6,6 %</b>	<b>21,40</b>	<b>+2,3 %</b>	<b>21,90</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+0,07</b>		<b>-0,40</b>		<b>-0,65</b>		<b>-0,58</b>
Remboursements de dette (8)	1,69	+8,0 %	1,77	-0,2 %	1,76	+3,7 %	1,83
Emprunts (9)	2,25	+9,5 %	2,43	-0,3 %	2,42	+12,6 %	2,73
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,56		+0,67		+0,66		+0,90
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>21,47</b>	<b>+8,1 %</b>	<b>22,24</b>	<b>+7,0 %</b>	<b>23,80</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>24,31</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>22,11</b>	<b>+5,6 %</b>	<b>22,51</b>	<b>+5,8 %</b>	<b>23,82</b>	<b>+3,4 %</b>	<b>24,63</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,63		+0,27		+0,02		+0,32
<b>Dette au 31 décembre (12)<sup>(b)</sup></b>	<b>19,18</b>	<b>+2,9 %</b>	<b>18,93</b>	<b>+3,2 %</b>	<b>19,53</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>20,29</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	25,4%	-1,6 pt	23,5%	-0,4 pt	23,1%	+0,0 pt	23,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	14,9%	-1,9 pt	12,6%	+0,4 pt	13,0%	-0,1 pt	12,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	119,0%	-2,9 pt	116,9%	-5,1 pt	111,7%	+2,1 pt	113,9%
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,7 ans	+ 0,2 an	5,0 ans	- 0,1 an	4,8 ans	+ 0,1 an	4,9 ans

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Les évolutions sont calculées en 2022 en neutralisant les effets de la sortie du Sytral (syndicat transport pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise) du périmètre des collectivités locales. Le Sytral prend la forme d'un établissement public local.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

## 2D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

1) De même qu'il faut neutraliser les flux entre le budget principal (BP) d'une collectivité et ses budgets annexes (BA) pour pouvoir agréger l'ensemble de ses budgets, il faut neutraliser les flux entre les différentes collectivités pour pouvoir agréger les comptes des collectivités : flux entre communes pour présenter un compte de l'ensemble des communes, flux entre communes et groupements à fiscalité propre (GFP) pour les comptes du bloc communal, flux entre bloc communal, départements et régions pour présenter le compte de l'ensemble des collectivités locales.

Le groupe de travail précédemment évoqué (*cf. partie C sur la consolidation entre BP et BA*) a abouti à des préconisations sur les comptes à considérer pour estimer de la façon la plus vraisemblable possible les montants à neutraliser. Ces comptes sont présentés dans le tableau de définitions.

2) Les montants et les évolutions de certains comptes sont plus affectés que d'autres par la consolidation : la différence est concentrée sur les agrégats les plus impactés par la consolidation (*cf. tableau page suivante*) et ceux pour lesquels la différence est la plus grande entre, d'une part, budgets principaux et, d'autre part, les syndicats et les budgets annexes.

3) On peut décomposer par région les comptes consolidés. Pour comparer correctement les régions entre elles, il faut comparer les montants par habitant, tant en niveau qu'en évolution. Si les dépenses des collectivités dans une région augmentent, cela peut aussi refléter un besoin dû à une population qui augmente. Au cours des années 2010, la population française augmentait assez régulièrement de +0,5 % chaque année. Mais tandis qu'elle diminuait en Martinique et en Guadeloupe et qu'elle stagnait en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand-Est, elle augmentait bien plus que la moyenne en Guyane, en Corse et en Occitanie.

## D1. Consolidation entre personnes morales distinctes : communes et groupements à fiscalité propre (GFP) (bloc communal) - 2021

Lecture : les achats et charges externes consolidés des collectivités du bloc communal sont égaux à la somme des achats et charges externes des budgets principaux et annexes des communes et des GFP (moins les flux BP-BA neutralisés), de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre communes et GFP. Les remboursements de frais des communes aux GFP sont estimés par le crédit net du compte 70875 des GFP ; les remboursements de frais des GFP vers les communes sont estimés par le débit net du compte 62875 des GFP. Ces remboursements de frais versés respectivement par les communes et par les GFP se retrouvent par symétrie en recette des GFP et des communes, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des collectivités du bloc communal.

Dépenses de fonctionnement	Comptes qui estiment les flux à neutraliser :
<b>Achats et charges externes</b>	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
<b>Frais de personnel</b>	
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
<b>Charges financières</b>	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
<b>Dépenses d'intervention</b>	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	
<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<b>Impôts et taxes</b>	
<b>Concours de l'État</b>	
<b>Subventions reçues et participations</b>	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
<b>Ventes de biens et services</b>	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
<b>Dépenses d'investissement hors remboursements</b>	
<b>Dépenses d'équipement</b>	
<b>Subventions d'équipement versées</b>	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	
<b>Recettes d'investissement hors emprunts</b>	
<b>FCTVA</b>	
<b>Autres dotations et Subventions d'équipement</b>	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
<b>Autres recettes d'investissement</b>	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
<b>Remboursements de dette</b>	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
<b>Emprunts</b>	

**D1. Consolidation du bloc communal (hors syndicats)**

Comptes et niveaux consolidés	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>109,56</b>	<b>+6,3%</b>	<b>116,47</b>	<b>+6,2%</b>	<b>123,74</b>	<b>+4,7%</b>	<b>129,58</b>
Achats et charges externes	32,60	+10,2%	35,92	+8,8%	39,08	+4,2%	40,72
Frais de personnel	51,01	+5,4%	53,77	+4,2%	56,01	+5,0%	58,80
Charges financières	2,49	-4,3%	2,38	+22,5%	2,91	+10,0%	3,20
Dépenses d'intervention	18,09	+4,0%	18,81	+5,4%	19,83	+5,8%	20,98
Autres dépenses de fonctionnement	5,38	+4,0%	5,59	+5,5%	5,90	-0,6%	5,87
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>133,66</b>	<b>+6,1%</b>	<b>141,81</b>	<b>+6,0%</b>	<b>150,29</b>	<b>+3,7%</b>	<b>155,85</b>
Impôts et taxes	80,42	+6,5%	85,67	+7,6%	92,14	+3,3%	95,20
Concours de l'État	24,50	+1,5%	24,86	+2,7%	25,52	+3,0%	26,28
Subventions reçues et participations	6,79	+0,8%	6,84	+3,2%	7,06	+2,9%	7,27
Ventes de biens et services	16,14	+11,2%	17,95	+3,2%	18,52	+5,5%	19,54
Autres recettes de fonctionnement	5,81	+11,6%	6,48	+8,7%	7,05	+7,4%	7,57
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>24,09</b>	<b>+5,1%</b>	<b>25,33</b>	<b>+4,8%</b>	<b>26,56</b>	<b>-1,1%</b>	<b>26,28</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>38,60</b>	<b>+9,4%</b>	<b>42,23</b>	<b>+8,2%</b>	<b>45,67</b>	<b>+9,9%</b>	<b>50,21</b>
Dépenses d'équipement	33,52	+10,0%	36,88	+9,8%	40,49	+10,2%	44,61
Subventions d'équipement versées	2,89	+4,0%	3,01	+4,2%	3,13	+5,1%	3,29
Autres dépenses d'investissement	2,19	+6,9%	2,34	-12,6%	2,05	+12,1%	2,30
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>17,42</b>	<b>+3,6%</b>	<b>18,04</b>	<b>+2,7%</b>	<b>18,53</b>	<b>+5,1%</b>	<b>19,49</b>
FCTVA	4,36	-8,0%	4,01	+3,6%	4,16	+11,8%	4,65
Autres dotations et Subventions d'équipement	9,03	+6,9%	9,65	+7,8%	10,40	+5,8%	11,00
Autres recettes d'investissement	4,03	+8,8%	4,38	-9,1%	3,98	-3,5%	3,84
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>148,17</b>	<b>+7,1%</b>	<b>158,70</b>	<b>+6,7%</b>	<b>169,41</b>	<b>+6,1%</b>	<b>179,78</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>151,07</b>	<b>+5,8%</b>	<b>159,85</b>	<b>+5,6%</b>	<b>168,83</b>	<b>+3,9%</b>	<b>175,34</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+2,90</b>		<b>+1,15</b>		<b>-0,58</b>		<b>-4,44</b>
Remboursements de dette (8)	11,28	+0,3%	11,31	+1,9%	11,53	+0,1%	11,55
Emprunts (9)	11,62	+15,8%	13,45	-8,9%	12,26	+14,7%	14,07
Flux net de dette = (9)-(8)	0,34		2,14		0,73		2,52
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>159,45</b>	<b>+6,6%</b>	<b>170,01</b>	<b>+6,4%</b>	<b>180,94</b>	<b>+5,7%</b>	<b>191,33</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>162,69</b>	<b>+6,5%</b>	<b>173,30</b>	<b>+4,5%</b>	<b>181,09</b>	<b>+4,6%</b>	<b>189,41</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+3,24		+3,29		+0,15		-1,92
<b>Dette au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>119,40</b>	<b>+1,7%</b>	<b>121,40</b>	<b>+0,7%</b>	<b>122,19</b>	<b>+2,4%</b>	<b>125,08</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,0%	-0,2 pt	17,9%	-0,2 pt	17,7%	-0,8 pt	16,9%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,6%	+0,3 pt	9,9%	+0,1 pt	10,0%	-0,5 pt	9,5%
Taux d'endettement = (12) / (2)	89,3%	-3,7 pt	85,6%	-4,3 pt	81,3%	-1,0 pt	80,3%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	-0,2 an	4,8 ans	-0,2 an	4,6 ans	+0,2 an	4,8 ans

(a) Y compris métropole de Lyon et les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette

## D2. Consolidation entre personnes morales distinctes : ensemble (y compris syndicats)

Lecture : les dépenses d'intervention consolidées de l'ensemble des collectivités locales sont égales à la somme des dépenses d'intervention consolidées du bloc communal (voir D1), des syndicats (voir C5, des départements (voir C3) et des régions (voir C4) de laquelle on soustrait les subventions de fonctionnement entre personnes morales distinctes : du bloc communal auquel on ajoute les syndicats à cette étape de la consolidation (BC) aux départements et aux régions (et CTU), des départements au BC et aux régions, des régions au BC et aux départements etc. Le flux de subvention de fonctionnement du BC (y compris syndicats) aux départements est estimé par le débit net des comptes 65733 et 6552 des communes (hors Martinique et Guyane). Ces subventions du BC aux départements se retrouvent par symétrie en recette des départements, et ils sont donc soustraits aussi des recettes de fonctionnement (dans le sous-total "Subventions reçues et participations").

Bloc communal y compris syndicats [BC] +Départements +Régions +CTU	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Comptes qui estiment les flux à neutraliser :</b>
<b>Achats et charges externes</b>	
<b>Frais de personnel</b>	
<b>Charges financières</b>	
<b>Dépenses d'intervention</b>	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	
<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<b>Impôts et taxes</b>	
<b>Concours de l'État</b>	
<b>Subventions reçues et participations</b>	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
<b>Ventes de biens et services</b>	
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	
<b>Dépenses d'investissement hors remboursements</b>	
<b>Dépenses d'équipement</b>	
<b>Subventions d'équipement versées</b>	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	
<b>Recettes d'investissement hors emprunts</b>	
<b>FCTVA</b>	
<b>Autres dotations et subventions d'équipement</b>	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements

## ANNEXE 2D - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS)

Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
<b>Autres recettes d'investissement</b>	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
<b>Remboursements de dette</b>	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
<b>Emprunts</b>	

**D2. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) <sup>(a)</sup>**

(en milliards d'euros)

Comptes et niveaux consolidés	Valeurs provisoires						
	2021	2022 / 2021 (c)	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>201,09</b>	<b>+5,0 %</b>	<b>210,68</b>	<b>+6,4 %</b>	<b>224,10</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>233,26</b>
Achats et charges externes	47,39	+9,4 %	51,32	+9,2 %	56,06	+5,8 %	59,30
Frais de personnel	71,34	+5,3 %	75,10	+4,8 %	78,74	+4,8 %	82,49
Charges financières	4,11	-3,3 %	3,96	+27,7 %	5,05	+13,3 %	5,72
Dépenses d'intervention	70,71	+2,6 %	72,65	+4,6 %	76,01	+2,5 %	77,91
Autres dépenses de fonctionnement	7,54	+1,6 %	7,66	+7,6 %	8,25	-4,8 %	7,85
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>246,57</b>	<b>+5,0 %</b>	<b>258,22</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>268,01</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>274,75</b>
Impôts et taxes	156,92	+5,3 %	164,88	+3,4 %	170,50	+1,9 %	173,66
Concours de l'État	36,99	+0,6 %	37,21	+1,9 %	37,91	+0,7 %	38,18
Subventions reçues et participations	19,54	+5,8 %	20,58	+6,1 %	21,84	+3,7 %	22,65
Ventes de biens et services	23,44	+9,5 %	25,47	+4,2 %	26,54	+7,1 %	28,42
Autres recettes de fonctionnement	9,68	+3,9 %	10,08	+11,3 %	11,22	+5,5 %	11,83
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>45,47</b>	<b>+5,0 %</b>	<b>47,54</b>	<b>-7,6 %</b>	<b>43,91</b>	<b>-5,5 %</b>	<b>41,49</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>67,49</b>	<b>+7,5 %</b>	<b>72,23</b>	<b>+6,9 %</b>	<b>77,25</b>	<b>+6,8 %</b>	<b>82,50</b>
Dépenses d'équipement	52,03	+8,7 %	56,24	+8,1 %	60,82	+6,1 %	64,54
Subventions d'équipement versées	11,65	+3,0 %	12,00	+6,5 %	12,78	+6,7 %	13,65
Autres dépenses d'investissement	3,81	+4,8 %	3,99	-8,8 %	3,64	+18,5 %	4,32
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>25,35</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>26,39</b>	<b>+6,9 %</b>	<b>28,21</b>	<b>+5,3 %</b>	<b>29,70</b>
FCTVA	6,23	-4,5 %	5,95	+4,6 %	6,22	+9,3 %	6,80
Dotations et Subventions d'équipement	13,42	+7,8 %	14,46	+12,8 %	16,31	+6,0 %	17,29
Autres recettes d'investissement	5,69	+4,9 %	5,98	-5,1 %	5,68	-1,3 %	5,60
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>268,59</b>	<b>+5,6 %</b>	<b>282,91</b>	<b>+6,5 %</b>	<b>301,35</b>	<b>+4,8 %</b>	<b>315,76</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>271,91</b>	<b>+4,9 %</b>	<b>284,61</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>296,22</b>	<b>+2,8 %</b>	<b>304,45</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+3,33</b>		<b>+1,70</b>		<b>-5,12</b>		<b>-11,31</b>
Remboursements de dette (8)	18,26	+2,0 %	18,58	+1,6 %	18,87	+1,7 %	19,19
Emprunts (9)	20,98	+4,1 %	21,86	-3,0 %	21,20	+27,8 %	27,09
Flux net de dette = (9)-(8)	+2,72		+3,29		+2,33		+7,90
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>286,85</b>	<b>+5,4 %</b>	<b>301,49</b>	<b>+6,2 %</b>	<b>320,22</b>	<b>+4,6 %</b>	<b>334,95</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>292,89</b>	<b>+4,8 %</b>	<b>306,47</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>317,42</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>331,54</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+6,04		+4,99		-2,80		-3,41
<b>Dettes au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>203,95</b>	<b>+1,4 %</b>	<b>206,16</b>	<b>+1,1 %</b>	<b>208,50</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>216,52</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,4%	+0,0 pt	18,4%	-2,0 pt	16,4%	-1,3 pt	15,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,0%	+0,2 pt	11,2%	-1,9 pt	9,3%	-1,2 pt	8,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	82,7%	-2,8 pt	79,8%	-2,0 pt	77,8%	+1,0 pt	78,8%
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,5 ans	- 0,2 an	4,3 ans	+ 0,4 an	4,7 ans	+ 0,5 an	5,2 ans

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Les évolutions sont calculées en 2022 en neutralisant les effets de la sortie du Sytral (syndicat transport pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise) du périmètre des collectivités locales. Le Sytral prend la forme d'un établissement public local.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette

**D3 Régionalisé. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) (a) par région**

2024	Montants en € / habitant						Soldes et ratios comptables		
	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Épargne brute	Dépenses d'investissement (hors remboursement de dette)	Recettes d'investissement (hors emprunts)	Dette au 31/12	Besoin (+) ou capacité (-) de financement (en € / hab. DGF)	Taux d'épargne brute (EB / RF)	Délai de désendettement (Dette / EB)
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>3 386</b>	<b>3 989</b>	<b>602</b>	<b>1 198</b>	<b>431</b>	<b>3 143</b>	<b>-164</b>	<b>15,1%</b>	<b>5,2 ans</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	3 280	4 011	731	1 265	431	2 981	-103	18,2%	4,1 ans
Bourgogne-Franche-Comté	3 194	3 824	630	1 076	390	2 713	-56	16,5%	4,3 ans
Bretagne	3 083	3 697	614	1 230	402	2 726	-213	16,6%	4,4 ans
Centre-Val de Loire	3 169	3 726	557	1 022	402	2 788	-63	14,9%	5,0 ans
Corse	5 291	6 144	854	2 108	928	5 114	-326	13,9%	6,0 ans
Grand Est	3 143	3 711	568	1 120	467	2 569	-86	15,3%	4,5 ans
Hauts-de-France	3 372	3 885	514	1 013	399	2 891	-100	13,2%	5,6 ans
Ile-de-France <sup>(b)</sup>	3 337	3 842	505	1 109	342	3 580	-262	13,1%	7,1 ans
Normandie	3 313	3 977	664	1 215	392	2 622	-159	16,7%	3,9 ans
Nouvelle-Aquitaine	3 416	4 020	604	1 277	460	3 181	-213	15,0%	5,3 ans
Occitanie	3 602	4 247	645	1 414	482	3 737	-287	15,2%	5,8 ans
Pays-de-la-Loire	3 056	3 644	588	1 117	359	2 619	-171	16,1%	4,5 ans
PACA	3 938	4 609	671	1 209	370	3 879	-168	14,6%	5,8 ans
Guadeloupe	4 888	5 503	615	1 479	1 034	2 608	+170	11,2%	4,2 ans
Guyane	3 329	3 833	504	1 763	1 354	1 151	+96	13,2%	2,3 ans
Martinique	4 658	5 263	605	1 156	539	3 919	-13	11,5%	6,5 ans
La Réunion	4 115	4 746	631	1 845	1 351	4 114	+137	13,3%	6,5 ans
Mayotte	3 253	3 866	612	1 367	879	932	+124	15,8%	1,5 ans

France métropolitaine + DOM	Taux de croissance <sup>(c)</sup> en 2024 (en %)						Écart <sup>(c)</sup> 2024 - 2023		
	+3,7%	+2,2%	-5,8%	+6,4%	+4,9%	+3,5%	-90	-1,3 pt	+ 0,5 an
Auvergne-Rhône-Alpes	+4,3%	+2,9%	-2,8%	+3,9%	-5,7%	+1,9%	-94	-1,1 pt	+ 0,2 an
Bourgogne-Franche-Comté	+3,5%	+2,5%	-2,7%	+1,9%	-2,7%	+0,9%	-48	-0,9 pt	+ 0,2 an
Bretagne	+4,0%	+2,1%	-6,4%	+10,3%	+9,1%	+4,5%	-123	-1,5 pt	+ 0,5 an
Centre-Val de Loire	+4,1%	+2,7%	-4,9%	+3,2%	+3,0%	+1,9%	-49	-1,2 pt	+ 0,3 an
Corse	+0,5%	-1,6%	-13,0%	+4,7%	+2,9%	+4,1%	-195	-1,8 pt	+ 1,0 an
Grand Est	+3,4%	+1,7%	-6,5%	+12,2%	+24,1%	+3,0%	-71	-1,4 pt	+ 0,4 an
Hauts-de-France	+2,5%	+1,3%	-5,8%	+9,4%	+6,2%	+0,5%	-95	-1,0 pt	+ 0,4 an
Ile-de-France <sup>(b)</sup>	+3,7%	+1,9%	-8,2%	+4,9%	-0,8%	+5,3%	-99	-1,4 pt	+ 0,9 an
Normandie	+3,1%	+2,4%	-1,0%	+4,9%	-5,8%	+5,3%	-87	-0,6 pt	+ 0,2 an
Nouvelle-Aquitaine	+3,9%	+2,4%	-5,3%	+7,5%	+8,8%	+5,6%	-86	-1,2 pt	+ 0,5 an
Occitanie	+3,9%	+1,8%	-8,7%	+8,3%	+10,7%	+6,0%	-123	-1,7 pt	+ 0,8 an
Pays-de-la-Loire	+4,3%	+1,7%	-9,6%	+6,0%	+3,1%	+3,5%	-116	-2,0 pt	+ 0,6 an
PACA	+5,0%	+3,1%	-6,9%	+10,2%	-0,4%	+0,8%	-163	-1,6 pt	+ 0,4 an
Guadeloupe	+2,0%	+0,1%	-13,3%	-4,4%	-10,5%	+1,9%	-147	-1,7 pt	+ 0,6 an
Guyane	+7,8%	+5,7%	-6,4%	+3,6%	+41,5%	+6,3%	+302	-1,7 pt	+ 0,3 an
Martinique	-6,6%	-4,2%	+18,9%	-3,0%	-6,3%	+2,3%	+95	+2,2 pt	- 1,1 an
La Réunion	+4,2%	+2,7%	-5,7%	+1,0%	+42,5%	-1,3%	+347	-1,2 pt	+ 0,3 an
Mayotte	+10,6%	+13,8%	+34,4%	-18,7%	-10,2%	+19,4%	+371	+2,4 pt	- 0,2 an

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La source utilisée n'inclut pas Ile-de-France mobilité.

(c) Évolutions des montants par habitant, donc compte tenu de la croissance de la population totale (municipale et comptée à part).

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Insee, recensement de la population.

## **2E. Estimations 2025 des finances départementales et régionales**

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

A venir en juillet

## 2F. Les dépenses des collectivités locales ventilées par fonction

### 1. Introduction - champ couvert

Les annexes précédentes décomposent les dépenses selon leur nature : achats et charges externes, frais de personnel, charges financières, dépenses d'intervention, autres charges, pour les dépenses de fonctionnement ; dépenses d'équipement, subventions d'équipement et autres dépenses, pour les investissements.

On décompose ici les dépenses de fonctionnement et d'investissement selon leur ventilation par fonction (santé, culture, transports etc.), pour les collectivités qui sont tenues de présenter cette ventilation : les régions et les CTU, les départements, toutes les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération, les communautés de communes ayant au moins une commune de 3 500 habitant ou plus, et enfin toutes les communes de 3 500 habitants ou plus.

Certaines dépenses sont toutefois dites "non ventilables," notamment les opérations financières ; c'est pourquoi nous avons présenté en une ligne séparée les charges financières des dépenses de fonctionnement (les remboursements de dette sont traditionnellement exclus des dépenses d'investissement, nous ne les rapportons pas ici non plus). En complément des dépenses des collectivités qui présentent cette ventilation, nous publions le total des dépenses des collectivités "hors champ", c'est-à-dire celles qui ne présentent pas obligatoirement de ventilation fonctionnelle dans leurs comptes : les communes de moins de 3 500 habitants, et les communautés de communes n'ayant que des communes de moins de 3 500 habitants. Cela permet de retrouver le total des dépenses publiées dans les autres annexes, et de mesurer le poids que représentent les collectivités qui ventilent leurs dépenses, tant en nombre de collectivités (9,2 % des communes et 69,5 % des groupements à fiscalité propre ventilent leurs dépenses par fonction en 2021), qu'en montant dépensé, hors charges financières (77,4 % des dépenses des communes, et 94,4 % de celles des GFP sont ventilés par fonction).

### 2. Une présentation commune à tous les niveaux de collectivités

Chaque instruction comptable et budgétaire a sa propre ventilation fonctionnelle des dépenses, plus ou moins détaillée en fonction des compétences attribuées. Par exemple, la M14 (bloc communal) détaille davantage les dépenses culturelles et sportives que la M52 (départements), qui se penche plus sur les dépenses sociales, ou que la M71 (régions) qui propose davantage de détail pour les dépenses de transports.

Nous proposons ici une nomenclature commune aux trois niveaux de collectivités, en 9 groupes et 34 agrégats : Services généraux (4 agrégats), Sécurité et salubrité publiques (1 agrégat), Enseignement-formation-apprentissage (5 agrégats), Culture-sport-vie sociale (4 agrégats), Santé-action sociale (3 agrégats), Aménagement des territoires-habitat (3 agrégats), Environnement (4 agrégats), Transports-routes-voirie (5 agrégats), Action économique (5 agrégats), à laquelle nous avons ajouté la ventilation propre à l'exercice 2021 concernant le plan de relance (crise sanitaire), regroupée ici en un seul agrégat. Les tableaux de correspondance entre les nomenclatures M14, M52, M71 et cette nomenclature commune de diffusion sont présentés dans le fichier de l'annexe 2F disponible en ligne. La ventilation de l'ensemble des collectivités locales est présentée selon ces 9 groupes et 35 agrégats (*tableau F5*).

Pour les tableaux relatifs à chaque niveau de collectivité, on souhaite en revanche profiter des détails supplémentaires disponibles dans chaque nomenclature. Mais l'apparition récente de la nomenclature M57, transversale à tous les niveaux de collectivités, et qui se généralise progressivement à l'ensemble des collectivités, bouscule un peu les présentations habituelles. Par exemple, la M14 distingue les sports et la culture, tandis que la M57 les regroupe. Les importantes dépenses de "services communs" relatifs à ce groupe en M57 ne peuvent alors plus se décomposer entre, d'une part, la culture, et d'autre part, les sports. De même, la façon de séparer les dépenses relatives à l'aménagement du territoire, à l'habitat, et aux transports n'est pas du tout la même en M57 qu'en M14. Réciproquement, la M57 introduit de nombreuses innovations, qui ne sont pas ajoutées dans les autres nomenclatures : égalité entre hommes et femmes (fonction 341, au sein de sa fonction 3 : Culture-vie sociale-jeunesse-sports et loisirs), art public (fonction 513, au sein de sa fonction 5 : Aménagement du territoire), etc. Dès lors, tant que l'ensemble des collectivités n'a pas adopté la M57, on ne peut pas

commenter la progression de ces dépenses, car leur évolution est chaque année, pour partie, due à la généralisation de la M57 (qui permet désormais de les identifier précisément, alors qu'elles étaient, avant la M57, enregistrées ailleurs, par exemple en "Administration générale" (fonction 020 en M14), ou en "Opérations non ventilables" (fonction 01). Les différentes décompositions proposées dans les annexes F1 à F4, propres à chaque niveau de collectivités, ont alors pour but de ventiler au mieux les dépenses selon leurs différentes compétences, tout en respectant un regroupement commun à tous ces niveaux de collectivités. Par exemple, le groupe "Sécurité et salubrité publiques" ne comporte qu'un unique agrégat dans l'annexe F5 de l'ensemble des collectivités, car la M71 ne distingue rien d'autre que la fonction "Sécurité" (elle ne distingue pas les dépenses relatives aux incendies et secours, ou à l'hygiène publique, car les régions n'ont pas ces compétences). Pour l'ensemble des collectivités, on ne peut donc pas aller plus finement que le groupe "Sécurité" ; mais les annexes relatives aux communes et à leurs groupements (tableaux F1 et F2) détaillent ce groupe en 5 agrégats (services communs, police-sécurité-justice, incendie et secours, hygiène et salubrité publiques, autres interventions de protection des personnes et des biens), et celle sur les départements (F3) le détaille en 2 agrégats (incendie et secours, autres).

### **3. Rapporter les dépenses à une population correspondant au champ couvert, qui peut varier fortement d'une année d'une l'autre**

Les séries rétrospectives depuis 2013, date de disponibilité de la ventilation fonctionnelle dans les comptes de gestion produits par la DGFIP, sont présentées, en supplément, dans les fichiers disponibles en ligne. Chaque année, on propose également, en regard des montants des dépenses, les populations correspondant au champ couvert cette année-là. En effet, le champ relatif à chaque niveau de collectivités peut varier selon les changements de statuts des collectivités : par exemple, la Martinique et la Guyane deviennent des CTU en 2016 et acquièrent des compétences régionales ; nous les regroupons alors à partir de 2016 avec les régions. Les dépenses des départements chutent de ce fait, et rapporter ces dépenses des départements à leur population, qui diminue aussi sur le champ réduit aux seuls départements, permet de comparer 2016 aux années antérieures. Le champ couvert par les ventilations fonctionnelles peut aussi varier selon la taille de la collectivité : les nombreux regroupements d'EPCI en 2017 ont diminué le nombre d'EPCI ne regroupant que des communes de moins de 3500 habitants, et le champ couvert par la ventilation fonctionnelle s'est alors considérablement élargi. Il faut donc surtout comparer d'une année sur l'autre les dépenses par habitant, et pas seulement les dépenses en euros.

Pour présenter un panorama le plus complet possible des dépenses par fonction, nous présentons aussi selon notre nouvelle décomposition en 9 groupes les dépenses enregistrées, d'une part, par les budgets annexes, et, d'autre part, par les syndicats. La correspondance entre les codes d'activité enregistrés dans les comptes de gestion et la nouvelle nomenclature unique de diffusion est précisée en note du tableau sur les syndicats (*tableau F6*). Elle diffère un peu de celle élaborée jusqu'alors dans les éditions précédentes du rapport. Là aussi, les séries depuis 2013 sont disponibles en supplément dans la version en ligne de l'annexe 2F. En revanche, comme pour l'annexe 2F5 portant sur l'ensemble des dépenses ventilées par fonction, la population n'est pas indiquée, n'ayant pas la même pertinence que pour les tableaux par niveaux de collectivités : une partie des collectivités couvre l'ensemble de la population, comme les régions et CTU, ou les budgets annexes, et une autre partie sur un champ partiel, comme le bloc communal.

## F1. Communes de 3 500 habitants ou plus

F1. Communes de 3 500 habitants ou plus		en millions d'euros					
2024	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution	
<b>Services généraux</b>	<b>20 796</b>	<b>3 981</b>	<b>24 778</b>	<b>520</b>	<b>28,9%</b>	<b>+5,2%</b>	
Opérations non ventilables	811	654	1 466	31	1,7%	-3,5%	
Administration générale	19 328	3 254	22 582	474	26,4%	+5,8%	
Conseils, assemblée locale	614	70	684	14	0,8%	+1,5%	
Coopération décentralisée et actions	42	4	47	1	0,1%	+34,7%	
<b>Sécurité et salubrité publiques</b>	<b>3 295</b>	<b>469</b>	<b>3 764</b>	<b>79</b>	<b>4,4%</b>	<b>+7,0%</b>	
Services communs (sécurité)	186	52	238	5	0,3%	+1,7%	
Police, sécurité, justice	1 940	297	2 237	47	2,6%	+8,1%	
Incendie et secours	792	62	854	18	1,0%	+6,4%	
Hygiène et salubrité publique	126	17	143	3	0,2%	+4,9%	
Autres interventions de protection civile	251	40	291	6	0,3%	+6,0%	
<b>Enseignement, formation et apprentissage</b>	<b>10 728</b>	<b>3 371</b>	<b>14 099</b>	<b>296</b>	<b>16,5%</b>	<b>+6,9%</b>	
Services communs (enseignement)	1 403	329	1 732	36	2,0%	+1,8%	
Enseignement du premier degré	5 533	2 716	8 249	173	9,6%	+7,6%	
Enseignement du second degré	89	25	114	2	0,1%	+0,2%	
Enseignement supérieur, professionnel et continu	151	27	179	4	0,2%	+23,9%	
Hébergement et restauration scolaires	3 015	245	3 260	68	3,8%	+7,0%	
Autres services annexes de l'enseignement	537	28	565	12	0,7%	+9,1%	
<b>Culture, vie sociale, sport et jeunesse</b>	<b>11 438</b>	<b>4 183</b>	<b>15 621</b>	<b>328</b>	<b>18,2%</b>	<b>+4,3%</b>	
Services communs et vie sociale	1 480	196	1 676	35	2,0%	+9,1%	
Culture	4 372	1 360	5 732	120	6,7%	+1,0%	
dont : expression et action culturelles	2 699	554	3 253	68	3,8%	-3,8%	
: conservation et diffusion du patrimoine	1 673	806	2 479	52	2,9%	+8,1%	
Sports	2 551	2 346	4 896	103	5,7%	+6,0%	
Jeunesse et loisirs	3 036	281	3 317	70	3,9%	+5,6%	
<b>Santé, action sociale</b>	<b>8 572</b>	<b>672</b>	<b>9 244</b>	<b>194</b>	<b>10,8%</b>	<b>+3,2%</b>	
Services communs (y compris APA et RSA)	611	13	624	13	0,7%	+0,9%	
Santé	556	97	653	14	0,8%	+14,3%	
Action sociale (hors APA et RSA)	7 404	562	7 967	167	9,3%	+2,5%	
dont : services communs action sociale	1 822	73	1 895	40	2,2%	+0,7%	
: famille et enfance	4 022	343	4 365	92	5,1%	+1,9%	
: personnes âgées	345	57	402	8	0,5%	+4,3%	
: personnes handicapées	323	46	369	8	0,4%	+11,0%	
: autres interventions sociales	892	44	936	20	1,1%	+5,7%	
<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>4 897</b>	<b>4 637</b>	<b>9 534</b>	<b>200</b>	<b>11,1%</b>	<b>+25,0%</b>	
Services communs et sécurité	195	78	273	6	0,3%	+88,5%	
Aménagement des territoires	4 471	4 066	8 537	179	10,0%	+26,6%	
dont : espaces verts urbains	2 139	680	2 820	59	3,3%	+7,3%	
: éclairage public	585	534	1 119	23	1,3%	+1,9%	
: autres aménagements urbains et ruraux	1 747	2 852	4 599	96	5,4%	+52,5%	
Habitat	231	492	724	15	0,8%	-2,6%	
<b>Environnement</b>	<b>2 098</b>	<b>439</b>	<b>2 537</b>	<b>53</b>	<b>3,0%</b>	<b>-0,1%</b>	
Services communs et actions transversales	270	115	385	8	0,4%	-22,3%	
Collecte et traitement des déchets	699	36	735	15	0,9%	+9,4%	
Propreté urbaine	918	79	998	21	1,2%	+4,7%	
Actions en matière de gestion des eaux	90	93	183	4	0,2%	+11,7%	
Autres actions environnementales	120	116	236	5	0,3%	-6,8%	
<b>Transports, routes et voiries</b>	<b>2 148</b>	<b>2 987</b>	<b>5 136</b>	<b>108</b>	<b>6,0%</b>	<b>-15,8%</b>	
Services communs (transports)	41	11	52	1	0,1%	-90,3%	
Transports scolaires	64	1	64	1	0,1%	-0,6%	
Transports publics (hors scolaire)	634	145	779	16	0,9%	+1,3%	
Routes et voiries	1 374	2 717	4 090	86	4,8%	+8,2%	
Infrastructures de transport	35	114	149	3	0,2%	-84,1%	
<b>Action économique</b>	<b>612</b>	<b>327</b>	<b>938</b>	<b>20</b>	<b>1,1%</b>	<b>+3,2%</b>	
Services communs (y compris R & D)	287	126	414	9	0,5%	+10,4%	
Foires et marchés	43	28	72	2	0,1%	-34,3%	
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	15	21	36	1	0,0%	+15,6%	
Industrie, commerce et artisanat	118	95	212	4	0,2%	+14,1%	
Développement touristique	148	57	204	4	0,2%	-1,5%	
<b>TOTAL (communes &gt;= 3 500 h.)</b>	<b>64 583</b>	<b>21 067</b>	<b>85 651</b>	<b>1 797</b>	<b>100,0%</b>	<b>+5,3%</b>	
Charges financières (communes >= 3 500 h.)	1 396			29		+9,9%	
Communes hors champ (< 3500 habitants)	16 813	8 778	25 591	1 206		+6,2%	

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

La Ville de Paris est considérée comme une commune.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des communes : communes de 3500 habitants ou plus.

## F2. Métropoles, communautés urbaines (CU), communautés d'agglomération (CA), communautés de communes (CC) ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus

GFP ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus

en millions d'euros

2024	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution
<b>Services généraux</b>	<b>7 821</b>	<b>1 957</b>	<b>9 778</b>	<b>152</b>	<b>22,5%</b>	<b>+3,4%</b>
Opérations non ventilables	610	471	1 080	17	2,5%	-0,2%
Administration générale	6 936	1 470	8 405	131	19,4%	+4,0%
Conseils, assemblée locale	240	1	240	4	0,6%	+2,6%
Coopération décentralisée et actions	36	16	51	1	0,1%	-3,0%
<b>Sécurité et salubrité publiques</b>	<b>1 543</b>	<b>93</b>	<b>1 636</b>	<b>25</b>	<b>3,8%</b>	<b>+7,5%</b>
Services communs (sécurité)	31	19	49	1	0,1%	+7,6%
Police, sécurité, justice	85	16	101	2	0,2%	+44,6%
Incendie et secours	1 380	35	1 415	22	3,3%	+4,8%
Hygiène et salubrité publique	21	6	27	0	0,1%	+27,6%
Autres interventions de protection civile	26	17	43	1	0,1%	+26,3%
<b>Enseignement, formation et apprentissage</b>	<b>838</b>	<b>459</b>	<b>1 298</b>	<b>20</b>	<b>3,0%</b>	<b>+18,6%</b>
Services communs (enseignement)	135	13	148	2	0,3%	+104,6%
Enseignement du premier degré	191	128	319	5	0,7%	+1,6%
Enseignement du second degré	79	76	156	2	0,4%	+27,5%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	133	207	339	5	0,8%	+18,2%
Hébergement et restauration scolaires	238	28	266	4	0,6%	+10,0%
Autres services annexes de l'enseignement	62	7	69	1	0,2%	+21,5%
<b>Culture, vie sociale, sport et jeunesse</b>	<b>4 187</b>	<b>1 457</b>	<b>5 645</b>	<b>88</b>	<b>13,0%</b>	<b>+7,6%</b>
Services communs et vie sociale	305	27	332	5	0,8%	+15,3%
Culture	1 881	477	2 358	37	5,4%	+6,7%
<i>dont : expression et action culturelles</i>	1 209	243	1 453	23	3,3%	+4,5%
<i>: conservation et diffusion du patrimoine</i>	671	234	905	14	2,1%	+10,3%
Sports	1 420	884	2 304	36	5,3%	+5,7%
Jeunesse et loisirs	582	69	650	10	1,5%	+14,0%
<b>Santé, action sociale</b>	<b>2 690</b>	<b>241</b>	<b>2 931</b>	<b>46</b>	<b>6,8%</b>	<b>+3,8%</b>
Services communs (y compris APA et RSA)	455	8	463	7	1,1%	+4,3%
Santé	111	55	166	3	0,4%	+20,3%
Action sociale (hors APA et RSA)	2 125	178	2 302	36	5,3%	+2,7%
<i>dont : services communs action sociale</i>	290	19	309	5	0,7%	+19,1%
<i>: famille et enfance</i>	1 194	115	1 309	20	3,0%	+2,0%
<i>: personnes âgées</i>	154	10	164	3	0,4%	+4,1%
<i>: personnes handicapées</i>	269	3	272	4	0,6%	+3,1%
<i>: autres interventions sociales</i>	217	32	248	4	0,6%	-10,5%
<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>2 080</b>	<b>3 127</b>	<b>5 207</b>	<b>81</b>	<b>12,0%</b>	<b>+31,0%</b>
Services communs et sécurité	257	134	391	6	0,9%	+55,7%
Aménagement des territoires	1 528	2 134	3 661	57	8,4%	+35,2%
<i>dont : espaces verts urbains</i>	293	101	394	6	0,9%	+13,5%
<i>: éclairage public</i>	214	221	434	7	1,0%	+3,5%
<i>: autres aménagements urbains et ruraux</i>	1 021	1 812	2 833	44	6,5%	+45,9%
Habitat	296	859	1 155	18	2,7%	+13,8%
<b>Environnement</b>	<b>6 390</b>	<b>1 346</b>	<b>7 737</b>	<b>120</b>	<b>17,8%</b>	<b>+4,3%</b>
Services communs et actions transversales	324	100	424	7	1,0%	+13,2%
Collecte et traitement des déchets	4 448	412	4 860	76	11,2%	+0,8%
Propreté urbaine	612	40	651	10	1,5%	+8,2%
Actions en matière de gestion des eaux	760	528	1 288	20	3,0%	+13,8%
Autres actions environnementales	247	267	514	8	1,2%	+4,3%
<b>Transports, routes et voiries</b>	<b>3 033</b>	<b>3 457</b>	<b>6 490</b>	<b>101</b>	<b>15,0%</b>	<b>+0,7%</b>
Services communs (transports)	180	67	246	4	0,6%	-40,3%
Transports scolaires	210	1	211	3	0,5%	-4,3%
Transports publics (hors scolaire)	1 523	473	1 996	31	4,6%	+5,0%
Routes et voiries	1 057	2 578	3 635	57	8,4%	+8,8%
Infrastructures de transport	64	338	402	6	0,9%	-29,6%
<b>Action économique</b>	<b>1 572</b>	<b>1 086</b>	<b>2 658</b>	<b>41</b>	<b>6,1%</b>	<b>+2,8%</b>
Services communs (y compris R & D)	947	814	1 761	27	4,1%	-1,7%
Foires et marchés	67	43	110	2	0,3%	+29,3%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	36	36	72	1	0,2%	+28,9%
Industrie, commerce et artisanat	40	49	89	1	0,2%	+17,6%
Développement touristique	482	143	625	10	1,4%	+8,3%
<b>Plan de relance (crise sanitaire)</b>						
<b>TOTAL (GFP dans le champ)</b>	<b>30 155</b>	<b>13 224</b>	<b>43 379</b>	<b>675</b>	<b>100,0%</b>	<b>+6,9%</b>
Charges financières (GFP dans le champ)	768			12		+11,3%
GFP hors champ	1 940	600	2 540	546		+6,1%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des GFP (donc hors communes isolées).

Champ : GFP ayant au moins une commune de 3500 habitants ou plus. La métropole de Lyon est considérée comme un GFP.

## F3. Départements

en millions d'euros

2024	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution
<b>Services généraux</b>	<b>5 971</b>	<b>1 249</b>	<b>7 220</b>	<b>113</b>	<b>9,4%</b>	<b>-0,2%</b>
Opérations non ventilables	228	187	416	6	0,5%	-17,0%
Administration générale	5 429	1 060	6 488	101	8,4%	+1,3%
Conseils, assemblée locale	213	0	213	3	0,3%	-0,8%
Coopération décentralisée et actions internationales	101	2	103	2	0,1%	-10,3%
<b>Sécurité et salubrité publiques</b>	<b>3 095</b>	<b>265</b>	<b>3 361</b>	<b>52</b>	<b>4,4%</b>	<b>+4,1%</b>
Incendie et secours	3 012	242	3 253	51	4,2%	+4,4%
Autres sécurité et salubrité	84	24	108	2	0,1%	-3,2%
<b>Enseignement, formation et apprentissage</b>	<b>3 957</b>	<b>2 705</b>	<b>6 663</b>	<b>104</b>	<b>8,6%</b>	<b>+0,4%</b>
Services communs	628	8	636	10	0,8%	+4,5%
Enseignement du premier degré	3	81	83	1	0,1%	+3,6%
Enseignement du second degré	3 109	2 491	5 600	87	7,3%	-0,9%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	100	95	196	3	0,3%	+20,1%
Autres services annexes de l'enseignement	117	31	148	2	0,2%	+12,3%
<b>Culture, vie sociale, sport et jeunesse</b>	<b>1 556</b>	<b>737</b>	<b>2 293</b>	<b>36</b>	<b>3,0%</b>	<b>+1,7%</b>
Services communs et vie sociale	427	31	458	7	0,6%	+24,8%
Culture	739	389	1 128	18	1,5%	+1,1%
Sports	310	294	603	9	0,8%	-8,6%
Jeunesse et loisirs	80	23	103	2	0,1%	-6,9%
<b>Santé, action sociale</b>	<b>45 859</b>	<b>544</b>	<b>46 403</b>	<b>724</b>	<b>60,2%</b>	<b>+4,4%</b>
Santé (y c. PMI et planification familiale)	1 031	49	1 079	17	1,4%	+7,4%
Action sociale (hors APA et RSA)	27 250	460	27 710	433	35,9%	+5,5%
dont : services communs action sociale	2 847	138	2 984	47	3,9%	+2,1%
: famille et enfance	10 948	121	11 069	173	14,4%	+7,3%
: personnes âgées	2 512	141	2 652	41	3,4%	+1,5%
: personnes handicapées	10 318	39	10 357	162	13,4%	+6,3%
: autres interventions sociales	625	22	647	10	0,8%	-3,6%
Personnes dépendantes (APA)	7 090	0	7 090	111	9,2%	+4,4%
dont : services communs APA	150		150	2	0,2%	+13,9%
: à domicile	4 274	0	4 274	67	5,5%	+5,2%
: versée aux bénéficiaires en établissement	218	0	218	3	0,3%	+3,1%
: versée aux établissements	2 447		2 447	38	3,2%	+2,7%
RSA et RMI	10 489	35	10 524	164	13,6%	+1,4%
dont : RSA-insertion sociale	577	6	583	9	0,8%	-0,4%
: RSA-insertion professionnelle	549	3	552	9	0,7%	+4,0%
: RSA-allocations	9 021	0	9 021	141	11,7%	+1,3%
: RSA-autres	341	9	350	5	0,5%	-4,0%
<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>457</b>	<b>1 610</b>	<b>2 067</b>	<b>32</b>	<b>2,7%</b>	<b>+18,9%</b>
Services communs et sécurité	179	80	259	4	0,3%	+339,2%
Aménagement des territoires	197	1 116	1 313	21	1,7%	+16,4%
Habitat	81	413	494	8	0,6%	-10,3%
<b>Environnement</b>	<b>473</b>	<b>636</b>	<b>1 108</b>	<b>17</b>	<b>1,4%</b>	<b>-4,4%</b>
Services communs et actions transversales	270	206	476	7	0,6%	+7,7%
Actions en matière de déchets et propreté urbaine	9	12	21	0	0,0%	+56,7%
Actions en matière de gestion des eaux	74	227	301	5	0,4%	+5,8%
Autres actions environnementales	119	191	310	5	0,4%	-26,2%
<b>Transports, routes et voiries</b>	<b>2 978</b>	<b>4 017</b>	<b>6 995</b>	<b>109</b>	<b>9,1%</b>	<b>-4,3%</b>
Services communs	542	23	565	9	0,7%	+40,8%
Transports scolaires	275	0	275	4	0,4%	+1,8%
Transports publics (hors scolaire)	465	194	659	10	0,9%	+9,1%
Routes et voiries	1 627	3 551	5 178	81	6,7%	-10,0%
dont : voirie départementale	1 419	3 319	4 738	74	6,1%	+0,1%
: autres services	208	232	440	7	0,6%	-56,9%
Infrastructures de transport (gares, ports etc.)	68	250	318	5	0,4%	+14,0%
<b>Action économique</b>	<b>604</b>	<b>415</b>	<b>1 019</b>	<b>16</b>	<b>1,3%</b>	<b>-9,5%</b>
Services communs (y compris R & D)	192	98	290	5	0,4%	-14,8%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	191	113	304	5	0,4%	-1,6%
Industrie, commerce et artisanat	20	55	75	1	0,1%	-24,1%
Développement touristique	201	149	350	5	0,5%	-7,5%
<b>TOTAL</b>	<b>64 950</b>	<b>12 178</b>	<b>77 128</b>	<b>1 204</b>	<b>100,0%</b>	<b>+2,7%</b>
Charges financières (fonctionnement)	838		838	13		+11,8%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des conseils départementaux : hors Paris, Guyane, Martinique, Corse et communes de la métropole de Lyon.

## F4. Régions et CTU

en millions d'euros

2024	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution
<b>Services généraux</b>	<b>3 472</b>	<b>2 589</b>	<b>6 061</b>	<b>88</b>	<b>15,8%</b>	<b>+4,6%</b>
Opérations non ventilables	225	38	263	4	0,7%	+309,2%
Administration générale	2 516	300	2 816	41	7,3%	+6,1%
Conseils, assemblée locale	146	0	147	2	0,4%	+2,0%
Coopération décentralisée et actions internationales	585	2 250	2 835	41	7,4%	-3,3%
<i>dont : gestion des fonds européens</i>	523	2 243	2 766	40	7,2%	-2,9%
<b>Sécurité et salubrité publiques</b>	<b>96</b>	<b>38</b>	<b>134</b>	<b>2</b>	<b>0,3%</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Enseignement, formation et apprentissage</b>	<b>8 583</b>	<b>3 406</b>	<b>11 989</b>	<b>175</b>	<b>31,2%</b>	<b>-4,5%</b>
Services communs (enseignement)	61	29	90	1	0,2%	+22,5%
Enseignement du premier degré	1	2	3	0	0,0%	-75,4%
Enseignement du second degré	4 329	2 570	6 900	101	18,0%	-2,8%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	3 995	504	4 499	66	11,7%	-9,7%
<i>dont : enseignement supérieur</i>	108	251	359	5	0,9%	-0,9%
: formation professionnelle	2 366	9	2 374	35	6,2%	-18,3%
: apprentissage	97	167	264	4	0,7%	-13,0%
: formation sanitaire et sociale	1 425	77	1 502	22	3,9%	+6,7%
Autres services annexes de l'enseignement	196	301	497	7	1,3%	+28,4%
<b>Culture, vie sociale, sport et jeunesse</b>	<b>852</b>	<b>518</b>	<b>1 370</b>	<b>20</b>	<b>3,6%</b>	<b>+2,3%</b>
Services communs et vie sociale	52	11	63	1	0,2%	+28,0%
Culture	562	261	823	12	2,1%	+5,3%
Sports	179	237	416	6	1,1%	-6,1%
Jeunesse et loisirs	58	7	65	1	0,2%	+2,8%
<b>Santé, action sociale</b>	<b>746</b>	<b>84</b>	<b>829</b>	<b>12</b>	<b>2,2%</b>	<b>-18,7%</b>
Services communs (santé, social)	299		299	4	0,8%	-28,7%
Santé	54	60	114	2	0,3%	+7,6%
Action sociale	393	24	416	6	1,1%	-15,9%
<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>125</b>	<b>1 172</b>	<b>1 297</b>	<b>19</b>	<b>3,4%</b>	<b>-1,9%</b>
Services communs et sécurité	15	47	62	1	0,2%	+19,9%
Aménagement des territoires	104	1 010	1 114	16	2,9%	-2,1%
Habitat	5	115	121	2	0,3%	-8,7%
<b>Environnement</b>	<b>279</b>	<b>450</b>	<b>729</b>	<b>11</b>	<b>1,9%</b>	<b>+3,1%</b>
Services communs et actions transversales	58	17	74	1	0,2%	-23,4%
Actions en matière de déchets et propreté urbaine	8	34	42	1	0,1%	+14,4%
Actions en matière de gestion des eaux	30	83	113	2	0,3%	+0,3%
Autres actions environnementales	183	315	499	7	1,3%	+8,5%
<b>Transports, routes et voiries</b>	<b>8 794</b>	<b>4 619</b>	<b>13 413</b>	<b>195</b>	<b>34,9%</b>	<b>+13,4%</b>
Services communs (transports)	58	105	163	2	0,4%	+29,3%
Transports scolaires	1 640	3	1 643	24	4,3%	+6,0%
Transports publics (hors scolaire)	6 740	3 061	9 801	143	25,5%	+16,0%
<i>dont : transports ferroviaire de voyageurs</i>	4 215	2 832	7 048	103	18,3%	+22,3%
: autres transports de voyageurs	2 522	173	2 695	39	7,0%	+3,3%
: transports de marchandises	2	56	58	1	0,2%	-26,7%
Routes et voiries	79	564	643	9	1,7%	-3,8%
<i>dont : voirie nationale</i>	0	150	151	2	0,4%	+0,2%
: voirie régionale	66	256	322	5	0,8%	-11,3%
Infrastructures de transport	277	886	1 163	17	3,0%	+12,8%
<i>dont : gares et infrastructures ferroviaires</i>	34	688	722	11	1,9%	+38,0%
: infrastructures portuaires et aéroportuaires	53	186	238	3	0,6%	-11,6%
: liaisons multimodales	191	13	203	3	0,5%	-14,9%
<b>Action économique</b>	<b>939</b>	<b>1 659</b>	<b>2 599</b>	<b>38</b>	<b>6,8%</b>	<b>-0,0%</b>
Services communs (y compris R & D)	444	717	1 161	17	3,0%	+2,4%
<i>dont : R &amp; D</i>	181	448	628	9	1,6%	+18,6%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	171	404	575	8	1,5%	+9,3%
Industrie, commerce et artisanat	205	411	615	9	1,6%	-7,8%
Développement touristique	119	128	247	4	0,6%	-9,0%
<b>TOTAL</b>	<b>23 885</b>	<b>14 536</b>	<b>38 421</b>	<b>560</b>	<b>100,0%</b>	<b>+3,0%</b>
Charges financières (fonctionnement)	1 083		1 083	16		+26,3%

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des conseils régionaux et des collectivités territoriales uniques, donc hors Mayotte.

**F5. Ensemble des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre***en millions d'euros*

2024	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
<b>Services généraux</b>	<b>38 060</b>	<b>9 776</b>	<b>47 836</b>	<b>19,6%</b>	<b>+3,9%</b>
Opérations non ventilables	1 874	1 350	3 224	1,3%	+1,8%
Administration générale	34 209	6 083	40 292	16,5%	+4,7%
Conseils, assemblée locale	1 213	71	1 284	0,5%	+1,4%
Coopération décentralisée et actions internationales	764	2 272	3 036	1,2%	-3,1%
<b>Sécurité et salubrité publiques</b>	<b>8 030</b>	<b>865</b>	<b>8 895</b>	<b>3,6%</b>	<b>+5,9%</b>
<b>Enseignement, formation et apprentissage</b>	<b>24 106</b>	<b>9 942</b>	<b>34 048</b>	<b>13,9%</b>	<b>+1,7%</b>
Services communs (enseignement)	2 227	379	2 606	1,1%	+6,1%
Enseignement du premier degré	5 728	2 927	8 655	3,5%	+7,2%
Enseignement du second degré	7 607	5 162	12 769	5,2%	-1,7%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	4 379	833	5 212	2,1%	-6,5%
Autres services annexes de l'enseignement	4 165	640	4 805	2,0%	+339,5%
<b>Culture, vie sociale, sport et jeunesse</b>	<b>18 033</b>	<b>6 896</b>	<b>24 929</b>	<b>10,2%</b>	<b>+4,7%</b>
Services communs et vie sociale	2 264	265	2 529	1,0%	+12,9%
Culture	7 553	2 487	10 040	4,1%	+2,6%
Sports	4 459	3 761	8 220	3,4%	+4,0%
Jeunesse et loisirs	3 756	381	4 137	1,7%	+6,4%
<b>Santé, action sociale</b>	<b>57 866</b>	<b>1 541</b>	<b>59 408</b>	<b>24,3%</b>	<b>+3,8%</b>
Services communs (santé, social)	18 943	57	19 000	7,8%	+331,4%
Santé	1 752	261	2 012	0,8%	+10,6%
Action sociale	37 172	1 224	38 395	15,7%	-24,7%
<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>7 559</b>	<b>10 546</b>	<b>18 105</b>	<b>7,4%</b>	<b>+23,5%</b>
Services communs et sécurité	646	339	986	0,4%	+94,4%
Aménagement des territoires	6 300	8 326	14 626	6,0%	+24,8%
Habitat	614	1 880	2 494	1,0%	+2,1%
<b>Environnement</b>	<b>9 240</b>	<b>2 871</b>	<b>12 111</b>	<b>5,0%</b>	<b>+2,4%</b>
Services communs et actions transversales	922	438	1 360	0,6%	-3,5%
Actions en matière de déchets et propreté urbaine	6 694	613	7 307	3,0%	+25,5%
Actions en matière de gestion des eaux	954	931	1 885	0,8%	+62,0%
Autres actions environnementales	670	889	1 559	0,6%	-4,1%
<b>Transports, routes et voiries</b>	<b>16 953</b>	<b>15 081</b>	<b>32 034</b>	<b>13,1%</b>	<b>+1,1%</b>
Services communs	821	206	1 027	0,4%	-30,7%
Transports scolaires	2 188	4	2 193	0,9%	+4,2%
Transports publics (hors scolaire)	9 362	3 873	13 235	5,4%	+12,9%
Routes et voiries	4 137	9 409	13 546	5,5%	+0,0%
Infrastructures de transport	445	1 588	2 033	0,8%	-28,0%
<b>Action économique</b>	<b>3 726</b>	<b>3 487</b>	<b>7 213</b>	<b>2,9%</b>	<b>-0,1%</b>
Services communs (y compris R & D, foires et marché)	1 981	1 827	3 807	1,6%	+4,6%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	413	574	988	0,4%	+7,0%
Industrie, commerce et artisanat	383	610	992	0,4%	-3,6%
Développement touristique	950	476	1 426	0,6%	-0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>183 573</b>	<b>61 005</b>	<b>244 579</b>	<b>100,0%</b>	<b>+4,4%</b>
Charges financières (fonctionnement)	4 085	0	1 921		-46,2%
Communes et GFP hors champ	18 753	9 378	28 131		+59,7%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

**F6. - Budgets annexes**<sup>(a)</sup>

en millions d'euros

2024	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	1 133	1 182	2 316	8,1%	+10,5%
Sécurité (incendie)	0	0	0	0,0%	-0,1%
Enseignement, formation et apprentissage	120	11	131	0,5%	+6,2%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	680	166	846	3,0%	-3,5%
Santé, action sociale	1 315	156	1 471	5,1%	+7,9%
Aménagement des territoires et habitat	947	364	1 312	4,6%	-5,1%
Environnement	8 794	5 025	13 819	48,3%	+5,0%
dont : Actions en matière de déchets et propreté urb	4 682	609	5 290	18,5%	+6,0%
: Actions en matière de gestion des eaux	3 815	4 210	8 024	28,0%	+4,4%
: Autres actions env. (y c. énergie)	297	207	504	1,8%	+5,8%
Transports, routes et voiries	5 958	1 632	7 589	26,5%	+6,0%
Action économique	799	328	1 127	3,9%	+4,5%
<b>Ensemble des activités (b)</b>	<b>19 745</b>	<b>8 864</b>	<b>28 610</b>	<b>100,0%</b>	<b>+5,0%</b>
Charges financières (fonctionnement)	724		724		+10,2%

(a) Communes, EPCI à fiscalité propre, y compris les EPT de la MGP et la métropole de Lyon, départements, régions et CTU. Y compris les budgets annexes en M22 de ces collectivités.

(b) Voir la note du tableau des syndicats.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.

**F6. - Syndicats**<sup>(a)</sup>

en millions d'euros

2024	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	888	988	1 876	8,8%	-6,3%
Sécurité (incendie)	33	5	38	0,2%	+3,4%
Enseignement, formation et apprentissage	456	56	512	2,4%	+1,7%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	300	71	371	1,7%	+1,5%
Santé, action sociale	536	27	563	2,6%	+5,2%
Aménagement des territoires et habitat	157	716	873	4,1%	+2,1%
Environnement	8 286	5 339	13 625	64,0%	+0,4%
dont : Actions en matière de déchets	4 665	815	5 480	25,8%	-0,1%
: Actions en matière de gestion des eaux	2 339	2 312	4 651	21,9%	-1,5%
: Autres actions env. (y c. énergie)	1 282	2 212	3 494	16,4%	+3,8%
Transports, routes et voiries	1 914	1 239	3 154	14,8%	+8,3%
Action économique	189	75	264	1,2%	+4,4%
<b>Ensemble des activités (b)</b>	<b>12 758</b>	<b>8 517</b>	<b>21 275</b>	<b>100,0%</b>	<b>+1,1%</b>
Charges financières (fonctionnement)	565		565		+12,3%

(a) Budgets principaux des syndicats à vocation unique, et ensemble des budgets annexes des syndicats, y compris en M22. Les budgets principaux des SIVOM ne sont pas inclus. Montants non consolidés entre BP et BA.

(b) La ventilation est faite selon le code d'activité de l'établissement, codée dans le fichier des comptes de gestion. Les comptes des budgets annexes, comme ceux des syndicats et ceux des EPL, ne sont pas codés selon la ventilation fonctionnelle utilisée pour ventiler les dépenses des budgets principaux.

Codes d'activités : Services généraux=11, 27, 38, 39, 40 ; Sécurité=26 ; Enseignement=03, 23 ; Culture=07 ; Sports=08 ; Santé-social=05, 06, 31, 32, 33, 50, 51 ; Aménagement des territoires=15, 28, 34, 36 ; Déchets=10 ; Eau=01, OA, OE ; Autres environnement=02, 19, 25, 35 ; Transports=04, 13, 14, 17, 21 ; Action économique=09, 12, 16, 18, 20, 22, 24, 29, 30, 37.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.

## ANNEXE 3

# Les collectivités locales ultramarines

---

CELINE BARROS, SUSAN MOIMBE, ESTELLE LOEUILLE ET IMANE SIMONIN (DGOM),  
BENOIT de LAPASSE (DGCL)

Les collectivités territoriales d’outre-mer regroupent deux catégories : les collectivités des départements et régions d’outre-mer (DROM), qui relèvent de l’article 73 de la Constitution, et les collectivités d’outre-mer (COM), qui relèvent de l’article 74 de la Constitution ; la Nouvelle-Calédonie, quant à elle, dispose d’institutions spécifiques en application de l’article 77 de la Constitution.

### Présentation des comptes consolidés par habitant

Ce rapport présente les comptes par habitant, sous leur forme consolidée, c’est-à-dire la somme des budgets principaux et des budgets annexes, neutralisée des flux entre les budgets et entre les niveaux de collectivités (cf. annexe 2 pour la méthode de consolidation). La part que représentent les budgets annexes dans l’ensemble des comptes est en effet très différente d’un territoire à l’autre, et comparer les comptes par habitant sans prendre en considération les budgets annexes biaiserait les comparaisons.

Toutes les données portent sur 2023 et sont encore provisoires.

### 3A. Les finances du secteur communal, des départements, des collectivités territoriales uniques et des régions d’outre-mer

Les départements et les régions de Guadeloupe et de La Réunion, les collectivités territoriales uniques (CTU) de Guyane et de Martinique, le Département de Mayotte, auxquels sont applicables, sauf adaptations éventuelles, les règles de droit commun disposent de recettes relevant du droit commun et de recettes fiscales spécifiques : l’octroi de mer, la taxe sur les carburants et les taxes sur les tabacs et les rhums.

Les recettes des collectivités des départements et régions d’outre-mer présentent des spécificités qui les distinguent des collectivités de métropole. Leurs dépenses sont également marquées par la géographie administrative particulière de ces territoires ainsi que leur contexte social et par des règles spécifiques (système de rémunération spécifique des agents...).

L’octroi de mer et la taxe spéciale de consommation sur les carburants constituent une part significative des recettes des collectivités territoriales dans les départements et régions d’outre-mer. Par décision (UE) 2020/1790 du Conseil du 16 novembre 2020 et (UE) 2021/991 du 7 juin 2021, les autorités françaises ont obtenu des instances européennes la prorogation jusqu’au 31 décembre 2021 de la décision n° 940/2014/UE du Conseil du 17 décembre 2014 qui avait autorisé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet

2015, la reconduction du régime de l'octroi de mer pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion et Mayotte initialement jusqu'au 31 décembre 2020. La décision (UE) 2021/991 du 7 juin 2021 autorise également la reconduction d'un nouveau régime d'octroi de mer jusqu'au 31 décembre 2027.

**PART DE L'OCTROI DE MER ET DE LA TAXE SPECIALE DE CONSOMMATION  
SUR LES CARBURANTS DANS LES RECETTES FISCALES**

2024	Communes	Départements	Régions	CTU
Guadeloupe	50,4%	5,6%	63,9%	
Martinique	51,8%			24,8%
Guyane	60,5%			39,6%
La Réunion	43,1%	5,9%	58,8%	
Mayotte	71,7%	41,3%		

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion

Le découpage administratif engendre des communes dont la population compte en moyenne plus d'habitants que celles des communes métropolitaines. Les régions de Guadeloupe et de La Réunion sont composées d'un seul département. Depuis le 31 mars 2011, la collectivité départementale de Mayotte exerce les principales compétences dévolues aux départements et régions d'outre-mer. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Guyane et la Martinique se sont dotées d'une collectivité unique exerçant les compétences départementales et régionales.

Ces caractéristiques conduisent à un regard particulier sur les grandes données financières du secteur communal, des départements, des collectivités territoriales uniques et des régions d'outre-mer.

**LES COMMUNES DANS LES DOM EN 2023**

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	DOM	France métropolitaine	France entière
Nombre de communes	32	34	22	24	17	129	34806	34935
Population moyenne des communes	12010	10610	13028	36298	15089	16739	1882	1937
Part des communes de 10000 hab et plus	41	35,3	31,8	70,8	58,8	45,7	2,8	2,9
Part de la population vivant dans une commune de 10000 hab et plus	75	73,6	80,6	94,8	81,2	84,3	49,6	50,7

Source : DGCL. Insee (recensement de la population 2021)

**L'INTERCOMMUNALITE A FISCALITE PROPRE DANS LES DOM EN 2023**

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	DOM	France métropolitaine	France entière
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	6	3	4	5	5	23	1232	1255
dont - Métropoles *	0	0	0	0	0	0	22	22
- Communautés urbaines	0	0	0	0	0	0	14	14
- Communautés d'agglomération	5	3	1	5	2	16	213	229
- Communautés de communes	1	0	3	0	3	7	983	990
Population moyenne d'un EPCI à fiscalité propre	64053	120250	71655	174231	51304	93885	53165	53911

Source : DGCL. Aspic Banatic au 1er janvier 2024,

\* y compris métropole de Lyon

### 3.1 Comptes consolidés des communes des DOM (1/2)

La moyenne métropolitaine mise en regard des moyennes ultramarines constitue un indicateur utile mais cette comparaison doit être réalisée avec une extrême prudence compte tenu des remarques formulées sur les pages précédentes (taille des communes ultramarines notamment).

#### Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane	
Population municipale	384 315	+0,2%	360 749	-0,1%	286 618	+0,5%
Population totale (a)	389 277	+0,1%	364 916	-0,2%	288 739	+0,5%
Nombre de communes	32	+0,0%	34	+0,0%	22	+0,0%
2024	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>1 688</b>	<b>+3,5%</b>	<b>1 670</b>	<b>+3,4%</b>	<b>1 406</b>	<b>+7,4%</b>
Achats et charges externes	302	+10,1%	261	+6,4%	347	+5,0%
Frais de personnel	1 140	+2,4%	1 063	+1,8%	825	+4,0%
Charges financières	26	+2,2%	29	+0,5%	11	+1,3%
Dépenses d'intervention	177	+3,4%	281	+8,0%	179	+29,5%
Autres dépenses de fonctionnement	43	-6,9%	38	+1,1%	44	+19,4%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>1 860</b>	<b>+0,5%</b>	<b>1 859</b>	<b>+5,1%</b>	<b>1 517</b>	<b>+8,5%</b>
Impôts et taxes	1 397	+0,9%	1 418	+4,8%	969	+5,2%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	703	+3,2%	736	+4,0%	589	+6,2%
<i>dont : Octroi de mer</i>	642	+3,9%	695	+4,1%	503	+3,9%
Concours de l'État	316	+9,3%	298	+4,5%	390	+1,1%
Subventions reçues et participations	55	+18,6%	73	+5,7%	76	+114,7%
Ventes de biens et services	45	+17,8%	23	+0,9%	52	+107,6%
Autres recettes de fonctionnement	47	-48,9%	46	+23,4%	30	-4,1%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>172</b>	<b>-22,0%</b>	<b>188</b>	<b>+23,2%</b>	<b>111</b>	<b>+25,1%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>292</b>	<b>-8,4%</b>	<b>303</b>	<b>-7,1%</b>	<b>423</b>	<b>+0,7%</b>
Dépenses d'équipement	269	-8,6%	289	-5,5%	418	+1,2%
Subventions d'équipement versées	2	-51,4%	7	-49,3%	2	+42,9%
Autres dépenses d'investissement	21	+2,9%	7	-1,8%	2	-50,0%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>232</b>	<b>-24,1%</b>	<b>225</b>	<b>+0,2%</b>	<b>396</b>	<b>+9,1%</b>
FCTVA	34	+4,1%	40	+44,3%	50	-6,3%
Dotations et Subventions d'équipement	189	+6,1%	171	+9,5%	333	+11,7%
Autres recettes d'investissement	10	-90,0%	14	-65,1%	13	+11,3%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>1 980</b>	<b>+1,6%</b>	<b>1 973</b>	<b>+1,6%</b>	<b>1 829</b>	<b>+5,8%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>2 092</b>	<b>-3,0%</b>	<b>2 084</b>	<b>+4,6%</b>	<b>1 913</b>	<b>+8,6%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>112</b>	<b>-0</b>	<b>111</b>		<b>84</b>	
Remboursements de dette (8)	81	+12,6%	89	-19,5%	33	-29,3%
Emprunts (9)	45	+31,3%	77	+5,8%	10	-57,0%
Flux net de dette = (9)-(8)	-35	-0	-12		-22	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>2 060</b>	<b>+2,0%</b>	<b>2 062</b>	<b>+0,5%</b>	<b>1 862</b>	<b>+4,9%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>2 137</b>	<b>-2,5%</b>	<b>2 161</b>	<b>+4,6%</b>	<b>1 923</b>	<b>+7,7%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	77	-1	99		61	
<b>Dette au 31 décembre (12)</b>	<b>717</b>	<b>-4,8%</b>	<b>896</b>	<b>-0,7%</b>	<b>305</b>	<b>-7,3%</b>
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	9,2%	-2,7 pt	10,1%	+1,5 pt	7,3%	+1,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	4,9%	-3,1 pt	5,4%	+2,9 pt	5,1%	+2,1 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	38,6%	-2,2 pt	48,2%	-2,8 pt	20,1%	-3,4 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,2 ans	+ 0,8 an	4,8 ans	- 1,1 an	2,8 ans	- 1,0 an

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 valeurs provisoires.

## 3.1 Comptes consolidés des communes des DOM (2/2)

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles

	La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
Population municipale	871 157	+0,9%	-	-	65 505 213	+0,3%
Population totale (a)	880 875	+0,9%	320 282	+3,3%	66 696 758	+0,3%
Nombre de communes	24	+0,0%	17	+0,0%	34 836	-0,0%
<b>2024</b>	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>1 508</b>	<b>+5,3%</b>	<b>773</b>	<b>+3,0%</b>	<b>1 227</b>	<b>+4,2%</b>
Achats et charges externes	276	+10,1%	137	-5,7%	338	+3,4%
Frais de personnel	952	+3,5%	508	+6,1%	650	+4,5%
Charges financières	32	+15,3%	8	+78,6%	27	+8,7%
Dépenses d'intervention	220	+8,2%	102	+0,9%	161	+5,0%
Autres dépenses de fonctionnement	28	-9,6%	18	-13,9%	50	+0,0%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>1 701</b>	<b>+3,2%</b>	<b>819</b>	<b>+0,0%</b>	<b>1 445</b>	<b>+2,9%</b>
Impôts et taxes	1 238	+1,4%	392	+2,1%	930	+2,3%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	533	+1,8%	281	+2,1%	0	+85,2%
<i>dont : Octroi de mer</i>	473	+2,1%	281	+2,2%	0	-4,7%
Concours de l'État	289	+5,3%	370	+2,4%	233	+2,9%
Subventions reçues et participations	90	+13,0%	40	-21,1%	64	-0,1%
Ventes de biens et services	53	+4,5%	5	-23,2%	146	+5,4%
Autres recettes de fonctionnement	31	+37,3%	12	-25,9%	72	+9,6%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>193</b>	<b>-10,5%</b>	<b>46</b>	<b>-32,6%</b>	<b>218</b>	<b>-3,5%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>511</b>	<b>-9,0%</b>	<b>525</b>	<b>-12,0%</b>	<b>453</b>	<b>+9,8%</b>
Dépenses d'équipement	466	-10,1%	515	-12,0%	414	+10,0%
Subventions d'équipement versées	10	-39,6%	2	-53,8%	24	+3,5%
Autres dépenses d'investissement	34	+34,8%	9	+11,1%	15	+14,9%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>315</b>	<b>+17,9%</b>	<b>385</b>	<b>+2,3%</b>	<b>194</b>	<b>+4,4%</b>
FCTVA	64	+55,2%	60	+42,5%	47	+9,8%
Dotations et Subventions d'équipement	215	+15,3%	324	-1,0%	111	+6,1%
Autres recettes d'investissement	37	-8,4%	2	-78,7%	37	-5,8%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>2 019</b>	<b>+1,2%</b>	<b>1 298</b>	<b>-3,6%</b>	<b>1 680</b>	<b>+5,6%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>2 017</b>	<b>+5,2%</b>	<b>1 204</b>	<b>+0,7%</b>	<b>1 639</b>	<b>+3,1%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-2</b>		<b>-94</b>		<b>-41</b>	
Remboursements de dette (8)	147	+28,4%	24	+43,7%	102	-1,5%
Emprunts (9)	94	-38,5%	87	+143,5%	116	+13,0%
Flux net de dette = (9)-(8)	-53		62		14	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>2 165</b>	<b>+2,7%</b>	<b>1 322</b>	<b>-3,1%</b>	<b>1 782</b>	<b>+5,2%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>2 110</b>	<b>+2,0%</b>	<b>1 291</b>	<b>+4,9%</b>	<b>1 755</b>	<b>+3,7%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-55		-32		-27	
<b>Dettes au 31 décembre (12)</b>	<b>1 062</b>	<b>-6,3%</b>	<b>368</b>	<b>+16,6%</b>	<b>1 054</b>	<b>+0,9%</b>
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,4%	-1,7 pt	5,6%	-2,7 pt	15,1%	-1,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	2,7%	-3,4 pt	2,6%	-3,6 pt	8,0%	-0,7 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	62,4%	-6,4 pt	45,0%	+6,4 pt	72,9%	-1,4 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,5 ans	+ 0,2 an	8,1 ans	+ 3,4 ans	4,8 ans	+ 0,2 an

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Pour Mayotte, la source utilisée est l'estimation de population annuelle au 1er janvier

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 valeurs provisoires.

## 3.2 Comptes consolidés des groupements de communes à fiscalité propre des DOM (GFP) (1/2)

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane	
	Population municipale	Évolution	Population municipale	Évolution	Population municipale	Évolution
Population municipale	384 315	+0,2%	360 749	-0,1%	286 618	+0,5%
Population totale (a)	389 277	+0,1%	364 916	-0,2%	288 739	+0,5%
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	6	+0,0%	3	+0,0%	4	+0,0%
<b>2024</b>	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>510</b>	<b>-7,4%</b>	<b>609</b>	<b>+7,5%</b>	<b>371</b>	<b>+14,1%</b>
Achats et charges externes	171	-27,3%	258	+5,9%	237	+11,7%
Frais de personnel	138	+7,3%	176	+7,5%	89	+9,2%
Charges financières	4	-50,7%	9	+20,0%	6	+150,5%
Dépenses d'intervention	150	+20,0%	152	+14,3%	24	+33,2%
Autres dépenses de fonctionnement	47	-12,2%	13	-27,3%	15	+36,8%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>633</b>	<b>+8,6%</b>	<b>697</b>	<b>+9,1%</b>	<b>451</b>	<b>+7,0%</b>
Impôts et taxes	448	+7,5%	457	+5,9%	230	-4,0%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	5	+3,6%	0	-	11	+25,1%
<i>dont : Octroi de mer</i>	0	-	0	-	0	-
Concours de l'État	110	+8,1%	125	+16,4%	113	+26,3%
Subventions reçues et participations	34	-3,1%	40	+89,1%	55	+7,0%
Ventes de biens et services	10	+47,5%	44	-2,2%	40	+10,0%
Autres recettes de fonctionnement	31	+37,3%	31	-7,5%	13	+177,8%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>123</b>	<b>+285,2%</b>	<b>88</b>	<b>+22,3%</b>	<b>79</b>	<b>-17,1%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>101</b>	<b>+15,8%</b>	<b>162</b>	<b>+42,5%</b>	<b>217</b>	<b>+50,1%</b>
Dépenses d'équipement	87	+33,3%	145	+42,8%	200	+43,1%
Subventions d'équipement versées	2	-75,8%	13	+82,7%	2	+12,2%
Autres dépenses d'investissement	12	-16,1%	4	-20,8%	16	+339,9%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>68</b>	<b>+78,1%</b>	<b>95</b>	<b>+615,4%</b>	<b>63</b>	<b>-34,1%</b>
FCTVA	11	+60,6%	6	-9,6%	16	-3,0%
Dotations et Subventions d'équipement	56	+106,2%	84	+3693,0%	41	-45,6%
Autres recettes d'investissement	0	-95,0%	4	-0,7%	6	+65,1%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>611</b>	<b>-4,2%</b>	<b>770</b>	<b>+13,3%</b>	<b>589</b>	<b>+25,2%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>701</b>	<b>+12,9%</b>	<b>792</b>	<b>+21,5%</b>	<b>514</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>90</b>		<b>21</b>		<b>-75</b>	
Remboursements de dette (8)	24	+26,2%	30	+9,8%	8	+102,0%
Emprunts (9)	0	-100,0%	18	-45,8%	3	-93,7%
Flux net de dette = (9)-(8)	-24		-11		-5	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>635</b>	<b>-3,4%</b>	<b>800</b>	<b>+13,2%</b>	<b>597</b>	<b>+25,8%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>701</b>	<b>+12,6%</b>	<b>810</b>	<b>+18,1%</b>	<b>517</b>	<b>-9,5%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	66		10		-79	
<b>Dettes au 31 décembre (12)</b>	<b>273</b>	<b>+5,0%</b>	<b>264</b>	<b>-3,4%</b>	<b>142</b>	<b>-3,6%</b>
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	19,4%	+13,9 pt	12,7%	+1,4 pt	17,6%	-5,1 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	15,7%	+13,4 pt	8,4%	+1,3 pt	15,9%	-6,0 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	43,1%	-1,5 pt	37,8%	-4,9 pt	31,4%	-3,4 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	2,2 ans	-5,9 ans	3,0 ans	-0,8 an	1,8 ans	+0,3 an

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population. Pour Mayotte, la source utilisée est l'estimation de population annuelle au 1er janvier

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 valeurs provisoires.

## 3.2 Les comptes consolidés des groupements de communes à fiscalité propre des DOM (GFP) (2/2)

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles

	La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
Population municipale	871 157	+0,9%	-	-	65 505 213	+0,3%
Population totale (a)	880 875	+0,9%	320 282	+3,3%	66 696 758	+0,3%
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	5	+0,0%	5	+0,0%	1 232	+0,1%
<b>2024</b>	<b>Euros par habitant (a)</b>	<b>Évolution</b>	<b>Euros par habitant (a)</b>	<b>Évolution</b>	<b>Euros par habitant (a)</b>	<b>Évolution</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>676</b>	<b>+5,5%</b>	<b>202</b>	<b>+12,2%</b>	<b>685</b>	<b>+6,1%</b>
Achats et charges externes	387	+4,0%	69	+27,0%	262	+4,6%
Frais de personnel	142	+12,2%	58	+17,0%	221	+9,1%
Charges financières	23	+13,3%	6	+302,2%	20	+10,8%
Dépenses d'intervention	108	+1,2%	52	-4,5%	146	+5,9%
Autres dépenses de fonctionnement	14	+4,8%	18	-15,1%	36	-1,9%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>810</b>	<b>+5,9%</b>	<b>243</b>	<b>+1,2%</b>	<b>852</b>	<b>+5,1%</b>
Impôts et taxes	542	+2,6%	131	-7,2%	445	+4,7%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	7	+9,7%	0	-	0	-87,6%
<i>dont : Octroi de mer</i>	0	-	0	-	0	-
Concours de l'État	111	+6,0%	80	+11,9%	147	+1,9%
Subventions reçues et participations	31	+12,3%	0	-42,4%	45	+6,2%
Ventes de biens et services	111	+23,3%	25	+0,6%	176	+9,3%
Autres recettes de fonctionnement	15	+7,7%	6	+257,1%	40	+3,2%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>135</b>	<b>+8,4%</b>	<b>41</b>	<b>-31,9%</b>	<b>167</b>	<b>+1,4%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>232</b>	<b>-13,7%</b>	<b>144</b>	<b>-48,1%</b>	<b>293</b>	<b>+11,4%</b>
Dépenses d'équipement	196	-21,0%	136	-48,8%	236	+11,6%
Subventions d'équipement versées	20	+105,7%	8	-27,4%	38	+11,6%
Autres dépenses d'investissement	16	+46,9%	0	-86,9%	19	+8,8%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>124</b>	<b>+6,0%</b>	<b>95</b>	<b>-57,7%</b>	<b>99</b>	<b>+7,8%</b>
FCTVA	15	-37,5%	32	+55,7%	21	+14,3%
Dotations et Subventions d'équipement	91	+0,5%	63	-69,0%	57	+8,0%
Autres recettes d'investissement	18	+570,6%	0	-100,0%	21	+1,6%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>908</b>	<b>-0,2%</b>	<b>345</b>	<b>-24,3%</b>	<b>977</b>	<b>+7,6%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>934</b>	<b>+5,9%</b>	<b>337</b>	<b>-27,2%</b>	<b>951</b>	<b>+5,4%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>27</b>		<b>-8</b>		<b>-26</b>	
Remboursements de dette (8)	56	+2,6%	3	+44,4%	68	+1,1%
Emprunts (9)	64	-25,9%	31	-	92	+18,4%
Flux net de dette = (9)-(8)	8		28		24	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>964</b>	<b>-0,0%</b>	<b>349</b>	<b>-24,0%</b>	<b>1 045</b>	<b>+7,2%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>999</b>	<b>+3,1%</b>	<b>369</b>	<b>-20,5%</b>	<b>1 043</b>	<b>+6,4%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	35		20		-3	
<b>Dette au 31 décembre (12)</b>	<b>875</b>	<b>-0,0%</b>	<b>75</b>	<b>+55,4%</b>	<b>780</b>	<b>+4,0%</b>
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,6%	+0,4 pt	16,8%	-8,2 pt	19,6%	-0,7 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,7%	+0,6 pt	15,5%	-8,5 pt	11,7%	-0,4 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	107,9%	-6,4 pt	30,7%	+10,7 pt	91,5%	-1,0 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,5 ans	-0,5 an	1,8 ans	+1,0 an	4,7 ans	+0,1 an

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Pour Mayotte, la source utilisée est l'estimation de population annuelle au 1er janvier

Sources : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 valeurs provisoires.

**3.3 Comptes consolidés du secteur communal des DOM (1/2)**

(communes et groupements à fiscalité propre)

*Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles*

	Guadeloupe		Martinique		Guyane	
Population totale <sup>(a)</sup>	389 995	-0,9%	369 406	-1,2%	284 085	+2,0%
Nombre de communes	32	+0,0%	34	+0,0%	22	+0,0%
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	6	+0,0%	3	+0,0%	4	+0,0%
<b>2024</b>	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>2 191</b>	<b>+0,7%</b>	<b>2 271</b>	<b>+4,2%</b>	<b>1 773</b>	<b>+8,5%</b>
Achats et charges externes	469	-7,0%	517	+5,8%	579	+6,8%
Frais de personnel	1 274	+2,7%	1 235	+2,2%	914	+4,5%
Charges financières	30	-11,1%	37	+4,5%	17	+27,7%
Dépenses d'intervention	327	+10,4%	431	+9,8%	203	+30,8%
Autres dépenses de fonctionnement	91	-9,8%	51	-8,2%	59	+23,4%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>2 485</b>	<b>+2,4%</b>	<b>2 547</b>	<b>+5,9%</b>	<b>1 963</b>	<b>+8,0%</b>
Impôts et taxes	1 845	+2,4%	1 875	+5,1%	1 200	+3,3%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	709	+3,2%	736	+4,0%	600	+6,5%
<i>dont : Octroi de mer</i>	642	+3,9%	695	+4,1%	503	+3,9%
Concours de l'État	427	+9,0%	423	+7,7%	502	+5,9%
Subventions reçues et participations	88	+9,2%	111	+24,0%	132	+52,7%
Ventes de biens et services	47	+23,5%	62	-9,0%	87	+42,3%
Autres recettes de fonctionnement	78	-31,8%	77	+8,8%	43	+19,9%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>294</b>	<b>+16,9%</b>	<b>277</b>	<b>+22,9%</b>	<b>190</b>	<b>+3,2%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>389</b>	<b>-2,4%</b>	<b>456</b>	<b>+4,6%</b>	<b>640</b>	<b>+13,5%</b>
Dépenses d'équipement	356	-1,0%	434	+6,6%	618	+11,7%
Subventions d'équipement versées	1	-85,9%	12	-33,4%	4	+39,2%
Autres dépenses d'investissement	33	-4,9%	11	-9,6%	18	+115,8%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>297</b>	<b>-12,1%</b>	<b>312</b>	<b>+32,7%</b>	<b>459</b>	<b>+0,1%</b>
FCTVA	45	+14,2%	46	+33,7%	66	-5,5%
Dotations et Subventions d'équipement	242	+21,6%	247	+59,1%	374	+0,2%
Autres recettes d'investissement	10	-90,2%	18	-59,1%	19	+23,2%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>2 580</b>	<b>+0,2%</b>	<b>2 727</b>	<b>+4,2%</b>	<b>2 413</b>	<b>+9,8%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>2 782</b>	<b>+0,6%</b>	<b>2 859</b>	<b>+8,3%</b>	<b>2 422</b>	<b>+6,4%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>202</b>		<b>132</b>		<b>9</b>	
Remboursements de dette (8)	104	+15,5%	119	-13,7%	41	-19,0%
Emprunts (9)	45	+24,8%	95	-10,7%	14	-82,4%
Flux net de dette = (9)-(8)	-59		-23		-27	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>2 685</b>	<b>+0,7%</b>	<b>2 846</b>	<b>+3,3%</b>	<b>2 454</b>	<b>+9,1%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>2 828</b>	<b>+0,9%</b>	<b>2 954</b>	<b>+7,6%</b>	<b>2 436</b>	<b>+3,4%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	143		109		-18	
<b>Dettes au 31 décembre (12)</b>	<b>990</b>	<b>-2,3%</b>	<b>1 160</b>	<b>-1,3%</b>	<b>447</b>	<b>-6,1%</b>
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,8%	+1,5 pt	10,9%	+1,5 pt	9,7%	-0,4 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,6%	+1,0 pt	6,2%	+2,6 pt	7,6%	+0,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	39,8%	-1,9 pt	45,5%	-3,3 pt	22,8%	-3,4 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	3,4 ans	-0,7 an	4,2 ans	-1,0 an	2,3 ans	-0,2 an

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22).

Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 valeurs provisoires.

**3.3 Comptes consolidés du secteur communal des DOM (2/2)**

(communes et groupements à fiscalité propre)

*Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles*

	La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
Population totale (a)	870 870	+0,6%	320 282	+3,3%	66 696 758	+0,3%
Nombre de communes	24	+0,0%	17	+0,0%	34 806	-0,0%
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	5	+0,0%	5	+0,0%	1 232	+0,1%
<b>2024</b>						
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>2 168</b>	<b>+4,8%</b>	<b>975</b>	<b>+4,8%</b>	<b>1 877</b>	<b>+4,4%</b>
Achats et charges externes	663	+6,5%	206	+3,2%	593	+3,9%
Frais de personnel	1 080	+3,4%	566	+7,1%	847	+4,8%
Charges financières	56	+14,5%	13	+135,9%	47	+9,6%
Dépenses d'intervention	327	+6,0%	154	-0,5%	304	+5,4%
Autres dépenses de fonctionnement	43	-5,2%	35	-14,5%	86	-0,8%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>2 497</b>	<b>+3,6%</b>	<b>1 061</b>	<b>+0,3%</b>	<b>2 262</b>	<b>+3,4%</b>
Impôts et taxes	1 780	+1,8%	523	-0,4%	1 375	+3,1%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	<i>541</i>	<i>+1,9%</i>	<i>281</i>	<i>+2,1%</i>		
<i>dont : Octroi de mer</i>	<i>473</i>	<i>+2,1%</i>	<i>281</i>	<i>+2,2%</i>		
Concours de l'État	400	+5,5%	450	+4,0%	380	+2,5%
Subventions reçues et participations	120	+13,5%	40	-20,4%	106	+2,3%
Ventes de biens et services	150	+8,4%	30	-4,1%	290	+5,2%
Autres recettes de fonctionnement	46	+25,9%	18	-0,2%	112	+7,2%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>328</b>	<b>-3,6%</b>	<b>86</b>	<b>-32,3%</b>	<b>385</b>	<b>-1,4%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>736</b>	<b>-11,1%</b>	<b>649</b>	<b>-25,1%</b>	<b>732</b>	<b>+10,2%</b>
Dépenses d'équipement	662	-13,7%	650	-23,5%	650	+10,5%
Subventions d'équipement versées	24	-3,0%	-11	-245,2%	49	+5,2%
Autres dépenses d'investissement	50	+38,5%	9	+2,9%	33	+11,4%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>433</b>	<b>+13,2%</b>	<b>460</b>	<b>-22,5%</b>	<b>279</b>	<b>+5,0%</b>
FCTVA	78	+21,5%	92	+46,8%	67	+11,1%
Dotations et Subventions d'équipement	300	+9,0%	366	-29,9%	155	+5,6%
Autres recettes d'investissement	55	+28,0%	2	-79,1%	57	-3,0%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>2 905</b>	<b>+0,3%</b>	<b>1 623</b>	<b>-9,6%</b>	<b>2 609</b>	<b>+6,0%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>2 929</b>	<b>+4,9%</b>	<b>1 521</b>	<b>-7,9%</b>	<b>2 541</b>	<b>+3,6%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>25</b>		<b>-102</b>		<b>-68</b>	
Remboursements de dette (8)	203	+20,1%	27	+43,8%	169	-0,4%
Emprunts (9)	158	-33,9%	118	+231,3%	207	+15,3%
Flux net de dette = (9)-(8)	-45		90		39	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>3 108</b>	<b>+1,4%</b>	<b>1 650</b>	<b>-9,0%</b>	<b>2 778</b>	<b>+5,6%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>3 087</b>	<b>+1,9%</b>	<b>1 639</b>	<b>-2,8%</b>	<b>2 748</b>	<b>+4,4%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-20		-12		-30	
<b>Dette au 31 décembre (12)</b>	<b>1 936</b>	<b>-3,6%</b>	<b>443</b>	<b>+21,7%</b>	<b>1 834</b>	<b>+2,2%</b>
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	13,1%	-1,0 pt	8,1%	-3,9 pt	17,0%	-0,8 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	5,0%	-2,1 pt	5,6%	-4,7 pt	9,6%	-0,5 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	77,6%	-5,8 pt	41,7%	+7,3 pt	81,1%	-1,0 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,9 ans	- 0,0 an	5,1 ans	+ 2,3 ans	4,8 ans	+ 0,2 an

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22).

Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 valeurs provisoires.

## 3.4 Comptes consolidés des conseils départementaux des DOM

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles

	Guadeloupe		La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
Population municipale	384 315	+0,2%	871 157	+0,9%	-	-	61 600 436	+0,4%
Population totale <sup>(a)</sup>	389 277	+0,1%	880 875	+0,9%	320 282	+3,3%	62 755 002	+0,4%
<b>2024</b>	Euros par habitant (a)	Évolution						
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>1 749</b>	<b>-1,0%</b>	<b>1 239</b>	<b>+3,9%</b>	<b>1 556</b>	<b>+9,2%</b>	<b>1 029</b>	<b>+3,6%</b>
Achats et charges externes	93	-17,4%	87	+6,4%	267	-3,8%	74	+1,4%
Frais de personnel	357	+5,4%	425	+1,1%	596	+1,4%	232	+3,2%
Charges financières	6	+9,6%	9	+45,5%	11	+32,8%	13	+11,2%
Dépenses d'intervention	1 281	-1,6%	710	+4,7%	624	+21,6%	700	+3,9%
Autres dépenses de fonctionnement	11	+53,0%	8	+21,4%	58	+53,8%	9	+0,6%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>1 933</b>	<b>-0,7%</b>	<b>1 345</b>	<b>+1,3%</b>	<b>1 957</b>	<b>+18,9%</b>	<b>1 106</b>	<b>-0,2%</b>
Impôts et taxes	1 409	+0,6%	794	-3,7%	643	+1,6%	785	-2,0%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	79	+1,0%	47	-0,4%	279	+4,6%	0	+0,0%
<i>dont : Octroi de mer</i>	0	+0,0%	0	+0,0%	160	+13,1%	0	+0,0%
Concours de l'État	368	+0,5%	296	-0,9%	538	+3,6%	150	-0,4%
Subventions reçues et participations	132	-12,1%	235	+21,2%	678	+69,6%	125	+9,8%
Ventes de biens et services	2	-31,9%	6	-19,0%	75	+9,6%	15	+8,2%
Autres recettes de fonctionnement	22	-19,2%	14	+316,3%	22	-7,3%	30	+9,6%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>184</b>	<b>+1,9%</b>	<b>107</b>	<b>-21,4%</b>	<b>401</b>	<b>+81,4%</b>	<b>77</b>	<b>-32,9%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>354</b>	<b>+39,0%</b>	<b>240</b>	<b>-1,1%</b>	<b>344</b>	<b>-12,0%</b>	<b>194</b>	<b>-3,3%</b>
Dépenses d'équipement	308	+47,0%	115	-15,8%	245	-11,8%	129	-3,4%
Subventions d'équipement versées	36	+31,9%	115	+18,3%	99	-4,0%	61	-2,7%
Autres dépenses d'investissement	10	-43,6%	9	+15,4%	0	-100,0%	4	-9,4%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>136</b>	<b>+85,6%</b>	<b>94</b>	<b>+22,1%</b>	<b>117</b>	<b>-28,9%</b>	<b>51</b>	<b>-3,0%</b>
FCTVA	63	+91,4%	17	+10,4%	42	+60,7%	19	+0,4%
Dotations et Subventions d'équipement	70	+88,5%	71	+24,0%	65	-51,7%	28	-2,5%
Autres recettes d'investissement	3	-13,8%	6	+40,1%	10	+156,2%	5	-15,4%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>2 103</b>	<b>+4,1%</b>	<b>1 479</b>	<b>+3,0%</b>	<b>1 900</b>	<b>+4,7%</b>	<b>1 222</b>	<b>+2,4%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>2 068</b>	<b>+2,4%</b>	<b>1 439</b>	<b>+2,4%</b>	<b>2 074</b>	<b>+14,6%</b>	<b>1 157</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-34</b>		<b>-40</b>		<b>174</b>		<b>-65</b>	
Remboursements de dette (8)	33	+4,5%	48	+16,0%	21	+9,2%	51	-4,3%
Emprunts (9)	0	-100,0%	96	+5,3%	0	-100,0%	86	+84,0%
Flux net de dette = (9)-(8)	-33		49		-21		35	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>2 136</b>	<b>+4,1%</b>	<b>1 527</b>	<b>+3,4%</b>	<b>1 921</b>	<b>+4,7%</b>	<b>1 273</b>	<b>+2,2%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>2 068</b>	<b>+0,5%</b>	<b>1 535</b>	<b>+2,6%</b>	<b>2 074</b>	<b>+11,6%</b>	<b>1 243</b>	<b>+3,0%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-68		8		153		-30	
<b>Dettes au 31 décembre (12)</b>	<b>256</b>	<b>-11,6%</b>	<b>461</b>	<b>+10,7%</b>	<b>197</b>	<b>-12,6%</b>	<b>525</b>	<b>+6,8%</b>
<b>Ratios</b>								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	9,5%	+0,2 pt	7,9%	-2,3 pt	20,5%	+7,1 pt	7,0%	-3,4 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,8%	+0,2 pt	4,4%	-2,7 pt	19,4%	+7,2 pt	2,4%	-3,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	13,3%	-1,6 pt	34,3%	+2,9 pt	10,1%	-3,6 pt	47,4%	+3,1 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	1,4 ans	-0,2 ans	4,3 ans	+1,3 ans	6,5 ans	ns	6,8 ans	+2,5 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 valeurs provisoires.

## 3.5a Comptes consolidés des régions

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles

	Guadeloupe		La Réunion		France métropolitaine	
	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
Population municipale	384 315	+0,2%	871 157	+0,9%	65 505 213	+0,4%
Population totale <sup>(a)</sup>	389 277	+0,1%	880 875	+0,9%	66 696 758	+0,3%
<b>2024</b>						
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>692</b>	<b>+3,3%</b>	<b>598</b>	<b>+2,8%</b>	<b>345</b>	<b>+2,4%</b>
Achats et charges externes	123	-4,8%	95	+2,4%	91	+27,1%
Frais de personnel	210	+1,1%	190	+4,1%	62	+3,3%
Charges financières	33	+30,7%	35	+3,9%	15	+27,4%
Dépenses d'intervention	308	+4,9%	257	+1,1%	172	-8,2%
Autres dépenses de fonctionnement	19	+25,7%	22	+14,6%	5	-21,3%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>854</b>	<b>-4,7%</b>	<b>792</b>	<b>+3,0%</b>	<b>428</b>	<b>+2,3%</b>
Impôts et taxes	626	-0,9%	537	+4,3%	354	+3,6%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	412	-1,8%	323	+0,9%	4	+0,3%
<i>dont : Octroi de mer</i>	257	-2,0%	159	+2,0%		
Concours de l'État	103	-10,7%	86	-17,4%	22	-24,4%
Subventions reçues et participations	85	-36,1%	162	+14,1%	31	-14,4%
Ventes de biens et services	0	-0,3%	3	+20,6%	11	+139,3%
Autres recettes de fonctionnement	39	+156,2%	4	-30,5%	9	+47,5%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>162</b>	<b>-28,5%</b>	<b>194</b>	<b>+3,4%</b>	<b>83</b>	<b>+2,0%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>745</b>	<b>-9,8%</b>	<b>820</b>	<b>+14,4%</b>	<b>204</b>	<b>+6,8%</b>
Dépenses d'équipement	321	-46,6%	267	+0,4%	49	-3,7%
Subventions d'équipement versées	401	+90,8%	518	+25,2%	143	+7,9%
Autres dépenses d'investissement	23	+53,8%	35	-5,4%	12	+53,6%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>596</b>	<b>-9,4%</b>	<b>812</b>	<b>+59,0%</b>	<b>86</b>	<b>+3,2%</b>
FCTVA	42	+1,0%	39	+16,0%	8	+4,4%
Dotations et Subventions d'équipement	539	-11,9%	756	+61,7%	69	+1,6%
Autres recettes d'investissement	14	+262,4%	16	+76,9%	9	+15,4%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>1 437</b>	<b>-3,9%</b>	<b>1 419</b>	<b>+9,2%</b>	<b>548</b>	<b>+4,0%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>1 450</b>	<b>-6,7%</b>	<b>1 604</b>	<b>+25,3%</b>	<b>514</b>	<b>+2,4%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>13</b>		<b>185</b>		<b>-34</b>	
Remboursements de dette (8)	206	+176,3%	102	+34,2%	35	+13,0%
Emprunts (9)	293	+1039,7%	0	-100,0%	68	+37,1%
Flux net de dette = (9)-(8)	87		-102		33	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>1 643</b>	<b>+4,6%</b>	<b>1 521</b>	<b>+10,6%</b>	<b>583</b>	<b>+4,5%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>1 743</b>	<b>+10,4%</b>	<b>1 604</b>	<b>+23,6%</b>	<b>582</b>	<b>+5,6%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	100		83		-1	
<b>Dettes au 31 décembre (12)</b>	<b>1 235</b>	<b>+7,4%</b>	<b>1 355</b>	<b>-7,9%</b>	<b>522</b>	<b>+6,2%</b>
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,9%	-6,3 pt	24,5%	+0,1 pt	19,4%	-0,1 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	-	-	11,6%	-2,9 pt	11,2%	-0,8 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	144,6%	+16,3 pt	171,0%	-20,1 pt	122,1%	+4,5 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	7,6 ans	+ 2,6 ans	7,0 ans	- 0,9 an	6,3 ans	+ 0,2 an

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier, sauf Mayotte : estimations de population (Insee). Les totaux incluant Mayotte sont estimés en conséquence.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 provisoires.

## 3.5b Les comptes consolidés des collectivités territoriales uniques (CTU)

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles

	Martinique		Guyane		Mayotte	
	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
Population municipale	360 749	-0,1%	286 618	+0,5%	-	-
Population totale <sup>(a)</sup>	364 916	-0,2%	288 739	+0,5%	320 282	+3,3%
<b>2024</b>						
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>2 268</b>	<b>-15,5%</b>	<b>1 579</b>	<b>+6,7%</b>	<b>1 556</b>	<b>+9,2%</b>
Achats et charges externes	162	-2,6%	244	-11,4%	267	-3,8%
Frais de personnel	729	+4,4%	631	+3,2%	596	+1,4%
Charges financières	66	-1,8%	15	+63,4%	11	+32,8%
Dépenses d'intervention	1 294	-25,6%	640	+18,2%	624	+21,6%
Autres dépenses de fonctionnement	17	+51,7%	49	+16,1%	58	+53,8%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>2 543</b>	<b>-13,4%</b>	<b>1 891</b>	<b>+3,1%</b>	<b>1 957</b>	<b>+18,9%</b>
Impôts et taxes	1 961	+0,4%	1 144	+3,5%	643	+1,6%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	593	+0,5%	504	+18,9%	279	+4,6%
<i>dont : Octroi de mer</i>	254	-1,2%	218	+10,1%	160	+13,1%
Concours de l'État	552	-4,3%	260	+0,5%	538	+3,6%
Subventions reçues et participations	-10	-102,7%	455	+15,6%	678	+69,6%
Ventes de biens et services	23	+2,2%	1	-115,9%	75	+9,6%
Autres recettes de fonctionnement	15	-22,2%	32	-60,4%	22	-7,3%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>274</b>	<b>+8,8%</b>	<b>312</b>	<b>-11,7%</b>	<b>401</b>	<b>+81,4%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>669</b>	<b>-2,4%</b>	<b>1 128</b>	<b>-1,4%</b>	<b>344</b>	<b>-12,0%</b>
Dépenses d'équipement	373	-11,5%	510	+10,8%	245	-11,8%
Subventions d'équipement versées	295	+16,1%	547	-17,2%	99	-4,0%
Autres dépenses d'investissement	1	-88,3%	71	+211,0%	0	-100,0%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>189</b>	<b>-38,2%</b>	<b>900</b>	<b>+78,4%</b>	<b>117</b>	<b>-28,9%</b>
FCTVA	53	-11,8%	83	+108,5%	42	+60,7%
Dotations et Subventions d'équipement	134	-41,6%	804	+76,6%	65	-51,7%
Autres recettes d'investissement	2	-87,7%	12	+33,3%	10	+156,2%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>2 937</b>	<b>-12,8%</b>	<b>2 707</b>	<b>+3,2%</b>	<b>1 900</b>	<b>+4,7%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>2 732</b>	<b>-15,7%</b>	<b>2 791</b>	<b>+19,4%</b>	<b>2 074</b>	<b>+14,6%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-205</b>		<b>84</b>		<b>174</b>	
Remboursements de dette (8)	200	+10,4%	55	+14,8%	21	+9,2%
Emprunts (9)	295	+2,6%	156	+5,8%	0	-100,0%
Flux net de dette = (9)-(8)	94		101		-21	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>3 137</b>	<b>-11,6%</b>	<b>2 763</b>	<b>+3,4%</b>	<b>1 921</b>	<b>+4,7%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>3 026</b>	<b>-14,2%</b>	<b>2 947</b>	<b>+18,6%</b>	<b>2 074</b>	<b>+11,6%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-111		184		153	
<b>Dettes au 31 décembre (12)</b>	<b>2 617</b>	<b>+4,0%</b>	<b>704</b>	<b>+16,1%</b>	<b>197</b>	<b>-12,6%</b>
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	10,8%	+2,2 pt	16,5%	-2,8 pt	20,5%	+7,1 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	2,9%	+0,5 pt	13,5%	-3,1 pt	19,4%	+7,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	102,9%	+17,2 pt	37,2%	+4,2 pt	10,1%	-3,6 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	9,5 ans	-0,4 an	2,3 ans	+0,5 an	6,5 ans	ns

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 provisoires.

## 3.6 Comptes consolidés des syndicats des DOM (1/2)

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane	
Population municipale	384 315	+0,2%	360 749	-0,1%	286 618	+0,5%
Population totale <sup>(a)</sup>	389 277	+0,1%	364 916	-0,2%	288 739	+0,5%
Nombre de syndicats (ayant un budget)	12	-7,7%	5	+0,0%	3	+0,0%
<b>2024</b>	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>326</b>	<b>+26,1%</b>	<b>131</b>	<b>-7,9%</b>	<b>13</b>	<b>+20,2%</b>
Achats et charges externes	191	+21,7%	52	-11,6%	3	-2,8%
Frais de personnel	93	+6,1%	61	+8,8%	10	+27,1%
Charges financières	1	-1,6%	3	-11,5%	0	-
Dépenses d'intervention	0	-26,5%	1	-21,2%	0	-
Autres dépenses de fonctionnement	39	+261,2%	15	-37,2%	0	+139,2%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>301</b>	<b>-2,9%</b>	<b>185</b>	<b>+6,3%</b>	<b>16</b>	<b>+22,2%</b>
Impôts et taxes	78	+1,4%	20	-5,7%	0	-
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	0	-	0	-	0	-
<i>dont : Octroi de mer</i>	0	-	0	-	0	-
Concours de l'État	0	-100,0%	0	-	0	-7,1%
Subventions reçues et participations	195	+1,1%	123	-5,6%	14	+14,2%
Ventes de biens et services	10	+68,3%	8	+35,6%	1	+159,1%
Autres recettes de fonctionnement	18	-47,8%	33	+110,3%	0	+155,7%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>-25</b>	<b>-148,5%</b>	<b>53</b>	<b>+70,6%</b>	<b>3</b>	<b>+34,1%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>52</b>	<b>-47,1%</b>	<b>38</b>	<b>-46,3%</b>	<b>1</b>	<b>+19,3%</b>
Dépenses d'équipement	51	-43,8%	38	-34,3%	1	+19,1%
Subventions d'équipement versées	0	-	0	+351,0%	0	-
Autres dépenses d'investissement	0	-92,9%	0	-100,0%	0	-
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>66</b>	<b>-43,0%</b>	<b>45</b>	<b>+29,0%</b>	<b>1</b>	<b>+37,8%</b>
FCTVA	9	+68,9%	8	-45,9%	0	-67,6%
Dotations et Subventions d'équipement	57	+4,0%	27	+27,1%	1	+101,6%
Autres recettes d'investissement	0	ns	11	ns	0	-100,0%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>377</b>	<b>+6,0%</b>	<b>169</b>	<b>-20,6%</b>	<b>14</b>	<b>+20,1%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>367</b>	<b>-13,8%</b>	<b>230</b>	<b>+10,1%</b>	<b>17</b>	<b>+23,1%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-11</b>		<b>60</b>		<b>3</b>	
Remboursements de dette (8)	5	+1,1%	24	+132,1%	0	-
Emprunts (9)	11	+180,6%	27	-	0	-
Flux net de dette = (9)-(8)	6		2		0	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>382</b>	<b>+6,0%</b>	<b>194</b>	<b>-13,5%</b>	<b>14</b>	<b>+20,1%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>377</b>	<b>-12,0%</b>	<b>256</b>	<b>+22,8%</b>	<b>17</b>	<b>+23,1%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-4		63		3	+0
<b>Dette au 31 décembre (12)</b>	<b>127</b>	<b>+19,6%</b>	<b>142</b>	<b>+1,8%</b>	<b>0</b>	
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	-	-24,9 pt	28,9%	+10,9 pt	16,2%	+1,4 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	-	-25,0 pt	15,7%	+3,8 pt	16,2%	+1,4 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	42,3%	+8,0 pt	77,2%	-3,4 pt	0,0%	+0,0 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	-5,1 ans	-7,2 ans	2,7 ans	-1,8 an	0,0 an	0,0 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22).

Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 provisoires.

## 3.6 Comptes consolidés des syndicats des DOM (2/2)

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles

	La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
Population municipale	871 157	+0,9%	-	-	65 505 213	+0,3%
Population totale <sup>(a)</sup>	880 875	+0,9%	320 282	+3,3%	66 696 758	+0,3%
Nombre de syndicats (ayant un budget)	9	+0,0%	4	+0,0%	9 001	-1,5%
<b>2024</b>	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>134</b>	<b>+4,9%</b>	<b>144</b>	<b>+1,3%</b>	<b>200</b>	<b>+1,4%</b>
Achats et charges externes	91	+0,9%	45	+2,4%	108	+2,7%
Frais de personnel	26	+18,4%	65	-0,1%	53	+7,3%
Charges financières	5	+0,8%	5	+256,3%	9	+11,9%
Dépenses d'intervention	0	-9,5%	0	-	16	+1,2%
Autres dépenses de fonctionnement	12	+14,0%	29	-8,8%	15	-24,2%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>136</b>	<b>+2,3%</b>	<b>159</b>	<b>-10,8%</b>	<b>262</b>	<b>+1,7%</b>
Impôts et taxes	3	-18,1%	38	+2,8%	34	+0,1%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	0	-	0	-	0	-
<i>dont : Octroi de mer</i>	0	-	0	-	0	-
Concours de l'État	0	-38,4%	0	-	1	+19,6%
Subventions reçues et participations	104	+0,9%	57	-6,7%	95	+3,9%
Ventes de biens et services	16	+3,4%	50	-28,2%	107	+4,9%
Autres recettes de fonctionnement	13	+21,5%	15	+29,6%	25	-15,0%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>2</b>	<b>-63,3%</b>	<b>15</b>	<b>-58,8%</b>	<b>62</b>	<b>+2,6%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>104</b>	<b>+5,8%</b>	<b>174</b>	<b>-20,1%</b>	<b>129</b>	<b>+2,3%</b>
Dépenses d'équipement	94	+4,9%	174	-20,1%	112	+1,0%
Subventions d'équipement versées	1	-	0	-	4	-10,7%
Autres dépenses d'investissement	9	+1,1%	0	-	12	+24,1%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>69</b>	<b>+84,2%</b>	<b>188</b>	<b>+56,6%</b>	<b>59</b>	<b>+3,0%</b>
FCTVA	18	+159,9%	6	+7,6%	4	+5,3%
Dotations et Subventions d'équipement	42	+77,6%	182	+64,0%	43	+1,7%
Autres recettes d'investissement	9	+32,5%	0	-99,7%	12	+7,0%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>238</b>	<b>+5,3%</b>	<b>318</b>	<b>-11,6%</b>	<b>329</b>	<b>+1,8%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>205</b>	<b>+20,4%</b>	<b>347</b>	<b>+16,4%</b>	<b>320</b>	<b>+2,0%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-33</b>		<b>29</b>		<b>-9</b>	
Remboursements de dette (8)	7	+10,2%	7	+602,8%	27	+3,0%
Emprunts (9)	101	+451,0%	62	-	39	+8,1%
Flux net de dette = (9)-(8)	94		55		12	
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>244</b>	<b>+5,4%</b>	<b>325</b>	<b>-9,9%</b>	<b>356</b>	<b>+1,9%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>305</b>	<b>+62,1%</b>	<b>409</b>	<b>+37,3%</b>	<b>360</b>	<b>+2,6%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	61		84		3	
<b>Dette au 31 décembre (12)</b>	<b>362</b>	<b>+32,1%</b>	<b>125</b>	<b>+73,4%</b>	<b>297</b>	<b>+3,2%</b>
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	1,3%	-2,4 pt	9,3%	-10,8 pt	23,5%	+0,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	-	-2,7 pt	4,7%	-14,8 pt	13,1%	+0,1 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	266,9%	+60,1 pt	78,8%	+38,3 pt	113,6%	+1,6 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	ns	ns	8,5 ans	+ 6,5 ans	4,8 ans	+ 0,0 ans

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 provisoires.

## 3.7 Comptes consolidés de l'ensemble des collectivités des DOM (y compris syndicats) (1/2)

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane	
Population municipale	384 315	+0,2%	360 749	-0,1%	286 618	+0,5%
Population totale <sup>(a)</sup>	389 277	+0,1%	364 916	-0,2%	288 739	+0,5%
Nombre de communes	32	+0,0%	34	+0,0%	22	+0,0%
<b>2024</b>	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>4 888</b>	<b>+2,0%</b>	<b>4 658</b>	<b>-6,6%</b>	<b>3 329</b>	<b>+7,8%</b>
Achats et charges externes	876	-3,0%	730	+2,4%	827	+0,6%
Frais de personnel	1 934	+3,2%	2 025	+3,2%	1 555	+4,1%
Charges financières	71	+6,6%	106	+0,0%	31	+42,3%
Dépenses d'intervention	1 847	+1,9%	1 713	-18,9%	807	+22,1%
Autres dépenses de fonctionnement	160	+19,6%	83	-8,2%	109	+20,2%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>5 503</b>	<b>+0,1%</b>	<b>5 263</b>	<b>-4,2%</b>	<b>3 833</b>	<b>+5,7%</b>
Impôts et taxes	3 958	+1,2%	3 857	+2,6%	2 343	+3,4%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	1 199	+1,3%	1 329	+2,4%	1 104	+11,8%
<i>dont : Octroi de mer</i>	899	+2,1%	949	+2,6%	721	+5,7%
Concours de l'État	898	+2,8%	976	+0,6%	763	+4,0%
Subventions reçues et participations	432	-9,9%	212	-62,3%	564	+23,9%
Ventes de biens et services	59	+26,3%	93	-3,7%	89	+53,0%
Autres recettes de fonctionnement	157	-17,7%	125	+18,1%	75	-35,5%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>615</b>	<b>-13,3%</b>	<b>605</b>	<b>+18,9%</b>	<b>504</b>	<b>-6,4%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>1 479</b>	<b>-4,4%</b>	<b>1 156</b>	<b>-3,0%</b>	<b>1 763</b>	<b>+3,6%</b>
Dépenses d'équipement	1 036	-17,8%	845	-4,7%	1 128	+11,3%
Subventions d'équipement versées	377	+77,0%	299	+10,7%	546	-17,0%
Autres dépenses d'investissement	66	-10,3%	12	-66,2%	89	+185,3%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>1 034</b>	<b>-10,5%</b>	<b>539</b>	<b>-6,3%</b>	<b>1 354</b>	<b>+41,5%</b>
FCTVA	159	+33,0%	107	-1,7%	149	+35,9%
Dotations et Subventions d'équipement	849	-2,9%	401	-1,1%	1 174	+42,7%
Autres recettes d'investissement	26	-83,7%	31	-48,7%	31	+26,5%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>6 368</b>	<b>+0,5%</b>	<b>5 814</b>	<b>-5,9%</b>	<b>5 092</b>	<b>+6,3%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>6 538</b>	<b>-1,8%</b>	<b>5 801</b>	<b>-4,4%</b>	<b>5 188</b>	<b>+13,1%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>170</b>	<b>-0</b>	<b>-13</b>	<b>-1</b>	<b>96</b>	<b>-1</b>
Remboursements de dette (8)	349	+72,9%	343	+4,2%	96	-2,5%
Emprunts (9)	349	+234,5%	416	+5,7%	170	-25,0%
Flux net de dette = (9)-(8)	1	-1	73	+0	74	-0
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>6 717</b>	<b>+2,7%</b>	<b>6 157</b>	<b>-5,4%</b>	<b>5 189</b>	<b>+6,1%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>6 887</b>	<b>+1,9%</b>	<b>6 218</b>	<b>-3,8%</b>	<b>5 358</b>	<b>+11,3%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	171	-0	61	-2	169	-3
<b>Dette au 31 décembre (12)</b>	<b>2 608</b>	<b>+1,9%</b>	<b>3 919</b>	<b>+2,3%</b>	<b>1 151</b>	<b>-</b>
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,2%	-1,7 pt	11,5%	+2,2 pt	13,2%	-1,7 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	4,8%	-4,4 pt	5,0%	+1,7 pt	10,6%	-1,5 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	47,4%	+0,9 pt	74,5%	+4,7 pt	30,0%	+0,2 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,2 ans	+ 0,6 an	6,5 ans	- 1,1 an	2,3 ans	+ 0,3 an

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22).

Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 provisoires.

## 3.7 Comptes consolidés de l'ensemble des collectivités des DOM (y compris syndicats) (2/2)

Budgets principaux et annexes consolidés - Opérations réelles

	La Réunion		Mayotte		France métropolitaine	
	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution	Euros par habitant (a)	Évolution
Population municipale	871 157	+0,9%	-	-	65 505 213	+0,3%
Population totale (a)	880 875	+0,9%	320 282	+3,3%	66 696 758	+0,3%
Nombre de communes	24	+0,0%	17	+0,0%	34 836	-0,0%
<b>2024</b>	<b>Euros par habitant (a)</b>	<b>Évolution</b>	<b>Euros par habitant (a)</b>	<b>Évolution</b>	<b>Euros par habitant (a)</b>	<b>Évolution</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>4 115</b>	<b>+4,2%</b>	<b>2 670</b>	<b>+7,2%</b>	<b>3 362</b>	<b>+3,9%</b>
Achats et charges externes	935	+5,5%	518	-0,6%	862	+5,6%
Frais de personnel	1 720	+3,1%	1 227	+3,9%	1 179	+4,5%
Charges financières	105	+11,9%	29	+90,6%	83	+13,0%
Dépenses d'intervention	1 270	+4,1%	773	+16,7%	1 124	+2,3%
Autres dépenses de fonctionnement	84	+4,1%	122	+10,3%	114	-5,5%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>4 746</b>	<b>+2,7%</b>	<b>3 173</b>	<b>+10,3%</b>	<b>3 964</b>	<b>+2,2%</b>
Impôts et taxes	3 114	+0,7%	1 204	+0,7%	2 502	+1,6%
<i>dont : Impôts et taxes DOM et Corse</i>	910	+1,5%	560	+3,3%	4	-0,8%
<i>dont : Octroi de mer</i>	632	+2,1%	441	+5,9%	0	-
Concours de l'État	782	-0,0%	988	+3,8%	544	+0,4%
Subventions reçues et participations	597	+14,0%	771	+51,8%	322	+3,4%
Ventes de biens et services	176	+6,8%	154	-8,4%	422	+6,8%
Autres recettes de fonctionnement	77	+35,9%	55	+2,9%	174	+5,3%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>631</b>	<b>-5,7%</b>	<b>503</b>	<b>+30,2%</b>	<b>602</b>	<b>-5,9%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>1 845</b>	<b>+1,0%</b>	<b>1 122</b>	<b>-21,3%</b>	<b>1 185</b>	<b>+7,0%</b>
Dépenses d'équipement	1 138	-9,6%	1 069	-20,5%	932	+6,5%
Subventions d'équipement versées	603	+26,1%	45	-28,2%	190	+5,7%
Autres dépenses d'investissement	104	+14,8%	9	-52,5%	63	+18,5%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>1 351</b>	<b>+42,5%</b>	<b>721</b>	<b>-13,1%</b>	<b>409</b>	<b>+3,9%</b>
FCTVA	152	+26,3%	141	+48,3%	97	+8,2%
Dotations et Subventions d'équipement	1 113	+45,5%	569	-20,9%	230	+3,9%
Autres recettes d'investissement	86	+36,4%	11	-24,7%	82	-0,8%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>5 960</b>	<b>+3,2%</b>	<b>3 793</b>	<b>-3,2%</b>	<b>4 546</b>	<b>+4,7%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>6 097</b>	<b>+9,5%</b>	<b>3 894</b>	<b>+5,0%</b>	<b>4 373</b>	<b>+2,4%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>137</b>	<b>-2</b>	<b>101</b>	<b>-1</b>	<b>-173</b>	<b>+1</b>
Remboursements de dette (8)	359	+22,9%	56	+41,2%	278	+0,8%
Emprunts (9)	355	-3,1%	180	-	396	+27,7%
Flux net de dette = (9)-(8)	-4	-1	124	+2	117	+3
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>6 319</b>	<b>+4,1%</b>	<b>3 849</b>	<b>-2,7%</b>	<b>4 825</b>	<b>+4,4%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>6 452</b>	<b>+8,7%</b>	<b>4 075</b>	<b>+7,5%</b>	<b>4 769</b>	<b>+4,1%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	133	-2	226	-2	-56	+0
<b>Dette au 31 décembre (12)</b>	<b>4 114</b>	<b>-1,3%</b>	<b>765</b>	<b>+15,6%</b>	<b>3 147</b>	<b>+3,7%</b>
<b>Ratios</b>						
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	13,3%	-1,2 pt	15,8%	+2,4 pt	15,2%	-1,3 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	5,7%	-2,4 pt	14,1%	+2,0 pt	8,2%	-1,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	86,7%	-3,6 pt	24,1%	+1,1 pt	79,4%	+1,1 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,5 ans	+ 0,3 an	1,5 ans	- 0,2 an	5,2 ans	+ 0,5 an

(a) Population municipale et comptée à part. Population légale au 1er janvier. Les évolutions intègrent celles de la population.

Sources : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles ; budgets principaux et annexes, y compris les EPSM (M22).

Montants calculés hors gestion active de la dette. Insee, recensement de la population. Données 2024 provisoires.

### 3B. Les principales caractéristiques des finances des COM et de la Nouvelle-Calédonie

Les collectivités d'outre-mer (COM) sont constituées de la Polynésie française, du territoire de Wallis-et-Futuna, de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Outre leurs compétences particulières, les COM et la Nouvelle-Calédonie disposent d'une autonomie en matière fiscale. En effet, les COM fixent elles-mêmes leurs propres règles fiscales et douanières et perçoivent le produit de cette fiscalité.

- **La Nouvelle-Calédonie** compte une population totale de 268 510 habitants pour une dépense locale totale de 2,5 Md€ en 2023 selon les comptes administratifs.

Depuis 2016, dans un souci de plus grande transparence, le budget de la Nouvelle-Calédonie se décompose en trois budgets distincts :

- un budget propre retrace les flux nécessaires au financement des compétences particulières de la Nouvelle-Calédonie,
- un budget annexe de répartition regroupe les taxes et impôts qui entrent dans l'assiette des dotations aux collectivités : provinces, communes et Nouvelle-Calédonie,
- un budget annexe de reversement centralise les taxes affectées, centimes additionnels et fonds de concours et alimente les divers organismes et collectivités bénéficiant de financements dédiés.

La part des impôts et taxes représente 74,1 % des recettes de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie en 2023. Les principales recettes fiscales sont, par ordre décroissant, la taxe générale sur la consommation (471,0 M€)<sup>21</sup>, l'impôt sur les sociétés (276,1 M€), l'impôt sur le revenu (249,3 M€), les droits d'enregistrement (98,8 M€), la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (92,1 M€), les droits de douane (73,8 M€) et la taxe sur les produits pétroliers (67,4 M€)<sup>22</sup>. Les autres recettes sont constituées de transferts financiers de l'État (57,9 M€ de dotation globale de compensation) et d'emprunt (332,4 M€).

Le budget de la Nouvelle-Calédonie est constitué pour une très large part de recettes qui sont reversées aux provinces, aux communes ainsi qu'à divers organismes locaux. La répartition des recettes fiscales du budget de répartition en faveur des provinces et des communes est encadrée par la loi organique n° 99-209 modifiée. Ainsi, depuis 2014, et conformément à ces dispositions, 68,3 % des recettes issues des impôts, droits et taxes perçus ainsi que des recettes de la régie des tabacs ont été reversés pour 55,5 % aux provinces et pour 16,8 % aux communes.

- **La Polynésie française** compte 48 communes réparties dans cinq archipels, regroupant une population totale de 283 147 habitants.

La Polynésie française est une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. Ce statut lui donne compétence en matière de fiscalité, principale recette de fonctionnement de la collectivité (1 333 M€ soit près de 80 % des recettes réelles de fonctionnement en 2023). La Polynésie française bénéficie également du soutien de l'État, notamment par le versement de la dotation globale d'autonomie (DGA) d'un montant annuel de 90,5 M€.

Le compte administratif 2023 de la Polynésie française est marqué par une augmentation des ressources fiscales de 141,3 M€ (+ 11,9 % entre 2022 et 2023).

Une part des recettes fiscales perçues par la Polynésie française (160,4 M€ en 2023) est reversée aux communes par l'intermédiaire du Fonds intercommunal de péréquation, selon des modalités encadrées par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée. L'État contribue également par une dotation globale de fonctionnement (82,1 M€ en 2023) au fonctionnement des communes.

- **Le territoire de Wallis-et-Futuna** compte une population totale de 11 620 habitants. Les recettes totales du territoire atteignent 54,7 M€ et les dépenses 57 M€ selon le compte administratif 2023 du budget principal. Les recettes de fonctionnement du budget principal du territoire (46,2 M€ en 2023) sont issues principalement des recettes douanières (25 M€) et de dotations et subventions de l'État (12,4 M€).

<sup>21</sup> Budgets annexes de répartition et de reversement confondus

<sup>22</sup> Budgets annexes de répartition et de reversement confondus

- **La collectivité de Saint-Barthélemy**, qui exerce les compétences d'une commune, d'un département et d'une région, compte une population totale de 10 585 habitants pour une dépense totale de fonctionnement et d'investissement de 114 M€ en 2023, selon le compte financier unique.

Près de 90 % de ses recettes de fonctionnement proviennent des impôts et taxes. Les principales recettes fiscales sont la taxe départementale de publicité foncière (56 M€), les droits de quai (24,5 M€), la taxe de séjour (15,9 M€) et l'impôt sur les sociétés (5,1 M€).

- **La collectivité de Saint-Martin**, qui exerce les compétences d'une commune, d'un département et d'une région, compte une population totale de 32 358 habitants pour une dépense totale de fonctionnement et d'investissement de 163,3 M€ en 2023.

Les impôts et taxes représentent 86 % des recettes totales de fonctionnement de la collectivité. Les principales recettes fiscales sont les droits de consommation (29,6 M€), les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (22,6 M€), l'impôt sur les sociétés (22,1 M€), la taxe départementale de publicité foncière (18 M€), l'impôt sur les revenus (17,9 M€) et la taxe sur les carburants (11,6 M€). Les dotations de l'État (22 M€) représentent 12 % des recettes totales de fonctionnement.

- **La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon**, qui exerce les compétences d'un département et d'une région, compte une population totale de 6 092 habitants pour une dépense totale de fonctionnement et d'investissement de 65,6 M€ en 2023, selon le compte administratif.

Le produit des impôts et taxes constitue 71 % des recettes de fonctionnement de la collectivité. Le produit de la fiscalité (32,8 M€) repose principalement sur l'impôt sur le revenu (15,8 M€), les droits de consommation (9 M€) et l'impôt sur les sociétés (5,8 M€). Les dotations et subventions de l'État (5,8 M€) représentent 12,6 % des recettes totales de fonctionnement.

## ANNEXE 5

## Ratios financiers obligatoires et disparités des situations communales, départementales et régionales

BENOIT de LAPASSE, GUILLAUME LEFORESTIER (DGCL)

### Définitions

Les ratios financiers obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus ont été repris ici pour l'ensemble des communes, les EPCI, les départements et les régions selon différents axes. Par exemple, pour les communes, une présentation est faite selon la strate de population, l'appartenance intercommunale, la situation géographique (rurale ou urbaine) ou selon le caractère touristique ou de montagne de la commune.

### Liste des 11 ratios

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R. 2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L. 4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

*À noter : pour la détermination des montants de dépenses ou recettes réelles de fonctionnement à retenir pour le calcul des ratios, les versements de fiscalité liés au FNGIR et aux différents fonds de péréquation horizontale sont comptabilisés en moindres recettes.*

- **Ratio 1 = dépenses réelles de fonctionnement (DRF) diminuées des travaux en régie / population** : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites aux DRF.
- **Ratio 2 = produit des impositions directes / population** : recettes hors fiscalité reversée.
- **Ratio 2 bis = produit net des impositions directes / population** : en plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.
- **Ratio 3 = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population** : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- **Ratio 4 = dépenses d'équipement « brutes » / population** : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles), sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours, diminué des crédits des comptes 236, 237 et 238), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (compte 455 ou 456 selon les nomenclatures).
- **Ratio 5 = dette / population** : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

- **Ratio 6 = DGF / population** : recettes du compte 741 en mouvements réels. Part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- **Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF** : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité, car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.
- **Ratio 9 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF** : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée ; *a contrario*, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement ou à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites des DRF.
- **Ratio 10 = dépenses d'équipement « brutes » / RRF = taux d'équipement** : effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Voir le ratio 4 pour la définition des dépenses.
- **Ratio 11 = dette / RRF = taux d'endettement** : mesure du poids de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant : la population utilisée est la population totale légale en vigueur de l'année.

Les ratios 7 à 11 sont exprimés en pourcentage.

## Typologie

**Territoire « urbain » :** Une commune urbaine est une commune dense ou de densité intermédiaire au sens de la grille communale de densité. Les communes peu denses ou très peu denses sont dites rurales. Cette définition des communes urbaines remplace depuis novembre 2020 une définition basée sur les unités urbaines, qui considérait que les communes urbaines étaient celles appartenant à une unité urbaine.

Pour en savoir plus sur la grille communale de densité : <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

**Les communes touristiques :** au sein de l'article L. 2334-7 du CGCT, la dénomination « commune touristique » désigne les collectivités qui étaient bénéficiaires de la dotation supplémentaire touristique, aujourd'hui intégrée au sein de la dotation forfaitaire (loi n° 93-1436 du 31 décembre 1993) dans la dotation globale de fonctionnement (*source : ministère de l'intérieur, DGCL*). La dotation touristique se fondait sur la capacité d'accueil et d'hébergement de la commune. Les communes touristiques concernent uniquement la France métropolitaine.

Parmi les communes touristiques, on distingue les catégories suivantes :

- **les communes touristiques du littoral maritime :** ce sont les communes touristiques appartenant également à la liste des communes du littoral maritime. Cette liste comprend les communes de bord de mer et les communes d'estuaires, en aval de la limite transversale de la mer (*source : Institut français de l'environnement [IFEN] dissous en 2008 et remplacé par le Service de la donnée et des études statistiques [SDES]*) ;
- **les communes touristiques de montagne :** les communes de montagne sont repérées à l'aide du classement en zone défavorisée réalisé par le ministère de l'agriculture. Les communes retenues sont celles qui sont entièrement classées « montagne » ou « haute montagne » et en métropole (*source : ministère de l'agriculture et de l'alimentation*) ;
- **les communes touristiques « supports de station de sports d'hiver » :** ce sont les communes touristiques également classées comme « supports de station de sports d'hiver ». Ces dernières sont définies à partir de la capacité d'hébergement et de la présence de remontées mécaniques. Les critères de sélection des communes touristiques conduisent à exclure du champ d'étude celles dont l'activité liée au tourisme d'hiver est mineure (faible capacité d'hébergement et nombre réduit de remontées mécaniques) (*source : service d'études d'aménagement touristique de la montagne*).

## A. Disparités communales

### 1. Ratios financiers obligatoires des communes, par strate de population en 2024

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
France métropolitaine hors Paris	1 115	642	790	1 328	394	840	184	55,2	90,9	29,7	63,2
France métropolitaine y compris Paris	1 190	659	804	1 401	402	972	178	53,6	91,7	28,7	69,4
Outre-mer	1 471	475	547	1 639	414	781	269	63,5	95,6	25,3	47,7
<b>France</b>	<b>1 199</b>	<b>653</b>	<b>796</b>	<b>1 408</b>	<b>402</b>	<b>966</b>	<b>181</b>	<b>54,0</b>	<b>91,8</b>	<b>28,6</b>	<b>68,6</b>
Communes en France métropolitaine											
Moins de 3 500 hab.	788	433	502	992	394	586	167	44,0	87,2	39,7	59,1
3 500 à 10 000 hab.	1 057	601	764	1 278	416	753	160	55,6	89,1	32,5	58,9
Moins de 10 000 hab.	887	495	598	1 098	402	648	164	49,1	88,0	36,6	59,0
10 000 hab. ou plus hors Paris	1 361	799	996	1 577	385	1 047	205	59,6	93,0	24,4	66,4

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021).

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Communes en France métropolitaine	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Moins de 100 hab.	1 107	440	453	1 536	710	647	275	22,8	80,0	46,2	42,1
100 à 200 hab.	830	375	395	1 111	496	582	215	28,0	83,3	44,6	52,4
200 à 500 hab.	722	376	392	931	383	507	174	34,8	85,9	41,2	54,5
500 à 2 000 hab.	754	419	482	946	378	572	163	44,2	87,8	39,9	60,4
2 000 à 3 500 hab.	867	496	611	1 075	406	653	161	50,4	87,6	37,7	60,8
3 500 à 5 000 hab.	987	562	706	1 212	421	724	162	53,4	87,8	34,8	59,7
5 000 à 10 000 hab.	1 092	621	792	1 311	413	768	159	56,5	89,7	31,5	58,6
10 000 à 20 000 hab.	1 239	692	899	1 450	388	822	176	59,2	91,4	26,7	56,7
20 000 à 50 000 hab.	1 387	812	1 024	1 600	406	998	203	60,6	93,1	25,4	62,4
50 000 à 100 000 hab.	1 511	866	1 115	1 756	445	1 354	222	59,8	93,8	25,4	77,1
100 000 hab. ou plus hors Paris	1 332	833	965	1 536	312	1 099	220	58,2	93,7	20,3	71,5

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021).

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Champ : France métropolitaine.

### 2. Principaux ratios financiers des communes selon la situation géographique

Comptes de gestion 2024											
	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Communes en métropole hors Paris											
<b>- Communes "rurales"</b>											
Moins de 10 000 hab.	824	449	520	1 038	406	624	184	45,2	87,1	39,1	60,1
10 000 hab. et plus	1 045	571	686	1 297	349	657	251	53,8	86,8	26,9	50,7
Ensemble	827	450	522	1 041	405	624	185	45,3	87,1	38,9	60,0
<b>- Communes "urbaines"</b>											
Moins de 10 000 hab.	1 008	585	748	1 213	396	695	128	55,1	89,5	32,7	57,3
10 000 hab. et plus	1 364	801	999	1 580	385	1 050	204	59,6	93,1	24,4	66,5
Ensemble	1 267	742	930	1 479	388	953	183	58,6	92,3	26,2	64,4

Hors gestion active de la dette.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 11 en pourcentage.

Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021) ; calculs DGCL.

Comptes de gestion 2024											
	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Communes en métropole hors Paris											
<b>- Communes de montagne</b>											
Moins de 10 000 hab.	1 103	580	689	1 411	599	990	214	43,7	86,8	42,5	70,2
10 000 hab. et plus	1 344	737	980	1 605	372	1 041	188	59,1	90,5	23,2	64,9
Ensemble	1 150	611	746	1 449	555	1 000	209	47,2	87,6	38,3	69,0
<b>- Communes hors montagne</b>											
Moins de 10 000 hab.	856	483	585	1 053	374	599	157	50,1	88,2	35,5	56,9
10 000 hab. et plus	1 362	801	997	1 576	385	1 047	205	59,6	93,1	24,4	66,4
Ensemble	1 112	644	793	1 317	380	826	182	56,0	91,2	28,8	62,7

Hors gestion active de la dette.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 11 en pourcentage.

Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021) ; calculs DGCL.

### 3. Principaux ratios financiers des communes selon l'appartenance intercommunale

Comptes de gestion 2024	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
France métropolitaine hors Paris											
<b>- Métropoles, CU <sup>(a)</sup></b>											
Moins de 10 000 hab.	982	578	736	1 163	361	578	90	55,7	90,0	31,0	49,7
10 000 hab. et plus	1 391	838	1 038	1 595	350	1 031	189	60,0	93,7	21,9	64,6
Ensemble	1 322	795	987	1 522	352	955	172	59,5	93,3	23,1	62,7
<b>- CA</b>											
Moins de 10 000 hab.	867	496	627	1 067	388	619	143	52,1	88,3	36,4	58,1
10 000 hab. et plus	1 338	762	954	1 572	434	1 086	231	59,3	92,2	27,6	69,1
Ensemble	1 115	636	799	1 333	412	865	190	56,7	90,7	30,9	64,9
<b>- CC à FPU</b>											
Moins de 10 000 hab.	857	457	552	1 067	404	664	186	46,9	88,0	37,9	62,3
10 000 hab. et plus	1 234	670	885	1 449	393	964	190	57,3	92,2	27,1	66,5
Ensemble	894	478	584	1 104	403	693	187	48,3	88,5	36,5	62,8
<b>- CC à FA</b>											
Moins de 10 000 hab.	1 064	654	609	1 372	515	762	210	41,2	84,4	37,5	55,6
10 000 hab. et plus	1 298	749	735	1 497	538	872	156	55,3	92,6	36,0	58,3
Ensemble	1 074	658	614	1 378	516	767	208	41,9	84,8	37,5	55,7

Hors gestion active de la dette.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 11 en pourcentage.

(a) : Y compris métropole de Lyon.

Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021) ; calculs DGCL.

### 4. Ratios financiers obligatoires des communes en 2024, selon le type de communes et leur population

Comptes de gestion 2024	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
	€/hab DGF	€/hab DGF	€/hab DGF	€/hab DGF	€/hab DGF	€/haBGF	€/hab DGF	%	%	%	%
Communes en métropole hors Paris											
<b>- Communes touristiques</b>											
Moins de 10 000 hab.	1 040	645	703	1 324	489	861	163	48,4	86,0	36,9	65,0
10 000 hab. et plus	1 214	848	908	1 452	464	1 104	116	57,5	91,1	32,0	76,0
Ensemble	1 094	708	767	1 364	481	937	148	51,5	87,7	35,3	68,7
<b>- Communes du littoral maritime</b>											
Moins de 10 000 hab.	1 005	685	719	1 287	464	789	145	53,9	84,8	36,1	61,3
10 000 hab. et plus	1 196	871	909	1 432	458	1 111	108	58,0	91,1	32,0	77,6
Ensemble	1 090	768	804	1 351	462	932	129	55,9	87,7	34,2	69,0
<b>- Communes "supports de station de sport d'hiver"</b>											
Moins de 10 000 hab.	1 390	864	912	1 802	622	1 314	167	35,8	85,4	34,5	72,9
10 000 hab. et plus	1 346	802	787	1 674	603	1 177	85	51,6	86,9	36,0	70,3
Ensemble	1 387	859	903	1 793	621	1 305	161	36,9	85,5	34,6	72,8
<b>- Autres communes touristiques de montagne</b>											
Moins de 10 000 hab.	886	427	503	1 127	489	786	218	45,3	87,5	43,4	69,7
10 000 hab. et plus	1 436	775	990	1 631	224	1 327	264	54,7	97,3	13,7	81,3
Ensemble	912	443	527	1 152	476	812	220	46,0	88,2	41,3	70,5
<b>- Autres communes touristiques</b>											
Moins de 10 000 hab.	961	556	664	1 183	434	717	156	52,4	88,5	36,7	60,6
10 000 hab. et plus	1 278	714	919	1 514	514	1 008	151	56,1	91,3	33,9	66,6
Ensemble	1 030	590	720	1 255	451	781	155	53,4	89,2	36,0	62,2

Hors gestion active de la dette.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 11 en pourcentage.

Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021) ; calculs DGCL.

## B. Disparités intercommunales

### Ratios financiers obligatoires des groupements de communes à fiscalité propre en 2023, selon leur nature juridique et fiscale

Comptes de gestion 2024	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
CU et métropoles <sup>(a)</sup>	496	205	10	632	214	727	139	38,1	87,9	33,9	115,1
CA	468	194	36	571	131	383	85	39,5	88,4	22,9	67,2
CC à FPU	394	185	53	477	104	200	51	42,4	86,8	21,8	42,0
CC à FA	387	170	143	463	92	152	47	37,6	87,7	19,8	32,8
<b>France entière</b>	453	194	36	560	148	433	91	39,7	87,8	26,5	77,3

(a) hors métropole de Lyon

Hors gestion active de la dette.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 11 en pourcentage.

Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021) ; calculs DGCL.

## C. Disparités départementales

### Ratios financiers des conseils départementaux par strate de population en 2024

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
France métropolitaine	1013	9	57	1087	125	512	118	21,5	97,7	11,5	47,1
Outre-mer	1398	4	16	1590	191	371	253	28,8	90,5	12,0	23,3
<b>France</b>	<b>1022</b>	<b>9</b>	<b>56</b>	<b>1099</b>	<b>127</b>	<b>508</b>	<b>121</b>	<b>21,8</b>	<b>97,4</b>	<b>11,5</b>	<b>46,2</b>
France métropolitaine											
Moins de 250 000 hab.	1210	9	57	1387	194	552	229	26,9	92,0	14,0	39,8
250 000 à 500 000 hab.	1090	11	53	1195	143	504	153	23,3	95,7	11,9	42,2
500 000 à 1 000 000 hab.	957	7	41	1037	113	413	121	21,8	96,5	10,9	39,9
Plus de 1 000 000 habitants	1004	11	68	1056	120	569	95	20,2	99,7	11,4	53,9

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021).

Champ : France y compris Mayotte et Collectivité européenne d'Alsace. Hors métropole de Lyon et Ville de Paris (comptées avec le secteur communal).

Hors gestion active de la dette.

## D. Disparités régionales

### Ratios financiers obligatoires des régions et des collectivités territoriales uniques en 2023

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
<b>Régions</b>											
Auvergne-Rhône-Alpes	293	10	-2	402	43	317	.	17,2	82,6	10,8	79,0
Bourgogne-Franche-Comté	383	16	17	468	45	512	.	19,4	88,3	9,6	109,4
Bretagne	310	8	1	388	56	451	.	18,7	86,8	14,4	116,3
Centre-Val de Loire	388	12	0	458	38	459	.	16,2	94,7	8,2	100,3
Grand Est	402	11	-2	487	49	488	.	15,7	90,5	10,1	100,3
Hauts-de-France	406	10	3	453	34	603	0	17,1	96,7	7,5	133,1
Ile-de-France	246	10	-101	335	58	556	.	17,1	85,4	17,3	165,9
Normandie	375	9	-1	456	53	386	.	19,0	87,1	11,7	84,7
Nouvelle-Aquitaine	341	9	4	410	44	544	0	20,1	90,5	10,8	132,7
Occitanie	334	8	5	413	54	600	.	18,9	87,6	13,0	145,2
Pays-de-la-Loire	285	9	-4	346	50	562	.	17,0	91,9	14,4	162,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	367	8	-13	461	37	555	.	16,5	85,8	7,9	120,4
Ensemble des régions métropolitaines	330	10	-19	412	48	508	0	17,6	88,5	11,6	123,4
<b>Régions d'outre-mer (ROM)</b>											
Guadeloupe	692	6	3	854	321	1 235	.	30,3	105,2	37,6	144,6
La Réunion	554	11	13	733	269	1 273	.	34,3	87,0	36,6	173,6
<b>Ensemble régions</b>	<b>335</b>	<b>10</b>	<b>-18</b>	<b>418</b>	<b>52</b>	<b>522</b>	<b>0</b>	<b>18,1</b>	<b>88,6</b>	<b>12,5</b>	<b>124,8</b>
<b>Collectivités territoriales uniques et de Corse</b>											
Corse	2 944	23	71	3 373	449	3 180	303	24,7	95,2	13,3	94,3
Martinique	2 259	26	81	2 537	357	2 617	395	32,0	96,9	14,1	103,1
Guyane	1 501	6	35	1 804	508	704	184	41,8	86,3	28,1	39,0
<b>Régions et CTU</b>	<b>364</b>	<b>10</b>	<b>-17</b>	<b>451</b>	<b>58</b>	<b>548</b>	<b>4</b>	<b>19,3</b>	<b>89,1</b>	<b>12,8</b>	<b>121,6</b>

En 2021, la CVAE disparaît, compensée par une nouvelle fraction de TVA. Les reversements de fiscalité sont pour certaines régions supérieurs aux contributions directes, d'où certains montants d'impôts locaux négatifs.

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021).

Champ : France hors Mayotte.

Hors gestion active de la dette.

## ANNEXE 7

## Les finances des établissements publics locaux (EPL)

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

## 7A. Comptes des établissements publics locaux (EPL) - Budgets principaux

2024	CCAS- CIAS <sup>(a)</sup>	Caisses des écoles	Régies autonomes	SDIS <sup>(b)</sup>	CGFPT <sup>(c)</sup>	Associations syndicales autorisées
<b>Nombre d'établissements <sup>(d)</sup></b>	<b>11 362</b>	<b>824</b>	<b>783</b>	<b>97</b>	<b>96</b>	<b>8 024</b>
<b>Montants des budgets (en millions d'euros)</b>						
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>3 708</b>	<b>600</b>	<b>2 614</b>	<b>5 107</b>	<b>657</b>	<b>165</b>
Achats et charges externes	878	226	1 151	802	112	114
Frais de personnel	2 213	358	908	4 197	511	27
Charges financières	14	0	25	41	1	5
Dépenses d'intervention	516	10	83	35	16	6
Autres dépenses de fonctionnement	86	6	447	32	17	13
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>3 845</b>	<b>619</b>	<b>2 808</b>	<b>5 565</b>	<b>696</b>	<b>212</b>
Impôts, taxes et tarifications	1	0	178	2	0	1
Concours de l'État	2	0	0	3	0	0
Dotations et participations reçues	2 732	436	867	5 358	14	20
Ventes de biens et services	707	148	1 366	165	670	176
Autres recettes de fonctionnement	402	34	398	36	12	16
<b>ÉPARGNE BRUTE (3) = (2)-(1)</b>	<b>137</b>	<b>19</b>	<b>194</b>	<b>457</b>	<b>39</b>	<b>47</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>168</b>	<b>14</b>	<b>422</b>	<b>919</b>	<b>34</b>	<b>98</b>
Dépenses d'équipement	150	14	298	895	34	86
Subventions d'équipement versées	10	0	0	21	0	0
Autres dépenses d'investissement	9	0	124	3	0	12
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>77</b>	<b>4</b>	<b>233</b>	<b>420</b>	<b>7</b>	<b>74</b>
FCTVA	14	2	1	112	4	0
Autres dotations et subventions d'investissement	27	2	93	291	0	59
Autres recettes d'investissement	35	0	140	17	3	15
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>3 876</b>	<b>614</b>	<b>3 036</b>	<b>6 027</b>	<b>691</b>	<b>263</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>3 922</b>	<b>623</b>	<b>3 041</b>	<b>5 985</b>	<b>703</b>	<b>286</b>
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+46	+8	+6	-42	+12	+24
<b>Remboursements de dette (8)</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>67</b>	<b>167</b>	<b>5</b>	<b>65</b>
<b>Emprunts (9)</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>113</b>	<b>187</b>	<b>10</b>	<b>64</b>
Flux net de dette =(9)-(8)	-8	-0	+46	+20	+5	-1
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>3 913</b>	<b>615</b>	<b>3 103</b>	<b>6 193</b>	<b>696</b>	<b>328</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>3 951</b>	<b>624</b>	<b>3 154</b>	<b>6 172</b>	<b>713</b>	<b>351</b>
<b>Variation du fonds de roulement = (11)-(10)</b>	<b>+38</b>	<b>+8</b>	<b>+52</b>	<b>-22</b>	<b>+17</b>	<b>+23</b>
<b>Dette au 31 décembre</b>	<b>407</b>	<b>3</b>	<b>818</b>	<b>1 639</b>	<b>42</b>	<b>202</b>

(a) Centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

(b) Services départementaux d'incendie et de secours.

(c) Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

(d) Établissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu et ayant déclaré un montant non nul en dépenses, en recettes ou en encours de dette.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion.

## 7B. Comptes des établissements publics locaux (EPL) - Budgets annexes

2024	CCAS- CIAS <sup>(a)</sup>	Caisse des écoles	Régies autonomes	SDIS <sup>(b)</sup>	CGFPT <sup>(c)</sup>	Associations syndicales autorisées
<b>Montants des budgets (en millions d'euros)</b>						
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>4 485</b>	<b>17</b>	<b>318</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>0</b>
Achats et charges externes	1 152	3	162	11	19	0
Frais de personnel	3 243	12	73	6	3	0
Charges financières	32	#VALEUR!	8	0	0	0
Dépenses d'intervention	4	2	0	0	0	0
Autres dépenses de fonctionnement	54	0	74	0	1	0
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>4 565</b>	<b>17</b>	<b>388</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>0</b>
Impôts, taxes et tarifications	0	0	2	0	0	0
Concours de l'État	49	0	0	0	#VALEUR!	0
Dotations et participations reçues	2 474	14	18	11	2	0
Ventes de biens et services	1 823	3	322	2	23	0
Autres recettes de fonctionnement	219	0	45	5	0	0
<b>ÉPARGNE BRUTE (3) = (2)-(1)</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>151</b>	<b>0</b>	<b>124</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses d'équipement	148	0	113	1	0	0
Subventions d'équipement versées	0	0	0	#####	0	0
Autres dépenses d'investissement	3	0	11	0	0	0
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
FCTVA	20	0	1	0	0	0
Autres dotations et subventions d'investissement	36	0	29	0	0	0
Autres recettes d'investissement	21	0	11	0	0	0
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>4 636</b>	<b>17</b>	<b>442</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>0</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>4 643</b>	<b>17</b>	<b>429</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>0</b>
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+7	-0	-13	+1	+1	0
<b>Remboursements de dette (8)</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Emprunts (9)</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Flux net de dette =(9)-(8)	-27	+0	+22	-0	+0	0
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>4 714</b>	<b>17</b>	<b>463</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>0</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>4 694</b>	<b>17</b>	<b>472</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>0</b>
<b>Variation du fonds de roulement = (11)-(10)</b>	<b>-20</b>	<b>-0</b>	<b>+9</b>	<b>+1</b>	<b>+1</b>	<b>0</b>
<b>Dettes au 31 décembre</b>	<b>989</b>	<b>-</b>	<b>247</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

(a) Centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

(b) Services départementaux d'incendie et de secours.

(c) Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion.

## 7C. Évolution des comptes des établissements publics locaux (EPL)

### Budgets principaux et annexes - 2024 / 2023

	<i>en %</i>					
2024 / 2023	CCAS- CIAS <sup>(a)</sup>	Caisses des écoles	Régies autonomes	SDIS <sup>(b)</sup>	CGFPT <sup>(c)</sup>	Associations syndicales autorisées
<b>Évolution du nombre d'établissements <sup>(d)</sup></b>	-3,0%	-6,8%	+0,8%	+0,0%	+0,0%	-0,9%
<b>Évolution des budgets</b>						
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>+10,9%</b>	<b>+6,5%</b>	<b>+7,0%</b>	<b>+3,4%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>-5,2%</b>
Achats et charges externes	+12,3%	+2,8%	+3,4%	+0,3%	+8,3%	-9,4%
Frais de personnel	+8,9%	+8,8%	+6,7%	+4,1%	-0,3%	-
Charges financières	+15,6%	-	+10,0%	+11,6%	-	+21,5%
Dépenses d'intervention	+98,5%	+5,7%	-	+11,5%	-	+10,3%
Autres dépenses de fonctionnement	-47,6%	+13,6%	+19,9%	-13,0%	-49,9%	+1,5%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+12,0%</b>	<b>+8,6%</b>	<b>+6,0%</b>	<b>+4,2%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>-2,8%</b>
Impôts, taxes et tarifications	-1,1%	-	+46,3%	-	-	-
Dotations et participations reçues	+10,5%	+3,3%	-4,0%	+4,4%	-5,7%	-
Ventes de biens et services	+7,2%	+4,0%	+7,0%	+0,3%	+1,6%	-3,3%
Autres recettes de fonctionnement	+53,6%	+671,4%	+12,6%	-9,1%	-8,0%	+0,9%
<b>ÉPARGNE BRUTE (3) = (2)-(1)</b>	<b>+75,0%</b>	<b>+261,3%</b>	<b>-4,4%</b>	<b>+14,4%</b>	<b>+17,4%</b>	<b>+6,9%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>+2,2%</b>	<b>+8,6%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>+12,5%</b>	<b>+5,1%</b>	<b>+3,7%</b>
Dépenses d'équipement	-0,2%	+8,7%	-10,4%	+12,1%	+10,5%	+10,1%
Subventions d'équipement versées	+39,2%	+773,5%	-	-	-	-
Autres dépenses d'investissement	+71,0%	-96,4%	+38,5%	-75,5%	-98,5%	-26,4%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>+1,1%</b>	<b>-17,3%</b>	<b>-18,1%</b>	<b>+8,6%</b>	<b>+20,3%</b>	<b>-3,9%</b>
FCTVA	+9,5%	+11,3%	-26,4%	+0,7%	+59,0%	-
Autres dotations et subventions d'investissement	-0,1%	-27,2%	-34,5%	+12,7%	-93,4%	+37,0%
Autres recettes d'investissement	-2,1%	-56,6%	+3,0%	-0,6%	+51,6%	-56,2%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>+10,6%</b>	<b>+6,5%</b>	<b>+5,5%</b>	<b>+4,7%</b>	<b>+0,7%</b>	<b>-2,1%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>+11,8%</b>	<b>+8,4%</b>	<b>+3,6%</b>	<b>+4,5%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>-3,1%</b>
<b>Remboursements de dette (8)</b>	<b>+6,2%</b>	-	<b>-15,9%</b>	<b>+0,9%</b>	-	<b>+42,1%</b>
<b>Emprunts (9)</b>	<b>-29,0%</b>	-	<b>+21,0%</b>	<b>+3,5%</b>	-	<b>+35,2%</b>
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>+10,5%</b>	<b>+6,5%</b>	<b>+4,9%</b>	<b>+4,6%</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+4,3%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>+11,2%</b>	<b>+8,5%</b>	<b>+4,2%</b>	<b>+4,5%</b>	<b>+2,6%</b>	<b>+2,2%</b>
<b>Dettes au 31 décembre</b>	<b>-2,1%</b>	-	<b>+11,7%</b>	<b>+8,1%</b>	-	<b>-0,3%</b>

(-) : pas de données

(a) Centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

(b) Services départementaux d'incendie et de secours.

(c) Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

(d) Établissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu et ayant déclaré un montant non nul en dépenses, en recettes ou en encours de dette.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion.

## ANNEXE 8

## La fiscalité locale

MAXIME VAYNE (DGCL)

En 2024, les recettes fiscales des collectivités locales (y compris les budgets annexes) et des syndicats se composent pour 40 % d'impôts directs locaux et pour 60 % d'autres impôts et taxes locales.

Dans les **impôts directs**, on distingue traditionnellement, d'une part, les taxes dites « ménages » (même si une partie est versée au titre de locaux commerciaux ou industriels) : taxe d'habitation, essentiellement sur les résidences secondaires (THRS), taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), taxe sur le foncier bâti (FB) et non-bâti (FNB) et, d'autre part, les impôts dits « économiques », car versés par les entreprises : cotisation foncière des entreprises (CFE), imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) et taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). La fiscalité directe englobe aussi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et enfin le produit des taxes annexes mises en place en 2015 : la taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA), à destination de la région Île-de-France, et la taxe de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), à destination du bloc communal.

L'évolution du produit de la fiscalité directe locale en 2024 est toujours positive, après les variations de la période 2020-2023 et les changements liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

Sur l'ensemble des collectivités locales, le produit de la fiscalité directe locale repart à la hausse en 2024, avec + 5 % hors fractions de TVA (+ 3,4 % en les y intégrant). Le produit de fiscalité locale s'élève ainsi à 68,5 Md€ en 2024, contre 65,2 Md€ l'année précédente, et retrouve donc son niveau de 2022. Avec la prise en compte des fractions de TVA, le produit de fiscalité atteint 115,8 Md€ en 2024, contre 112 Md€ en 2023.

Le produit des taxes « ménages » continue d'augmenter pour atteindre cette année 47,9 Md€ (contre 45,7 Md€ en 2023), soit une hausse de + 4,8%. Les recettes de la taxe foncière sur le foncier bâti restent le moteur de cette croissance, passant de 39,8 Md€ en 2023 à 41,9 Md€ en 2024.

Le produit des impôts économiques tend à se stabiliser, après la suppression du versement de la CVAE aux collectivités locales, (qui représentait près de la moitié du montant en 2022). En 2024, le produit global des impôts économiques augmente de 500 M€ (+ 5 %), pour atteindre 10,9 Md€. Le produit de la taxe sur les surfaces commerciales, est particulièrement dynamique (+ 11,1 %), tout comme celui de la taxe GEMAPI (+ 16,4 %) par rapport à l'année dernière.

Aux impôts directs s'ajoutent **d'autres taxes locales**, dont les plus importantes sont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA). D'après les comptes de gestion des collectivités, l'ensemble de ces autres taxes représente 103,9 Md€ en 2024 (y compris les impôts et taxes de la section d'investissement), dont 52,9 Md€ de transferts de TVA (*tableau 1*). Les recettes de ces taxes baissent légèrement de -0,2 % par rapport à 2023, en raison essentiellement du fort recul des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) fléchissant de -13,6% soit -2,2 Md€. L'an dernier, ils reculaient déjà de -20,6 % soit -4,2 Md€, ce qui porte à -6,4 Md€ les pertes de ressources cumulées depuis deux ans.

## Définitions

### Taux d'imposition

Taux d'imposition moyen pour une taxe et un type de collectivité : les « taux statistiques moyens » publiés ici rapportent le produit réellement reçu aux bases. Ainsi, les produits comprennent le cas échéant les « gains et pertes », le lissage depuis 2017, et ils intègrent divers produits supplémentaires : majoration sur les résidences secondaires pour la TH, taxe additionnelle sur le non-bâti, part incitative de la TEOM. Le taux moyen qui en résulte diffère donc légèrement du taux moyen calculé par l'administration fiscale pour déterminer les taux plafonds, et qui se rapproche de la « moyenne des taux de taxe ». Contrairement à cette approche réglementaire, les taux statistiques publiés ici permettent le bouclage entre les bases, les produits et les taux.

### Effet base, effet taux

L'effet base correspond à l'évolution que les produits auraient connue à taux d'imposition constants, c'est-à-dire si les bases avaient été les seules à évoluer ; l'effet taux explique la part restante de l'évolution globale. De cette façon, quand un groupement perçoit une année une taxe alors qu'il ne la percevait pas l'année précédente, l'augmentation du produit qui en résulte est intégralement retranscrite dans l'effet taux : sa base imposable n'a pas changé (à contour du groupement identique, bien sûr) et comme l'effet base est calculé en multipliant cette base inchangée à des taux d'imposition constants, cet effet base est forcément nul. Par déduction, toute l'augmentation du produit provient de l'effet taux.

TABLEAU 1 - IMPOTS ET TAXES PERÇUS PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

(en millions d'euros)

2024	Communes <sup>(c)</sup>	Syndicats	GFP <sup>(d)</sup>	Départements	Régions et CTU	Ensemble 2024	Évolution 2024 / 2023
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>55 046</b>	<b>2 341</b>	<b>41 169</b>	<b>47 503</b>	<b>27 585</b>	<b>173 644</b>	<b>+1,6%</b>
<b>Impôts et taxes de la section de fonctionnement</b>	<b>54 329</b>	<b>2 341</b>	<b>40 965</b>	<b>47 503</b>	<b>27 306</b>	<b>172 443</b>	<b>+1,8%</b>
- <b>Impôts locaux</b> <sup>(a)</sup>	<b>45 075</b>	<b>269</b>	<b>22 017</b>	<b>383</b>	<b>748</b>	<b>68 492</b>	<b>+5,0%</b>
TH <sup>(e)</sup>	2 662	15	1 046	-	-	3 723	-1,6%
TH logements vacants	170	1	7	-	-	178	+27,6%
Foncier bâti (FB)	39 220	175	2 552	-	-	41 946	+5,3%
Réforme TH - Effet net des coefficients correcteurs (FB)	763	-	-	-	-	763	+4,7%
<i>Versements coeff. correcteurs (FB)</i>	4 408	-	-	-	-	4 408	+4,7%
<i>Prélèvements coeff. correcteurs (FB)</i>	-3 645	-	-	-	-	-3 645	+4,6%
Foncier non bâti (FnB) <sup>(f)</sup>	1 013	7	285	-	-	1 305	+4,4%
CFE	574	2	7 454	-	-	8 031	+5,6%
CVAE	0		0	-	-	0	
IFER	92		748	383	671	1 894	-0,5%
TASCOM	23		1 016	-	-	1 039	+11,1%
TEOM	558	69	8 363	-	-	8 990	+5,6%
GEMAPI et TASA	-	-	546	-	77	623	+16,4%
- <b>Autres impôts et taxes</b> <sup>(b)</sup>	<b>9 253</b>	<b>2 072</b>	<b>18 949</b>	<b>47 120</b>	<b>26 557</b>	<b>103 951</b>	<b>-0,2%</b>
Fraction de TVA	1 423	0	13 965	20 691	16 409	52 487	+3,3%
DMTO	3 803	0	277	9 857	156	14 093	-13,6%
Attribution fonds de péréq. DMTO	-233	0	-27	456	54	251	
TICPE	263	0	114	5 187	6 137	11 701	+6,6%
TSCA	97	0	74	9 420	139	9 731	+5,7%
Versement mobilité (VM)	7	1 108	4 356	0	0	5 471	+6,0%
TCFE	1 034	856	37	798	11	2 735	-10,5%
Certificats d'immatriculation	0	0	0	0	2 362	2 362	+16,1%
Recettes liées à l'apprentissage et à la formation professionnelle	0	0	0	18	68	86	-67,0%
Taxe d'aménagement	1	0	8	396	9	415	-32,3%
Taxe de séjour	524	11	455	41	1	1 032	+29,3%
Corse et Outre-mer	1 273	6	12	161	1 058	2 510	+3,6%
<i>dont : carburants</i>	116	2	12	105	346	581	+2,5%
<i>octroi de mer</i>	1 155	0	0	51	396	1 603	+3,7%
Pylônes électriques	344	0	0	0	0	344	+9,5%
Balayage	112	0	0	0	0	112	-0,5%
Taxes funéraires	0	0	0	0	0	0	+19,1%
Taxes sur les passagers	4	0	0	1	0	5	-12,2%
Droits de place	166	0	4	0	0	169	+2,3%
Permis de conduire	0	0	0	0	0	0	-66,8%
Véhicule de transport de marchandises	0	0	0	0	0	0	-98,2%
Déchets stockés	18	7	1	0	0	27	+6,6%
Locaux à usage de bureaux	0	0	4	0	213	217	+1,8%
Redevance des mines	7	0	1	11	0	19	+1,9%
Eaux minérales	18	0	0	0	0	18	-3,7%
Jeux et paris	343	2	8	0	0	353	+0,2%
Remontées mécaniques	49	3	1	23	0	75	+3,1%
Publicité extérieure	227	0	3	0	0	230	+7,2%
<i>Solde (dont autres reversements)</i>	-226	79	-345	60	-59	-492	
<b>Impôts et taxes de la section d'investissement</b> <sup>(b)</sup>	<b>718</b>	<b>0</b>	<b>203</b>	<b>0</b>	<b>279</b>	<b>1 200</b>	<b>-21,9%</b>
Taxe d'aménagement	718	0	203	0	30	951	-25,5%
TICPE	0	0	0	0	249	250	-2,7%
Autres	0	0	0	0	0	0	

(a) Source : Recensement des éléments d'imposition (REI). (b) Source : Comptes de gestion. Voir la partie "Définitions" pour la signification des acronymes.

(c) Y compris Ville de Paris. (d) Y compris métropole de Lyon et les EPT de la MGP.

(e) Y compris majorations des résidences secondaires et hors produit TH perçu par l'État.

(f) Y compris la taxe additionnelle au foncier non bâti

Champ : ensemble des budgets (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs syndicats.

Source : DGCL. Données DGFIP, REI pour les impôts locaux et comptes de gestion pour les autres.

TABLEAU 2 - LES RECETTES DE LA FISCALITE LOCALE (a)

(en millions d'euros)

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Ensemble de la fiscalité locale</b>		<b>92 612</b>	<b>95 696</b>	<b>97 840</b>	<b>65 553</b>	<b>68 329</b>	<b>65 208</b>	<b>68 492</b>
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	Communes	15 471	15 977	16 218	1 908	1 967	2 679	2 662
	dont : résidences secondaires (b)	1 697	1 795	1 801	1 907	1 967	2 679	2 662
	Syndicats	90	91	82	30	20	16	15
	GFP	7 135	7 375	7 493	821	835	1 089	1 046
	dont : résidences secondaires	-	-	776	820	835	1 089	1 046
<b>Secteur communal</b>	<b>22 697</b>	<b>23 443</b>	<b>23 793</b>	<b>2 759</b>	<b>2 822</b>	<b>3 784</b>	<b>3 723</b>	
<b>Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)</b>	Communes	69	73	82	80	81	135	170
	Syndicats	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,4	0,7
	GFP	2	2	2	2	2	4	7
	<b>Secteur communal</b>	<b>71</b>	<b>75</b>	<b>84</b>	<b>82</b>	<b>83</b>	<b>139</b>	<b>178</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti (FB)</b>	Communes	17 527	18 358	18 775	32 360	33 945	37 266	39 220
	Syndicats	95	96	88	137	154	170	175
	GFP	1 773	1 839	1 907	1 802	2 127	2 382	2 552
	<b>Secteur communal</b>	<b>19 394</b>	<b>20 293</b>	<b>20 770</b>	<b>34 298</b>	<b>36 225</b>	<b>39 818</b>	<b>41 946</b>
	Départements	14 065	14 059	14 314	-	-	-	-
	CTU	169	174	179	-	-	-	-
	<b>Ensemble collectivités</b>	<b>33 628</b>	<b>34 526</b>	<b>35 264</b>	<b>34 298</b>	<b>36 225</b>	<b>39 818</b>	<b>41 946</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti (FnB) (c)</b>	Communes	840	858	869	873	904	972	1 013
	Syndicats	4	4	4	6	7	7	7
	GFP	223	230	233	237	250	271	285
	<b>Secteur communal</b>	<b>1 067</b>	<b>1 092</b>	<b>1 106</b>	<b>1 116</b>	<b>1 160</b>	<b>1 250</b>	<b>1 305</b>
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</b>	Communes	641	618	629	540	544	563	574
	Syndicats	2	2	2	2	3	2	2
	GFP	7 311	7 385	7 634	6 311	6 555	7 039	7 454
	<b>Secteur communal</b>	<b>7 954</b>	<b>8 006</b>	<b>8 265</b>	<b>6 853</b>	<b>7 102</b>	<b>7 604</b>	<b>8 031</b>
<b>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)</b>	Communes	126	624	654	650	623	-	-
	GFP	4 701	5 033	5 193	5 135	4 978	-	-
	<b>Secteur communal</b>	<b>4 826</b>	<b>5 657</b>	<b>5 847</b>	<b>5 785</b>	<b>5 600</b>	-	-
	Départements	4 008	3 776	3 867	3 823	3 692	-	-
	Régions et CTU	8 890	9 492	9 776	32	32	-	-
<b>Ensemble collectivités</b>	<b>17 725</b>	<b>18 925</b>	<b>19 490</b>	<b>9 639</b>	<b>9 324</b>	-	-	
<b>Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER)</b>	Communes	71	71	73	78	82	88	92
	GFP	535	562	580	609	643	699	748
	<b>Secteur communal</b>	<b>605</b>	<b>633</b>	<b>653</b>	<b>687</b>	<b>725</b>	<b>787</b>	<b>840</b>
	Départements	281	290	300	314	330	360	383
	Régions et CTU	652	633	664	646	639	756	671
	<b>Ensemble collectivités</b>	<b>1 538</b>	<b>1 557</b>	<b>1 617</b>	<b>1 647</b>	<b>1 694</b>	<b>1 903</b>	<b>1 894</b>
<b>Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)</b>	Communes	28	21	26	26	25	26	23
	GFP	747	770	773	769	822	909	1 016
	<b>Secteur communal</b>	<b>774</b>	<b>791</b>	<b>799</b>	<b>794</b>	<b>847</b>	<b>935</b>	<b>1 039</b>
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (d)</b>	Communes	619	626	624	503	517	545	558
	Syndicats	517	525	534	556	613	612	69
	GFP	5 787	5 861	5 979	6 373	6 787	7 353	8 363
	<b>Secteur communal</b>	<b>6 924</b>	<b>7 012</b>	<b>7 137</b>	<b>7 432</b>	<b>7 918</b>	<b>8 510</b>	<b>8 990</b>
	dont part incitative	20,8	28,2	33,5	36,0	39,5	-	-
<b>Taxes annexes</b>	GEMAPI (Secteur communal)	154	190	204	275	380	458	546
	TASA (Région IdF)	80	80	80	77	77	77	77

(a) La métropole de Lyon et les EPT de la métropole du grand Paris (MGP) sont, par convention statistique, intégralement assimilés aux GFP.

(b) Y compris majoration des résidences secondaires.

(c) Y compris la taxe additionnelle au foncier non bâti.

(d) Par collectivité réellement bénéficiaire, après reversement des GFP aux syndicats.

Source : DGCL. Données DGFI, REI.

TABLEAU 3 - LES BASES NETTES (a)

(en millions d'euros)

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taxe d'habitation (TH) (b)</b>	Valeur locative des locaux d'habitation	120 368	124 347	126 482	-	-	-	-
	- Abattements pour charges de famille	7 577	7 727	7 720	-	-	-	-
	- Abattements facultatifs	8 634	8 883	8 972	-	-	-	-
	- Exonérations	12 154	12 816	13 437	-	-	-	-
	= Bases nettes des communes	92 004	94 921	96 353	11 291	11 501	14 303	13 466
	dont : résidences principales	81 791	84 221	85 614	-	-	-	-
	résidences secondaires	10 213	10 700	10 739	11 291	11 501	14 303	13 466
	Syndicats	10 182	10 458	9 705	3 666	2 336	1 631	1 092
	GFP	77 462	80 741	82 051	9 826	10 014	12 361	11 735
dont : résidences principales	-	-	72 701	-	-	-	-	
résidences secondaires	-	-	9 350	9 826	10 014	12 361	11 735	
<b>Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)</b>	Communes	390	410	462	452	454	765	977
	Syndicats	15	16	15	14	14	0	36
	GFP	18	19	21	20	21	40	65
<b>Taxe sur le foncier bâti (FB)</b>	Communes	90 299	92 742	94 812	90 904	94 597	100 998	105 544
	Syndicats	9 465	9 662	9 093	8 972	9 394	10 043	10 662
	GFP	55 044	57 135	58 656	57 502	62 103	67 772	71 519
	Départements	85 975	80 599	82 429	-	-	-	-
	CTU	926	956	985	-	-	-	-
<b>Taxe sur le foncier non bâti (FnB) (c)</b>	Communes	1 985	2 027	2 051	2 056	2 124	2 273	2 362
	Syndicats	111	113	112	113	118	122	132
	GFP	1 954	1 993	2 017	2 022	2 094	2 242	2 329
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</b>	Communes	3 593	3 481	3 549	3 050	3 084	3 188	3 227
	Syndicats	77	81	86	58	54	50	58
	GFP	28 072	28 304	29 210	23 881	24 726	26 358	27 748
	<b>Secteur communal (d)</b>	<b>30 091</b>	<b>30 271</b>	<b>31 274</b>	<b>25 881</b>	<b>26 750</b>		<b>30 975</b>
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)</b>	Communes	10 690	10 867	10 994	8 069	8 309	8 764	8 984
	Syndicats et GFP	64 876	66 835	68 195	72 883	76 151	80 233	83 696
	<b>Secteur communal</b>	<b>75 567</b>	<b>77 701</b>	<b>79 188</b>	<b>80 952</b>	<b>84 460</b>	<b>88 997</b>	<b>93 398</b>
<b>Taxes annexes</b>	GEMAPI (Secteur communal)	53 738	104 407	108 594	87 503	100 828	109 823	126 171
	TASA (Région IdF)	33 128	33 597	34 365	33 434	34 518	36 433	37 925

(a) La métropole de Lyon et les EPT de la métropole du grand Paris (MGP) sont, par convention statistique, intégralement assimilés aux GFP.

(b) À partir de 2021, la base nette de la TH sur les résidences secondaires pour les communes et les GFP. Base nette de la TH sur tous les locaux pour les syndicats.

(c) Non compris la taxe additionnelle au foncier non bâti.

(d) La base du secteur communal est la somme des bases communales et intercommunales en FPU, en ZAE et en ZDE.

Source : DGCL. Données DGFiP, REI.

TABLEAU 4 - LES TAUX MOYENS D'IMPOSITION (a)

(en %)

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taxe d'habitation (TH) (b)</b>	Communes	16,82	16,83	16,83	16,90	17,10	18,73	19,77
	Syndicats	0,89	0,87	0,85	0,83	0,86	0,98	1,38
	GFP	9,21	9,13	9,13	8,35	8,34	8,81	8,91
	<b>Secteur communal</b>	<b>24,67</b>	<b>24,70</b>	<b>24,69</b>	<b>24,44</b>	<b>24,54</b>	<b>26,46</b>	<b>27,65</b>
<b>Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)</b>	Communes	17,61	17,71	17,68	17,68	17,83	17,65	17,37
	Syndicats	1,16	1,13	0,98	1,05	1,02	nc	nc
	GFP	10,04	10,03	10,06	9,94	9,86	10,00	11,42
	<b>Secteur communal</b>	<b>18,13</b>	<b>18,22</b>	<b>18,17</b>	<b>18,15</b>	<b>18,31</b>	<b>18,22</b>	<b>18,20</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti (FB) (c)</b>	Communes	19,41	19,79	19,80	35,60	35,88	36,90	37,16
	Syndicats	1,01	0,99	0,97	1,52	1,63	1,69	1,64
	GFP	3,22	3,22	3,25	3,13	3,43	3,51	3,57
	<b>Secteur communal</b>	<b>21,48</b>	<b>21,88</b>	<b>21,91</b>	<b>37,73</b>	<b>38,29</b>	<b>39,42</b>	<b>39,74</b>
	Départements	16,36	17,44	17,37	-	-	-	-
	CTU	18,21	18,21	18,16	-	-	-	-
<b>Ensemble des collectivités</b>	<b>37,24</b>	<b>37,23</b>	<b>37,19</b>	<b>37,73</b>	<b>38,29</b>	<b>39,42</b>	<b>39,74</b>	
<b>Taxe sur le foncier non bâti (FnB) (d)</b>	Communes	42,30	42,32	42,34	42,46	42,54	42,76	42,89
	Syndicats	3,78	3,63	3,66	5,76	5,98	5,74	5,50
	GFP	11,42	11,54	11,57	11,71	11,92	12,09	12,23
	<b>Secteur communal</b>	<b>53,75</b>	<b>53,86</b>	<b>53,92</b>	<b>54,30</b>	<b>54,62</b>	<b>54,99</b>	<b>55,25</b>
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</b>	Communes	17,84	17,77	17,72	17,70	17,65	17,66	17,79
	Syndicats	3,13	2,76	2,61	4,03	5,02	4,00	3,99
	GFP	26,04	26,09	26,13	26,43	26,51	26,71	26,86
<b>Secteur communal</b>	<b>26,43</b>	<b>26,45</b>	<b>26,43</b>	<b>26,48</b>	<b>26,55</b>	<b>25,74</b>	<b>25,93</b>	
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (e)</b>	Communes	5,79	5,76	5,68	6,23	6,22	6,22	6,21
	Syndicats et GFP	9,72	9,55	9,55	9,51	9,72	9,88	10,07
	<b>Secteur communal</b>	<b>9,16</b>	<b>9,02</b>	<b>9,01</b>	<b>9,18</b>	<b>9,37</b>	<b>9,52</b>	<b>9,63</b>
<b>Taxes annexes</b>	GEMAPI (Secteur communal)	<b>0,29</b>	<b>0,18</b>	<b>0,19</b>	<b>0,31</b>	<b>0,38</b>	<b>0,42</b>	<b>0,43</b>
	TASA (Région IdF)	<b>0,24</b>	<b>0,24</b>	<b>0,23</b>	<b>0,23</b>	<b>0,22</b>	<b>0,21</b>	<b>0,20</b>

Pour chaque type de collectivité, les taux moyens des taxes dites "ménages" sont calculés en divisant la somme des produits réellement perçus par la somme de leurs bases. Les produits réellement perçus intègrent les "gains et pertes", les lissages depuis 2017, et les produits des taxes additionnelles ou des majorations. Pour le secteur communal et l'ensemble des collectivités, les taux moyens sont calculés en rapportant l'ensemble des produits aux bases communales.

Pour la CFE, la base du secteur communal est la somme des bases communales et intercommunales en FPU, en ZAE et en ZDE.

(a) La métropole de Lyon et les EPT de la métropole du grand Paris (MGP) sont, par convention statistique, intégralement assimilés aux GFP.

(b) Y compris majoration des résidences secondaires. À partir de 2021, taux moyen de la TH sur les résidences secondaires ; tous types de locaux pour les autres années.

(c) À partir de 2021, la part départementale de la TFPB est incluse dans le produit communal pour le calcul du taux moyen.

(d) Y compris la taxe additionnelle au foncier non bâti.

(e) Y compris la part incitative.

Source : DGCL. Données DGFiP, REI.

TABLEAU 5 - DECOMPOSITION DE L'EVOLUTION DES PRODUITS DES TAXES EN 2024 :  
EFFET BASE ET EFFET TAUX

(en %)

Collectivités selon le type de fiscalité (y compris les syndicats à contributions fiscalisées)		Évolution du produit	Effet base*	Effet taux*
<b>Taxe d'habitation (TH) <sup>(a)</sup></b>	Communes	-0,6	-8,2	+8,2
	dont : membres d'un EPCI à FA	+10,2	-0,4	+10,7
	: membres d'un EPCI à FPU	-1,4	-8,7	+8,0
	EPCI à FP (y compris MGP)	-4,0	-6,2	+2,3
	dont : à FA	+1,9	-2,1	+2,2
	: à FPU	-4,3	-2,2	+2,3
	<b>Secteur communal</b>	<b>-0,7</b>	<b>-8,2</b>	<b>+8,2</b>
<b>Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)</b>	Communes	+25,8	+24,8	+0,8
	dont : membres d'un EPCI à FA	+38,6	+38,0	+0,4
	: membres d'un EPCI à FPU	+25,4	+24,4	+0,8
	EPCI à FP (y compris MGP)	+68,7	+39,6	+20,9
	dont : à FA			
: à FPU	+68,3	+39,6	+20,6	
<b>Secteur communal</b>	<b>+27,3</b>	<b>+26,4</b>	<b>+0,8</b>	
<b>Taxe sur le foncier bâti (FB)</b>	Communes	+5,2	+4,5	+0,7
	dont : membres d'un EPCI à FA	+5,0	+4,7	+0,3
	: membres d'un EPCI à FPU	+5,2	+4,5	+0,7
	EPCI à FP (y compris MGP)	+7,1	+4,6	+2,4
	dont : à FA	+5,9	+4,8	+1,0
	: à FPU	+7,2	+4,6	+2,5
	<b>Secteur communal</b>	<b>+5,3</b>	<b>+4,5</b>	<b>+0,8</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti (FnB) <sup>(b)</sup></b>	Communes	+4,3	+3,4	+0,8
	dont : membres d'un EPCI à FA	+4,2	-1,5	+5,7
	: membres d'un EPCI à FPU	+4,3	+3,8	+0,5
	EPCI à FP (y compris MGP)	+5,1	+3,8	+1,3
	dont : à FA	+5,5	+4,0	+1,4
	: à FPU	+5,1	+3,7	+1,3
<b>Secteur communal</b>	<b>+4,4</b>	<b>+3,8</b>	<b>+0,6</b>	
<b>Ensemble des " Taxes ménages "</b>	Communes	+4,9	+3,7	+1,1
	dont : membres d'un EPCI à FA	+5,7	+3,9	+1,8
	: membres d'un EPCI à FPU	+4,9	+3,7	+1,1
	EPCI à FP (y compris MGP)	+3,8	+1,5	+2,3
	dont : à FA	+5,2	+3,8	+1,3
	: à FPU	+3,7	+1,4	+2,4
<b>Secteur communal</b>	<b>+5,0</b>	<b>+3,8</b>	<b>+1,2</b>	
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</b>	Communes	+1,9	+1,8	+0,1
	EPCI	+5,9	+5,3	+0,6
	dont : à FA	+7,2	+5,8	+1,4
	: à FPU	+5,9	+5,3	+0,6
	<b>Secteur communal</b>	<b>+5,6</b>	<b>+5,3</b>	<b>+0,3</b>
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) <sup>(c)</sup></b>	<b>Secteur communal</b>	<b>+5,3</b>	<b>+4,1</b>	<b>+1,2</b>

\* Lorsqu'un groupement instaure une taxe qui n'existait pas l'année précédente, cette instauration est intégralement comptée dans l'effet taux. On considère que la base préexistait, mais qu'elle était affectée d'un taux nul. Cela explique les écarts entre l'évolution des bases dans le tableau 5.3 et l'effet base ici.

A noter que l'effet base et l'effet taux sont des facteurs multiplicatifs et non additifs. Ainsi pour la THLV des EPCI, on a  $1,396 \times 1,209 = 1,6877$  et non pas  $39,6\% + 20,9\% =$  Evolution du produit

FA : fiscalité additionnelle ; FPU : fiscalité professionnelle unique.

(a) Y compris majoration sur les résidences secondaires.

(b) Y compris taxe additionnelle.

(c) Y compris la part incitative.

Source : DGCL. Données DGFIP, REI.

TABLEAU 6 - PRINCIPALES REDEVANCES ET RECETTES TARIFAIRES EN 2024

(en millions d'euros)

2024	Communes <sup>(a)</sup>	Syndicats	GFP <sup>(b)</sup>	Départements	Régions et CTU	Ensemble 2024	Évolution 2024 / 2023
<b>Ventes de produits finis</b>							
vente d'eau	289	1 565	1 466	0	1	3 321	+4,8%
taxes et redevance d'eau	66	263	327	0		657	+4,7%
vente de terrains aménagés	233	19	359	5		615	-13,3%
<b>Produits forestiers</b>							
récoltes	3	1	0	0		4	-5,8%
coupes de bois	282	13	1	3	0	298	-3,8%
<b>Utilisation du domaine</b>							
concessions et redevances funéraires	141	3	3			148	+5,4%
droits de stationnement, location	794	37	121	97	15	1 063	+9,0%
redevance stationnement et post- stationnement	932	2	137	0		1 072	+14,5%
péage, passage, pesage	1	0	44	5		51	-0,5%
droits de chasse et pêche	31	1	0	0	0	32	-2,3%
pâturage	5	2	0			7	+4,5%
dégradation voies et chemins	5	0	0	3		9	-3,5%
redevance ski de fond	3	1	2			5	-16,1%
autres redevances	132	127	57	49	4	369	+17,4%
<b>Prestations de services</b>							
transport	1	9	1	1		12	-98,9%
enlèvements ordures, déchets	23	260	345			628	+5,5%
culture	339	24	119	29	1	512	+7,7%
sports et loisirs	439	39	294	7	1	780	+7,6%
analyse et désinfection	0	0	0	81	3	85	+67,8%
droits navigation	18	2	0	0	1	20	+0,9%
social	822	45	196	38	1	1 103	+3,2%
périscolaire	2 144	147	191	5	11	2 498	+6,9%
assainissement	455	1 344	2 909	113		4 821	+2,0%
location compteurs	26	90	114			230	-0,2%
<b>Autres recettes</b>							
ventes de marchandises	113	167	122	10	0	411	+7,3%
concessions, brevets, marques	31	54	21	3	0	108	-14,1%
revenus des immeubles	2 206	87	507	117	28	2 945	+5,6%
fermiers et concessionnaires	568	551	469	47	72	1 706	+5,2%

(a) Y compris Ville de Paris. (b) Y compris métropole de Lyon et les EPT de la MGP.

Champ : ensemble des budgets (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs syndicats.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion.